This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493103

RELIEUR-DOREUR
Rue Chanzy REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.R363
v.83-84

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

QUATRE-VINGT-QUATRIÈME VOLUME

ANNÉE 1887-1888. — TOME II

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 8 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M DCCC XC

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE JEAN MAILLEFER

INTRODUCTION

L'Académie de Reims a inauguré en 1855, sous l'inspiration de MM. E. Henry et Ch. Loriquet, la mise au jour d'une suite de documents inédits, tirés du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims. Les plus intéressantes de ces publications furent le journalier de Jean Pussot, maître charpentier en la Couture, naïf et véridique annaliste du temps de la Ligue, et les mémoires de Oudard Coquault, observateur sagace et conteur caustique des évènements de la Fronde (1). Il devient urgent de poursuivre une série que tant de précieux matériaux peuvent enrichir encore (2) ; aussi, l'Académie a adopté en 1885 le

(1) *Travaux de l'Académie*, t. XXIII, XXV, L, LII, LV, 1855-1875.

(2) Citons pour l'avenir les mémoires de Jean Rogier, comprenant la suite historique des annales de Reims, ceux de René Bourgeois,

Digitized by Google

projet d'une édition des mémoires de Jean Maillefer, que l'on peut appeler l'historien du foyer et de la vie de famille à Reims au XVII^e siècle. Issu de l'une des plus honorables maisons bourgeoises de la cité, où elle a compté des descendants jusqu'à nos jours, l'auteur de ces mémoires est un négociant lettré, homme avisé en affaires, qui fut surtout un honnête père de famille. C'est à ce titre qu'il nous a laissé un document inestimable pour l'étude des anciennes mœurs et des traditions domestiques, sorte de livre de raison où il a consigné en toute simplicité et franchise le récit de sa vie (1). Il y a mêlé quelques œuvres morales, fruits de ses réflexions ou de ses nombreuses lectures, et son fils, marchand comme lui, y a joint quelques renseignements analogues sur tous les siens.

offrant la chronique de la vie municipale sous Louis XIV, ceux de Dom Châtelain, présentant le tableau de la vie des abbayes rémoises au XVIII^e siècle, etc... Il y aurait encore à publier dans un autre genre les cartulaires de Saint-Nicaise et de Saint-Thierry, la correspondance de Mondoucet, résident en Hollande, etc...

(1) Les recueils de ce genre sont très recherchés des érudits. On trouve un *Essai de Bibliographie des Livres de Raison* (déjà publiés en 1889), dans l'ouvrage de M. TAMIZEY DE LARROQUE, intitulé *Livre de raison de la famille Fontainemarie*, 1640-1774. Agen, Lamy, 1880, in-8, p. 117 à 169. — Excellent travail, comme tous ceux du savant éditeur des *Lettres de Peiresc*.

Digitized by Google

A l'aide de leur registre, il nous est donc possible d'embrasser pendant un siècle, de 1611 à 1716, les faits et gestes de plusieurs générations laborieuses, d'apprécier l'héritage de leurs vertus et de leurs croyances, de constater leurs habitudes et leurs travaux, et d'y trouver le miroir à peu près fidèle de la société rémoise en ces jours déjà lointains.

Le manuscrit autographe des Maillefer a été donné à notre époque au dépôt municipal de Reims ; c'est un volumineux recueil biographique, littéraire et commercial (1). Les renseignements de toutes sortes y abondent sur les incidents quotidiens de l'existence, les mille détails du négoce, des maladies, des voyages, tous relatés au jour le jour. L'écriture de Maillefer père, régulière en apparence, offre une certaine difficulté à la lecture par la lourdeur de la main et le peu de liaison des lettres ; son style est prolixe, mais imagé, souvent pittoresque. L'écriture du fils est plus

(1) Volume pet. in-f°, reliure moderne (hauteur 0m35, largeur 0m22), comprenant 275 feuillets, cotés 1-275, plus le feuillet A en tête, donnant la *table des matières par chapitres* (f° 3 à 258), les feuillets 106 et 112 en blanc, révision de 1885. — Une copie en a été exécutée en 1887 par M. A. Duchénoy, employé à la Bibliothèque, aux frais de l'Académie de Reims.

Digitized by Google

tenue et mieux assemblée; son style est châtié, presque élégant dans son discours aux juges consuls et son éloge de sa femme, Marie de la Salle. L'ouvrage, transmis dans la famille pendant longtemps, aura été vraisemblablement confié à la Bibliothèque de Reims en notre siècle, à une date que nous ignorons, pour en perpétuer l'existence sur les lieux et en faciliter la publication. Déjà il avait été consulté par M. Louis Paris et d'autres érudits (1), lorsqu'il fut communiqué en 1885 au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, puis transcrit et annoté en vue de la présente édition, d'après la décision prise par l'Académie de Reims.

Cette édition ne pouvait comprendre l'intégralité du texte, à raison des longueurs, des répétitions et des considérations inutiles pour l'histoire qui s'y rencontrent fréquemment. Mais la partie essentielle, formant environ les deux tiers de l'ouvrage, est donnée ici sous sa forme originale, avec son orthographe incorrecte et ses singularités de tournures qui ont été

(1) Cf. *Remensiana*, 1845, p. 150 à 156. — *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section d'histoire, 1885. — *Courrier de la Champagne*, 27 et 28 avril 1885. — *Bulletin du diocèse de Reims*, 25 avril 1885.

Digitized by Google

toutes respectées, sauf la ponctuation et l'accentuation que nous avons améliorées. Un seul mot a été rectifié, celui de mort, que Maillefer père écrit constamment *morte,* soit qu'il suivît une prononciation vulgaire, soit qu'il ait personnellement pris l'habitude de cette incorrection.

Avant de nous engager à la suite de Maillefer dans la lecture de son œuvre, il convient de constater d'abord qu'il ne visait point en réalité à la publicité, et écrivit seulement pour sa famille, bien qu'il ait mis en tête de ses mémoires une dédicace pour la forme à Monseigneur le public, et qu'il s'adresse fréquemment à un lecteur imaginaire. Voici un passage de l'un de ses dialogues, où nous trouvons sa pensée intime sur le sort réservé à son recueil ; il suppose qu'un ami vient le consoler dans son veuvage et veut l'entraîner à jouer un rôle littéraire :

.....

L'afligé (Jean Maillefer). — A la fin vous me feriés passer pour un autheur.

L'amy. — On le dit.

L'affligé. — On s'abuze au moing. Je ne suis pas imprimé, et je ne suis pas dans les boutiques des libraires et je ne cours pas les rues.

L'amy. — Il ne tien que à vous.

L'affligé. — Ne raillions pas ; il n'y a pas d'imprimeur assez

Digitized by Google

fou pour en faire la despence. Je vous diray : cela serviroit aux beurières ou pour d'aultres offices que je ne dis pas... Je n'écris que pour m'instruire et occuper, ou pour servir aux miens (1).

Nous sommes donc en présence d'un récit aussi sincère que personnel, dont l'auteur inspire toute créance par sa bonne foi et le secret qu'il s'impose. Né en 1611, il perdit son père en 1627 et dut tout à sa mère. Jeune homme, il s'instruit, court des aventures à Lyon, à Paris, voyage en Italie, en Flandre, finalement se marie, devient veuf, se remarie, et s'adonne au commerce des étoffes de Reims. Nous trouverons dès lors en lui le négociant probe, scrupuleux et actif, cherchant des débouchés, correspondant au-delà des frontières avec les plus intelligents commerçants d'Amsterdam. Maillefer détestait les guerres ruineuses, qui amenaient avec elles les logements de troupes de passage et la stagnation des affaires : il gourmandait pour cela le grand roi de ses campagnes contre la Hollande. En même temps, il était bon citoyen, acceptant les charges publiques, en premier lieu celle de capitaine de ville qui le rendit longtemps l'un des chefs de la milice bour-

(1) Dialogue intitulé *Combats étranges*, f. 54. — *Journalier*, p. 290.

Digitized by Google

geoise ; il réservait sa colère pour accabler les maltôtiers, porteurs de taxes arbitraires ou de contraintes odieuses. Il se montre ami fidèle, dévoué. Il usait peu des médecins et raillait les chirurgiens qui n'avaient pu le guérir d'une hernie, la grande affliction de sa vie. Il aimait le menu peuple, les artisans, les ouvriers qu'il assistait journellement. Et surtout il était le modèle des maris et des pères de famille, car il éleva huit fils et deux filles. Doué d'un tempérament très robuste, épris du mariage au point de se lamenter sans fin dans la tristesse de ses veuvages, réalisant de grandes opérations et de sérieux bénéfices, il put soutenir durant de longues années sa lourde tâche. Quand les affaires lui furent moins prospères et que de cruelles infirmités l'accablèrent, il se résigna à la volonté divine, puisant dans l'espérance du ciel de nouvelles forces pour soutenir la lutte ici-bas. Chrétien de vieille roche, fuyant l'ostentation et le zèle intempestif, il concentrait la pratique de son culte dans sa chère paroisse de Saint-Étienne, y trouvant de quoi satisfaire l'élan de sa piété et les devoirs religieux de sa famille, sans répudier néanmoins des amitiés contractées de vieille date chez les Capucins

Digitized by Google

et les Minimes. Maillefer chérissait la religion pour elle-même, et il s'élève dans ses mémoires contre « ceux qui font servir Dieu à leurs intérêts ».

Très assidu à se nourrir des Livres saints, il ne négligeait pas pour cela les auteurs profanes, et se fit un fond de raison pratique puisé aux meilleures sources, particulièrement chez les philosophes anciens et chez Montaigne, qu'il cite avec une préférence marquée.

Les idées que nous appellerions de politique courante abondent peu chez Maillefer ; on les voit seulement apparaître dans l'analyse d'un ouvrage anonyme : *la Politique de la France,* dont il combat les idées et au sujet duquel il formule cette remarque « que tant plus les rois sont puissants, tant plus les peuples sont oppressés ». Ce langage n'est nullement chez lui un signe de révolte contre son prince, mais un indice profond de mécontentement. Tel est aussi le sens d'une lettre écrite en 1674 à un négociant d'Amsterdam, pour lui démontrer qu'il n'en allait pas de même en France qu'en Hollande, pays où les États généraux, c'est à dire l'opinion publique, avaient un pouvoir immense pour la direction des affaires, tan-

Digitized by Google

dis qu'aucun contre-poids n'existait à l'encontre de l'autorité souveraine de Louis XIV. Ce sont, il est vrai, les longues guerres du grand roi qui, malgré la lassitude de la nation, ont assuré à notre pays ses limites en Flandre, en Alsace et en Franche-Comté.

Il ne faut pas davantage demander à Maillefer des idées sur l'art contemporain, encore moins sur les antiquités de sa patrie. Cependant, il signale avec curiosité la venue à Reims d'un peintre flamand en 1677, et il s'aventura un jour de la même année au sein du rempart de Porte-Mars pour admirer les riches voussures de notre Arc de Triomphe. Mais son vrai domaine c'est le négoce, c'est la famille, c'est le logis à la ville ou à la campagne. Là, il nous apparaît dans toute la candeur de son esprit, la simplicité de ses mœurs, la sincérité de son âme.

Voilà l'esquisse du caractère de Jean Maillefer, écrivain sans le savoir au déclin de sa carrière. Il n'avait pu terminer ses études classiques au collège des Bons-Enfants, son père l'ayant placé très jeune chez un chaussetier, afin qu'il gagnât deux maîtrises coup sur coup. Mais, si léger qu'ait été son bagage scientifique, il l'avait apprécié et mis en réserve pour

Digitized by Google

la vieillesse. Ce fut, en effet, seulement à l'âge de cinquante-six ans qu'il se mit à rédiger un journal personnel, en dehors des livres de commerce qu'il tenait à jour avec un soin méthodique. La cause évidente à nos yeux d'un semblable retour sur lui-même se trouve dans la surdité précoce qui le privait à cet âge du charme des relations sociales. Sa nature exubérante, très ouverte, ne trouvant plus à s'épancher au dehors, confia à sa plume l'expression de ses pensées et de ses jugements avec le tableau de son existence. Le 1er juin 1667, il entama ce qu'il appelait l'*Histoire de ma vie,* récit animé, jovial, et très vivant, publié ici sans aucun retranchement, et il la terminait le 20 du même mois. Il n'y ajouta rien pendant quelque temps, mais atteint fatalement de la démangeaison d'écrire, il reprit la plume pour composer une suite de traités moraux sur des sujets divers, qu'il fit suivre d'un journalier détaillé de ses actes depuis le 2 janvier 1669 jusqu'au 24 avril 1681, c'est à dire jusqu'à la limite de ses forces, car il mourut trois ans après, le 13 mai 1684. Ces écrits forment la première, la seconde et la troisième partie des *Mémoires* de Maillefer père.

Digitized by Google

Son fils Jean, le continuateur de son négoce, qui épousa la sœur du B[x] J.-B. de la Salle, ajouta au journalier de son père une chronique restreinte aux évènements de famille et se poursuivant jusqu'au 28 février 1716. Cette utile continuation est donnée ici dans son plein développement, comme la quatrième partie de ce volume.

Les mémoires de Maillefer forment un recueil à lire, surtout à consulter, et nous les accompagnons dans ce but d'annotations, de quelques annexes, ainsi que d'une table alphabétique des noms de lieux, de personnes et de choses. Ils ne demandent pas une analyse préliminaire : qu'il nous suffise d'annoncer que l'on y trouve de fréquentes mentions sur les récoltes de nos vignobles, et sur les produits et les échanges des manufactures de Reims (1). Maillefer est non moins abondant sur les passages des rois et notamment sur le sacre de Louis XIV, durant lequel il logea

(1) Maillefer touche à la question du libre-échange et s'y montre favorable en un sens dans une lettre d'affaires du 1[er] novembre 1670 à un négociant hollandais : « Ce sera encore un grand mal, dit-il, sy on augmente de delà l'entrée des marchandises, mais comme c'est l'intérest des nations, faut espérer que les puissants y apporteront un tempérament... » (*Journalier*, 1670.)

Digitized by Google

Anne d'Autriche. Plus tard il logea Mademoiselle de Montpensier, le marquis de Louvois, le maréchal de l'Hôpital et autres grands personnages qui étaient les hôtes de la ville. Il ne tarit pas sur les usages sociaux et sur les naissances, mariages et décès de toutes les notabilités locales (1). N'anticipons pas davantage sur le récit, en allongeant le préambule d'une œuvre dont la prolixité est déjà suffisante.

Toutefois, il convient de présenter Maillefer dans le milieu intime où il vécut, et d'offrir pour cela une généalogie de sa proche parenté, avec les blasons adoptés comme signes distinctifs, nullement comme titres de noblesse, par les différents membres de cette famille essentiellement bourgeoise jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, mais qui vécut noblement dans tous les temps.

Nous renvoyons à l'appendice les preuves et les documents sur l'ensemble de la famille, donnant seulement comme préambule aux Mémoires le tableau de la branche de leur auteur. Si nous bornons

(1) Nous avons joint le plus de renseignements qu'il nous a été possible sur ces personnages, aidé en cela des indications de M. le D^r^ Guelliot pour les médecins, et de celles de MM. Demaison et Duchénoy pour les autres noms.

Digitized by Google

cette généalogie à l'époque où vécut Jean Maillefer, c'est que les rameaux des branches collatérales, unies à la sienne et suivies jusqu'à nos jours, formeraient un arbre gigantesque hors de proportions avec notre cadre (1). Ce nom des Maillefer, vénéré à Rouen, à Reims et en d'autres villes, est aujourd'hui éteint à son berceau. Rappelons seulement ici les derniers représentants d'une lignée jadis unie aux Roland, aux de la Salle, aux Colbert, aux Lepoivre, aux Coquebert, aux Rogier, aux Callou, aux Dorigny, aux Sutaine, aux Favart et aux Fremyn (2).

En 1844, l'Académie de Reims comptait parmi ses membres correspondants M. Maillefer de Corribert, propriétaire à Paris. Le cimetière du Nord à Reims

(1) Notre tableau comprend la descendance du fils aîné de Jean Maillefer, grâce à une communication de M. le vicomte de Breuil. Nous avons reçu aussi de M. L. de Laborie, avocat à la Cour de Paris, de très utiles renseignements généalogiques sur la branche des Maillefer, à laquelle il appartient par les femmes. Nous tenons à le remercier ici de son obligeance et de ses précieuses indications, que nous avons toutes utilisées à l'appendice, à la suite des mentions extraites par M. Duchénoy des registres de l'état-civil et des minutes des notaires du XVI^e^ au XIX^e^ siècle.

(2) Consulter sur la famille Maillefer la Table des *Archives administratives et législatives de Reims*, par P. VARIN. On y trouve mentionnés six personnages du nom de Maillefer, avec nombreux renvois aux pièces originales.

Digitized by Google

conserve les tombes de Charles-Marie Maillefer, avocat, mort le 15 septembre 1822 ; — de Antoine-J.-B. Maillefer, écuyer, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur des pauvres, mort le 10 juin 1833, âgé de quatre-vingt-un ans, et de Marie-Thérèse Ruinart, son épouse, décédée le 28 novembre 1818. Le fils aîné de ces derniers avait épousé en 1813 l'héritière d'une autre famille rémoise, M^lle^ Coquebert de Montfort. Actuellement, il n'y a plus de rejetons du nom à Reims, et au dehors la descendance par les femmes se continue dans les familles Thierion de Monclin, Dagneau de Richecour, Destresse de Laborie, Duhamel de Breuil, et plusieurs autres sans doute dont nous ignorons les noms. En 1887, la municipalité de Reims a changé la dénomination de la rue *Wattebault* (4^e^ canton, faubourg de Laon), en celle de rue *Maillefer,* dans le but d'honorer la famille rémoise de ce nom et particulièrement l'auteur des Mémoires conservés à la Bibliothèque (1).

Enfin, à défaut du portrait de notre chroniqueur dont nous n'avons pu retrouver l'original, nous vou-

(1) *Almanach-Annuaire de la Marne*, Matot-Braine, 1888, p. 210.

Digitized by Google

drions évoquer le souvenir des lieux qu'il habita : sa maison de Reims, construite par lui et restée jusqu'à nos jours à peu près dans le même état *(n° 40 de la rue de l'Université, ancienne rue Saint-Étienne),* et son logis de Cormontreuil, dont nous ne pouvons malheureusement préciser l'emplacement (1). Tandis qu'il exaltait sa maison de ville à l'égal des palais d'Italie, et s'en faisait un titre de gloire dans la dédicace de ses mémoires, il ne parlait pas avec moins d'affection de sa résidence favorite et de son jardin fruitier des bords de la Vesle. Il s'y rendait fréquemment pour s'y reposer et méditer, bravant les saisons et les chemins impraticables qui lui en rendaient parfois l'accès si pénible, surtout aux jours de sa vieillesse. Ce trajet, qu'il parcourait naguère allègrement à pied ou à cheval, il dut renoncer à le faire autrement qu'en calèche, et encore fallait-il y atteler deux chevaux obtenus de l'obligeance de ses proches. C'est là qu'on pressurait ses raisins amenés de Mailly, de Verzenay et de Trois Puits, qu'on récoltait ses fruits,

(1) Cormontreuil est situé sur la Vesle, immédiatement au-dessus de Reims, à une lieue du centre de la ville. Il est encore aujourd'hui un lieu favori de villégiature et un but bien fréquenté de promenades durant la belle saison.

Digitized by Google

et qu'il cultivait lui-même ses fleurs dans son modeste verger, alternant sa promenade ou son travail avec ses lectures favorites.

Aussi, c'est en cet endroit que nous quitterons ce bon vieillard, prenant congé de lui sous ces ombrages qui verdissent toujours pour des amis de la nature, sur ces rives limpides, image des existences pures et sereines comme la sienne. Jean Maillefer aima et servit Dieu, son pays, sa famille, ses amis : nous lui souhaitons beaucoup de successeurs.

H. JADART.

Cormontreuil, le 11 novembre 1889.

Digitized by Google

MAISON

CONSTRUITE ET HABITÉE

PAR JEAN MAILLEFER

EN 1651

(Rue de l'Université, n° 40)

L'ancienne rue Saint-Étienne, aujourd'hui comprise dans la rue de l'Université, devait son nom à l'église paroissiale Saint-Étienne, située à l'angle de la place Godinot actuelle, dite autrefois de Saint-Pierre-les-Dames. Cette rue, étroite et peu longue, s'étendait entre la rue de la Peirière et celle de l'Université. La plupart des maisons qui la bordaient sur la gauche, en venant de la place Royale, ont perdu en notre siècle leurs façades primitives par suite d'un élargissement indispensable de la voie publique; celles du côté droit vont toutes subir un pareil sort, et l'on distingue parmi celles qui subsistent encore, au n° 40 actuel, une haute porte cochère d'un plein style Louis XIV, donnant accès dans une cour bordée de corps de logis dont l'ensemble a gardé presque intact son aspect ancien. C'est la maison acquise et reconstruite par Jean Maillefer, au milieu du XVII^e^ siècle, pour en faire son habitation et le centre de son commerce d'étoffes de la fabrique de Reims (1).

(1) « Il y a 30 ans, j'ai bâti céans pour 20 mille livres. Ceux qui verront mon logis dans 3 ou 400 ans en remarqueront encore des vestiges, mais ils n'y trouveront pas d'argent caché, au moings que je sçache. » *(Mémoires*, avril 1681.)

Digitized by Google

Le bâtiment, éclairé sur la rue, devait servir presque entièrement à cette dernière destination, tandis que celui du fond de la cour renfermait les appartements de la famille. Les ailes en retour contenaient la cuisine et les communs au rez-de-chaussée. Nous retrouvons de nos jours une disposition à peu près identique, bien que l'immeuble, longtemps occupé par un pensionnat de jeunes filles, soit uniquement employé maintenant par une installation bourgeoise.

La façade du fond de la cour ne manque pas de noblesse dans les lignes, bien que l'architecture soit des plus simples : trois belles lucarnes se profilent sur un comble élevé et se distinguent par leurs sculptures des fenêtres qui n'ont pas d'encadrement; une suite de niches ovales, peu profondes, destinées à recevoir des bustes, mais vides de ces ornements, garnissent la muraille entre le rez-de-chaussée et le premier étage. L'escalier d'honneur et le vestibule sont placés à l'angle de l'aile gauche et du principal bâtiment, lequel contient trois pièces communiquant entre elles : la plus vaste, celle du milieu, est la *salle* dont Maillefer parle comme du centre de son logis. Au-delà de ce bâtiment s'étend le jardin, dans lequel on descend par un large balcon encore muni de sa grille ouvragée.

La façade d'entrée, sur la cour, n'offre au sommet qu'une lucarne, elle n'a pas d'autres ouvertures décoratives, mais elle est caractérisée par deux pavillons en retour, dont les toitures, recouvertes d'ardoises taillées en écailles, affectent la forme singulière de dômes aplatis.

La loge ouvre sous une arcade cintrée, correspondant à la grande porte sur la rue.

Les décorations intérieures, trumeaux, cheminées,

Digitized by Google

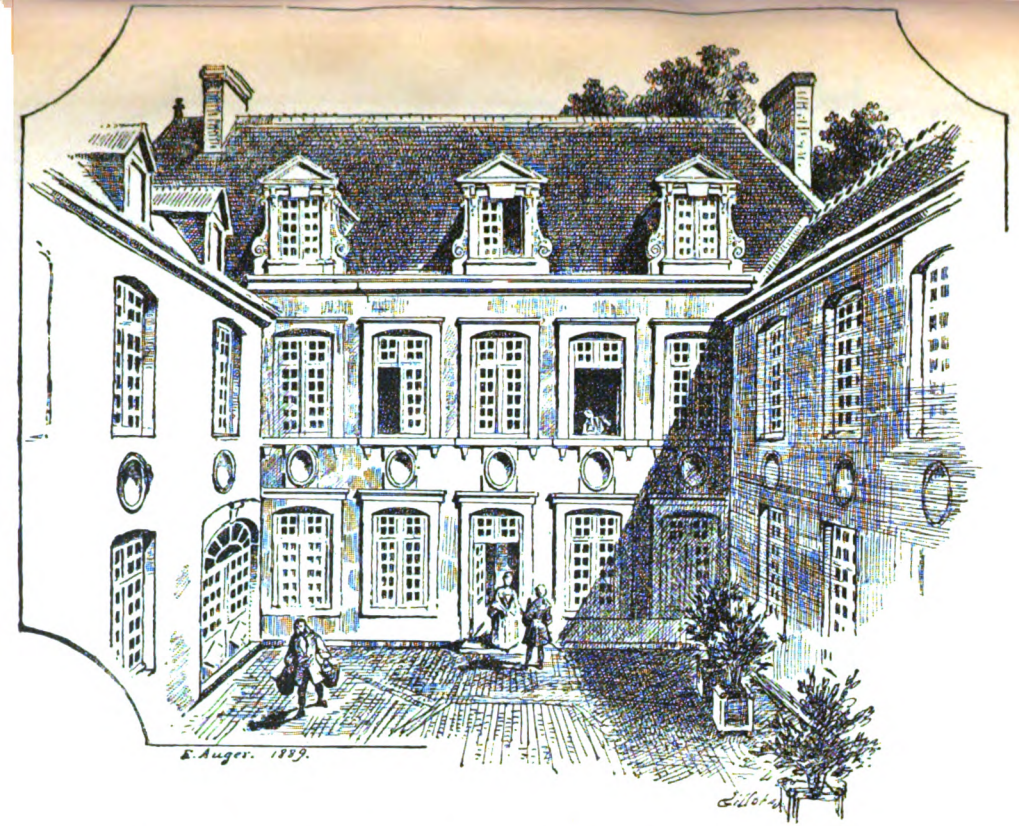

MAISON DE JEAN MAILLEFER (1651), SITUÉE RUE DE L'UNIVERSITÉ, 40.

Vue du fond de la cour.

Digitized by Google

Digitized by Google

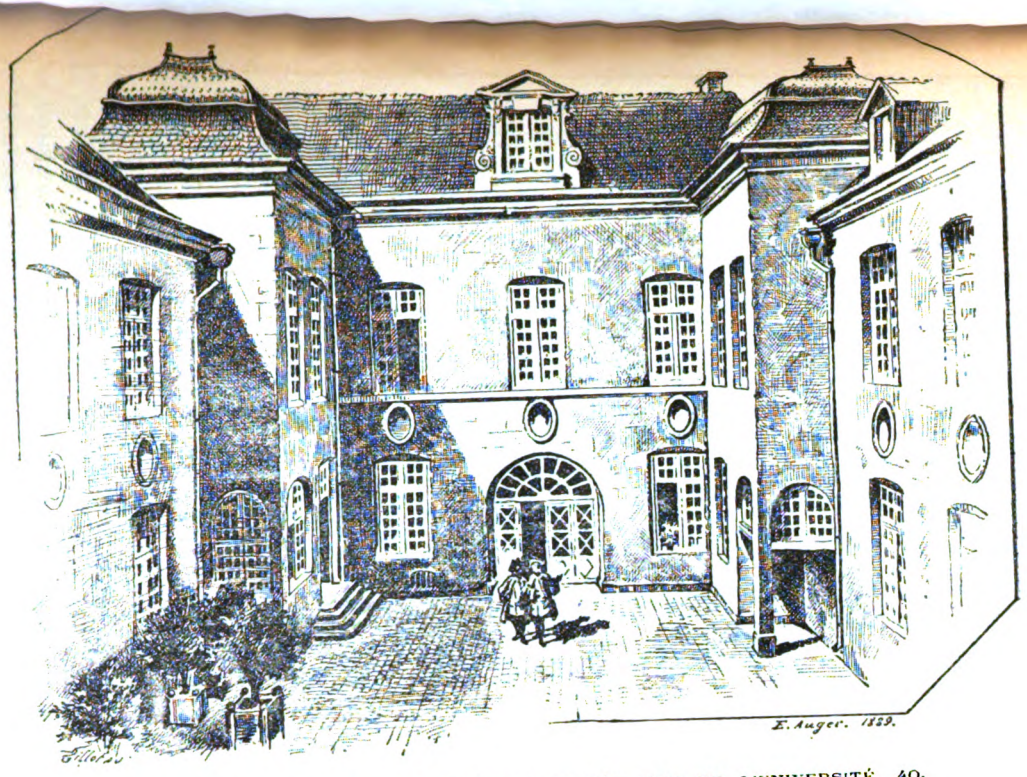

MAISON DE JEAN MA'LLEFER (1651), SITUÉE RUE DE L'UNIVERSITÉ, 40.

Vue de l'entrée sur la cour.

Digitized by Google

Digitized by Google

boiseries, ne présentent rien de saillant au point de vue historique. Nous noterons seulement dans la cuisine une fort belle plaque de cheminée, aux armes de Jean Maillefer, installée vraisemblablement par lui lors de la

PLAQUE DE CHEMINÉE DE LA MAISON DE JEAN MAILLEFER

construction. Après avoir acquis en 1641, moyennant 6,400 livres, la maison de la veuve Chaalons, née Pussot, ce bourgeois ami du beau éleva à la place une demeure répondant à ses goûts et à ses besoins. Il en resta très heureux et très fier, rappelant dans ses mémoires, à maints endroits, l'embellissement qu'il avait procuré à

Digitized by Google

la ville et le plaisir qu'il ressentit d'avoir fait cette dépense (1).

(1) Maison de l'*Aigle*, proche Saint-Étienne, 7 mars 1641. Délivrance pour Jehan Maillefer, marchand dem^t à Reims, d'une maison à luy adjugée, en conséquence d'une sentence du baillage du 3 janvier 1641, provenant de la succession de Remiette Pussot, veufve de feu Nicolas Chaalons, où ledit Jehan Maillefer faict sa demeure, scize rue Saint-Estienne, consistante en cour, sallette, chambre, cellier, cave, greniers, jardin tenante a Maistre Jean Oudan, d'une part, et les s^rs du Chapitre de l'église Nostre-Dame, d'autre; laquelle maison, faulte de s'estre peu commodément partager entre les parties, a esté vendue au plus offrant et dernier enchérisseur... adjugée (après un certain nombre de surenchères), à M^e Marguin, procureur, à 6,400 tournois, lequel Marguin a déclaré que ladite adjudication à luy faite est pour et au nom de M^e Pierre Copillon présent, quy a accepté et signé en la minute. — Extrait du registre des vêtures : Ce jourdhuy, samedy neuf Mars 1641, par nous Claude Souyn, bailly de Reims, et en la présence de M^e Pierre Copillion, greffier des vestures et namptissement dudit baillage, est comparu ledit Jehan Maillefer, marchand à Reims, qui nous a monstré la présente délivrance, nous requérant le vouloir vestir de la susd. maison.... A *la suite est écrit :* Extrait des lots de partage faict entre les frères Maillefer et damoiselle Anne Maillefer, femme du sieur Simon Callou, tous fils et héritiers du sieur Jean Maillefer, le 20 juillet 1684. Premier lot des sept : La maison de l'*Aigle d'argent*, écheue au s^r François-Élie Maillefer, conseiller au Présidial de Reims, estimée à la somme de 18.000 fr. Second lot : La maison voisine royée celle de l'Aigle, écheue au s^r Jean Maillefer en l'estat qu'elle est aujourdhuy avec les servitudes qui sont dans le jardin à cause des vues qui proviennent du grand comble de la maison royée du costé du soleil levant appartenant au s^r Remy Favart, et les autres dont elle pouvoit estre chargée, comme aussy avec la cheute des eaues provenant de la maison royée de l'Aigle d'argent du costé du soleil couchant quelle est obligée de recevoir, et qui passent du petit comble de l'aisle de la cour et du grand comble de devant de ladite maison de l'Aigle sur le comble de devant de ladite maison voisine, et qui tombe dans la court par destination du s^r Jean Maillefer, père

Digitized by Google

Maillefer acquit ensuite la maison comprenant les nos 42 et 44 actuels, touchant à l'habitation de la famille Favart, qui portait pour enseigne *A l'écu de Reims,* et la conserva dans l'état où nous la voyons encore. Il nous reste à énoncer les propriétaires successifs de ces immeubles qui appartinrent à la famille Maillefer jusqu'au milieu du XVIIIe siècle (1). Ce fut le fils aîné de Jean Maillefer, conseiller au présidial, qui eut dans son lot la maison bâtie par l'auteur des *Mémoires*, et il l'habita jusqu'à sa mort en 1692. Son fils, François Maillefer de Résigny, la vendit en 1752 à la famille Cadot de Beauvoizy, qui la céda à son tour en 1819 à la famille Gillotin, représentée aujourd'hui par Mme Arthur Barbat de Bignicourt, propriétaire actuelle. Les titres de propriété nous ont été communiqués avec une rare obligeance en 1887 par M. Arthur Barbat de Bignicourt, membre corres-

commun des copartageans, estimée à la somme de 13,500 fr., avec un lieu commun ou secret, qui est dans le jardin de la maison de l'Aigle, pris dans la muraille de la maison voisine dud. sr Jean Maillefer. *Signé :* MAILLEFER, propriétaire de la maison voisine du second lot; F. MAILLEFER; Charles MAILLEFER. *(Titres de propriété, papiers de la famille Gillotin).*

(1) 13 nov. 1664. Vente par Nicolas Oudan, escuyer, estant de présent en ceste ville... à honorable homme Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims, d'une maison scize audit Reims, rue de St-Estienne, consistante en porte cochère, cuisine, salle basse, chambres haultes, greniers dessus, court, caves, celliers, jardin, bastiment sur le derrière, pressoir... royé ledit sr achepteur d'une part et le sr Jean Favart d'autre,... ladite maison venue audit sr vendeur par le deceds et succession de feu Jacques Oudan, vivant sieur de Montmarson, conseiller et secrétaire du roy, suivant le partage faict entre luy et ses cohéritiers... Ladite vente faite moyennant 13,000 fr. tournois au marché et prix principal... Et en faveur de la présente vendition, a esté présentement payée et fournye par ledit sr Maillefer à damoizelle Marie de Sault, femme dud. sr

Digitized by Google

pondant de l'Académie de Reims, décédé en 1888, littérateur aimable et facile qui attachait le plus grand prix aux souvenirs historiques de cet hôtel.

vendeur, la somme de 110 l. tournois en dix louis d'or pour ses espingles... Ayant esté accordé que tous les tableaux et plaques qui sont présentement ès cheminées de lad. maison appartiendront aud. s^r Maillefer, sans aucune chose réserver ny retenir de ladite maison, à condition que ledit s^r Oudan aura encores la jouissance de lad. maison jusques au 13 febvrier prochain. — Le 9 X^bre 1664, ledit s^r Oudan reçoit comptant dud. s^r Maillefer la somme de 9,000 fr. tournois restant à payer des 13,000 fr. — 14 feb. 1739. Petronille Maillefer, majeure, vend l'une des maisons à Jean Perthois pour 13,000 l. — 9 sept. 1752. Pierre-François Maillefer de Résigny vend l'autre à Thomas Cadot (père de Cadot de Beauvoisy) et Anne-Reine Gard, sa femme. — Il y a un bail, à cette époque, à une marquise de Dromesnil, moy^t 700 l. par an.— En 1819, les deux filles, seules héritières de M. Cadot, V^es l'une de M. de Leloge (?), l'autre de M. Randot (?), vendent les deux maisons à M. et M^me Gillotin. — Madame Tassin de Montaigu, née Gillotin, belle-mère de M. Arthur Barbat de Bignicourt, en a hérité en 1870, et l'a laissée, en 1883, à Madame Barbat, qui la possède encore. *(Papiers de famille communiqués en 1887.)*

Digitized by Google

DE

AUTEUR

5
te M.
701
ROGIER

Fran
ré- chan.
71 pri
Val-
†

3
Marie-Rose M
† 1686

Marie-Charlo
† 1715

acques M.
fant

Digitized by Google

Digitized by Google

TESTAMENT DE JEAN MAILLEFER

(Du 16 Décembre 1661)

Ce fut dans l'une des salles basses de sa maison de la rue Saint-Étienne que Jean Maillefer dicta ce testament, au cours d'une longue maladie qu'il contracta à son retour d'un voyage en Hollande, sur la fin de l'année 1660. Cet acte de dernière volonté se trouva annulé par un second testament écrit à Cormontreuil en 1680, et dont nous n'avons pu malheureusement retrouver la minute (1). Celui-ci ne manque pas d'intérêt, et accompagne utilement le tableau généalogique ci-contre, préambule indispensable pour l'intelligence des Mémoires.

Par devant les notaires du Roy nostre Sire, héréditaires au baillage de Vermandois demourants à Reims, fut présent en sa personne honorable homme Jean Maillefer, bourgeois dudict Reims, demourant rue et paroisse Sainct-Estienne, et revestu de ses habits en une chambre basse de la maison en laquelle il demeure, quoy que incomodé de corps, sain d'esprit et d'entendement comme par l'inspection de sa personne et ses parolles il est apparu auxdits notaires : Considérant la mort estre certaine et l'heure d'icelle incertaine, ne

(1) Voir plus loin, aux pages 70, 74 et 296.

Digitized by Google

voullant toutefois décedder de ce mortel monde intestat, mais désirant disposer de ses intentions;

A ces causes, il a faict son testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière quy ensuit, qu'il veult et entend avoir lieu et sortir son plain et entier effect, en cassant, révocquant et adnullant tous autres testamens qu'il pouvoit avoir faicts :

Premièrement a recomandé et recomande son âme à Dieu nostre père, créateur, et Jésus Crist son fils, au benoist S^{t} Esprit, à la glorieuse et bien heureuse Vierge Marie et à toute la cour céleste de Paradis, priant le bon Dieu de tout son cœur luy pardonner ses faultes et faire miséricorde, se recomandant aussy à son bon ange gardien, S^{t} Jean Baptiste et l'Évangéliste, et les saincts François de Paul, S^{t} Remy et S^{te} Barbe;

Désire son corps après son trespas estre inhumé et enterré en l'église S^{t} Pierre le Viel près du lieu où sont inhumés ses père et mère; Et au regard des prières, luminaires, funérailles, le sieur Testateur a le tout laissé à la discrétion de dam^{lle} Marie Lefebvre, sa femme, sçachant qu'elle en fera son debvoir;

A donné et légué à la paroisse et fabrique dudict Sainct Pierre dix livres tournois pour estre recomandé aux prières des paroissiens;

A donné et légué à la fabrique de Sainct Estienne sa paroisse la somme de douze livres tournois pour estre pareillement l'âme dudict testateur recomandé aux paroissiens de ladite église;

A donné et légué aux pauvres honteux et nécessiteux de ceste ville de Reims la somme de cent cinquante livres tournois à leur distribuer par congnoissance de cause et aux plus indigens;

Digitized by Google

A donné et légué aux révérendz pères Minimes de Reims la somme de vingt livres tournois ;

Veult ledict sieur Testateur ses debtes estre paiés et acquittés, sy aucunes il en doibt ;

Item ledict sieur Testateur a dict et déclairé que, le dernier apvril mil six cens cinquante quatre, dam^lle^ Marie de Nelle, vivante vefve de Monsieur Dehu, luy fournit la somme de cincq mil livres tournois pour les conserver à Jehan Maillefer, filz du sieur Testateur et de ladicte dam^lle^ Marie Lefebvre, à quy ladicte dam^lle^ de Nelle en faisoit don comme le sieur Testateur nous a dict, pour lui estre rendu au temps de son mariage ou aage de majorité, ou quand il sera parvenu à l'estat ecclesiastique, s'il y estoit appellé de Dieu, avec l'interest au denier vingt, soubz condition néantmoins que sy ledict Jehan Maillefer, fils dudict s^r^ Testateur et de ladicte dam^lle^ Lefebvre, déceddoit avant ledict estat de mariage, que lesdictz cincq mil livres tournois et intéretz quy coureront, soyent et appartiennent aux autres enffans dudict s^r^ Testateur et de ladicte dam^lle^ Marie Lefebvre, ainsy que ladicte dam^lle^ de Nelle l'a désiré et fait entendre audict sieur Testateur, comme il nous a dict, à l'exclusion de François Esly Maillefer, filz du premier lict dudict Testateur, et lesquels cincq mil livres tournois et interest le sieur Testateur veult estre rendu et fourny audict Jean Maillefer son filz, suivant et au désir de l'intention de ladicte dam^lle^ de Nelle devant rapporté ;

A aussy ledict sieur Testateur dict et déclairé que ladicte dam^lle^ de Nelle luy a fourny la somme de deux cent vingt livres tournois, pour emploier à l'achapt d'ung bassin d'argent pour bailler à dam^lle^ Anne Maillefer, fille

Digitized by Google

dudict sieur Testateur le jour de ses espouzailles; ce que le sieur Testateur veult estre effectué;

A pareillement le sieur Testateur déclairé que dam^lle^ Magdelaine Roland sa mère, vefve de honorable homme Charles Maillefer, luy a fourny soixante livres tournois pour estre baillé à Charles Maillefer, filz dudict sieur Testateur, au temps de son mariage; lequel sieur Testateur a dict et déclairé qu'il recongnoist ladicte dam^lle^ Lefebvre, sa femme, très capable pour gérer et administrer les biens desdicts enffans : c'est pourquoy il desire qu'elle ait la garde bourgeoise de ses ditz enffans, soubz le bon plaisir de messieurs ses parents;

Item ledict sieur Testateur a dict et déclairé qu'il veult et entend que la part afférente quy poura appartenir par sa succession audict François Hely Maillefer, son filz et de feue dam^lle^ Magdelaine Ravaux, sa première femme, tant en meubles que immeubles, luy tienne lieu de propre et naissant paternel, et à ceste fin que le prix des meubles quy luy escherront soit emploié en achapt dhéritages ou mis à constitution de rente par l'advis des parens paternelz dudit François Hely Maillefer, le decès duquel arrivant sans enffans, ledict sieur Testateur veult et entend que ce quy luy sera escheue comme dict est, tant en meubles que immeubles et revenuz desdictz meubles et immeubles tant escheuz que à escheoir depuis le décès dudict sieur Testateur jusques à celluy dudict François Hely Maillefer, soit et appartienne aux autres enffans dudict sieur Testateur naiz et à naistre, lesquelz il substitue audict cas audict François Hely Maillefer, et néantmoins ledict François Hesly Maillefer, aiant atteint l'aage de vingt cinq ans, veult et entend ledict sieur Testateur que ses biens quictent leur fiction et retournent à leur véritable nature, mesme que

Digitized by Google

s'il prend estat de mariage avant le susdict aage de vingt cinq ans, il en puisse disposer raisonnablement avec advis de ses parens paternels pour ses conventions matrimonialles ; auquel François Hely Maillefer ledit Testateur désire estre pourveu d'ung tuteur dudict costé paternel.

Pour lequel présent testament acompli et mettre à deue et entière exécution de point en point selon sa forme et teneur, ledit Testateur a nommé et esleu pour executeur d'icelluy ladicte dam^lle^ Lefebvre, sa femme, à laquelle il a baillé pouvoir et puissance de ce faire et soubzmis entre ses mains tous ses biens jusques à plein et entier accomplissement d'icelluy, lequel présent testament a esté nommé, dicté et devisé par ledit Testateur auxdictz notaires, et quy luy a esté leu et releu motz après aultres par l'ung desdicts notaires, l'autre present, qu'il a dict avoir bien entendu et telle estre sa volonté. Ce fut faict et passé au lieu devant dict, environ les cinq heures de rellevée, le seiziesme décembre mil six cens soixante ung, et a le sieur Testateur signé. Signiffié le scel suivant l'eedict.

(Signé :) Jean Maillefer. Roland. Rogier.

(Extrait des minutes de Guillaume Rogier, notaire à Reims, 1661. Pièce transcrite et communiquée par M. Duchénoy.)

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

JEAN MAILLEFER

Négociant et Bourgeois de Reims au XVII[e] siècle

CONTINUÉS PAR SON FILS JUSQU'EN 1716

Publiés sur le Manuscrit original conservé à la Bibliothèque de Reims
Avec une Introduction et des notes

Par M. Henri JADART, Membre titulaire

(SUITE ET FIN)

La 1re partie a été donnée au tome LXXXII, 2e partie du volume, pages 1 à 88.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

ŒUVRES MORALES

I

De Composer.

DIALOGUE ENTRE LE PÈRE ET LE FILZ

Ce 24 juin 1667.

Le filz. — Mon père, j'ay esté bien réjouy, come aussy mes frères, de ce que vous nous ayés descrit l'histoire de vostre vie, et j'ay aussy fort considéré ce traicté de l'amour que vous avés pour nous tous, dont nous en avons tous déjà cognoissance quant n'en auriés rien escript, d'autant que vos actions parlent assés, et je prie Dieu que il nous face la grâce de vous rendre par nos respects les debvoirs ausquels nous sommes bien obleigés; mais ceste façon d'escrire par dialogue me plait extrêmement.

Le père. — Mon filz, je tâche, à peue près autant que je puis, pour vous monstrer un bel exemple, la perfection, logé sur une haulte montaigne où il est assés difficil

Digitized by Google

d'ariver que avecq des efforts et grands travaux ; sy il y a quelque chose qui aproche de la vertue, imités la et ne me suivés pas en mes deffauts. Ce que j'escris, c'est plus pour m'ocuper que aultrement, pour ceste fasson, je veux dire ceste méthode d'escrire par dialogue, je la treuve admirable et come un moyen pour se faire mieux entendre des choses que on veut discourir. Je la tien de Lucien, et sy j'estois de profession à escrire et composer, je ne m'en servirois pas d'aultre. Ce n'est pas tout, il en faut avoir la capacité.

Le filz. — Hé, ne l'avés vous pas ? Je ne cognois pas d'home quy escrive autant que vous. Vous avés tant veue et mesme leue, et par ce que vous avés déjà escript, il n'est pas que il n'y ayt bien d'aultres matières dans vostre ententement que vous développerés et metterés au jour pour nostre satisfaction, sy il vous plait.

Le père. — Il est vray que j'é beaucoup leue et que je lis encore tous les jours, mais c'est par divertissement et non par aplication. Sy j'escris, c'est aussy à mesme subjet et pour faire responce à des lestres que je reçois sur différents subjets et pour régler ce que on a affaire : mais pour compozer, faut avoir des talens pour cela. Il est vraye come dans les receuilles ne traictant ny de l'histoire ny des sciences, mais de matières assés facille, et pour m'instruir et vous, et pour me satisfaire, il ne sera pas besoing que je me gesne l'esprit avecq ce que j'ay maintenant le loisir et du temps.

Digitized by Google

II

Du Temps.

Le filz. — Il y a aparence que vous avés bien du temps de reste pour escrire et lire tant que vous faictes.

Le père. — Ouy, bien à présent que je suis le 25 juing 1667 à Cormontreuille ; ne croyés pas que ce soit le reste du temps, quand on auroit touttes les affaires, il faut prendre du temps pour soy mesme. Il y a dix ans que je me plaigniois que je n'avois pas de temps et que sy j'en avois six fois autant et que j'eusse peue estre double et triple, je l'employerois à cause de la diversité de mes inclinations et de la nécessité que j'avois lors de m'occuper dans mes affaires, tant pour m'ocuper et pour tâcher de maintenir ma famille : quy a ménage, famille, affaires et souhaits, ne manque pas d'exercises. Quant j'avois vostre mère elle me soulageoit et prenoit sa bonne part des soings qui tumbent tous sur mes foibles espaulles maintenant.

Et pour venir au temps, ce n'est qu'un instant qui sépare le passé du futur, et cependant il n'y a que cest instant qui soit proprement nostre ; le passé n'est plus à nous et l'advenir non plus. Le temps, suivant le dire des philosophes, c'est la mesure du mouvement ; mais pour bien parler du temps, vous sçaurés que c'est la piesse la plus importante de la vie, et nous avons du temps pour touttes choses quant nous le voulons avecq l'aide de Dieu employer, qui ne manque jamais. Le temps donques est bien cher, en tout rencontre, il est nécessaire de bien prendre son temps : *Dum tempus*

Digitized by Google

habemus operemur bonum. D'un moment de temps despend souvent et nostre salut éternelle et l'establissement de nos affaires temporelles. Et combien souvent s'y rencontre-il des occasions que, par faute de n'avoir pris son temps, il n'y a plus de remède, l'ocasion est chaufve : tel refuze qui après muze; tel dans le monde seroit grand seigneur qui n'est qu'un coquin pour n'avoir sceue prendre son temps (1). Joseph sauva de famine l'Egipte pour avoir pris son temps, et tel dans les enfers qui seroit en paradis, de mesme le bon laron prit bien son temps. Enfin ceste vie qui nous est prestée c'est nostre temps, c'est nostre journée; sy nous laissons venir la nuit sans avoir rien fait, nous pourons dire mais trop tard : *Venit nox in quâ nemo potest operare.*

Senèque, sy il m'en souvient, car il y a longt temps que je ne l'é leue, dit que une partie du temps se passe à ne rien faire et l'aultre à faire le mal. Et suivant les pencées de ce grand philosophe, sy vous ostés du temps celuy du dormir, du boir et du manger, les visittes à rendre et à recepvoir, les soings que vous prenés pour autruy et pour vos amis, les debvoirs d'une famille et affaires, les procès, les maladies, vos chagrins, mauvaises heures, l'exercisse de vos passions, les regrets de n'avoir sceue ménager ce mesme temps, vous treuverés tout cela déduit et encore d'aultres, se treuvera que il en reste fort peue, que la moindre partie est pour nous. Nonobstant, nous n'en somes pas ménager, ains prodigues. Nous donnons de nos journés entières à des personnes auxquels nous ne voudrions confier dix escus, et nostre vie

(1) Sur les proverbes relatifs au temps, consulter le *Livre des Proverbes français*, par Le Roux de Lincy, 1859, t. I, p. 133 et t. II, p. 428.

Digitized by Google

mesme dans la rencontre des duels, servant de second à tel auquel ne voudrions prester cent escus. Enfin il me semble que il me manque du temps pour vous parler du temps; ceux qui l'employent mal vien du deffaut de sa cognoissance : avecq le temps, on vien à bout de bien des choses.

Le temps et la patience adoucissent toutte facherie. Le temps c'est le maistre de touttes choses.

Le temps fait cognoistre la vérité.

Temps de pleurer, temps de rire.

Omnia tempus habent, et sine tempore nihil.

Le temps que nous avons à vivre icy sur la tere est fort court, limité, sa durée incertaine; et pour pouvoir bien discourir et escrire du temps, et le temps auquel on peut donner le nom du temps, c'est le temps des temps, c'est le temps éternel qui n'a pas eue de commencement ny n'aura pas de fin, c'est le temps dont les bien heureux et les damnés jouiront et soufriront éternellement. Je prie Dieu nous faire jouir avecq luy de son royaume qui n'est ny ne sera mesuré et limité par aucun temps.

Le filz. — Est-ce là tout ce que l'on peut dire du temps?

Le père. — Il n'y a pas de subjet plus ample et duquel on puisse tant traicter. C'est le temps qui enferme nos actions come le lieu la chose ; quant on se rencontre après la première saluade, le premier entretien c'est du temps... Nous disons : « Hô ! le bon temps quant on se mouchoit sur la manche ! » C'estoit aussy, estois-ce un temps bien fâcheux que le temps des gueres civil; mais quelque temps que ce soit de rechef, c'est notre temps. Je me souviens du temps que je sautois des focés, que je donnois carrière à des chevaux, que j'aymois des exercices violents. Voilà assés parler du temps; faut

Digitized by Google

parler d'aultre chose ; nous avons beau faire, le temps nous suit par tout, le temps nous passe, nous le passons. Je désire de mieux employer mon temps et que vous employés bien le vostre ; Dieu nous en face la grâce aux uns et aux aultres, à vous et à moy. Amen.

Le filz. — Vous dites qu'il faut parler d'aultres choses, de quel sujet voulés traicter maintenant ?

Le père. — Je voudrois commencer par le trafique, d'autant que quant il est bien conduit et que il n'y arive pas tant de banqueroutte come maintenant, c'est celuy qui fait bouillir la marmitte, on dit aussy,

Que quant chacun se mesle de son métier
Les vaches en sont mieux gardés (1).

III

Du Commerce et de la Marchandise.

Voicy un beau champ, estant véritable de dire que c'est le commerce qui enrichit les estats, restablit les familles et donne de l'ocupation à une partie des hommes. Dans la suitte de ce discours, je parleray des parties que doibt avoir un marchand et asseurément il n'en faut pas moings que pour faire un philosophe très parfait. Les principalles sont la fidélité et l'ordre ; et sy touttes ne sont pas suivies du bon heure : *In vanum laboraverunt*

(1) Autre forme du proverbe : Chacun son métier et les vaches seront bien gardées. (*Le Livre des Proverbes français*, par Le Roux de Lincy, 1859, t. II, p. 141.)

Digitized by Google

gentes, nisi Dominus edificaverit domum, in vanum laboraverunt qui edificant eam (1).

Et certainement le grand traffique a de l'honneur, du proffit et des charmes merveilleux par les communications, corespondances aux peis estrangers, les occasions de faire plaisir à tant de monde, soit en prestant ou empruntant. Il y a aussy bien des inconvéniens et bien du risque à faire des grands affaires, maintenant à cause de l'infidélité et de l'impuissance qui se rencontre parmy les marchands; et il est assés dificil de donner des bons conseils et d'en prendre, nous ne sommes pas icy en ville de grand trafique ou proffits come les ports de mer ou la grande ville. Le plus gros, à mon advis, ce sont les manufactures, le grain et le vin, ce sont trois choses à bien employer de l'argent. Mais enfin pour estre marchand, faut acheter et vendre, et tenir des bons livres par parties doubles.

Le filz. — Je souhaitterois sçavoir tenir les parties doubles.

Le père. — C'est une très belle science et très nécessaire à un marchand, et les livres de l'espargne se tiennent ainsy. Un de mes camarades, pendant que je demeurois à Lion, demanda à son père que il lui envoyast quarente escus pour aprendre les parties doubles; car il y a des mestres pour aprendre les parties doubles. Son père, quy estoit de Tours, luy feit responce que il n'en estoit pas besoing et que il les sçavoit faire triple. (C'estoit un desbauché qui depuis se fit capucin.) Ce n'est pas come cela que je voudrois que vous les sceussiés; on apelle cela donner rencontre à tout, et vous voyés nettement en peue d'heures vos receptes et vos

(1) Psaume CXXVI, 1.

Digitized by Google

mises, vos achapts et ventes. Il faut la pratique journalière quy en aprend plus que les maistres n'en sçauroient monstrer; vous le cognoistrés mieux par les livres dont je me sers et par un inventaire que j'adjouteray à ce chapittre, et croyés que il ne vous faut guères moins d'aplication, d'estude et d'attention, que sy il faillioit vous aprendre touttes les parties de la philosophie, de laquelle je peux dire que j'en sçay par dessus les couverseaux; mais pour les livres de raison, c'est mon talent, come un vigneron de travailler à sa vigne, et à quoy je me plais, et puis deffier sans vanité qui que ce soit de m'en donner des leçons, et ce quy me (fâche), c'est (que) je ne peue donner rencontre à bien des parties que au compte de pertes, à cause des fréquentes banquerouttes qui me sont arivés, et encores despuis six mois, mais ce n'est pas ma faute, qui pouroit deviner ce seroit une bonne affaire; à un qui me disoit que il faillioit faire différence des bons et des mauvais, je luy die : « Donnés moy ce don et *Jo vi dara mille doppia* (1). »

Le filz. — Il me tarde déjà que je ne sçache ceste science. Il semble que il soit nécessaire d'avoir beaucoup de livres pour la mettre en pratique.

Le père. — Cela est vrays; la volonté que vous en tesmoigniés, c'est déjà la moictié du chemin de fait. Ceste science resemble touttes les aultres, on l'aprend, et la pratiquant tous les jours devient fort facille. J'ay cogneu des caissiers à Lion qui ont bons gages come des comis dans les finances.

Le filz. — Puisque je ne suis pas encore capable d'aprendre, au moings sy tost que je voudrois, ceste belle

(1) Je vous donnerai en retour mille doubles, monnaie italienne.

Digitized by Google

science, et en attendant ditte moy les livres que il faut avoir.

Le père. — Je le veux et cela vous donnera un comencement, une disposition et une entrée pour vous instruire. Tachés à bien former vos lectres en beau caractère ; on apelle cela bien pindre : je n'é jamais sceue bien escrire, vous n'aurés que à voir mes livres. Je vous cotterés :

1. — Un livre que j'apelle premier livre secret, où je couchois cy debvant les parties que je debvois et que j'avois en dépost. A présent je ne doibts rien, grâces à Dieu, ny de prest ny de despost. Ce livre ne sert que pour les pentions de vous, mes enfants, et pour les gages de mes domestiques.

2. — Un aultre livre que j'intitulle second livre secret, où je couche les fonds d'héritages et argent et successions de feue ma feme Marie Lefebvre. Car pour le bien de feue ma feme, Magdeleine Ravaux, ce sont les parens de mon filz et d'elle qui en sont en possession et qui le gouverne par disposition testamentaire de feue M. Ravaux son père grand. Je n'é et n'é jamais eue que ce que il luy donna en mariage.

Dans ce livre je couche les naissances de mes enfans, leurs morts, mes mariages, morts de mes femmes et de mes père et mère.

3. — Un aultre livre que j'intitulle troiziesme livre secret, assés et plus curieux que nécessaire, ce sont des remarques pour ce qui me concerne, pour mes meurs tant pour le spirituel que temporelle, que pour ma famille et aultres accidents qui ne sont que trop fréquents, ce quy n'est pas inutil, Dieu et l'estude aydent merveilleusement à les suporter et se coriger. *Quantas habeo iniquitates*, et le reste.

Digitized by Google

4. — Un journal, où je couche les ventes journalières et lestres de change que je donne et aultres faciendes journalières. Il est bien surnomé journal.

5. — Un grand livre, où s'extrait en gros les ventes dudit journal cy dessus audit grand livre pour les François.

6. — Un aultre grand livre, idem pour les estrangers: Suisse, Alemaigne, Flande, Italie, Holande.

7. — Un livre d'extraits, quy est proprement un livre où je fais notte des ventes chaque jour en les portant sur le grand livre, ce qui sert de preuve avecq une † sy elles sont extraittes et font voir les ventes, où je couche aussy les achapts de chaque mois. Ce livre est beau parce que en une demy heure estant bien réglé, vous voyez touttes vos affaires d'une année.

8. — Un livre des bilans des payements de Lion et des aultres parties quy escheoient, pour disposer on fait notte en les portant sur le grand livre. Il se nome répertoir.

9. — Un aultre grand livre où sont couché les fonds et rentes.

10. — Un livre d'achapt de touttes les marchandises, où chaque pièce est couché et numerotté à son ordre.

11. — Un livre de crédit, où ceux ausquels je debvois pour fait de marchandises avoient leur rencontre. Ce livre m'est inutil et je ne m'en sers plus. Au commencement je faisois des leines, de la draperie et mercerie; et come de nos façonniers on achepte tout argeant comptant, je ne m'en sers plus.

12. — Un livre de caisse. Ce livre icy est très nécessaire. Ceux qui sont en société s'en doibvent servir et s'en servent nécessairement. Ceux qui font leurs affaires seuls s'en doibvent aussy servir pour se rendre compte

Digitized by Google

à eux mesme ; touttes les receptes et mises ont icy leur rencontre. C'est icy la chambre des comptes. Quelque grand, riche et puissant seigneur ou communauté, sy vous voulés, sy vous n'establissés cest ordre, sy vous ne voyés vos affaires vous mesme tous les sepmaines, tous les mois ou au moings tous les 6 mois, je vous baise les mains, vous avés bien du bonheur sy vous ne donnés du nés en tere.

13. — Un livre de tinture où les tinturiers en bleuf et noir et retendeurs, acatisseurs, ont leur rencontre, je veux dire compte.

14. — Un livre pour les apresteurs, foulage, faiseurs de thoilles.

15. — Un livre de bordreaux.

16. — Un livre de copie de lectres. Il est vraye que je ne les copie pas, ce que d'aultres font ; mais come il faut avoir beaucoup de loisir et le vouloir faire, je me contente de copier la substance des plus nécessaires, et pour les aultres j'ay encore

17. — Un livre où j'escris les noms de ceux qui m'escripvent. J'en reçois 2 lectres à peu près par jour, et faisant un trait à costé, cela signifie que j'y ay fait responce. Il y a bien des lectres qui vous obleigent à escrire sur vos livres, les faut mettre après, à la liasse avecq celles qui n'obligent pas à y respondre.

18. — Un livre des factures d'embalages des marchandises que on fait embaler quant on en a trop, que la vente ne donne pas et afin que elles s'en portent mieux et se conservent.

19. — Un livre des menues frais qui se divise encore en deux, sçavoir : Despens de ménage et frais de marchandises.

Un livre d'entrée et sortye des marchandises.

Digitized by Google

Voicy icy vis à vis un inventaire des marchandises adjoutés aux achapts et ventes pour cognoistre le proffit et en après les marchandises inventoriés s'adjoutent à l'inventaire généralle du fond et meubles come par exemple : Je dis vis à vis que la partie de 30.426[l] pour les marchandises inventoriés le 22 mars 1666, se porte à l'inventaire généralle dudit jour 22 mars 1666.

Pièce curieuse.

Achapt despuis l'inventaire du 1er décembre 1664 jusqu'au 22 mars 1666.

ACHATS

Décembre 1664....	4784[l]
Janvier 1665.....	10200
Febvrier	11741
Mars.....	17000
Apvril.....	17504
May.....	11471
Juing.....	8943
Juillette.....	8663
Aoust.....	8488
Septembre.....	10000
Octobre.....	8545
Novembre.....	12725
Décembre.....	13706
Janvier 1666.....	9659
Febvrier.....	11278
Mars.....	11127
Marchandises inventoriés...	175836
Le 1er Décembre 1664...	59700
	235536
Proffit.....	33993
	269529

Ventes despuis l'inventaire du 1er Décembre 1664 jusque à pareil jour 22 Mars 1666.

VENTES

Décembre 1664....	19425[l]
Janvier 1665.....	23218
Febvrier.....	16117
Mars.....	11400
Apvril.....	20951
May.....	10312
Juing.....	10960
Juillette.....	7694
Aoust.....	11962
Septembre.....	6907
Octobre.....	10256
Novembre.....	25817
Décembre.....	16788
Janvier 1666.....	18359
Febvrier.....	15154
Mars.....	13783
Marchandises inventoriés...	239103
Le 22 Mars 1666..	30426
Some pareille..	269529

Digitized by Google

C'est une pièce assés rare et des plus belles que j'aye fait, et que je fait en me jouant, mais c'est Dieu quy a conduit mon pinceau. Cy dessus la partie de 30.426[1] pour les marchandises inventoriés se porte à l'inventaire général.

Il faudra bien deschanter au premier inventaire.

Il ne faut pas faire grand fondement sur les proffits; car quant il plaît à Dieu, on tombe en bien moings de temps que on n'en a mis à monter, et pour estre en pleine mer dans une grande bonace, on n'est pas exempté de naufrage que on ne soit arivé au port et que on n'ayt pris tere.

Le filz. — Es-ce là tout ce que il faut sçavoir pour estre un bon marchand, et est-il aussy nécessaire d'estre en compagnie?

Le père. — Vous alés bien viste et vous me faittes deux demandes bien considérables tout à la foix.

Le filz. — Excusés moy : Je vous prie donques de m'éclaircir de ma première demande; l'aultre viendra à son tour sy il vous plait.

Le père. — Je vous ay dit à peuc près les livres que je juge nécessaire pour mettre ses affaires en bon ordre, c'est quelque chose, ce n'est pas tout. Il est encore nécessaire pour bien négotier :

Premier, pour fondement, d'avoir la crainte de Dieu, *Initium sapientiæ timor Domini*, d'avoir beaucoup de comptant, estre véritable dans ses parolles et escrits, et religieux en ses promesses, payer ponctuellement ce que on doibt.

Il y a un proverbe qui dit que le bon payeur est maistre de la bource d'autruy. Quant un home a bien payé 1000 escus, on luy en prest volontiers deux mil.

Cela est vray et nécessaire pour entretenir son crédit.

Digitized by Google

Le crédit fait que on a fiance on vous, que on se maintien et que souvent on se relève, quoyque en ce temps je ne conseillerois pas de s'engager ny beaucoup ny du tout. Faut encore se cognoistre en marchandises, n'en pas faire grand magazin quant elles sont chères, se tenir assortie, ne pas se charger de nouveautés que à mesure de la vente. La vente règle l'achapt. Pour prendre garde à quy on preste et des sommes notables, la prudence humaine sy trouve courte. J'en parle par expérience. Ceux à quy je me fiois et que je croyois des melieurs ont manqué à cela. Il est assés dificil de sy bien gouverner, le bonheure acomode merveilleusement la conduitte et quant on a raisonné sur une affaire et que on ne s'y endort pas, faut remettre le tout à sa providence et luy demander une force d'esprit pour porter patiement les pertes quant elles arivent. Faut bien prendre garde encore de ne jamais rien emprunter que on n'ayt la volonté et grand pouvoir de le rendre; en uzer autrement c'est estre voleur et pis encore, car d'un voleur on s'en donne de garde. Il n'y a prudence humaine qui puisse esviter d'estre trompé, et c'est pourtant le vol que on punit le moings en France, quy est un grand malheur. On fait le procès, on pend, on roue, on met aux galères un pauvre misérable qui aura desrobé dix escus au coing d'un bois, et on laisse là ceux qui desrobent des milions, qui s'en vont acheter des duchées dans les peis estrangers. Ha, siècle pervers, tant de juges et point de justice !

Le filz. — Que dittes vous de négotier sur mer ou du négoce estranger ?

Le père. — Pour le négoce sur mer, ceux qui sont sur les ports de mer en pouront mieux discourir. Je sçay que il y a beaucoup de périls, mais les proffits sont grands, et tel pense n'y pas négotier directement quy y

Digitized by Google

négotie néantmoings indirectement avecq moings de proffit, prestant à ceux quy y négotient. J'ai ouy dire d'un qui venoit faire ses achapts à Lion, et donnoit le double de la chose à payer à son retour, et le faisoit retournant ordinairement un an après, et disoit : je risque dadvantage que vous, car je risque ma vie ; et il a payé une fois pour toutte n'estant point retourné, mais toujours ceux qui luy avoient fait et esté payés de deux ventes ne pouvoient plus rien perdre.

Pour l'aultre point de négotier dans les peis estrangers il y a divers sentiments. J'en cognois qui ne le veullent pas, les uns pour ne vouloir esloigner leurs affaires, les aultres pour y avoir esté pincées ; et moy je suis d'advis contre ; car un home qui sera bon à mil lieux d'icy vous payera mieux qu'un aultre souvent de vos voisins que vous croirés bon ; et il y a plus à gagnier à prester loing que près. Vous acheptés les marchandises estrangères ou esloigniés pour les vendre sur vostre selle, et celles que vous acheptés sur vostre selle doibvent estre vendues ou à des peis esloigniés ou aux royaumes estrangers. Il est aussy bon de sçavoir un peue de la langue et de la réduction des monoyes, et il y a du plaisir d'avoir des habitudes loing.

Le filz. — Je suis tout à fait aise de vous entendre. Je voudrois bien sçavoir quel est le melieur d'estre en compagnie ou société pour trafiquer ou d'estre seul.

Le père. — Voicy encore une question quy mérite d'estre considéré à laquelle j'ay peue satisfaire, ayant esprouvé l'un et l'autre : sy j'avois eue des frères j'aurois demeuré. J'en ay parlé au discours de ma vie.

La société est belle quant ceux qui la compozent ont l'humeur douce. — Je n'aime pas les humeures colères, bizardes, remplis de trop bonne opinion d'eux mesme,

Digitized by Google

que chacun a pour but et vize le proffit et l'utilité de la compagnie, sans se amuzer à des négoces particuliers. Vos pères grands et vos honcles ont esté en compagnies. Je désire et vous conseille de vous associer tous ensemble et vous entreaymer, et sy Dieu vous fait la grâce de faire quelque fortune et vous donner famille, alors après que vous aurés travailliés une vingtaine d'années, plus ou moings, vous pourés vous séparer ainsy que feu Jacob d'avecq son beau père Laban, et come cela se pratique ordinairement, mais de rechef aymés vous les uns les aultres. Que sy vous n'estes pas dans le mariage ou que y estant vous n'ayés poins d'enfans, que vos nepveux et nièpce soient vos enfants.

Le filz. — Quant j'ay vous ay bien entendue et que j'ay fait réflexion sur tout ce que vous dit, j'ai treuvé beaucoup de dificulté à estre marchand.

Le père. — J'oublioi à vous dire que, pour faire ses affaires seul, faut estre bien puissant ; ce que vous ne pourés pas estre. C'est une raison qui vous nécessitera à vous mettre ensemble, aussy es-ce un soulagement bien grand. Ce n'est pas encore tout. Il faut que un marchand, hivert et esté, quelque temps qu'il face, soit toujours prest de mettre le pied à l'estrier.

Mais quant vous aurés espluché touttes les conditions, vous n'y trouverés pas moings d'empêchements.

Le filz. — Je vous prie de me dire quelque chose des aultres conditions ou de quelque autre subjet que vous voudrés.

Le père. — C'est un entretien qui seroit agréable et util ; mais comment parler des professions que on n'exerce pas ?

Le filz. — Seulement vostre sentiment sur chacune.

Le père. — Auparavant, puisque il vient à propos, je

Digitized by Google

feis il y a quelques années, sur un différend qui fut meue pour la prescéance entre *(le reste en blanc)*, je feis, di-je, un petit traité sur un différend qui pouroit naistre et lequel, je croy, n'est pas né entre messieurs les marchands.

IV

Discours ou traicté sur la prescéance.

Nonobstant que la prescéance despende, come beaucoup d'aultres choses, du caprice et de l'opinion des homes, et que ce n'est pas toujours celuy quy marche le premier quy est le plus honoré, come on voit que aux processions les plus notables du clergé marchent les derniers, comme aux processions généralles et à celles de M. le Recteur de l'université, et les corps marchent ensuitte les premiers, et en beaucoup d'assemblées on fait délibérer et on prend les advis des plus jeunes les premiers; à d'aultres assemblés on pratique le contraire. Un honneste home porte sa prescéance par tout, et avecq ses inférieurs on peut dire que la place que il occupe est tousjours la première. Je supoze donques que il y eust un différend à mouvoir pour ceste prescéance entre messieurs les marchands de différend négoge *(sic)*, avecq réserve que quoy que je traitte les uns debvant les aultres, cela ne leur puisse nuir ny préjudicier.

C'est donques un différend à naistre entre messieurs les marchands de drap, de soye, de razes, de fer, faudroit que quelqu'un le voulut soliciter et en faire les advances.

Raisons pour messieurs les marchands de drap: que

Digitized by Google

ils sont en possession de longues années de compozer le premier corps; que ils sont le plus grand nombre. Il est vraye que j'ay ouy dire que ils avoient esté aultrefois troix cents; que la draperie est la plus ancienne manefacture, la plus util, la plus chaude, de plus longue durée et se porte plus universelement; que elle est privilégiée et exempte de ferme, que les melieurs familles de la ville sont faittes de ce négoce.

Pour messieurs les marchands de soye : que leurs marchandises sont les plus précieuses et portés par les roix, princes, grands seigneurs, hauts officiers, courtizans, galands financiers et le beau monde; que leurs boutiques ouvertes et estalés font l'ornement des villes; on dit d'un home heureux : ses jours sont filés de soye; voila qui est doux come soyes et unies come des satins.

Les marchands de razes et estamines pour leurs raisons : ne conteste pas la prescéance, prétendent de l'emporter hautement, et se piquent de noblesse; produisent des ordonnances de François premier qui ennoblissent les marchands qui ont trafiqué 20 ans en magazin dans les provinces et royaumes estrangers; que le négoce fait en gros n'est aucunement subjet et a quelque chose de noble.

Et l'Angletere, Espaigne, Holande, Italie, Venize, Florence, Gennes, Amsterdam, Lisbonne, les premiers princes et principaux de ces lieux sont marchands et font bien voir que le négoge ne déroche pas à la noblesse.

La compaignie des villes anséantique en Alemaigne, des marchands en Angletere et Holande, des Indes orientalles et occidentalles qui entretiennent des armées, ont des forteresses, équipent des grandes flottes de vaisseaux et ont aliance avecq les roix.

Digitized by Google

La maison des Médicis qui a donné deux reines à la France, leurs ancestres estoient marchands il y a deux cents ans, et le grand duc entretient commerce encore, come je croy, au Levant.

Mais en France la manefacture royalle establis despuis peue et la compagnie des Indes et le sel dont le roy s'est réservé le trafique à l'exclusion de tous, fait voir assés en quel estime y est le trafique.

Pour messieurs les marchands de fer : ces messieurs sont plus propres à foudroyer que à raisonner, et en deux mots, sans barguignier, c'est le fer et avecq le fer que on conquiert les royaumes. C'est le fer qui enferme les trésors et les plus grands secrets et les choses les plus riches ; que le droit et la volonté des roix s'explique par la bouche des canons.

Je pourois icy particuliarizer les aultres sortes de marchands et marchandises, mais à parler en général du commerce : quy es-ce qui produit dans les villes ceste multitude d'artizans que messieurs les marchands ? C'est le haut commerce qui fait fleurir les estats et qui aportent l'abondance où il est establi et tout suit généralement l'abondance. C'est ce mesme commerce qui fait et embelit les villes. Amstredam, Venize, Londre, Gennes, Lisbonne, Lion et tant d'aultres en sont des belles preuves et des véritables témoignages.

On voit assés la différence des lieux où le commerce est establie d'avecq ceux où il ne l'est pas, la richesse des uns et la pauvreté des aultres.

La plus part des capitaines de mer sont marchands et grand capitaines ; mais pencés vous que André Doria n'estoit pas marchand.

Pour Barberousse, Drague, Ulusialy, quoy que grands capitaines et corsaires, je doute sy il n'ont pas esté mar-

Digitized by Google

chands (1); ouy, ouy, ces gens là n'estoient pas des bestes. Sy, estans jeune, j'aurois eue les cognoissances que j'ay à présent, que n'eu-je pas fait? Il y faisoit bon, mais je ne le sçavois pas. D'aillieurs je n'é ozé jamais m'engager, et j'ay peut-estre trop aymé mes aises, quoy que j'aye tousjours préféré mes affaires à mes plaisirs, come toutte home raisonnable doit faire. Et puis ce n'est que depuis 25 à 30 ans que on a pris l'essor dans Reims, pouvant dire que les corespondances de nos prédécesseurs ne s'étendoient guière plus loing que la veue des remparts ou des plus haut clochiers. Il y a cinquante ans, il n'y avoit ny messager ny coche d'icy à Paris. Quant un habitant de la ville aloit à Paris, il faisoit devant que partir son testament et avecq plus de précaution que on en feroit maintenant pour passer la mere glacialle et aler à la Nouvelle Zamble où sont les ours blanc et où il y a six mois entiers de nuit.

A bas l'amour! La gloire et l'intérest sont les seulles passions mouvantes de la plus part des hommes; sans elles Coulomb n'eust pas courus tant de mers et descouvert un nouveau monde, et Fernand Cortès n'eust pas conquis Mexique.

Les arts libéraux, tous libéraux que on les nomme, changeroient bien de tiltres sy ils n'estoient secourues des arts mécaniques.

(1) *Barberousse*, célèbre corsaire turc. — *Drake* (Françis), navigateur anglais qui prit possession de la Californie. — *Ulusiali* est un nom probablement défiguré par Maillefer.

Digitized by Google

V

Du mariage.

Le filz. — Vous parlés là de mariage et de prendre feme; quel advis donneriés vous de se marier ou ne se marier pas?

Le père. — Vous m'obleigés à des longs entretiens, voilà encore une matière pour bien s'estendre. Je ne consilierois jamais à un home de se marier sy il n'en a grande envie. Un filz respondit à sa mère, qui luy disoit de se marier, que il estoit trop tost, et après que il estoit trop tart; vous vous repentirés de l'un ou de l'aultre. S. Paul conseil de ne se marier pas.

Le filz. — Pourquoy es-ce donques que tout le monde se marient?

Le père. — C'est par une providence de Dieu pour perpétuer et éternizer le monde; car sy ceux qui se marient faisoient réflexion sur les suittes que traisne le mariage, peue se marieroient et faudroit autant de résolution pour se marier come pour entrer dans la plus austère religion ou pour se faire capucin, et ce n'est pas une chose indifférente; il y a des nations entières et des sectes de philosophes qui ont creue le celibat impossible et debvant le déluge ce mot estoit mesme incogneue.

Le filz. — Y a-t-il pas beaucoup de rozes dans le mariage?

Le père. — J'en convien, mais que elles tombent bientost et les espines vous restent touttes seulles; j'en fais une bien triste expérience.

Le filz. — Vous me faictes voir tant d'inconveniens de

Digitized by Google

tous costés que je ne sçay de quel costé me tourner et prendre une résolution.

Le père. — Demandés avecq ferveure le conseil à Dieu et suivés vos inclinations.

VI

Des voyages.

Le filz. — Dans l'histoire de vostre vie, j'ay veue que vous avés mis les noms des villes par alphabet. Je voy par là que vous avés voyagé, parlés moy.

Le père. — Il est vray que, come vous aurés peue remarquer dans l'histoire de ma vie, j'ay beaucoup aymé à voyager, et dans ma jeunesse c'estoit mes plus grands inclinations, et j'ay eue regret que je n'aye esté en Levant et mesme maintenant j'aurois les mesmes désirs; mais un ménage, le soing que je suis obleigé d'avoir pour vous eslever, mon infirmité de l'ouye, sont des obstacles invincibles, et ainsy touttes choses ont leur temps.

Le filz. — Quel plaisir et utilité tire-on des voyages?

Le père. — Très grands, quant on se propose plusieurs fins, ce que je n'é pas fait pour n'avoir pas alors de jugement. Je n'avois aultre desseing que de me promener et voir le peis; au lieu que plusieurs voyagent come les anciens philosophes pour cognoistre les mœures, inclinations et gouvernements des peuples, come Solon qui fut en Perse et en Lydie; d'aultres pour descouvrir des nouvelles teres come Colomb et Magellan, d'aultres pour les conquester come tant de capitaines espagnols, portu-

Digitized by Google

gais, anglois, holandois, turques, aux Indes; d'aultres pour les instruir à la foy, ainsy que S. François Xavier et tant de pieux Religieux ausdictes Indes, au Japon, à la Chine, en Ethiopie, d'aultres pour planter des nouvelles colonies, quant leur peis habonde trop en habitans; d'aultres pour trafiquer, come les nations que j'ay cottés; d'aultres enfin come vagabonds pour ne sçavoir demeurer en lieu.

Le filz. — Moyennant donques que on aye quelque unes de ses intentions, es-ce assés pour voyager?

Le père. — C'est bien quelque chose, mais ce n'est pas tout : Faut estre jeune, avoir la santé, n'avoir rien qui vous atache ou retienne à vostre peis, avoir la bource garnye, mesme sy il se peut des lectres de recomandations et de crédit; estre fort vailliant, courageux résistant à la paeine et n'apréhender pas les dangers, sçavoir umpeue des langues et des sciences, mesme quelques arts, et avecq touttes ses provisions joint à sçavoir bien tirer une harquebuze, bien nager. Vous avés sans doute un grand contentement, car tous les jours vous voyés païs nouveau, villes et compagnies nouvelles; on fait des cognoissances, on aprend plusieurs choses, ce quy aporte un merveilleux plaisir. Je n'é pas fait de ces voyages de longs cours et ne puis pas vous en bien parler, mais vous voyés que j'ay veue une partie de la France, la Flandre, l'Italie, la Holande et l'entrée de l'Alemaigne.

Le filz. — Voudriés-vous dire les particularités de vos voyages et ce que vous avés veue de plus remarquable?

Le père. — Je vous en ay déja entretenue; mais Amstredam, Venize, Leiden et Anvers sont les plus belles villes à mon advis que j'aye vue et peut estre de toutte

Digitized by Google

l'Europe ; et le bon, c'est que grâces à Dieu, dans tous mes voyages, j'ay toujours esté sain, gaye et n'ay pas manqué ny d'argent ny d'amis.

VII

Des amis.

Le filz. — Quel estat faittes vous des amis, en voit-on?

Le père. — C'est une marchandise bien rare. On dit que après Dieu la bource est le melieur amis, pourtant c'est un grand trésor que un amis, mais on treuve peue de l'un et de l'autre. Il est besoing de tant de circonstance pour faire un amis que on auroit plutôt treuvé la pierre philosophalle, la quadrature du cercle et la cause du flux et du reflux de la mer que on auroit rencontré un amis, et ceux qui se disent nos amis, cependant que nous sommes dans la prospérité et que la fortune nous rit, bien souvent nous tournent le dos à la moindre disgrâce :

Dum fueris dives, multos numerabis amicos
tempora sy fuerint nubila, solus eris.

et c'est avecq raison que on dit encore :

Bienheureux sont ceux qui ont des amis
Malheureux sont ceux qui en ont affaire.

Il s'y rencontre des hommes d'une nature sy corompue que vous aurés creue estre vos amis et faisoient sem-

Digitized by Google

blant de l'estre pendant que ils avoient besoing de vous et que vous aurés mesme le plus servie, deviennent par interest ou par caprice vos plus grands ennemis. J'en parle par expérience. J'ay fait plaisir à des personnes qui m'ont payés d'ingratitudes, et, sans que je leur en aye donnée subject, ont fait du pis que ils ont peue à proportion de leur pouvoir quy n'estoit pas grand, Dieu mercys, et souvent des plus proches et desquels vous debvriés plustot recepvoir des offices de plaisir et c'est ce qui faché. Il est vraye que come en ceste vie il ne se rencontre personne parfaitte de tout point, faut que nous aymions nos amis avecq leur deffaults, come nous voulons que ils excusent les nostres. Il y a pourtant des personnes avecq lesquels il est dificil que vous contractiés amitié, sçavoir :

Avecq des trop grands seigneurs. Un respect que il faut tousjours avoir pour leur personne vous genne ; faut à peu près esgalité d'aage et de conditions. Vous ne le pouvés avecq un vitieux, un superbe, un ivroigne, un ignorant ou indiscret. Je vous renvoye à Senesque qui a traictée des amitiées.

Il y a beaucoup de mes amis qui ont pris le devant et qui sont parties. J'en ay encores, grâces à Dieu, et je puis dire que je n'é pas esté des plus malheureux dans la rencontre d'amis, et quant une personne avecq laquelle j'ay habitude n'est point mon amis, c'est que il ne veut pas l'estre, pouvant dire que je fais touttes les advances possibles pour cultiver et me conserver les amitiés. J'ay un cœure qui embrasse tout le monde.

Digitized by Google

VIII

Des employes.

Le filz. — Je souhaitterois que vous me disiés ce que vous faictes tous les jours.

Le père. — Pour vous respondre, il y a 10, 15, 20, 30 ans, je me levois en esté à cinq heures, en hiver à sept. La première chose, je vay à l'église et ne manque pas non plus que maintenant d'entendre la messe. J'alois à l'achapt de nos manefactures, à cause de mon infirmité de l'ouye je n'y ay plus alée, où j'acheptois suivant l'argent que j'avois en caisse et le besoing que j'avois de marchandises, et c'est un deffault, car il est autant nécessaire à un marchand d'avoir tousjours de réserve quelque somme notable que de tenir son magazin assortie de trop de marchandises, lesquelles quelquefois faut abaisser pour les mettre au prix courant quant les marchandises diminuent, ou bien cela cause que vous faittes des grosses ventes et court risque de perdre dadvantage. Mais on respondra : On peut serer et cacher les marchandises; à cela un marchand ne demande que à vendre, et quant on preste vous croyés vostre debiteur bon.

Après cela, je dis après l'achapt, j'aunois mes marchandises et payois les ouvriers et après avoir beue debout un ver de vin, je faisois responce à mes lectres, come je fais encore à présent, exepté que je ne vay plus aux achapts. Je n'achepte, ny aune, ny je ne paye, ce sont mes gens; j'escris sur mes livres les ventes et les traittes, et de jour à aultre je ne manque de feuilleter

Digitized by Google

mes livres pour voir les parties qui escheoient pour en disposer. Pour les payements de Lion, j'en tien des bilans séparés.

Cela, avecq mon disner que je ne commence pas debvant mydy, me conduit jusque à midy et demy. Après quoy, je prend un livre que je lis jusque à 2 ou trois heures sy je ne m'endors plustot. Alors je prend mon manteau et pour me délasser l'esprit et prendre l'air, l'un des jours j'irai au Capucins, ou chés les aultres pères, ayant des habitudes dans touttes les maisons religieuses et aux grilles; un aultre jour à la bibliotèque de Nostre-Dame, qui s'ouvre les mardy et vendredy de chacune sepmaine, où M. le Bibliotécaire me donne quel livre je veux, que je luy rend fidellement; un aultre jour, j'iray à l'académye jouer ou voir jouer le picquet.

Despuis six ans que j'ay ce petit logis de Cormontreuille, j'y vien les estés fort souvent. Je tâche, tant que je puis, de me façonner à la solitude; j'y ay umpeue de paeine, mais à touttes choses les commencements sont dificilles, et puis je n'y suis pas seul, sy je ne veux, et estant seul je m'y occupe à lire et escrire et promener. Mesme ce lundi XI juilliette 1667, je quicte icy ces lignes pour faire responce à six lectres que mes gens m'envoyent; ce que voilà fait, je voy touttes les nouvelles que on m'envoye escript à la main, les gazettes d'Holande et de France, le *Journal des Sçavants* qui vien touttes les sepmaines, mais à présent il n'est plus sy beau que au commencement.

Le soir et à midy, je m'entretien avecq ma famille, come vous le sçavez, avecq vous et avecq vos frères, et à vous dire ou compter des fables, ou à des jeux innocents, et dans 2, 3 ou 4 années que vous et vos soeures serés plus raisonnables et plus grands, nous nous en-

Digitized by Google

tretiendrons, Dieu aydant, de discours plus sérieux. C'est ce que j'espère et attends avecq assés d'impatiences. Cy debvant la moictié du temps j'alois le soir souper en ville.

IX

Des repas.

Le filz. — Ou alés vous souper?

Le père. — Déjà, tous les huit jours, nous faisions ordinaire (1) avecq mes beaux frères et sœures, et j'en ay fait avecq nos voizins; mais despuis que ils ont eue des enfans mariés on a quicté; mesme dans le voisinage on ne se voit plus, et feue mes père grand et ma mère nous faisoient ordinaire deux fois la sepmaine, mesme mon père grand a laissé une petite rente de trente sept livres par an pour que ses enfans facent tous les années prier Dieu pour luy et se voir; mais come la superfluité s'est beaucoup augmenté, aussy bien dans les festins come en toutes les aultres choses, au lieu de trente sept livres on despence deux et troix cents livres. Il est vrays que la famille est bien grossye despuis.

Le filz. — Pourquoy cela?

Le père. — C'est un uzage fort ancien et qui s'observoit cy debvant dans touttes les bonnes familles, ce qui s'observe encore dans quelq'une. Cela entretien les amitiés dans les familles, à quoy je vous convie tous quant mon corps sera dans la tere. Vous voyés dans l'histoire de Job come ses enfans se voyoient; et quant on mange souvent ensemble, les amitiés s'entretiennent mieux et on ne peut nourir des inimitiés longt temps.

(1) *Ordinaire*, c'est à dire le repas sans cérémonie, la réunion simple et frugale au foyer de la famille, à une table commune.

Digitized by Google

Nous avons entretenue ausy un ordinaire de dix cousins qui a duré quelques anées, que chacun faisoit tour à tour chaque mois; mais la grande cérémonie a fait que on les a quictés; et quant à moy j'ahy maintenant les longues tables, parce que d'un costé j'y suis incomodé, n'entendant pas, ce qui fait que je lis, et aussy que j'aime à présent un petit ordinaire et réglée; on s'en porte mieux; la bonne chère souvent pratiqué est la cause des maladies par trop de repletion et abondance d'humeure qui se forment dans nous et à ceux qui disent ou qui chante.

Le filz. — Apelés vous repas que d'estre à table une heure?

Le père. — Non, je n'apelle pas cela repas, mais goinfrerie, je ne blasme pas les repas qui se font à des nopces ou des assemblés où les festins doibvent indispensablement estre bien ordonnés. Je parle contre le mauvais uzage et contre ceux *quorum deus venter est*, et n'y a pas de doute que la vie réglée, la diette ou sobriété, sont mère de la santé. Mesme on dit que pour se bien porter il faut sortir de table avecq apétit. C'est pourquoy on voit plus de viels religieux dans les cloistres que d'homes aagés dans le monde; et les Holandois qui ne boivent que de l'eau vivent plus que nous et sont plus robustes. J'ay veue en mon voyage d'Holande quantité de vielarts. Sy vous desirés voir un discours de la sobriété, voyés Louigy Cornaro quy est beau, facil et util à pratiquer (1).

(1) *Cornaro* (Louis), auteur vénitien, a publié des *Discorsi della vita sobria*, dont il mit les préceptes en pratique après avoir été très intempérant dans sa jeunesse. Il mourut en 1566, à l'âge de 99 ans.

Digitized by Google

X

Des artizans.

Le filz. — Vous avés discourue d'une partie des professions ; vous n'avés rien dit des artizans.

Le père. — C'est la condition la plus heureuse.

Le filz. — Pourquoy ?

Le père. — Premier, pour bien servir Dieu et pour avoir la vie certaine et asseurée et saine, exempte d'ambition, d'inquiétude et d'aultres maux qui travaille ceux qui sont dans des professions plus relevés, et sans mentir c'est une vie bien douce. Ces gens là ont tousjours le nécessaire, et ce nécessaire est peue de chose ; la boisson ne leur couste rien, j'entends pour ceux qui n'ont pas le moyen d'avoir du vin, car dans la ville une partie font melieure chère que des gros bourgeois ; beaucoup aussy n'espargnent rien et vont mourir à l'hospital quy est leur refuge. Pour ceux qui vivent bien ce n'est pas de mesme, hier à ce logis de Cormontreuille je vis chaufer le four à neuf heures du soir, après, enfourner par mon concierge et sa feme huict gros pins. Je sceue d'eux que il y estoit entré deux quartel de bled de seize solz et que c'estoit pour eux vivre la sepmaine. Prenés le à 20 sols, voilà 50 livres par an pour le pin ; pour le laictage ils ont des vaches, des poids, des fèbves et des herbages dans mon jardin. Ils nouriront une couple de cochons pour leur faire du potage. Une partie de l'année, luy et sa femme travaille aux vignes et au temps des moissons, l'hivert au bois, la quenouille pour la feme, enfin il me dit que il estoit plus content que le roy, ce

Digitized by Google

que je croy ; donques après q'un artizan a offert du matin à Dieu son labeure, il s'ocupe, et la journée ne luy ennuit pas ; il n'offence souvent pas Dieu comme un aultre quy est oizif, son corps s'exerce et s'en porte mieux ; et il treuve à la fin de la journé ou de la sepmaine son salaire qui luy fournit de quoy se nourir et entretenir, car *quy non laborat non manducet.*

Dieu a dit à nostre premier pere : Tu gagnieras ton pain à la sueure de ton corps, et ce travail est bien plus certain et la vie plus asseuré que celle de ceux qui ont du fonds et des rentes au commerce et ne les recoipvent ou ne gaignent pas, tant y a que ceste vie est exempte de soucilz continuels qui ne quittent pas les personnes que l'on apelle de condition et qui croiroient faire tort à leur naissance sy ils travaillioient à quelque ouvrage ou mestier, mais ils se trompent. Cependant c'est une opinion et maxime, quoy que fauce et très mauvaise, qui a aujourdhuy gagnié la plus part des esprits, oultre que les enfans des artizans ne leur sont pas à charge, au contraire ils aydent souvent à gagner leur vie à leur père et mère, et plus ils en ont mieux ils en vallent, au lieu que dans les familles, ou bonnes maisons que on apelle, le nombre les destruit, et faut pour les maintenir, en mettre dans des couvents et en envoyer d'aultres à la guere où ils n'ont point d'inclination et les rendre souvent misérables. En Italie et tous ces Messieurs des parlements en France ne marient q'un ou deux enfans au plus, quy est un mal ; au lieu que sy ils sçavoient quelque métier, ils pouroient choisir une retraitte pour asseurer leur vie en repos. Voilà les subjets pourquoy on voit tant de fénéants et vagabons à présent dans le monde.

Digitized by Google

XI

Des faynéants et vagabons.

Le filz. — Quelles sortes de gens sont ils, y en a il beaucoup et à quoy sont ils propres?

Le père. — C'est la lie du peuple, l'exxrement *(sic)* des villes, la peste des Républiques, des matières à ornements de gibets, d'où se tire les voleurs, les meurtriers et les forçats et touttes sortes de racailles et gens qui ne vallent rien. Pour le nombre. il y en y a tant et de tous costés que il seroit assés difficil de les compter, et ne sont propres, come je vous ay dit, que pour mettre en galère ou à pendre pour servir d'exemples à leurs pareilles et à d'aultres, afin de n'entrer en leur compagnie.

Le filz. — Je vous prie de me dire les causes pourquoy on en voit tant come vous dittes?

Le père. — Oultre que l'home est naturellement ennemye du travail et de la paeine, j'en remarque deux sources principalles qui ne manqueront jamais de produire de ceste vermine.

La première vient de ceste mauditte opinion et maxime que je vous ay déja cotés, que les pères de famille à présent croiroient se ravaler beaucoup de faire aprendre des métiers à leurs enfans. Cependant quant la famille est grande, c'est un sot mestier de ne rien faire, de tousjours despencer et ne rien gagnier, sy grand que soit le bien on en voit le bout.

Et l'aultre quy est déplorable, c'est que beaucoup d'enfans, ausquels leur père manquent ne sont instruits

Digitized by Google

et poussés par personne, et d'aultres aussy tellement volontaires ou incorigibles ou hébétés que on n'en peut rien faire, et ainsy les uns et les aultres vivants dans l'aage et n'ayants pas de bien ou l'ayants mangée ou perdue et ne sçachants rien faire, il est forcé que ils tumbent dans la nécessitée, sy ce n'est que ils veuillent servir de maneuvre, porter de la tere ou aler à la guere. Je n'entends pas blasmer icy ceux qui vont à la guere, je sçay que il y a quantité de gentilhomes et d'aultres qui y vont par le motif de servir le roy et la patrie; mesme anciennement à Rome persónne n'en estoit exempt, mesme à ses despens; mais, come par le bon ordre que il y a à présent dans les finances, la solde ne manque pas, aussy on ne manque pas d'homes, je die de soldats. Ces vagabons donques, tombants dans la pauvreté, mènent souvent une vie fainéante et déréglée et desbauchée, qui va finir souvent dans les galères ou sur une potence; aussy voit-on que, pour remédier à ces maux, on establit à présent dans touttes les villes des hôpitaux et maisons de piété et manefactures, dans lesquelles on instruit la jeunesse à la crainte de Dieu et à aprendre des métiers. Ce sont des establissements qui sont beaux et nécessaires. Il y a d'aultres lieux où on nourit les vielarts qui sont pauvres et qui ne peuvent plus rien faire.

Sur ce subjet, je vous diray pour vous faire voir le nombre de ceux qui ne scavent rien faire, que je remarquay dans le temps que je faisois bâtir, j'observay que le maistre architeque faisoit grand estat de deux mestres massons que il avoit et qui travaillioient et en suportoit et enduroit. Je voulue le blasmer et luy dire de comander et se faire respecter par ces deux personnages ou leur donner congé et en prendre d'aultres, sur quoy il me dit

Digitized by Google

que il s'en garderoit bien, que il auroit paeine à en treuver; mais que pour des porteurs de tere qui descendent et montent troix eschelles différentes dans des fondements et ont du mal come des chiens, gaignent le quarts des maistres massons, il en treuvoit plus que il ne vouloit et par centaine, Ce quy fait voir la nécessité et le plaisir que il y a à sçavoir et à faire quelque chose.

J'en ay ouy discourir, et après que ceux qui avoient accoustumé ceste sorte de vie ne pouvoient la quicter; ils n'ont aucung soing, ne payent ny ferme, ny taille, n'apréhendent pas de rien perdre, sont indépendants, se chauvent *(sic)* au soleil, dorment, rient tout leur saoul, sont par tout chés eux, ont le ciel pour couverture et la tere pour matelats, sont oiseaux pasagers qui suivent l'esté et le beau temps, ne vont que en peis gras où on leur donne et où ils treuvent à prendre, ne s'embarassent pas des tracas et affaires du monde, sont libre par tout, francs come gentilhomes, et enfin qui ne se soucient de rien.

XII

Portrait de feue ma mère Madgdeleine Roland (1).

Elle estoit très belle femme et d'une belle taille. Son portrait est dans ma galerye.

Estant fille, elle estoit fort gaye, mais soubs la con-

(1) Maillefer avait annoncé cet éloge au début de ses Mémoires, voir plus haut, p. 6. — Sa mère appartenait à l'une des meilleures familles de la bourgeoisie rémoise; elle mourut le 25 septembre 1654, et il composa sa notice sur elle le 31 août 1667, treize ans après l'avoir perdue, ce qui indique la persistance de ses regrets.

Digitized by Google

duitte de ses père et mère, lesquels en ce temps là ne donnoient pas à leurs filles les libertées que on leur permet maintenant.

Elle fut tirée des escolles à l'aage de quatorze ans pour estre mariée et entrer dans une boutique extrèmement subjete, et ses premiers employs furent, à ce que je luy ay ouy raconter, à y enfiler des escritoires et dans la vente et destail de menues merceries, estant la pratique des pères alors de ne pas eslever leurs filles dans les braveries et vanitées come on fait maintenant. Sur quoy je n'é rien à dire, car les temps produisent divers changements et come on juge des choses par leurs évènements, c'est assés dire. Après tout, la coustume est un tiran, quy ne luy accorderoit quelque chose, se rendroit ridiculle.

Mais enfin la liberté de ma mère n'augmenta pas pour estre mariée, car quelque inclination que feue mon père eust pour la luy laisser, son père ne manquoit pas tous les matins de venir au logis devant le soleil, et ma mère entendant fraper à la porte se levoit, sortoit viste par la porte de derrière avecq sa jupe, rentroit par celle du devant, disant que elle venoit de l'église, ce quy ne pouvoit procéder, de la part de ma mère, que d'un grand respect envers son père meslée de prudence.

Ceste prudence a parue en toutte la conduitte de sa vie ; mais sa mananimitée *(sic)* a estée encore bien grande en ce que elle n'a jamais refuzée de faire plaisir quant elle en a estée priée, mesme contre son intérest. Je sçay que elle a prestée des sommes considérables à des particulieres, lesquels luy rendant le principal dix ans après, n'en a pas voulue prendre d'intérests et a servie souvent de caution à d'aultres, ayant un cœure qui ne pouvoit rien refuzer. Sa charité envers les pauvres religieux,

Digitized by Google

les pauvres mendians, les prisonniers, les hospitaux, les pauvres honteux, estoit un de ses emplois journaliers.

Sa dévotion, mon Dieu, combien de foix s'est-elle trouvée aux portes des églizes de Nostre-Dame, de S^t^-Remy et S^t^-Piere sa paroisse, auparavant que elles fussent ouvertes. Mais combien d'actions de piété, de charité, d'humilité qui ne sont cogneues que de vous, ô mon Dieu !

Mais pour parler de sa force, de sa constance de l'amour de Dieu et de celuy que elle portoit à ses enfans, quy le poura comprendre, estant demeurée vefve à trente-deux ans et ayant souffert un combat dans elle mesme de la nature contre la nature ; l'amour que elle avoit enfin pour Dieu et pour huict enfans que Dieu luy avoit donné fut le vainqueur. Aussy c'estoit une femme d'un fort esprit, ennemye du faste et de l'oisiveté, civil tout ce quy se peust, affable à recepvoir et à parler à chacun, menagère pour soy ; libéralle pour autruy ; un soing merveilleux de nous eslever dans l'amour et crainte de Dieu et de nous mettre dans des conditions honnestes pour subsister.

Mais enfin, il pleut à Dieu de grorifier *(sic)* une sy belle vie d'une belle mort ; la bonne mort suit la bonne vie. Elle décéda la nuict du vingt quatriesme au vingt cinquiesme septembre mil six cents cinquante quattre, à l'heure de minuit après cinq sepmaines de fiebvre continue, accompagné d'un flux de ventre, qui l'un et l'aultre ne l'ont pas quictée, et a souffert son mal fort constament, avecq grande patience et resignation à la volonté de Dieu quy luy a conservée son jugement jusques à la fin et la parolle jusques à demy heure de sa mort que elle entra en l'agonie ; elle me dit à dieu la veille et le jour de sa mort, quy est une chose bien triste et bien

Digitized by Google

sensible. Elle receust auparavant tous ses sacrements et est morte fort crestiennement à l'aage de cinquante neuf ans. Dès le premier jour que elle se vist alitée, elle feist une confession généralle. Nous la feismes ouvrir; elle avoit l'estomaq tout putrifiée, le foye plein d'abcès et la ratte sèche et bruslée, que les médecins disent procéder de mélancolie quant à la ratte gatée, mais les aultres maux ont peue estre causées de la longueure de sa maladie. J'espère que Dieu luy aura fait miséricorde. Elle avoit, ainsy que j'ay déjà dit, l'esprit fort et solide, charitable et preste à faire plaisir à tout le monde. Sa bonne vie et sa belle mort me doibvent servir d'exemple pour le reste des jours que Dieu me voudra laisser sur la tere. Je prie Dieu que il m'en face la grâce de l'imiter en son vefvage, en sa vie et en sa mort. Ainsy soit il. A Reims ce dernier aoust 1667.

XIII

Recomendation ou plustost commendement à mes enfants.

(18 septembre 1667)

Mes enfans, l'amour du prochain est un commendement divin, l'amour mesme des ennemis est comandée dans l'évangille par ces belles parolles de nostre Seigneur: *Ego autem dico vobis, diligite inimicos vestros.* Sy l'amour de ceux qui ne nous sont rien, et mesme sy nous somes obleigés d'aymer ceux desquels nous avons receue des injures et qui mesme nous haïssent, à plus forte raison combien doibt estre grande et forte l'amour des frères les

Digitized by Google

uns et les aultres : *O quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !*

Considérés de plus et voyés combien je vous ayme et combien je vous ay aymés.

Mais, après le comandement de Dieu et le mien que vous ne pouvés jamais transgresser sans pechée et sans ingratitude et sans blasme, vostre interest propre vous y obleige et vous y atache par plusieurs considérations. Car, demeurants unies, vous en serés bien plus fort contre ceux qui vous attaqueront ou voudront vous faire perdre ou vos biens ou vostre réputation.

Il y a encore un aultre considération et interest bien considérable, c'est que ceux de vous aultres qui voudront suivre le train du trafique et du commerce, faudra bien que vous vous associés et mettiés ensemble, car vous n'aurés pas assés de comptant pour faire vos affaires seul et au bout de dix huict à vingt ans vous pourés vous séparer. Je vous ay mis cy debvant les parties que doibt avoir un bon marchand, mais sur tout ayés tousjours debvant les yeux l'amour et la crainte de Dieu, et ce faisant ayés confiance certaine que il ne vous abandonnera pas, et sy il permet que vous soyés afligée, adorés la main qui vous touche et il fera que vous tirerés des advantages de vos aflictions *etiam sy occideris me, non te negabo*. Bénissés le tousjours et dans les prospérités et dans les adversités. Dieu vous en face la grâce et vous aye tousjours en sa garde et s^{te} protection. Amen.

Digitized by Google

XIV

Discours à Monseigneur le cardinal Anthoine, archevesque de Reims, le 9 février 1668 (1).

Sy io non fusse ammalato, non aurei mancato al mio reficio verso vostra eminencia et ralegiermi con tuti della sua benarivata tanta desirata in questa citta.

On m'a dit, Monseigneur, de ne vous pas parler et q'une profonde révérence sufizoit pour vous tesmoigner mes respects.

Cest advis m'estoit d'un costé advantageux, d'autant que le grand respect que vostre éminence imprime à ceux qui ont l'honneur de l'aprocher et la joye que je ressens aussy de la voir, feront que je ne pouray pas vous faire un discours suivie, ny donner de l'attention à mes parolles.

D'aillieurs, je considère que ce m'estoit un assés grand desplaisir de parestre sourd devant vostre éminence, sans y parestre encore muet.

C'est ce qui m'enhardit de luy dire que les personnes illustres sont cogneue come le soleil, et ainsy vostre éminence est cogneue par tous les lieux qu'il esclaire et pas moings qu'Alexandre, dont vostre éminence a touttes les vertues et pas un de ses vices.

J'ay eue l'honneur de voir vostre éminence à Rome,

(1) Antoine Barberin, neveu du feu pape Urbain VIII, venait d'être nommé à l'archevêché de Reims, à la suite d'une longue vacance du siège métropolitain.

Digitized by Google

il y a trente troix ans, et de baiser les pieds et parler à Urbain huictiesme, le plus grand, le plus illustre, le plus manifique et le plus spirituel prince de son siècle.

. . . . . , ...

. . . . . .

J'ay rayé cy dessus, d'autant que l'italien n'estoit pas corect à mon grée.

J'ay adjouté :

Je ne m'estonne plus que les Romains ayent conquis toutte la tere, sy ils auroient eue l'air de vostre E., ils auroient aussy conquis les cœeures et leur empir auroit esté éternel.

XV

Au nom de Dieu.

Du dernier novembre 1668.

Conduitte pour ma vie. J'ay ce jour 57 ans, vefe.

1. — La première action du jour, faut aler à l'église offrir à Dieu touttes choses et le prier de garder de l'offencer.

2. — Estudier tous les jours la sagesse, songer aux obligations de bien vivre pour toy mesme et donner bon exemple à tes enfans et domestiques et que tes jours advancent, et relire souvent ces préceptes ou remarques.

3. — Te donner la patience en touttes choses : ce quy ne se peut faire en un temps, se fait en un aultre.

4. — Tirer volontairement les despences nécessaires, perte ou gaing, tant que tu pouras, et n'en point faire de superflus.

Digitized by Google

5. — Te occuper incessamment, soit à la prière, à tes affaires, à la lecture, enfin à tous tes debvoirs.

6. — Souffrir les envies, inimitiés et enfin dissimuler bien des choses.

7. — Tu es bien heureux que tu ne peux plus ouïr des mesdisances, ny des mauvais discours. Prend garde de n'en pas dire, et que tes lèvres et ta langue ne prononce rien dont tu te puisse repentir, car la parolle laché ne se peut plus retenir et une chose ou une faute faitte ne peut estre jamais qu'elle ne soit faitte.

8. — Comme la nature humaine est faible et subjet à faillir, quant tu tomberas, avecq l'aide de Dieu relève toy aussy tost, et q'une faute te serve d'esguillions ou d'instruction pour n'en plus faire.

9. — Faire à tous moments tout le bien que tu pouras, et aye en horreur le vice come la peste.

10. — Jamais ne se plaindre sy on peut. J'ay une mauvaise habitude de me plaindre des despences et des pertes ; cela ne sert à rien : après tout personne n'entre dans vos intérests ; chacun est pour soy, et est peut estre aussy empêché que toy.

11. — C'est une belle chose que la véritée, ne t'en esloigne jamais. Un home qui, avecq la grâce de Dieu, mesne une bonne vie et quy est véritable en ses parolles et résigné à Dieu, on peut dire que il ne craint pas les hommes, ny rien qui soit au monde que Dieu et marche la teste levée.

12. — L'oraison et la lecture des livres dévots et moraux, c'est la nouriture de l'âme ; prends en tous les jours come tu fais tes repas, et ainsy tu sera tout joyeux et contant.

13. — Ne te vante jamais pour quelque prospérité ou pour quelque bien. Cela est odieux et quelquefois et

Digitized by Google

souvent l'adversité suit bien près, et sy Dieu t'a donné des bien, remercye le, tu en vois la despence.

14. — Ne t'estonne pas aussy pour le nombre des enfans que Dieu ta donné, Dieu en est le premier père, et c'est la bénédiction de ton logis.

15. Faut à présent dans ton grabat
T'accoustumer au célibat.

Et asseurément le célibat est pénible, mais il t'est nécessaire et asseurément tu rencontrerois trop d'espines dans un troisiesme mariage : *non admodum tempus est.*

16. — Le chemin des croix et des aflictions portés patiemment conduit au ciel.

17. — La vie de l'homme sur la tere est subjet à beaucoup d'aflictions, *repletus multis miseriis*, mais tu en as porté deux bien pezantes, les aultres peuvent estre ou à peue près esgalles ou moindres.

18. — C'est une chose estonnante, que le bien qui nous arive, nous n'y songeons pas. Il semble que cela nous soit deub, au lieu que les revers de la fortune nous pèze et s'empare trop de nostre mémoire.

19. — C'est pourquoy en touttes choses faut se conformer à la volonté de Dieu, *Fiat voluntas;* l'adversité nous proffite et la prospérité nous nuit bien souvent.

20. — D'aillieurs tout passe bien viste et les biens et les maux. Il n'y a que la vertue et les bonnes actions qui nous demeurent.

21. — Le temps me passe viste, quoy que je souffre beaucoup et souvent, mais qui es ce quy ne souffre pas? La journé, après la prière, je lis ou j'escris et vois le monde.

22. — Mes occupations journalières et ausquelles j'ay grande habitude me servent de divertissement et il y

Digitized by Google

a tous les jours quelque chose de nouveau quy ayde à passer le temps.

23. — Quant on fait une action, la faut faire que on puisse la continuer. Il est certain que on ne peut continuer jamais le chemin du vice; aussy c'est un sot chemin.

24. — Dans le monde, un home quy désire faire fortune ou seulement se maintenir, il faut que il veille incessamment à ses affaires, à plus forte raison pour gagnier le ciel, il faut bien vivre et y penser incessamment.

25. — Come il y en y a qui naissent coiffés, c'est à dire dans des grands biens, come beaucoup de fils uniques, aussi en voyons-nous ausquels Dieu fait la grâce de se porter naturellement au bien sans travaile et sans paeine.

26. — Il est bien dificil quant on a une mauvaise habitude, par exemple au jeu, de la quicter; sy tu en a, tache de t'en deffaire.

27. — Il faut que l'oraison, la méditation et mes debvoirs soient maintenant mes divertissements.

28. — Sy tu te veux afliger de touttes choses qui arivent dans le monde, prépare toy à n'estre jamais joyeux, mais tu treuveras ton contentement dans la résignation à la volonté de Dieu.

29. — Après tout, il n'y a personne quy n'ayt un ou plusieurs deffaults; c'est contre ses ennemis là que il faut avoir incessamment les armes à la main, de la patience, de l'oraison, de la mortification et aultres pour les combattre tous les jours.

30. — Ne parle jamais d'autruy, ou die du bien.

31. — Dans le cours de la vie, l'estat où nous nous treuvons par les changements ordinaires de morts ou

Digitized by Google

du bon ou mauvais vizage de la fortune, fait que nous prenons de nouveau desseings et un aultre genre de vie, ce que j'espreuve bien.

32. — Je die à mes enfans que sy ils sont diligens, cela leur vaudra tout.

33. — Dieu me pardonne! Il en est bien besoing, le monde ne me pardonne pas, je ne doibts rien au monde, je doibt tout à Dieu.

34. — Mon Dieu, permettés que je vous importune, vous le voulés bien, et que je vous demande à tout moment la prudence et la patience.

35. — Ne te lasse pas de souffrir les ingratitudes et de faire plaisir à ces gens là, mais sur tout souvien-toy de tes bienfaicteurs et de tes amis.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

JOURNALIER DE JEAN MAILLEFER

(1669-1681)

Quelques remarques de l'année 1669.

Janvier 1669.

2e. — La maladie estoit cessée depuis 2 mois et d'advantage, despuis 2 jours, il y a eue 2 maisons d'atacqués et 3 personnes de mortes, ce n'a rien estée (1).

Il n'a pas encore fait de gelée.

Beaucoup de naufrages sur la mer d'Angleter, ce qui donne du soing, ayant des marchandises sur ceste mer

5e. — Monsr Jean Rogier, mon beau frère, fut juge des marchands.

Première gelée, n'a duré que 12 heures, mais le 12 commencement d'hivert, neige, l'ancre gelée à la plume et au cornet.

20e. — On a chanté un *Te Deum* à Notre Dame pour

(1) Il s'agit ici des dernières atteintes de la terrible peste qui désola Reims en 1668. (Cfr. dans la *Chronique de Champagne* la notice du Dr Maldan sur cette épidémie, t. II, p. 1 à 25.)

Digitized by Google

la naissance de Mons^r^ le duc d'Anjou, où a assisté Mons^r^ le cardinal Anthoine, et l'après midy procession à S^t^ Remy pour remercier Dieu de la délivrance de la peste, où il y avoit afluence de peuple, de mesme que à S^t^ Sébastien de Bétenye (1).

Du 21 apvril 1669, jour de Pâques.

Il y a longtemps que je n'é rien escript sur ce livre, mais ce n'est pas par paresse, c'est que je suis fort occupé despuis 2 à 3 mois.

Nous avons un très long hivert, et il a fait tout ce mois et fait encore un bien grand froid. Je laisse les nouvelles aux historiens et gazettiers. Il y a 3 jours que M^r^ Hierosme Lespagnol, de mes amis, qui n'avoit environ que 38 à 40 ans, est mort et n'a esté que quatre jours malade.

Du 30 may 1669, jour de l'Ascension.

La vie de l'home sur la tere n'est q'un travail continuel du corps et de l'esprit.

Juing 1669.

Ceux sur lesquels tu n'as pas de pouvoir, laisse les vivre à leur mode, tu n'as que de la paeine de t'en inquiéter.

Ce 7, il ne faut pas s'estonner de ma dépense, car sans les pensions, les gages et l'ordinaire il y a céans tousjours des ouvriers, aujourd'huy, 7^me^ juing, j'ay le jardinier, le pintre, le menuisier, le couvreur, le plom-

(1) *Bétheny*, commune voisine de Reims, dont l'église est encore aujourd'hui sous le vocable de saint Sébastien.

Digitized by Google

bier, le serurier, l'embaleur; mon tailleur travaile pour moy; j'attend le masson, le tonnelier, la couturière.

9me, jour de la Pentecoste. — Ce jour toutte la journée aux églizes ou à lire.

10e. — Je m'estois levé de matin pour aler à la procession de la Pompelle, mais les chasses et les prestres estant sur le rempart et à la porte pour sortir, une lavasse a survenu de deux heures, la procession est retourné sur sur ses pas à St Timothé. Sy il eut fait beau seulement une heure, presque toutte la ville estoit hors, j'alay de ce pas avecq ma fille et Philipe à Cormontreuille (1).

11e. — Je demeuré à Cormontreuille assés ennuyé et retourné le soir.

12e. — J'ai fait voir à ma fille des cheveux de sirennes et les mont d'arennes (2).

19e. — J'ay parti avant hier de Cormontreuille pour aler à Chaalons voir ma cense de Lisle quy est en savart. J'ay donné ordre de la renfermer. J'ay veue mes vignes de Verzenay, il faudra les envoyer revoir, les faut lier, nettoyer et couper, il y a des bèches (3). Je suis retourné ce jour à 5 heures du soir.

(1) La procesion de la Pompelle se rendait au lieudit de ce nom sur la route de Châlons, près de Sillery, lieu du supplice des premiers martyrs de Reims, SS. Timothée, Maur et Apollinaire.

(2) Le mont d'Arène, débris de l'amphithéâtre romain, dont les derniers vestiges ont disparu vers 1854, lors de la construction de l'église Saint-Thomas au faubourg de Laon. (Cf. *Remensiana*, par L. Paris, 1845, p. 1.)

(3) *Béches*, *Rynchites* (coléoptères), insectes qui ravageaient fréquemment les vignes de Champagne. (Du Cange *Glossaire*; Littré, *Dict. de la langue française*, verbo Bèche.)

Digitized by Google

Juilliette 1669.

Ce 6e. — Mr Jean Lepoivre vient de mourir. C'est grand domage : il laisse une famille bien désolée, neuf enfans.

Mlle Jacqueline Maillefer, vefve de Remy Lepoivre, sœure de feue mon père, vien de rendre l'âme, aagée de 76 ans 1/2. Dieu en veuille avoir l'âme.

On continue l'octave de la Ste Roze-Marie de Lima aux frères Prescheurs.

Ce 27e. — J'ay retournay hier de Château-Thierry avecq ma fille, où nous avons assisté à la première messe de Monsr Le Febvre.

Aoust 1669

Au commencement de ce mois, j'ay fait mon inventaire ; j'ay asisté à l'enterement de la mère de Mr Oudinet et au festin de la parentée chés Monsr Gerard Maillefer.

Le 20, advis d'une grande deffaite de nos gens en Candie (1).

Le 22, je suis alé à la feste aux Vautes à Muison, chés Mr le curé (2).

Le 25, j'ai asisté à une première messe de Peuedenfant et donné un lois bl. à l'offrande. Ce jour une roue de ma galèche est rompue près S. Remy, j'estois dehors.

Le 28 et 29, on cœuille les premières pommes à Cormontreuille, les abres en rompent.

(1) L'île de Crète fut assiégée à cette époque par les Turcs sur les Vénitiens. Un officier français, du nom de Colbert, s'illustra à la défense de Candie. (*Gazette de France*, 1669, p. 900 et 1070.)

(2) *Les Vautes*, près Muizon, sur la route de Reims à Paris.

Digitized by Google

Septembre 1669

Le 4, j'ay retourné hier de Cormontreuille, où j'ai disné avec 5 minisnes. Grandes chaleurs.

Le 8, les grandes chaleurs continuent, il n'a pas fait sy chaud de l'année.

Le 9, on fait des prières à Nostre-Dame pour le temps de secheresses.

Le 16, je retourne de Cormontreuille, où je suis despuis le 10, sinon qu'avant hier je retourné une nuit pour voir le logis. J'ay déjà 8 grands paniers de pommes, il y en aura encore.

A 3 heures de relevée, j'ay asisté aux vigilles pour Madame Deue à l'opital.

Le 17, j'ay assisté à 8 heures du matin au service pour ladicte à l'hospital.

Le 22, ma fille, Philipes et Anthoinette s'en vont à vendanges.

Morts de ce mois de mes amis : M^r^ Jean de Foigny, nostre voisin, M^r^ le consilier Frizon, M^lle^ la présidente Ravigneau.

Le 25, on a vendangé 7 1/2 trenté 1/2 à Verzenay et 7 1/2 à Mallye (1).

Ledit jour j'ay pris mes habits d'hivert. Il y a 2 mois que il ne pleut.

Octobre 1669

12^e^. — Le Roy me veut oster Lisle que on apelle Lisle à ma feme ; je n'en ay point de tiltre que mon lot de partage.

Mon fermier de Balois est mort, sa femme a renoncé.

(1) *Verzenay* et *Mailly*, près Verzy (Marne), encore réputés pour la qualité de leurs vignobles.

Digitized by Google

14e. — A 10 heures du soir, il pleut à lavasse, il y a 6 mois que il n'a pleue.

Novembre 1669.

Quid faciam? Orare pro defunctis.

Décembre 1669.

16e. — Depuis le 12 9bre dernier, j'ay leue les 3 thomes du *Siècle de fer,* quy est l'istoire entière despuis 1600 jusque à 1664; il en promect un 4me tome : c'est un livre à lire;

Un tome d'un voyage de *3 évesques en Perse, au royaume de Siam et à la Chine;*

Un livre galand, compozé par une dame, je n'en ay pas retenue le nom;

La vie du maréchal de Gassion, grand capitaine et soldat, mais d'une humeure sévère, ainsy que sont ceux qui sont nourys dans les batailles, dans le carnage et dans le sang, ennemie comme luy des plaisirs et des voluptés.

Je désire mettre une borne à mes lectures; cela me peut gaster la veue et distraire un peue de mes affaires, et alors ne faut pas douter que j'auray beaucoup de temps de reste. Quant je rencontre quelque livre nouveau, je ne puis m'en détacher que je ne l'aye leue toutte entier.

Il n'a pas encore fait d'hiver; hier il faisoit un soleille d'un jour d'été.

Du 28 décembre 1669, parties principalles d'un marchand : Estre loyal et fidel, bien achepter et bien payer, lottir et choisir, tenir les livres et bilans, la caisse, les lestres, y respondre et coucher sur les livres.

Digitized by Google

ANNÉE 1670.

Du 16 Janvier. — Je croy que je ferés mieux de me rire de touttes mes infirmités que d'en pleurer.

Du 18 au soir. — Monsr Blansbarbe, consilier au Présidial, mort subitement d'apoplexie, et aujourdhuy Monsr Jacque Calou, capitaine du Jardin de l'Arquebuze, mort de mesme subitement.

Février 1670.

13. — Mon honcle Nicolas Roland est mort cejourd'hui à minuict.

Discours faitte au Jardin de l'Arquebuze en l'assemblée et présence de 400 chevaliers, le 13 febvrier 1670, sur une charge de Lieutenant du Jardin qu'un nommé Oudin a obtenue du Roy, vacante par la mort de feue Monsieur le capitaine Calou. Messieurs.....

Effet de ce discours : tout le monde aplaudit et cria à haute voix : Libertée, Libertée ! On nomma des députés pour aler faire remonstrance au Roy avecq la jonction du corps de ville : Mr Le Frique, capitaine du Jardin, Mr Loys de la Salle, capitaines députés.

Juing 1670.

Premier jour et premier dimanche du mois, jour de la Ste Trinité, j'ay assisté à la vesture d'une de mes niepces Rogier à la Congrégation, quy, par la grace de Dieu, a fait ceste action avecq une grande fermetée. Monsr Esnard a prèchée avec un grand aplaudissement de l'audience.

Août 1670.

On parle que nous alons avoir la guère contre Hol-

Digitized by Google

lande, et que le Roy d'Angletere se joint à la France. C'est une très mauvaise nouvelle pour les négotians, dont une grande partie ont leurs affaires delà. Mais, après la perte de ma femme, de mes oreilles, et que mon aage s'advance (ce 29 aoust 1670, dans 3 mois j'aurés cinquante neuf ans), qu'es quy me doibt attacher au monde ou faire de la paeine que le pechée? D'aillieurs, mes inquiétudes pour le temps advenir, pour la difficulté ou pour la cessation à mon esgard des affaires n'y apporteront pas des remèdes.

Septembre 1670.

Je ne croy pas ceste guère cy dessus.

Le 1er, Jean Maillefer a donné à déjeuner à Messieurs les chevaliers du Jardin de l'Arquebuze, à ceux qui s'y sont trouvés à cause du bouquet que il avoit pour la St Anthoine.

Le 2, j'ay eue nouvelle que ma maison de Balois avoit esté toutte bruslée et tous les grains par le tonnerre, et que il n'y est demeuré que les murailles.

Le 3e, j'ay suis allé voir le Camp hors Porte à Vesle, composé de 4 mil 500 chevaux et 7,500 d'infanterie soubs des tentes. Cela est beau à voir. Ils vont en Loraine.

Le 4, Monsieur le marquis de Louvoy, qui les a conduits, a disné céans; il avoit grande court, je luy ay fait harangue.

Le 5, on n'a que faire de sortir le logis pour se divertir pour la quantitée de ces gens de guere qui passent et rapassent.

Le 6, j'ay couché à Cormontreuille où j'ay veue passer l'armée quy va en Loraine, composé de 12,000 homes

Digitized by Google

effectives, sçavoir 4500 chevaux et 7500 homes d'infanterie. Ils ont passé à 4 heures du matin jusque à 7 heures à travers tere, la cavalerie en escadrons et l'infanterie en 2 filles de 20 homes chaque rang. Cela estoit beau à voir.

Le 7, il a quantité de fruits de touttes sortes à Cormontreuille.

Le 17e, despuis 4 jours je lis l'*Enéïde* de Virgille en prose par Marolle avecq grand attachement. Si je quictois la lecture et le jeue, j'aurois bien du temps de reste, car le négoce est mort.

Le 18, je retourne de Cormontreuille où j'estois alé yher *(sic)* coucher. Ma fille y a fait du noberté et a renvoyé 7 corbeilles de pomme. Nicolas y fait du cidre pour luy. En retournant à Ponce Ludon, la galèche a renversé, où estoient avecq moy mes 2 filles et le petit François. Grâce à Dieu, personne de blessé, que quelques larmes respandues (1).

Le 21, J. Maillefer, ma fille Anne et Anthoinette sont alée au giste à Verzenay.

Le 22, on a persuré 10 1/2 thonneau et un poinsson de Verzenay la nuit, et on a mis le vin de la 4e sère à part.

Le 23e, chacun dit que c'est trop vendanger et il (est) vray que pour sa commodité mon vigneron me fait tous les ans advancer, et j'observerés cette année sy j'ai bien ou mal fait. Il y a bien des frais aux vendanges.

(1) *Pons Ludon*, lieudit sur la route de Reims à Louvois, près Cormontreuil. Ce nom traduit par fantaisie au XVIIIe siècle sous celui de *Pons Ludorum*, signifie simplement le *Poncel Œudon* ou *Odonis Poncellus*, qui était au moyen âge le petit pont ou ponceau sur le ruisseau du Rouillat, descendant de la Montagne vers la Vesle. (P. Varin, *Archives adm.*, t. I, p. 275, et *Arch. législ.*, 1re part., p. 554 et 590.)

Digitized by Google

Le 28, il a pleue toutte la journée : je suis bien heureux d'avoir fait mes vendanges. Il y avoit grand chère à souper chés Mr Rogier. J'ay esté dire adieu au père Graliet qui va à Vitry.

Le 30, je suis alé voir à la foire de St Remy un combat d'un hours contre quattre dogues. Continuation de pluies. Affaires mortes.

Octobre 1670.

J'ay assisté à une première messe d'un jeune cordelier, nepveu du père gardien. Il avoit une couronne de fleurs sur la teste. On n'a pas fait d'offrande. Je croy que il auroit eue 200 livres sy on en eust fait. Il y avoit bien du monde invité. Il n'y a eue que Mr Husson et sa feme, quy servoient de père et mère, qui ont esté à l'offrande avecq chacun un cierge blanc. J'y ay communiay.

Le 9, on a cœuillie les nobertes à Cormontreuille.

Le 11e, on a cœuillye 8 grands paniers de poires de Rousselet... et 2 grands paniers de verjeus. Les 3/4 des fruits, pommes, damas noir, damas violette, nobertes, tombent.

Le 12e, on a persuré et fait un petit bobilion (1) de verjue et ma fille fait sécher ses fruits.

J'ay veue chez Mr Lancelot Favart le microscope qui grossit les objets, tant célébré dans le *Journal des Sçavants;* il l'a fait venir d'Angletere et couste 10 pistolles (2).

(1) *Bobilion*, mesure de petite dimension.

(2) La famille Favart, qui compte encore des descendants à Reims, était l'une des meilleures familles de la bourgeoisie. Lancelot Favart fut lieutenant des habitants de 1684 à 1689. (Cf. *Armorial des Lieutenants des habitants de Reims*, par Ch. Givelet, 1887, p. 177.)

Digitized by Google

C'est grand pitié dans un ménage quant il n'y a pas d'argent; on sçait ce que vaut une pistolle, *sed* présentement je venderois plustôt ma vaisselle d'argent que d'en emprunter. Quant on n'en a pas à recepvoir, c'est encore pis.

Le 16, *Deo gratias*, j'en ay receue. Il y avoit *3 Septimana* que j'attendois après.

Tous mes enfans sont abiliés de neuf pour l'hiver, et Batiste un pourpoint et haut de chose commencé; aujourd'hui Philipes lève un enfant de nostre cordonnier avec Anthoinette, et a donné le bal.

Le 29, M^r^ Domont jeune, marchand de Rouen, venant aux foires, est mort en ceste ville. Il meurt beaucoup de monde.

Maillefer est alé au Val secret et à Château-Thierry.

Je désire à présent les après diné, quant je n'aurés que faire, aler à vespres, ou, *juvente Deo, ambulare.*

Je commence à lire l'*Histoire de Charle 6^me^* en 2 tomes in folio moderne, par Le Laboureur, quy est une belle lecture.

Du 31^e^, on a venu quérir ma galèche pour mener Roussain, m^tre^ talieur d'habits en pention ches les frères Prêcheurs, pour ce que il a perdue l'esprit. Cela est pitoyable : il a cinq enfans. On a mis ledit Roussain dans une cage chés lesd. frères Prêcheurs, où ils en tiennent d'aultres. C'est grand pitié quant l'esprit manque.

Novembre 1670.

Le 5, on mande de Rouen la mort de M^r^ Estienne Loquet, auquel j'adressois les balles pour plumes.

Le 13, j'ai continué à lire et beaucoup et je souhaitterais ozer lire d'advantage, mais j'aprehende pour mes yeux. J'ay déjà perdue l'ouye entièrement, il faut tacher,

Digitized by Google

Dieu aydant, à me conserver la veue quy m'est util et agréable.

Décembre 1670.

Madame Ravaux, mère de Magdeleine Ravaux, ma première femme est décédé ce 6e Xbre 1670. Dieu en veuille avoir l'âme !

Le 7, Estienne Prevosteau, bon ouvrier aagé, qui m'a vendue une maison, est mort à l'hospital. Il y a eue come d'aultres des aflictions. J'ay fait une petite charité pour faire prier Dieu pour luy.

Lettre escripte à Mr Jean Séna, en reponse de la sienne du 1er 9bre 1670 (1).

Monsieur,

Pous respondre à l'agréable vostre du 1er courant, il y a longtemps que j'ay songé comme vous aux moyens d'une association quy se puisse faire pour le négoce d'Holande. Je sçay par l'histoire que le négoce des Indes de vostre ville n'a esté reduits en société en Amsterdam que par la considération de plusieurs particuliers quy l'entreprenoient séparément et qui s'y ruynoient; mais il y a bien à dire que nous puissions estre en ce pays dans une mesme disposition par les obstacles que j'y prévois et dont il est plus à souhaitter qu'à espérer l'évènement.

(1) Copie d'une autre main. Pièce intéressante pour l'histoire des relations commerciales entre Reims et la Hollande. Maillefer s'y montre favorable au libre échange.

Digitized by Google

Premier le peu d'union qu'il y a parmy nos marchands de cette ville, mesme des plus puissants.

Le nombre des marchands à présent quy sont 100 et plus, contre une douzaine quy faisoient le négoce il y a 20 ans ; et quand cette intelligence se rencontroit, cela ne seroit rien parce qu'il faudroit faire une assemblée général à la maison de ville, où chacun auroit liberté d'y entrer et en obtenir après des Lettres du Roy, et il y auroit encor des oppositions des marchands de Paris, Lion et Rouen, que sinon des particuliers se serviroient des noms des dits lieux pour envoyer des marchandises. Adjoutez à cela le négoce que je connois diminuer des 3/4 depuis 9 mois ou un an, quy fait que je tiens 100 ou 120 balles de marchandises embalez attendant ; car ce qu'on achepte journellement fournit de reste à sy peu qu'on a de vente . Mous avons eu en ville Mr Oter, associé de Mrs Artaut et Berthet, quy depuis 15 jours a fait quarente balles, mais c'est qu'il a trouvé les marchandises à grand compte. Et nous en attendons encor d'autres de ce lieu et 3 ou 4 comme luy enchériront bientost les marchandises ; les estamines larges s'acheptent de 48 à 50[l] quy valoient de 40 à 42. Il y a eu de tout temps des gastes mestiers quy ont péry et quy périront, et quy n'empescheront pas que des marchands d'honneur quy se contente de petit proffit ne se maintienent et maintiendront, Dieu aydant. Pour les eschantillons que je vous ay envoyé, ne faut pas vous plaindre des prix, d'autant qu'il n'y a pas 6 mois passez que les marchandises estoient à 15 et 20 pour 0/0 plus chères et que l'on vendoit alors plus de balots qu'on ne fait de présent. Ce sera encor un grand mal sy on augmente de delà l'entré des marchandises, mais comme c'est l'intérest des nations, faut espérer que les puissants y apor-

Digitized by Google

teront un temperament. Vous baisant les mains, je demeure entièrement, Monsieur, vostre très humble et affⁿᵉ serviteur, J. MAILLEFER, rue Sᵗ-Estienne.

Du 26 10ᵇʳᵉ 1670, j'ay retourné à l'enterement d'un cousin Le Tourneur, garçon pauvre.

ANNÉE 1671.

30ᵉ Janvier. — J'ai envoyé sur des mandements en juilliette dernier à 2 frères à Paris, Briden, qui ont fait banqueroutte pour 2700 livres. L'un est marié et s'est atermoyé à payer en 2 ans par 1/4 et caution de sa femme et l'aultre s'en est alé qui est un jeune homme fripon non marié, et je n'avois que à me donner 3 jours de temps pour escrire à Paris et attendre la response, et je l'é fait quant il n'estoit plus temps. *(Ajouté en marge)* Ces deux coquins ont fait tout perdre et j'ay retombé encore dans les mesmes faicts, des venttes pour 12,000 livres contre les advis qui m'en ont esté donnés. Heureux ceux qui sont prouveus de prudence !

Mars 1671.

12ᵉ. — Monsieur Roland, curé de nostre paroisse de Sᵗ-Estienne est mort ceste nuit à XI heures du soir. Il avoit esté mon Régent (1).

Nous n'avons rien à faire du tout à cause de la cessation du négoce pour moy, pour ces brouilleries que il y a avec les Holandois.

19ᵉ. — Je suis alé et retourné avecq mes filles à

(1) Son épitaphe est conservée au Musée lapidaire de Reims. (*Répertoire archéologique de Reims*, 2ᵉ fascicule, 1889, p. 175.)

Digitized by Google

Cormontreuille. Il y avait 5 mois que je n'y estois alé depuis le 18 octobre dernier à cause des chemins.

Le bon jugement est bien plus nécessaire que l'esprit vive dans la conduitte de la vie et des affaires.

22e. — Nous avons à nostre paroisse St Estienne un nouveau curé, Monsr Lhermitte; demain lundy de la sepmaine sainte se fait l'ouverture du Jubilée.

C'est un grand trésor qu'un bon amy. C'est pourquoy ils sont fort rares : en ma vie j'ay tâché d'en faire tant que je peue, mais j'en ay peue trouvé, et la pluspart sont morts. De ce nombre des morts sont :

Feue ma mère, Magdeleine Roland, feme forte et d'humeur bienfaisante à tout le monde;

Feue Monsr Deslancy, esleue de Laon, honcle de ma 1re femme ;

Mes deux femmes, Magdeleine Ravaux et Marie Le Febvre ;

Monsieur d'Adon, quoyqu'il m'ayt fait perdre trois mil livres;

Monsr Pierre Deu, qui m'a esté bon ami, mais a changé;

Madame Deue sa feme; sy javois esté d'inclination à demander, j'aurois eue tout son bien;

Monsieur Fremin, l'assesseur, qui pendant que il fut lieutenant de ville me nomma capitaine de ville (1);

Monsieur Fremin, chasnoine, son frère, chés qui j'alois souvent devizer et passer le temps avecq des

(1) La famille Fremin, originaire de Château-Porcien, figure parmi les meilleures de Reims à partir du xvie siècle, et y compte encore des représentants. M. Ernest Fremin de Sapicourt en possède la généalogie, dressée par Bertrand La Croix, généalogiste de l'ordre de Malte, le 14 mai 1751. Cf. (*Armorial des Lieutenants...*, p. 150.)

Digitized by Google

honnestes vielards bourgeois et les nouvelles de la gazette burlesques ;

Mr Jean Ravaux, prestre de l'oratoire, mais il n'a pas vescu ; est mort à environ 28 ou 30 ans, et estant à Paris je ne le voyois plus ;

Madelle la Lieutenante Ravaux estoit ma bonne amie.

Voila quasy pour les morts, si je m'en souvien d'aultres, je les ajouterés. Pour les vivants, j'en cognois peue, et ceux que j'ay le plus servie et obligée ont esté et peuvent estre mes plus grands ennemis.

Je ne les nomerés pas, c'est peut estre pour leurs intérests et contre leurs conscience, mais pour les vivants je puis nommer icy :

Monsieur Belot le père, quy a esté lieutenant criminel à Laon ;

Le R. Père Morel.

Mais ces 2 là sont absents.

Les amis sont nécessaires et pour le spirituel et temporel, l'âme et le corps ; mais quand nous serions abandonnés de tout le monde, Dieu ne nous abandonna jamais, sy nous ne nous abandonnons nous mesme premièrement ; il faut faire son debvoir, mais ceste vie, ne considérant qu'elle, ne vaut pas que nous nous travaillions et l'esprit et le corps avecq tant d'empressement.

Sy Dieu m'a envoyé des afflictions par la perte de deux femmes, de père et mère et bons amis et des biens, il m'a bien donné des consolations d'aillieurs par une nombreuse famille de dix enfans 8 fils et 2 filles, sy par sa grace ils sont gens de biens...

27e. — Mes enfans, que je tâche, tant que je puis, de porter au bien : premier l'amour et la crainte de Dieu, j'espère que en ces deux articles ils l'ont par la

Digitized by Google

grâce de Dieu, et d'estre diligent et se apliquer aux affaires ; mon second et mon 3me de mes fils, qui prennent volontairement le train des marchandises, ne sont pas diligents et ne s'y apliquent pas à mon grée, car il faut de grandes aplications pour régler les livres sur touttes les lestres que on reçoit, et pour y faire les responses, et aussy sur tout ce que on fait la journée, les sepmaines et les mois aux achapts, ventes et receptes, payements en leur temps, assiduité aux magasins, lotizage des marchandises, diminuer celles qui sont chères, augmenter les aultres, respondre à tout le monde, et principalement que j'y puis peue vacquer à cause de mon infirmité de l'ouye plus que de mon aage qui s'advance, mais j'espère que je serés trompé, come mes parens l'ont esté de moy, qui croyoient de moy, mon ayeulle, que je ne ferois jamais rien, et si je fais quelque chose de bien, ce a esté de la grâce de Dieu, mais ceste mauvaise opinion que il avoit de moy a esté un esguillon pour me porter au bien et au contraire de ce que il en espéroit, et que je n'é pas esté poussé, ayant perdu mon père, jeune, que je n'avois que 16 ans.

Le 29, jour de Pasque, j'ay assisté à l'enterement de Made la veufe Philipes Dorigny, du Mulet chargé (1), anciens amis.

Le 30, le petit François Maillefer a fait sa première Communion. Monsieur nostre curé a fait une belle exortation à ces petits innocents.

(1) Le *Mulet chargé* était l'enseigne de la maison, rue des Élus, où habitait cette famille très honorable de l'ancienne bourgeoisie rémoise. (Cf. *Le Vieux Reims*, par l'abbé Cerf, 1875, p. 115.)

Digitized by Google

Apvril 1671.

Le dernier jour du mois, j'ay donné à déjeuner à 60 portiers de nostre compagnie, du pin, du vin, des jambons, à la Porte à Vesle, à cause que Monsieur le Coadjuteur passoit pour retourner à Paris (1). La compagnie estoit belle; c'est tous jeunes gens que je ne cognois plus, excepté seulement deux des anciens portiers et 2 conestables. Ils ont voulue me reconduire, mais je n'é pas voulue, n'aymant pas ces vains honneurs. Il y avoit 2 tambours. Cela me fait cognoistre, ainsy que beaucoup d'aultres choses, que mon aage s'avance. De Mess^{rs} nos capitaines, il y avoit M^{r} Philipes Rogier.

May 1671.

Le 6^{e}, mort de Monsieur André Cocquebert, cy-debvant Lieutenant de ville et Lieutenant particulier au présidial, home de grand esprit, et qui me faisoit l'honneur de m'aimer. Je suis prié et toutte ma famille à l'enterement aux Cordeliers ce jourdhuy à 1 heure de relevé (2).

Le 8^{me}. — Il y a une brèche au Capucins, on entroit par la grande porte, pourtant j'y ay conduit mes filles. Il y avoit une multitude de monde, on entroit par tout.

Ce jour je me suis encore blessé à la jambe en montant dans ma galèche. J'y ai fait mettre un emplastre.

Le 10^{me}, je retourne de Cormontreuille à pied dans la boue et la fange à cause d'une pluye de 6 heures, bien

(1) Charles-Maurice Le Tellier, coadjuteur du cardinal Barberin, devint archevêque de Reims le 3 août 1671, par la mort de ce dernier.

(2) La date de sa mort n'est pas fixée à l'article de ce lieutenant dans l'*Armorial des lieutenants*, p. 164.

Digitized by Google

incomodé ayant tombé 2 fois dans la boue. Le chemin est mauvais quant il a pleue. J'aproche 60 ans et pezant. Une aultre fois faudra rester ou faire metre encore un cheval à la galèche, l'expérience est longue à venir.

Le 12. — J'ay suis alé au service et enterement de ma cousine, morte ans 75, vefe de mons^r^ mon cousin Richelet, médecin.

Mons^r^ Moreau ma prié aux nopces de son filz.

Nicolas, mon consierge de Cormontreuille, m'a presenté une petitte fille pour luy faire donner batesme, et je prend ma plus grande fille pour estre ma commère, Anne Maillefer.

Le 14. — Jay retourné de Cormontreuille tenir sur les fonds de batesme une fille à Nicolas Murguet mon concierge, ma grande fille a estée ma commère, luy a donné son nom Anne.

Je suis alé aux fiancialles du fils de M. Moreau, raporté un biscuit.

Le 24^me^. — La providence de Dieu est admirable. Voilà plusieurs années de suitte d'abondance de grains et de vins. Le sègle ne vaut que 25 s. le septier et le vin ne se vend pas. Quant il y auroit le triple du monde sur la tere, il y a de quoy les nourir. On doibt bien se confier à ceste s^te^ providence et cependant faire son debvoir. Dieu ne manque jamais, mais ce sont les homes qui se manquent à eux mesme.

Le 25. — J'ay suis alé avecq Jean et Anne Maillefer à la nopce du filz de M. Moreau et je leur ay donné une pièce d'estamine pour estrennes de 18 livres.

Le 26. — Mon filz aisné a soutenue une theze à l'escolle des lois et a pris ses licences.

Le 31^me^. — J'ay asisté aux espouzailles de M. Vincent, nostre voizin, à S^t^ Estienne.

Digitized by Google

Juing 1671.

Le 1er, François Maillefer, mon aisné, est alée demeurer à Paris pour un an environ.

Le 5, Jean Maillefer est alé au prix de l'arquebuze à Charleville.

Le 7, j'ai asisté à la professe de ma niepce Rogier à la Congrégation et à disné.

Le 10me, François et Piere Maillefer sont alés pensionnaires au Val secret.

Juilliette 1671.

Le 13, je me suis baignié à Cormontreuille.

Le 17, je suis alée à l'enterement de Monsr Godinot, chanoine de St Simphorian, agé de 75 ans, cy debvant curé de Cormontreuille.

Le 19, je suis priée au convoye de Madelle la consilière de la Salle, Nicolle Moet de Broüillet, mère de Marie de la Salle, feme de J. Maillefer, quy est morte à l'aage de mes 2 femes, à 38 ans. Voilà son marit bien affligée (1).

Le 21, j'ay assisté au service à S. Simphorien de la dite damelle.

Le 26, Monsr Jacques Rogier, mon beau frère, âgé de 57 ans, vefe de ma saeure, Marie Maillefer, décéda hier à XI heures du soir. Il a esté 8 heures à l'agonie. Il y a 8 ans et demy que ma sœure, sa femme, est morte.

Août 1671.

Le 21, je suis alée avecq ma fille à Château Thiery et

(1) Il s'agit ici de la femme de Louis de Salle, mère du B. J.-B. de Salle. (Cf. *Revue de Champagne et de Brie*, octobre 1888, p. 241, et décembre suivant, p. 417.)

Digitized by Google

au Val secret lever une des 4 cloches que ils avoient fait fondre, et ma grande fille lui a donnée son nom. J'en suis retourné le 24me du mois. J'ay donné pour le lange 4 c. brocard d'or de 48 livres. Ce voyage m'a cousté 72 livres et la paeine que je n'aurois pas pris sans deux de mes petits quy sont pensionnaires. On nous y a bien régalés, mais je n'aime pas ces grandes chères, et je ne puis plus fatiguer, come j'é fait estant plus jeune.

Le 28, je retourne au grand soleille de l'enterement au cimetière de St Piere le viel, après avoir ouy un service, de ma cousine germaine Bourgeois, veufe de Mr Hubert, aagé d'environ 66 ans, pauvre et à laquelle j'é fait quelquefois quelques petittes charités sans reproche. Dans touttes les familles, il y en a des pauvres et des riches.

Il y a aujourdhuy 68 mois que ma femme Marie Le Febvre est morte. Je retourne ce jour, 28 août 1671, de dessus sa tombe, où je vay tous les vendredis, ce qui me doibt bien faire songer à la mort comme j'y suis bien obleigé.

Septembre 1671.

Monsieur le consilier Rogier s'est marié ce jourdhuy 20 7bre. J'ay assisté à ses espousailles à St Hilaire à deux heures après minuit. Il avoit fiancé la veille à 10 heures du soir. C'est pour éviter les disputes pour les presséances, il n'y avoit que ses frères et saeures et deux cousins. C'est demain le festin. Je lui envoye pour estrennes deux petits flambeaux d'argent qui coustent soixante et dix livres.

Ce mesme jour, Jeanne Maillefer, ma fille, est entrée à la Congrégation après m'avoir demandé mon consen-

Digitized by Google

tement. Je prie Dieu que ce soit pour sa plus grande gloire et pour son salut.

Le 22, ceste nuit, il a fait un grand orage, causé par un vent que on apelle un turbillion de bise, et qui arrive ordinairement de 10 en 10 ans aux Indes, qui a causé beaucoup de dommages en ceste ville, abatue des clochers, découvert des maisons, fait tomber tous..... et des fenestres et vittres sont..... (1).

Du 27, ma tante, Margueritte Roland, religieuse à Saint Pierre, est morte, n'a esté que quattre heures malade. C'estoit une sage et vertueuse fille. Dieu en veille avoir l'âme. *Amen.*

Octobre 1671.

Le 5, mort de M^elle^ Compère, grande affliction à M^r^ son père (2).

Le 20, je suis priée à l'enterement de M^elle^ Dalier, la lientenante de ville.

Lestre à M. Dalier sur la mort de sa femme (3).

Novembre 1671.

Le 1^er^, mort de M^elle^ ma cousine Pépin, feme de M^r^ François Favart.

30^e^, ce jour j'ay priay au soir alentour de ma table et 8 enfans avecq moi, car mon aisné est à Paris et Jeanneton à la Congrégation. J'ay aujourdhuy soixante ans accomplis.

(1) Le bas du feuillet du manuscrit a été coupé et enlevé à cet endroit.

(2) M. Compère, médecin rémois renommé, dont il sera question plus loin.

(3) Cette lettre, trop longue pour être donnée ici, parle d'une fille de la défunte, son vrai portrait, M^lle^ la présidente de la Salle.

Digitized by Google

Décembre 1671.

1er. — Mort du R. père Lepoivre, Joseph-Marie, capucin mon cousin germain et mon bon amy.

3e. — Jean Maillefer est partye pour Lyon. Dieu le conduise et luy face la grace de revenir honneste home ! J'en serés bien aise.

ANNÉE 1672.

Janvier.

Le 5me, Philipes a soutenu une thèze au colège, a fort bien fait et m'a contenté.

J'ay la pencée de faire estudier Philipes en Sorbonne, mais il se faut donner un peue de patience.

Du 18e, je m'envoy à l'enterement de ma cousine Boucaut, petitte fille de feue ma tante, Renée Maillefer, veufe de Henry Colbert, aagé de 17 ans, qui a été mariée seulement 16 mois.

Voicy encore un merveilleux temps qui se prépare à cause de ces bruits de guère contre Holande, qui fait que la cessation du commerce est déjà despuis 13 mois, et j'y avois des établissement assez considérables, mais j'espère que il y aura quelque adoucissement.

Febvrier 1672.

13e. — Il y a 3 mois qui gelle, mais à piere fendre, ce mois jusque à ce jour que je suis mandé à l'enterement de Mr Oudart Coquaut, marchant, mon parent et mon ami, et lequel, quant j'ay esté veufe, m'a dit des vérités, et bon home (1).

(1) Il s'agit ici du décès de l'auteur des *Mémoires* publiés par l'Académie en 1875, Oudart Coquault, époux de Marie Rogier,

Digitized by Google

26e. — Nous avons un long et fâcheux hivert. Il y a 3 mois qui gelle, et ce jourd'huy commencent les pluyes qui n'ont duré que un jour. Le grand froit a repris aussy tost.

Mars 1672.

Le 2me, j'ay conduit le petit François Maillefer aux R. P. Jézuites. On l'a mis de la quatriesme. Quant j'iray, demander le père Husson, de Verdun.

Anagramme fait par le père Maillefer, minime, sur son nom *Petrus Maillefer :* Sile, multa perfer, qui veut dire : Gardés le silence, soufrés beaucoup.

Jean Maillefer : Je ne ferés [le] mal, par feue Mr Quatresolz.

Jean Mailefer, Ane Le Febve (feue ma femme) : Faut aimer le bien et le faire.

Le 24, Piere Maillefer a abattue l'oiseau de son escolle et a gagné deux flambeaux d'estain.

Apvril 1672.

Batiste et Joseph Maillefer ont esté confirmés à nostre paroisse par Monseigneur nostre archevesque.

Le 8, je suis alée et retourné de Cormontreuille. Je n'y estois pas alé despuis le 17 9bre, il y a tantost 5 mois.

Mort de Monsieur le consilier de la Salle, aagé environ 45 ans, quy n'a esté que 2 jours malade, veufe despuis 6 mois [père de Marie de la Salle, femme de Jean Maillefer qui a 47 ans et plus aujourduy 22e 7bre 1701, et feue

bourgeois et négociant, mais surtout chroniqueur avisé et très sagace pour la période de 1649 à 1668. (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. LV, p. 254.)

Digitized by Google

ma bonne feme est morte le 23e mars 1711 subitement] (1).

Du 12me, je suis prié à l'enterement de Madame Frison, morte aagé environ 58 ans, 2mo femme de Mr Nicolas Achette, beau père de mes nepveux Rogier et niepce Hachete.

Par une remarque que j'ay fait en 7bre 1670, cy debvant folio 133, on vera que je m'estois jamais peue persuader la guere contre la Holande, et que l'Angletere se joindroit à la France à cause des diverses intérests, de la ruine du négoce entièrement de tous costés et des suittes facheuses; mais je me suis trompée. La guere est déclaré auxdits estats par la France le 6me de ce mois d'apvril 1672, et par l'Angletere il y a 15 jours, par hostilités et prises des vaisseaux holandois; et quoy que aparament ceste guere ne peut durer, je n'y vois pas d'issue, faut attendre la paix de la miséricorde de Dieu, c'est le temps des gens de guere et la ruine du négoce et des négociations.

May 1672.

Le 6me, je retourne du service de Monsr de Zante, mort aagé de 60 ans, avecq lequel j'ay demeuré 4 *meze in Roma*. [Bachelier de Genthe, mort en odeur de saincteté. On voit sa vie composée par Dom Bretaigne, prieur de St Remy (2).]

Le 29, j'ay asisté à une vesture d'une niepce Rogier

(1) Louis de la Salle, père du B. J.-B. de la Salle. La phrase entre crochets a été écrite par Jean Maillefer, fils de l'auteur, ainsi que les suivantes désignées de même.

(2) *La vie de Monsieur Bachelier de Gentes, par un religieux Bénédictin de la Congrégation de S.-Maur*, Reims, Nicolas Pottier, 1680. In-8 de xvii-285 p. avec portrait gravé par J. Colin.

Digitized by Google

à la Congrégation et à disner avecq Charles et Anne Maillefer.

Le 31 et dernier jour du mois de may, jalay avecq ma fille, une de ses compaignes M^lle^ C. et une de nos servantes, dans ma galeche à laquelle j'avois fait encore atteller le cheval de M^r^ L. de la Salle avecq le mien (nous nous les prestons réchiproquement), à une nopces de Quentinet, fils d'un compère de Nogent, où j'eue bien de la satisfaction de la bonté innocence de ces bonnes gens. M^r^ le curé du lieu me mena voir la source de la fonteine de S^t^ Balderique, frere de S^te^ Bove, et l'abahie à laquelle les réligieuses de S^t^ Piere ont aultrefois demeurée quy estoit le patrimoine de S^te^ Bove (1). Nous retournasmes le jour mesme après souper et vinsmes encore grand jour à Reims et feismes fort bien de revenir car la nuit je fus attaqué d'un grand flux de ventre qui m'incomoda fort.

Juilliette 1672.

Le 27, j'ay retourné de l'enterement de M^r^ le capitaine Lespagnol du bourg S^t^ Denis (2). J'estois après Monsieur Favart, Lieutenant de ville, à la teste des capitaines, come le plus ancien, et je leur disois que il valoit mieux estre conduit par un sourd que par un aveugle, d'autant que les sourds n'aprehendent pas les coups de canon. Il a esté enterée à S^t^ Michel où il faisoit une puanture

(1) *Nogent-l'Abbesse*, canton de Beine (Marne), village dont l'abbesse de Saint-Pierre avait la seigneurie.

(2) La famille Lespagnol occupait depuis le XVI^e^ siècle un rang important à Reims. Celui de ses membres dont il est ici question, François Lespagnol, a écrit un livre de souvenirs très précieux pour l'histoire locale. Le manuscrit, qui a passé dans une vente à Paris en 1887 (vente Voisin, n° 183), fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. Alfred Werlé.

Digitized by Google

horible, et nos anciens avoient melieure raison de placer les cymetiers hors des villes.

Aoust 1672.

Le 18, je retourne de l'enterement d'une petitte niepce Rogier qui n'a vescu que 1/2 heure.

Septembre 1672.

Le 11me, Jeanne Maillefer ma fille a pris le voille à la Congrégation. Le père Zacarie, minime, a fait la prédication et Monsieur Di, grand vicaire, la cérémonie (1).

Le 22, j'ai eue une grosse banqueroutte à Lion de 11,657 l. J'en aprehende d'aultres et ce temps cy m'aflige.

Le R. père Caliambaut, minime, de mes amis, aagé de 75 ans, mort le 25.

8bre 1672.

Le 1er, je me suis mis et fait écrire de la confrairie de St Remy.

J'ai appris la mort de Mr le prieur Ravaux, frère de ma première feme, Magdeleine Ravaux.

Le 2, j'ay tenue sur les fonds de batesmes, avecq ma fille Anne Maillefer, une fille à Nicolas Denis, mon home (2), quy a esté batisé à St Estienne nostre paroisse et nommé Marie Anne. Ma fille avoit prié ses compaignes qui ont eue le bal le soir et j'avois prié seulement Mr Jean Rogier.

(1) Robert De-Y de Seraucourt, archidiacre et vicaire général, mort en 1682; son épitaphe se trouve à la cathédrale dans la chapelle du Rosaire.

(2) « Absolument, on appelle un *homme*, un valet âgé qui sert à tout faire, et qui ne porte point les couleurs. » (*Dictionnaire de Trévoux, verbo* Homme.)

Digitized by Google

Le 9me. — L'advenir me donne bien du soing pour ma famille à cause de ce temps et de touttes ses pertes, mais je remets tout à Dieu, à qui j'offre mes paeines d'esprit et du corps. C'est un beau mot que il faut prendre le temps come il vient et faire de nécessitée vertue.

Le 30, je suis alé a Cormontreuille avecq mes fils. Il faisoit fort beau, hors à l'entrée du pont du moulin de Cormontreuille.

Novembre 1672.

Le 17, je suis aléc et retourné de Cormontreuille faire planter 12 pomiers et abattre des abres. Dans ce temps il faut 2 chevaux pour y aler. Quant on est là, il y fait beau. Philipes estoit avec moy.

On y a planté : 8 pommiers de Capendue, 2 de Calvie, 1 poirier de trouve, 1 de livre, 12 piés d'arbres qui coûtent 8 l. 10 s. (1).

Le 23, j'ay leue dans Plutarque qui citte Diogenes..... Lamothe Levayer citte le mesme dans la vie de Diogenes.

Je sorte tousjours comptant ou gay de mes lectures, ne pouvant plus avoir ou peue de conversation et n'ayant point d'affaires, il est hors de doute que la lecture me fait bien passer du temps.

Ce 25e, j'ay leue aujourdhuy dans Voicture...

Xbre 1672.

Du 15, despuis 3 jours je travaille à faire mon inventaire. Il est nécessaire de le faire tous les ans et la re-

(1) Pommes de Calville et de Courpendu ; poires la Trouvée de Montagne et de Livre. (*Instruction pour les jardins fruitiers potagers*, par M. de la Quintinye, Amsterdam, 1692, t. Ier, p. 199 et 201.)

Digitized by Google

veue de sa conscience tous les jours, nous ne sçavons l'heure que la mort nous prendra. On voit tous les jours des enterements.

Du 20, j'ay fermé mon inventaire aussy exactement possible sur le modèle de celuy fait en 1666. J'ay bien travaillié sur iceluy despuis le 10me, mais seulement le matin, après la prière, la messe et méditations entremeslés de lectures de l'histoire. Je m'occupe ainsy les matins et jusques à 2 ou 3 heures de relevés ; mais après cela me faut prendre l'air et la promenade. Je n'escris pas grand chose, mais come c'est tous les jours, j'escris ce me semble le nécessaire.

Du 22, dans ceste inventaire j'ay treuvé despuis 16 mois sur 80 mil livres de vente 8 mil livres de proffit, sur quoy j'ay la banqueroutte frauduleuse de Vareille de 12 mil livres, moing 300 l. sans les despens, après avoir travailliés, mais par la grace de Dieu j'ay fait mon debvoir. Le négoce a cessé par tout, faut travaillier pour le ciel, la récompence *copiosa* est aultre et éternele. Aussy tost que mes enfans seront en aage et capables et que ils le veuillent, je désire, Dieu aydant, leur remettre tout. Mon infirmité de l'ouye principalement et mon aage après qui s'advance et l'estat du célibat, où je suis et où je veux demeurer, me doibvent dispenser des inquiétudes et des soings de la tere et espérer et demander tous les jours à Dieu que *portio mea, Domine, sit* désormais *in terra viventium. Amen...*

Du 30me, je suis alé cejourdhuy vendredy sur la foce de Marie Le Febvre, ma feme, aux Cordeliers, dire la passion de Nostre Seigneur. J'y voy tous les vendredis de l'année : alternativement je dis la passion et les sept pseaumes, par la grâce de Dieu, j'y suis obleigé. Ce que j'en marque icy ce n'est pas pour en tirer vanité,

Digitized by Google

mais c'est afin que sy mes enfans viennent à lire ces escrits après ma mort, je les prie de prier Dieu pour moy et Dieu les assistera et récompensera.

Je suis alée le soir à l'enterement de Madame la veufe Bertin, mère du R. père Bertin, cy debvant provincial des R. pères Minimes, de mes amis, où j'ay esté convié.

Ce jour mesme 30^{me}, j'ay eue du plaisir le soir en ce que Jean Batiste Maillefer a commencé à m'escrire fort ligiblement sur une planchette avecq de la craye, et sur du papier avecq la plume et l'ancre, ce que a fait aussy son frère Piere. Mais pour Bastite *(sic)* c'est la première fois.

ANNÉE 1673.

Du 1er, je suis prié aux vigilles et demain au service à S^{t} Simphorien du jeune cousin Lepoivre, quy est mort au coing d'un bois en Holande, âgé de 24 ans.

On dit que M^{r} Fremon Ravaux, mon filieul, est aussy mort en Perse.

Voicy come on compte la mort de ce pauvre cousin Lepoivre et que il est mort bien pauvrement par la faute du ou de son capitaine. Il estoit en vedette advancée pendant l'hiver douzes heures entiers. L'on va pour le relever, on le treuve à moictié mort de froid. On le vien dire au capitaine et il l'envoye despouillier et le laisse là, meure ouy on non. Le pauvre garçon est mort come cela. Cela est bien estonnant. Sy son capitaine l'eut fait reamener ou reaporter, le faire rechauffer et un ver de vin, il auroit revenue. Un jeune home de bonne famille, de bonne constitution, mais la guere et la pitiée ne se treuvent guères ensemble. On dit que un prestre flamand qui n'entendoit pas le françois, ny le deffunt le flamand,

Digitized by Google

il luy donna l'absolution et passa. On conte sa mort de 5 ou 6 façons, pas une asseurée, mais touttes disent que il est mort misérablement. Mais enfin il est mort d'une apoplexie, sans parler, dans l'hospital de Vezel, après avoir esté 10 heures en sentinelle (1).

Le 10, je suis priés aux vigilles et au service de Mr Demonsel, trésorier de France, mort aagé de 55 ans, et mon amis, quy laisse une feme bien afligée et grande famille (2).

Le 14, je suis priée à l'enterement de Monsieur Piere Lespagnol, aagé de 35 ans, quy n'a esté mariés que 2 ans et laisse un enfant, quy est une grande perte pour ses parens.

C'est icy la copie d'une lestre que Nanon a escript à Jean, son frère, à Rome, le 2 janvier 1673, et que elle a dictée elle mesme.

Cela me contente et je souhaitte et prie Dieu tous les jours que ils s'entre aiment tous les uns les aultres rechiproquement et pendant ma vie et après ma mort.

Ce 3me, l'hivert est une triste saison. Il ne gelle pas, mais il fait des pluyes continuelles et ce quy avecq la saison contribue à rendre l'humeur triste come elle, c'est le temps, c'est la guere à laquelle nous ne voyons pas de fin ny d'apparence, c'est la cessation des affaires, la diminution et rabais des marchandises, ce sont les pertes, les despenses.

Le 26, je voy au service à la Congrégation de M. Petit, chasnoine.

(1) *Wesel*, sur la rive droite du Rhin, au confluent de la Lippe, faisait partie de la confédération des villes hanséatiques.

(2) *Henri Bachelier*, sieur de Montcel et du Gré, avait acquis, en 1652, l'office de trésorier général de France, en la province de Champagne. (*Minutes de Rogier, notaire*, 1652.)

Digitized by Google

Ce jour j'ay acordé ma fille Anne Maillefer à Mr Calou. J'ay suis alée promener aux Capucins, où il faisoit beau come en esté.

J'ay asisté à des fiancialles de Jean Geltrois, mon filieulle, d'une fille dont je fais la demande despuis 4 jours.

Je retourne du service aux Cordeliers de Mr Jean Ravaus, aagée de 26 ans, mon filieulle, quy a esté mort dans un vaisseau alant en Perse avecq 1200 françois, de peste, de faim et de misère.

Febvrier 1673.

Du premier, j'ay assisté à l'enterement de mon couvreur, aagé de 32 ans, quy tomba hier de dessus un toit et ne parla pas. Il n'y avoit que 6 ans que il estoit mariée. J'ay tâché de consoler sa veufe.

J'ay asisté avecq ma fille aux nopces de Jean Geltrois, mon filieul, mestre chaudronnier. J'ay ramené l'épouze de l'église et luy ay donné par ma fille en estrenes 3 escus d'or.

Ce 15, jay suis priée à l'enterement de Madame de l'Incarnation, prieure de St Estienne les Nonnes, aagée de 58 ans, de mes bonnes amies et de mes filles qui ont esté pensionnaires à St Estienne.

Les anciens marchands avecq lesquels vous avés fait des affaires meurent ; leur enfans succèdent, aussy mourés vous, et ces enfans désirent avoir affaire avecq des jeunes come eux. Mes fils, c'est à vous que cela s'adresse : soyés vigilants sy vous voulés, mes affaires sont faittes, mon temps est doresnavant passé ; il me faut enfiler le chemin du tumbeau.

Le 24, j'ay esté cejourdhuy avecq ma fille, Philipes et François et Nicolas Denis, voir les pauvres prisonniers

Digitized by Google

de la prison reale qui sont pauvres et afligés. J'y ay recogneue des personnes de condition et de ma cognoissance. Cela est pitoyable ; mais enfin les aflictions endurés avecq patience conduisent à Dieu. Faut, avecq la grâce de Dieu, se souvenir des pauvres afligés et les asister (1).

Du 26, j'ay veue hier dans les prisons un fils unique, quy a hérité de ses père et mère plus de 60 mil livres, marié despuis environ 6 ans et veufe despuis un an avecq 4 enfants. Il est aresté seulement pour 90 l. Cela est pitoyable. Il y a 2 choses dans la vie pour la vie civille : la conduitte et le bonheur ; quant l'un ou l'aultre manque, hé! que cela est triste suivant la nature.

Je ne doibts pas me plaindre de mon infirmité de l'ouye : car on me fait plus entendre que bien souvent que je ne voudrois. C'est que despuis le matin jusque au soir on me demande de l'argent pour le ménage, pour des entretiens d'habits, pour des pentions, des frais de voyages, de poursuittes, d'entretiens de vignes, de réparations de maisons, taxe de ville, ferme, mille aultres choses dont je souhaitterois bien m'estre deschargé en ce fâcheux temps que on ne gaigne et que on ne reçoit presque rien et que l'on pert beaucoup. Ceux qui n'ont pas de famille ne peuvent pas comprendre ce que j'escris cy-dessus.

Lestre escrite à ma fille Anne Maillefer, estant en pension à S^t^ Estienne les nonnes, en aprril 1666.

« Ma très chère fille,

« A pæine avés vous esté sortie du logis que je n'avois plus de cœeure. Je le cherche par tout, dans mes magazins,

(1) La prison royale de Reims se trouvait, jusqu'à la Révolution, derrière le Présidial, entre la rue Cotta et la rue de la Prison.

Digitized by Google

dans mes bastimens, dans ma caisse mesme. J'ay ouvert vostre cabinet, croyant que me l'auriés caché avecq vos raretés, mais inutilement. Je ne l'é pas trouvée, nos servantes m'ont dit : « Nous alons balayer par tout et s'y nous le trouvons, nous vous le rendrons. »

Je leur ay dit que elles estoient des canailles, que mon cœeure ne se treuveroit jamais avecq des vilanies et des ordures, que il les avoit tousjours eue et les avoit encore présentement en horreure et que il les fuyoit come la peste. Il est vray que il ayme les compagnies mais ce sont celles des personnes spirituelles et honnestes, les jardins, les parteres et les fleures, les allées de charmes, la promenade, les livres, mais faut que il en face le chois.

« Je ne suis pas alée le chercher au bal scachant bien que je ne n'y le rencontrerois pas, enfin après mestre bien penné dans ceste recherche, j'en ay treuvé la moictié toutte destrempée de souspirs et de larmes sur le tombeau de vostre mère, qui sembloit y estre plus unie que attachée; je ne peux le reprendre, c'est en vain que je cherche l'aultre moictié. Il faut que vous me l'ayés pris, grande laronnesse des cœeures, vous debvriés espargnier celuy d'un père, vous en serés touchée et vous avés assés de naturel pour me le vouloir rendre et je croy assés que il ne voudra pas revenir, car mon petit doigt m'a dit que il se plait fort dans le couvent. Enfin, ma fille, vous avés un père qui n'a plus de cœeure, et, come c'est vous qui le possédés, faut que je vous nomme maintenant.

« Mon chère cœeure. »

Le 11, je me suis laissée tumber à la renverse chés Mr Vuilliot, me voulant seoir sur une basse cheaise quy n'avoit pas de dosset et me blessay.

Digitized by Google

Il y a 15 jours que ma sœure Rogier garde le lit pour une cheutte.

Le 15, je suis priée et je voy à l'enterement de Mr Nicolas Hachette, mort aagé de 68 ans.

Des hergnies ou ruptures.

Du 16 febvrier 1673

Je coucherés ce chapitre pour servir à mes enfans, sy ils en sont afligés. Il y a déjà le petit Joseph, le dernier de mes fils, quy est rompue. Enfin j'en parlerés par l'expérience que j'ay de la mienne, mais non pas avecq la cognoissance que en ont les mestres et qui en ont traittés, quoy que en cela la réputation, come en toutte aultre chose, serve dadvantage que la science entière. Moy mesme j'ay traicté de peue scavants dans ces matières messieurs les chirurgiens de ceste ville, quoy que il y ayent au moings le tiers des personnes qui en soient atteintes, soit que je n'en reçois pas le contentement que j'en espérois, ou que on soit persuadée que tout ce quy vient de Paris soit plus perfectionné que ce quy se peut treuver dans les provinces, à quoy nous mesme nous ayons et donnons les mains, quoy que la vérité soit que il y a et se rencontre dans les provinces des personnes qui, sy elles estoient cogneues, feroient encore des leçons à ces grands messieurs, et c'est avecq subjet que l'on dit que bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.

Moy quy ne sçavois donques rien de ce que c'est que rupture, il y a justement dix ans que je m'aperceus dans la cuisse au bas du ventre une grosseure come d'un œuf.

Digitized by Google

Je le dis à feue ma femme, qui me dit que elle ne sçavoit ce que c'estoit. Je demeurés bien environ 2 ou 3 mois sans m'en soucier ou parler dadvantage; mais come je vis que cela ne diminuoit pas, quoy que cela ne me feit pas de paeine ny douleure, mais come aux choses nouvelles qui arivent soit au corps ou à l'esprit, je croy que il est bon de s'en enquérir. Je m'en plaignis et en parlés à un chirurgien qui me dit que c'estoit une rupture et que je n'avois que à faire faire un bandage de fustiene(1) par un nommé Colinet quy m'en feit un, mais come ce bandage m'incomodoit sans me soulager, en ce temps là j'en ressentis par des intervalles de 3 ou 4 jours des grandes douleurs, je m'en ouvris à un monsieur de mes amis, chasnoine, quy me dit que il en avoit une luy mesme, que il s'estoit servie de ce mesme bandage de futeine et que il me donnoit advis et conseillioit d'aler à Paris, ce que je feis par un voyage exprés et je vis, après m'estre enquis des fameux en cest art, Mons^r Lequin, très honneste homme quy ne me feit aultre chose que mettre un bandage de fer ou d'acier, mais j'en voulue prendre deux bandages, afin que l'un se perdant ou rompit j'en eusse un aultre (2). Il me les vendit 2 pistolles pièce, c'estoit 4 pistolles. Je croy que cela leur couste 30 s. pièce, car ils les font faire. Je m'en servis donques environ quatre ans, et un an après que Marie Lefebvre ma femme mourust, me promenant dans mon alée à

(1) Étoffe de fil et de coton, ainsi nommée de *Fouchtân*, faubourg du Caire, d'où on l'apportait en Europe. (*Dict. de Littré.*)

(2) Le célèbre chirurgien, Nicolas Lequin, est précisément l'inventeur des premiers bandages herniaires, pour lesquels il proposa en 1665 l'emploi des ressorts d'acier qui sont encore aujourd'hui le principal élément de la constitution du brayer. (*Dictionnaire du* XIX^e *siècle*, P. Larousse, t. II, p. 1216.)

Digitized by Google

Cormontreuille, je sentis des grandes douleurs qui me poignoient fort de l'aultre costé du ventre et ces douleures estoient bien violentes et me recommenceoient souvent. En ce temps j'eue occasion d'aler à Château-Thiery voir Monsieur Lefebvre et Mad^lle^ de Brucelles, qui s'estoient donné la paeine de me venir voir et consoler sur la grande et irréparable perte que j'avois faitte de leur sœure Marie Le Febvre, ma femme, où estant à Château-Thiery je me resouds de pousser dans ma galèche jusques à Paris. Car il est à notter que despuis les ruptures je montay, je dis que je continuay encore 3 ans à monter des chevaux qui m'ont pencé gaster, et effectivement c'est la vraye cause quy m'a obleigé de ne plus monter à cheval et m'auroient gasté. Le dernier que je montay, come à cause de ma rupture je n'ozay le pousser et que sur le chemin de Cormontreuille en retournant il se cabroit et ruoit en danger de me casser la teste, je me jettay en bas du cheval sans me blesser et le feis reamener par la bride. Despuis ce temps je n'en montay plus et feis faire une galèche qui s'est treuvé dans la suitte nécessaire pour ma famille pour aler l'esté en une petitte maison des champs environs six. mois l'année; car pour l'hivert les chemins sont trop rompus pour un cheval seul.

J'alay donques de Château-Thiery à Paris pour requérir troix de mes fils quy estoient en pention à Nantere, Jean, Charles et Philipes, à quattre cents livre par an et cent livres de parties chacun an environ, et beuvoient de l'eau, et faire voir ou dire à ce Mons^r^ Lequin, come j'avois encore douleure à l'aultre costé du ventre. Il me dit que c'estoit encore une rupture et plus dangereuse que la première et me donna encore deux bandages où il y avoit à chacun deux boutons, que il me vendit encore quattre pistolles les deux.

Digitized by Google

Le secret est d'estre toujours bandé, ne pas faire d'effort et esviter de se mettre en cholère autant que l'on peut.

Monsieur de Cheverni, chanchelier de France est mort pour avoir esté travailliée dans un carosse qui aloit viste dans des sillions d'une de ses maisons en une aultre et pour l'avoir caché et célée 2 jours.

Je me servois doncques de l'une de ces secondes bandages environ un an et demy, que je la quictay, parce que en un voyage de Chaalons je trouvay que elle me faisoit grande douleure et m'avoit escorché les reins. Je souffris bien 7 à 8 jours et come à tout hazart j'en avois porté un bendage de fustiene, je repris celuy de futeine et quicté le bandage de fer ou d'acier que je blasmay et me servis de celuy de fusteine despuis, qui sont environ deux ans, mais come despuis quinze jours seullement je treuvay que l'esguilliette du bandage m'escorchait les cuisses et me faisoient douleure, je feis changer les bandes et m'en pleignie à une personne quy en est afligée quy me dit que je me servisse de mes bandages de fer et desaprouvoit fort ceux de fusteine. Je la creue et dès le lendemain, je me servis un jour de mon bandage de fer qui me feit des douleurs, je dirois quasy inconcevables, sy je ne me recognoissois trop délicat à souffrir, enfin et voicy le subjet de ce traicté. Je m'aperceux moy mesme de ce que j'avois ignoré sy longt temps et mesme qui ne m'estoit jamais venue en la pensée, de ce que despuis dix annés mon ventre avoit grossy et en conséquence que les bendages de fer estoient trop estroits, quy estoit la cause de la douleure dont je souffrois; m'en voulant servir, je les ay donques fait ralargir et estendre despuis deux jours, et jusque là je m'en trouve bien et je ne sens pas de douleure. J'espère que cela continuera;

Digitized by Google

l'escorchure mesme est guérie ; faut avoir soing seulement de mettre un mouchoir en le fermant et prendre garde de ne le pas trop serrer ny trop lâcher. On observera seulement que le trop grand froid y est bien contraire come il est aussy à tous les autres maux.

La veillesse et l'hiver sont deux hiverts quant ils se rencontrent ensemble.

Voilà ce que j'avois à dire présentement des hergnis de ce quy me touche, sauf l'expérience que le temps me poura encore fournire. Il n'y a pas grande science à cognoistre ces maux là, un peue de honte.

Apvril 1673.

Du 15, c'est Monsieur Le Carlier, mon beau frère, aagé de 55 ans, qui avait espouzé Mad^lle^ Claude Ravaux, sœur de Magdeleine Ravaux, ma première femme, que M^r^ Vieville, son gendre, m'escrit que il est mort à Laon à son logis. Dieu en veuille avoir l'âme !

Du 20, j'ay vient des Minimes faire dire une messe pour le deffunt M^r^ Carlier.

May 1673.

Le 1^er^, je suis alé disner avecq ma fille à la nopce de Nicolle, fille de Jean Remy, de Verzenay, mon vigneron. Et je luy ay donné pour estrenne une pièce estamine noir de 15^l^ 10^s^. Ce sont tous des frais que on ne peut esviter.

Le 29 may 1673, ma fille Anne Maillefer a espouzé à S^t^ Estienne, nostre paroisse, M^r^ Simon Calou (1).

(1) 1673, 29 mai. Mariage entre Simon, fils de Jacques Calou, et de Barbe Cocquebert, âgé de 24 ans, de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil, et Anne, fille de Jean Maillefer et de Marie Lefebvre, âgée de 17 à 18 ans. (*Registre de S. Etienne.*)

Digitized by Google

Juing 1673.

Le premier jour, je me suis laissé tomber bien rudement dans ma court à l'entrée de la grande chambre, et je sens des grandes douleurs à la cuisse, au bras et la main gauche. Je suis tousjours extrêmement prompt, mais on ne peut esviter ces accidents. J'avois estée ce jour à la procession de la feste Dieu du matin, debvant les prestres bien doucement. Il faisoit fort salle, d'autant que il avoit pleue toutte la nuit.

Le 4, j'ay assisté à la profession d'une niepce Rogier à la Congrégation.

Juillette 1673.

Le 13, j'ay suis priée à l'enterement d'une cousine Vauchere, fille de Mr Vauchere.

Du 15, il faut remercier Dieu et des adversités et des prospérités et du beau temps et de la pluye.

Je dis cecy à cause de ceste fâcheuse guere qui m'incomode fort, come elle fait bien d'aultres, et que j'ay les maçons à cause d'une grande muraille fondue en mon jardin il y a un mois, et que les pluies continuelles que il fait gastent touttes mes places.

Aoust 1673.

Du 19, voici un estée jusques icy come l'année passée, bien pluvieus. Ce que j'écris c'est pour me divertir, ne schachant que faire quant je suis levé, je [songe] à prier Dieu et à tirer de l'argent et lire, et jamais pour dormir ne fermer la paupière avant que d'avoir fait une reveue entière de vos déportements de tout le jour passée que ay je fait ou non fait ou que j'é transgressée ?

Digitized by Google

Vers tirés d'Epictette :

Ainsy, de bout en bout, parcourés de pensée
Touttes vos actions de la journée passée :
Sy vous avés mal fait, tancés vous aigrement ;
Sy vous avés bien fait, ayés contentement
et louanges à Dieu.

Septembre 1673.

Le 2me, je me suis fait escrire de la confrairie de l'ange gardien institué nouvellement en nostre paroisse de St Estienne. Jean Maillefer m'a raporté les bulles de Rome. C'est demain premier dimanche du mois la grande feste.

Du 13me, j'ay retourne de l'enterement de Monsr Jean Babtiste Roland, mon cousin germain, de mon aage 62. J'ay 3 mois moins. Nous avons esté associés ensemble en 1640, mais nostre compagnie n'a durée que xi mois avecq bien de la paeine, à cause de la disparité de nos humeurs.

Le 17me septembre 1673, ma fille, Jeanne Maillefer, a fait profession à la Congrégation. Monsieur d'Y, grand vicaire, a fait la cérémonie et le père Zacarie, minime, la prédication.

Le 19, je me suis laissé tomber aux 3 derniers pas du peron du jardin : le pied m'a manqué, je ne me suis pas blessé, grâces à Dieu. Sy j'avois manqué deux degrés plus haut, je tumbois sur de la piere. Je deviens fort pezant et mes porteurs, qui sont mes jambes, foibles; Ne faut pas que j'aille à présent sans mon bâton. Je voy entrer dans 2 mois dans mon année climatérique, faut dire : *Vale*, *Vale*, au monde.

Digitized by Google

Novembre 1673.

Le 3, je retourne des vigilles d'une cousine Bazin à S^t^ Michel. Je n'é pas asisté à l'enterement au cymetier de S^t^ Denis à cause que il faisoit salle, que il pleuvoit et que je n'avois mon bâton.

Le 7, je retourne du service du jeune Blanchebarbe, mort âgé de 23 ans.

Du 12, j'é asisté et communié à la cérémonie de la béatification de Pie 5^me^ aux Dominicains. Elle estoit fort belle. Les 4 mendians ont venue à Nostre Dame avecq la croix et l'estendart quérir Messieurs du Chapitre de Nostre Dame et Mess^rs^ les Corps, Présidial, Corps de ville et Election. Les S^ts^ sont bienheureux dans le ciel pour une éternité et honoré en tere, et leur exemple édifie bien du monde par la grâce de Dieu.

Ledit jour, je suis alés à vespres à S^t^ Brice (1) avecq M^r^ Calou et J. Maillefer. Il faisoit fort beau. Il y avoit beaucoup de monde. A dieu le beau temps pour cette année!

Le 18, je suis prié a l'enterement d'un écolier, pensionnaire de M^r^ Blanzy (2).

Décembre 1673.

Du 3^me^, despuis touttes ces gueres et ce temps icy, je me treuve d'un humeure chagrine et quasy insuportable en compagnie et à moy mesme, ce qui n'est pas bien, mais je n'en suis pas le maistre et cela ne sert de rien.

(1) *Saint-Brice-Courcelles*, près Reims, dont l'église est toujours sous le vocable de saint Brice; fête le 13 novembre.

(2) *Michel de Blanzy*, chanoine, professeur érudit, mort en 1690, légua ses livres à la Bibliothèque du Chapitre. (*Les portraits du Musée de Reims*, 1888, p. 31.)

Digitized by Google

Il faut imiter une miliasse de petittes mouches qui voltigent en mon jardin et se réjouissent à cause d'un beau soleille que il fait aujourdhuy quy semble l'esté mesme. Je me suis promené deux heures le matin au jardin des Capucins, et ainsy faut prendre le temps, les jours ne sont pas tousjours sombres; l'advenir sera, Dieu aydant, mieux que je n'espère; faut espérer en Dieu : *Bene vivere et letari.*

Joinct que les plaintes et de quoy je me deuille ne me sont pas particulières, mais généralle, et c'é folie de se pener de ce quy est commung à tout le monde.

Je suis priée et je voy à l'enterement de Jacques Noel, estaminier; il y a peue que il est veufe, aagé de 66 ans.

Ceste année 1673, voila 14 enterements que j'ay esté invité jusque icy.

Du XI 10^{bre}. Je croyais fermer icy la liste des morts de ceste année de mes amis et de mes proches où je suis invité à leur enterement, mais retournant aujourdhuy matin de S^{t} Thimotée du service de Jacques Noel, j'ay apris en passant à la Congrégation que Madame Ravaux, supérieure de la Congrégation, sœure de Magdeleine Ravaux, ma première femme, venoit de mourir subitement par une descharge de cerveau qui l'a suffoqué. Feue sa sœure, ma feme, est morte de mesme en un instant. Ma fille la religieuse en est inconsolable : elle l'aymoit; elle avoit la main dedans la sienne quant elle est morte (1).

(1) Cf. *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé P.-L. Péchenard, 1886, t. I, p. 183.

Digitized by Google

Des Banquerouttes.

Le 26 X^bre^ 1673.

Brouillon. — Beaucoup qui seroient bons artizans comme leurs pères, veullent estre marchants..., ne sçavent pas mettre leurs affaires par ordre, n'en ont ni le vouloir ny le sçavoir.

Et ce quy donne la vogue et le cours à ces voleurs est que on n'en punit pas en France. On pendera un pauvre diable qui aura volé 10 escus au coing d'un bois, cependant que les voleurs des millions acheptent des duchés.

Le temps passé, il y a 50 ans, nos pères faisoient des maisons, c'est que ils ne perdoient rien.

Nous voyons encore des nations qui n'ont pas de loy que la loy naturelle, qui sont bien esloigniés de ces fourberies, et ceste innocence règne encore présentement dans les vilages où ces bonnes gens mettent la clef de leur logis soubs la porte.

A Lion, ils ont une loy que quant un home manque, leurs femmes reprennent leur aport et l'augment qui est la moictié de l'aport, sy bien que une femme qui aura eue 20 mil livres en mariage, en retire 30 mil aux despens des créantiers.

Cependant ces canailles sont cause de plusieurs maux. Ils mettent souvent des familles honorables à seq et à l'hôpital. Ils sont cause que on a une meffiance généralle de tout le monde.

Ils font perdre le courage et empêchent souvent que on ne face de bons affaires. Quant on a esté tant de fois trompé on ne sçait plus à qui se fier : *Experto credere debes.*

Digitized by Google

J'en parle à mon grand regret par expérience, par la liste que je trace icy de ceux qui m'ont fait faillitte, desquels il y en y a que j'aurois peue esviter sans ma trop grande confiance que j'ay eue toutte ma vie pour tout le monde, confiance qui debvoit estre accompagnié de prudence.

Et les aultres aussy que je ne peue esviter à moings que d'estre prophette, ce que je ne suis pas, et souvent je ne recognois les faultes que lorsque elles sont faittes et que il n'y a plus de remèdes, faute de me pas donner patience à raisoner précédement sur les affaires...

Voicy encore un temps de guere pour en produire beaucoup et je croy bien en avoir ma bonne part, car on ne voit aucune aparence de paix et il n'y a que Dieu seul qui la puisse donner et enfin qui la donnera.

Mais un de mes estonnements, c'est que les gens de guere et ceux qui sont sur mère, qui sont tousjours à un doigt de la mort par conséquent, debvroient estre les plus gens de bien, sont les plus impies et scélérats.

ANNÉE 1674.

Du 13 Janvier 1674.

J'ay voulue traduire des lestres holandoises escrites par les Estats au Roy d'Angletere et j'ay voulue me mettre à aprendre la langue holandoise par le moyen d'un dictionnaire. Mais avecq cela il faut avoir un maistre qui vous enseigne. Il n'y en y a point icy et puis il est trop tart pour moy, faut commencer jeune. Par touttes les villes d'Holande, il y a des maistres et en quantitée qui monstrent la langue françoise, je dis qui l'enseignent; il faut beaucoup d'aplication, auparavant

Digitized by Google

que je l'eusse apris, je n'aurois plus de temps pour m'en servire. La science des langues est belle, mais ce n'estoit pas en mon jeune temps la coustume de les aprendre, on n'y penceoit pas seulement. Aux colèges on nous aprenoit le latin et le crecq *(sic)*; les maistres qui l'enseignoient estoient en ceste langue de grands ignorans (1).

Ne dis plus de nouvelles à ceux qui se rient des vrayes, ce sont ou des dissimulés ou des ignorans.

Lettre de commerce, envoyée en Hollande ce 7^me^ janvier 1674.

« Monsieur,

« Nostre derniere fut du dernier X^bre^, du despuis nous avons la vostre du 18 dudit mois. Il est vraye que on escrit de Seedam et Liege, que il y a des passeports, mais on envoye peue et avecq tremblement et risque et pour respondre au reste du contenue par ordre. Il ne faut pas douter que ceste guere n'incomode bien du monde et que elle desplait ainsy à bien du monde, mais pour vous informer du gouvernement de France sy vous ne le sçavez pas. Vous sçavés que le Roy est absolue c'est à dire que les princes, parlements, corps de villes n'ont aucun pouvoir; car pour le pouvoir de ses ministres c'est un pouvoir emprunté et c'est de luy qui le tiennent et ne le gardent que tant que il plait au Roy. Vous pouvés juger de là sy les particuliers y peuvent rien pour la paix. Vous debvés croire donques le peuple, les grands et les petits la souhaittent pour leur repos et pour leurs interests, sy on en exepte les généraux d'ar-

(1) Cf. *Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, par l'abbé E. Cauly, 1885, chapitres V et VI.

Digitized by Google

més, officiers et gens de guerre. Encore de ceux là il y en y a assés qui voudroient estre en repos chés eux. Quant à ce que dittes que on imite des manufactures de delà, je le croy, mais cela n'est pas considérable et que vous dittes que la France se sentira longt temps de ceste guere, vous pouriés vous tromper encore, car j'advoue que beaucoup de particuliers seront ruinés. Mais la France en général est un royaume sy plantureus, sy fertille et sy abondant et les ouvriers sy industrieus que deux ans de paix redresseront bien des choses. C'est un peis qui enferme en soy touttes les nécessités de la vie sans que elle emprunte d'aillieurs. Ne croyés pas mesme que les mines de Potossi (1) vaillent le raport des fins vins de nos montaignes et de ceux de Bourgoigne. La guere enfin est un fléau de Dieu et la paix nous seroit bien nécessaire et advantageuse, mais il ne nous reste que la prière envers Dieu de nous la donner, ce que il fera quant il luy plaira, qui sçaura prouvoir à tout en temps et lieu. Déjà cest hivert nos pauvres façonniers prennent umpeue de répit à cause des enlèvements d'estamines que plusieurs marchands de Lion et d'Italie ont fait.

Pour les marchandises de Chaalons, il n'y a que vous qui s'en plaigne. Croyons vous avoir déjà mandé que souhaitterions que chacun les prit des Chaalonois, d'autant que il y faut souvent faire 3 voyages pour ne rien faire.

« J. Maillefer. »

Je vien de lire un beau mot dans Plutarque en la vie de Camillus, du f. 92 : que la trop grande prospérité ne conseille jamais bien les hommes.

(1) *Potosi*, ville du Haut-Pérou, si célèbre par la richesse de ses mines.

Digitized by Google

Ledit jour 7me, je vien pezant et des Augustins (1) voir leur cheaises, je me suis laissé tomber dans leur église, voulant m'agenouiller. Il ne me faut aler sans bâton. Je me suis umpeue estourdy, la teste seulement.

Du 8, j'ay veue cete nuit des alés de verdures les plus belles, sombres, claires, tailliés au cizeaus, larges, estroittes, en berceau, à perte de vue en dédalles. Ce sont des idés, mais qui contentent merveilleusement dans le sommeille, et j'ay de la paeine à croire que on puisse voir aucune part d'aussy charmantes, m'enfonçant dans une avecq deux de mes amis, nous nous y sommes treuvés enfermés dans des chambrettes et huttes de malades pestiférés.

Ma fille est accouché d'une fille à XI heures du soir le 29 janvier 1674 et le 30me a esté batisé à St Estienne nostre paroisse et nomé Marie Jeanne. J'ay esté le parain et j'ay pris ma sœure de Malval pour commère. Je luy ay donné cinq loys dor pour sa couche, auparavant je luy ay donné dix lois d'or pour son panier.

Mars 1674.

Ce jour, Jean Maillefer est alé à Chaalons et Nicolas Denis à Rethel pour acheter des marchandises. Nèges fondues, et mon aisné quy est sur le chemin de Paris, qui retourne.

Ce seroit un bon temps sy ceux qui doibvent avoient l'inclination pareille de payer, come ceux à qui il est deube ont de recepvoir. J'ay ce jourdhuy sortye du logis l'après midy, que il pleuvoit tout à lavace et la

(1) Les Augustins avaient dans leur église de remarquables boiseries, dont les stalles et quelques panneaux sont conservés dans la chapelle et la sacristie du Petit Séminaire, rue des Augustins.

Digitized by Google

pluye n'a pas discontinué de mesme jusque au soir, pour aler recepvoir de l'argent quy m'estoit deube. C'est que il n'y en y avoit pas au logis, pour moy j'irois de mesme pour payer, ou je serois dans l'impuissance.

Monsieur *(en blanc)*, vicaire de nostre paroisse, m'a voulue cejourdhuy rendre 4 l. 10 s., par ordre d'une personne que il a dit me les avoir desrobé. Je luy ay dit de les donner aux plus pauvres de la paroisse. Déjà il y a environ 3 ans que Monsieur le curé de Saint-Simphorian me rendit une demy pistolle que il dit m'avoir esté desrobé. A ce que je remarque, donque les petits voleurs restituent mais je ne vois pas que ceux qui m'ont volé les 10, 20 et 30 mil livres et au dessoubs facent aucune restitution. C'est l'ordinaire, et la potence n'est pas pour ces gens là. Je prie pourtant Dieu de les convertir ou de leur pardonner sy ils sont dans l'impuissance de satisfaire. Nous avons un long, rude et fâcheux hivert dans l'anné. Il y a beaucoup plus de tristes jours que de beaux, de mesme dans la vie, mais tous les jours sont beaux à ceux qui ayment Dieu.

Je retourne présentement d'un service d'une jeune damoizelle Coquebert Bulin (1), fille aagé de 17 ans, enteré au Cordeliers dans la mesme foce de feue ma femme Marie Le Febvre. Au retour j'ay treuvé au logis les semonneurs qui me venoient prier à l'enterement aux Cordeliers d'une jeune damoizelle Vuilliot, de mesme aage et touttes deux compaignes de ma fille.

Enfin j'ay écrit à Mons^{r} Bernoue à Lion de signer le contract des Vareille. Ce sont 7 à 8000 l. que je perdrés. Il n'y a pas de remède. J'avois dans la pencée

(1) *Bulin*, hameau dépendant de Marfaux (Marne), fief acquis par la famille Coquebert.

Digitized by Google

d'aler à Paris et de pouvoir obtenire quelque faveure de la court, mais mes enfans ne me l'ont pas consilié. Il est vraye que c'est un long chemin, des despens et de la paeine et du temps. Adjoutés à cela mon aage et ma surditée.

J'ay esté 2 heures entière et plus avecq ma fille la religieuse quy m'a envoyé quérire; elle ne pouvoit me quicter. Cest enfans a beaucoup de naturel.

Une personne m'a dit avoir charge d'un eclésiastique qui avoit charge d'une aultre, de me demander de quicter des interests que j'ay payay cy debvant. Faut que il y ayt plus de 20 annés. Je ne sçay ce que c'est. J'ay respondue que je voulois avoir en ma disposition ce que l'on me demandé déjà cydebvant. Il y a bien 10 ans, une personne me raporta un sacq d'argeant pour des interests que j'avois payé. Je ne le voulue pas prendre et die que il ne m'apartenoit pas. Enfin elle voulut que je luy en feis un don pour mettre sa conscience timorée en repos. Je le fis. Pour respondre en 2 mots à ces objections : sy il est permis de prendre des intérets sur des simples biliets, je dis que sy chacun se faisoit justice les uns les aultres nous n'aurions pas besoing de magistrats, de juges, ny de nottaires. C'est assés dire (1).

Nous avons nouvelles, Mons[r] Roland de Mets (2) et

(1) Maillefer ne dit pas ici le fond de son sentiment sur cette question de la légitimité du taux des intérêts qui soulevait alors tant de discussions parmi les casuistes, mais, en pratique, on voit qu'il payait honnêtement la rente de l'argent qui lui était prêté.

(2) Charles Roland, dont la mère était une Maillefer, fut conseiller au Parlement de Metz en 1660, et mourut en 1683. (Cf. Généalogie de la famille Roland, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, septembre 1885, p. 177.)

Digitized by Google

moy, q'un de nos fermiers d'Oches (1) est alé à la guere et que les aultres ne vallent guère mieux et que il s'en présente un qui n'en donnera que 550 l. de 800 que la tere estoit louée. Le peis est ruiné de ces guères. Mais pourquoy m'inquiéter pour des biens que il faut quicter et peut estre bientost?

Je suis alé aux Minimes et à S[t] Remy à pied et me suis entretenue 2 heures avecq le père Clément et suis retournée dans le carosse de ma cousine Maillefer.

J'ay eue les massons 2 journés qui sont sorties aujourdhuy.

10[me] sabmedy, je n'é peue sortir le matin pour aler à la messe, je receue visitte des pères Valentin et Zecharie, minimes. Il a fait toutte la journé des pluies de nèges fondues.

Le dimanche XI[me], j'ay comandé pour la descharge de ma conscience à mes grands fils d'asister les dimanches à nostre messe de paroisse; ils n'y viennent pas, ils sont hors du fouet et je ne suis pas d'humeure à donner des coups de poings (2).

Je suis alée voir M[r] le promoteur, où j'ay veue M[r] le prédicateur de Nostre Dame, 2 pères minimes, de là à la bibliotèque de Nostre Dame et à complies.

Le 14 et 15, sy j'avois treuvé un cocher je l'aurois pris.

(1) Commune du canton de Buzancy (Ardennes).

(2) L'assistance aux offices paroissiaux était l'une des plus respectables habitudes des anciennes familles. D'ailleurs, le clergé y tenait alors la main, au nom des intérêts les plus sérieux de la vie chrétienne et des relations sociales elles-mêmes. La paroisse, en effet, était pour nos ancêtres comme le foyer domestique agrandi et le centre commun de leurs plus durables affections. Il y aurait tout profit a resserrer de nos jours, sur ce terrain si large, les liens qui doivent unir les chrétiens entre eux.

Digitized by Google

Le 16, on a chanté un *Te Deum* à Nostre Dame pour la prize de Grey en la Franche Compté. Nous avons asisté tous les corps de ville au *Te Deum*, c'est bien fait que de prier Dieu, mais je le prie de vouloir détourner de nous les maux que je prévois et que j'aprehende.

Le 17, 18, je fais mes pasques, ce jour de Pasques fleuries, pour la presse que il y a le jour de Pasques, à cause de mon infirmité de l'ouye : avecq la grâce de Dieu, tâchons de travaillier pour nostre salut.

Touchant les âges de l'home, j'é leue dans un auteur, chés les R. pères minimes, que la viellesse commenceoit à 60 ans, de 60 à 70, verte, de 70 à 80, inutile, de 80 plus avant, incomode. J'ay laissé l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, l'aage viril : tous ces aages ne me regardent plus.

Tous les jours on n'entent parler que de nouvelles maltottes (1).

Je suis prié à l'enterement et aux vigilles demain de Monsieur de Tierneuf, capitaine de ville, aagé de 55 ans, très honneste gentilhome aymé de tout le monde; on l'aloit voir sur un lit le vizage descouvert dans sa chambre tapissé de blanc. J'y suis prié deux fois come amy et avecq le corps de ville. J'ay assisté le 28 aux vigilles et j'espère demain asister au service aux Augustins; il y avoit tout le beau monde, l'église décoré de tintures blanches, chapelle ardante, armoiries, timbres (2).

(1) Expression de dénigrement appliqué aux impôts et à toutes les taxes onéreuses.

(2) 1674, 26 Mars. Sépulture de M^re^ Charles de Cauchon, seigneur d'Avize et capitaine pour le roy de la ville de Reims, inhumé le 28 dudit mois en l'église des Augustins, agé de 55 ans,

Digitized by Google

Philipes a reconcilié ce jour Tourtebat avecq son fils. Il y avoit longt temps que le père ne le vouloit pas voir, et il luy a dit : Que quant bien tout ce que il imposoit à son filz seroit véritable (ce quy n'est pas), il ne debvoit pour cela le haïr et que il debvoit cesser sa vengeance, sy il ne vouloit que Dieu le traictât de mesme après ceste vie et d'une facon bien plus sévère, que il estoit trop bon catolique pour ne pas sçavoir son pater et que en le dizant il se prononceoit luy mesme son jugement. Je luy ay raporté l'exemple de S[t] Estienne son patron qui prioit pour ses ennemis. Il luy tint encore plusieurs discours, car il fut demy heure à luy parler avecq action en ma présence dont j'avois assés de desplaisir de ne le pouvoir entendre, mais enfin à force de l'importuner, il me donna par escrit le discours que je raporte cy dessus; mais le bon c'est que, par la grâce de Dieu, il le persuada, car le père envoya le mesme jour querir son fils que il avoit chassé longt temps debvant et ne vouloit le voir, quoyque Monsieur nostre curé, M[r] le clerc de nostre paroisse et plus de 20 personnes se fussent déjà employé pour cest affaire. J'ay beaucoup d'espérance à cest enfant là, je prie Dieu que il le bénisse et ses frères et saeures.

May 1674.

Le 14[e], je suis prié et je m'en vay à l'enterement de Madame Lefranc ; feue son père estoit M[r] l'esleue Cordier, duquel vient ce logis, l'ayant aquis de sa veufe, et le marie de la deffunte est retendeur.

Il faut mourire, les armes en espluchent beaucoup en

(*État-civil de Reims.*) Le défunt était seigneur de Thiernu, près Marle (*Aisne*).

Digitized by Google

ce temps ; on en entendras parler, debvant que il soit 6 sepmaines à compter dujourdhuy 14 may 1674.

Le 24me, je suis priée à demain aux vigilles, le 26 au service du fils aisnée de Mr Gérard Calou, quy a esté nyée et tumbé de cheval passant sur un méchant pont près de Mezières le 19 de ce mois. Déjà un de ses frères tumba aussy dans un puits et fut aussy nié à Paris, come je l'é remarqué cy debvant en febvrier, il n'y a que 3 mois.

Juing 1674.

Du 29, j'ay assisté à la messe du général des Capucins à St Piere les Nonnes.

Laissons là les nouvelles ; touttes sont de guere et contre le commerce qui va bien mal et la recepte encore pis.

Juilliette.

Le 21, je suis priée et je vay à l'enterement d'un fils de Mr Loys Cocquebert, aagé de 20 ans.

Du 29, je suis prié et je vay à l'enterement de Jean Roland, dit Benjamin, mon cousin, mort pauvre, aagé de 70 ans.

Du 30, on a fait les noces céans de Margueritte Oudinet, fille de Mr Oudinet, mon voizin et bon amis (1).

Aoust 1674.

M. Gérard Calou mourut hier, aagé de 55 ans, et qui maria son fils le 6me lundy dernier (2).

(1) *Registre de S.-Étienne.* 30 juillet. Mariage entre Thomas Forget, fils de Pierre Forget et de Jeanne de Bare, âgé de 25 ans, et Marguerite, fille de Henry Oudin (pour Oudinet) et de Marie Hervier, âgée de 18 ans. Cet Henri Oudinet, en 1680, est coutre de S. Étienne.

(2) La généalogie de la famille Callou se trouve dans les porte-

Digitized by Google

Du 23, je suis alée voir les prisonniers de la dernière bataille de Senepf et veue distribuer l'estape. Ils estoient logés à 3 tripots de la cousture et au petit arsenal et aux escuries de S[t] Remy. Cela est bien triste à voir, mais il vaut mieux que ils ayent rentré de la sorte que victorieux (1). Dieu nous en préserve !

Du 24, j'ay assisté à une profession d'un fils de M[r] de Pinterelle à S[t] Remy avecq Mons[r] Lefebvre de Château-Thierry, et avons disné ensuitte splendidement au réfectoire. C'est un fils unique, cela est bien dévot (2).

Simon, vitrier, qui travaillioit hier céans, est mort subitement d'une rupture (3). Il ne se bandoit pas ; on a raison d'apeler ce mal *trousse-galand*.

Du 25[me], j'é esté priay et je retourné de l'enterement dudit Simon, vitrier, et de là je suis alé voir les prisonniers aux Mondieu, 200 cavaliers bien fait, ausquels on donne un pain de 24 onces par jour et de l'eau tout leur saoaul (4).

Du 26, Mons[r] et Mad[lle] Lefebvre sont parties ce matin

feuilles de M. de Taizy, *Biographie*, p. 216 à 218, ms. de la Bibliotheque de Reims.

(1) *Senef*, victoire du grand Condé sur le prince d'Orange, 11 août 1674.

(2) M. de Pintrel est l'auteur d'une traduction des *Épitres de Sénèque*, revue et imprimée par les soins de La Fontaine. Paris, Cl. Barbin, 1681.

(3) La famille Simon est une famille de peintres et d'artistes rémois, chargée de père en fils jusqu'à nos jours de l'entretien des vitraux de la cathédrale.

(4) *Le Mont-Dieu*, refuge à Reims des Chartreux du Mont-Dieu (Ardennes), vaste bâtiment situé dans la rue du Barbâtre, où la Ville logeait les militaires de passage malgré les réclamations des religieux. (Cf. *La Chartreuse du Mont-Dieu*, par l'abbé Gillet, 1889.)

Digitized by Google

pour retourner à Château-Thierry ; Dieu les conduise !

7bre 1674.

Du 20, en retournant de l'Académye, où j'ay resté environ 2 heures, j'ay apris la mort de frère Alexis, minime.

Du 25, on est alé au giste à Cormontreuille pour la vandange de 3 puits et Monbrée. On a cœuillye :

11 1/2 trentés à 3 puis et Monbrée,
2 à Verzenay,
6 à Mailly,
19 en tout de suitte, l'année est petitte (1).

Octobre 1674.

Le 13, Charles Maillefer est partie pour l'Italie par Paris, sans espée ny pistolet.

Le 18, en voulant m'aseoir, je tumbe à la renverse, je me suis blessé.

Le 19, je suis priée à l'enterement de Mr Mimin chasnoine, mort aagé 30 ans, quy est grand dommage. Il nourissoit de sa prébende son frère et 3 sæures, et la chanoinie perdue (2).

Le dernier jour d'octobre, je suis priée à l'enterement d'un nomée Briqué, alié de Moreau. C'estoit un agent de Mr Colbert, quy est mort de trop de travail. Ces gens là, qui troublent le repos de tout le monde, n'en prennent

(1) *Trentein, trenté,* tonneau qui contenait 60 setiers de vendange, rendant un poiçon de vin ou 3 setiers de vin. (*Glossaire de Champagne*, par Pr. Tarbé, 1851, p. 210.)

(2) Ludovicus-Lambertus Mimyn, clericus remus, 10 jul. 1655, obiit 19 oct. 1674. (*Weyen*, Dign. Eccl. Rem., fo 337.)

Digitized by Google

point pour eux. J'alay le voir le 28 de ce mois, me treuvant chés Moreau pour me faire le poil (1).

Novembre 1674.

Le 10, Anthoine André de Mets, de la cognoissance de Mr Puiseue (?), est entré au logis pour estre precepteur de mes enfans.

Le 12, mon aisné est partie cejourd'huy pour Paris.

Je suis acablée d'escriture ; je suis résolue de faire quicter l'achapt pour le restant du mois ; j'ay besoing d'un peue de repos.

Le 19, je ne debvois pas me plaindre d'estre acablée d'escritures ; car despuis le 12 je suis dans un grand loisir ; faut s'occuper aux rencontres et se repozer de mesme sans s'inquiéter.

Le 22, mon aisnée m'escrit de Paris que il s'en va trouver son frère en Italie. Dieu le conduise et les reconduise ! Il part le 24 de Paris par la diligence. Il est umpeue tart, car les jours sont bien courts dicy en avant. *Rediit.*

Xbre 1674.

Du 5, J. Maillefer est alé à Chaalons. Neige et grand froid. Cependant j'ay escrit toutte la journée jusque à 10 heures du soir.

Le 6me, ma sœure de Malval s'est treuvée mal : on luy a porté Nostre Seigneur.

Le 14, que il y a d'accidents en ceste pauvre vie ! J'ay

(1) Il s'agit probablement d'un agent de J.-B. Colbert, contrôleur général des finances, ayant mission de lui pour établir des droits fiscaux à Reims ou y assurer le recouvrement des impôts.

Digitized by Google

voulue aler à S^{t} Remy en sortant de vespres des R. P. Minimes. Dans moins d'espace que il y a de la largeure de ma chambre, mon pied a glissée dans une pente toutte de glace, j'ay tombée tout de mon long à la renverse, ma teste a sonné come un coup de cloche du contrecoup, et quoy que j'alasse fort doucement, je me suis pensé la casser ; mon manteau, mes habits, mon chapeau et ma perucque m'ont bien servie. J'espère que ce ne seras rien, mais en l'aage où je suis, faut estre préparé avecq la grâce de Dieu pour desloger ; mais tant que le pavée sera glacée, je ne veux plus marcher que en pantoufle.

Dieu soit louée de tout, et Mons^{r} S^{t} Remy ! Je n'é pas entrée dans l'église, de crainte d'une seconde rechutte, ayant encore le mesme chemin à faire. J'ai faillie à me tuer et c'est un miracle. Ce 15, je me sens mal à la teste et dans les reins et foiblesse.

Du 29^{me}, il ne faut plus vendre mon vin que en foire, ou obleiger l'achepteur à aquiter la ferme. On n'a ny justice ny raison de ces fermiers. Nicolas Denis, ayant esté chés eux pour avoir un deprix pour 3 caqs de vin que j'envoyé en Holande, après leur avoir dit 50 fois que il n'avoit pas de prix à leur dire d'autant que c'estoit du vin de présent que j'envoyois. Ils respondirent que ils ne pouvoient pas mettre le prix eux mesme, et que sy il vouloit ils le mettroient à 300 l. Il leur dit que ils le mettent à 600 l. et ils ne voulurent pas luy donner un depris que il ne nommât un prix. Il leur jetta son argent sur la table, de laquelle ils prirent 6 l. et prit 6 tesmoings de ce quy s'estoit passé et revint au logis, et come nous dinions, voicy 2 satelittes qui entrent avecq effronterie au logis pour enlever le vin, le marquer et comptèrent l'argent au pris de 100 l. la queue. Je leur dis que ils prissent tout mon vin que j'avois et que je leur don-

Digitized by Google

nerois, mais que ils me laissassent ces 3 caques, d'autant que je n'avois plus de caques et que mes lestres estoient envoyées. Mais point de quartier, dans cest interval Moreau quy est commis aporta un depris et se retirent. Je ne sçay par quel motif Moreau aporta ce depris : l'injustice est que c'est un présent et que il ne leur est rien deube. Les fermiers qui estoient auparavant ne m'ont jamais rien pris pour semblable rencontre. Ils prétendent avoir droit de le prendre pour le prix que on despris les vins, mais eux l'avoient despriés à 100, et, la friponnerie, avoient fait signer mon home. Je ne sçay pas combien les vins se vendent, mais j'aprend que il n'y a aucune demande, et on ne m'a encore rien offert du mien. Il est bien injuste que ils ayent le chois de prendre un vin que j'aurois vendue au préjudice de l'acheteur, et d'aillieurs que je ne puisse gratifier un amis et luy donner par inclination ou par ignorance mon vin à melieur prix que il ne vaut. J'alay pour les voir, mais on n'interomp pas ces gens là quant ils disnent.

L'ANNÉE Ste 1675.

Faut vivre saintement.

Ques ce qu'il faut faire ?

Volontas Dei suffit.

Le 6me jour des Roix, on ne se repent jamais de bien faire.

Le 7, je suis priée et je vay à l'enterement de Monsieur de Branscourt, aagé de 81 ans, un de mes bons

Digitized by Google

amis. Il y a longues années que nous nous cognoissions (1).

Des Montaigne dit : que il faut estendre la joye et retrancher, autant que l'on peut, la tristesse.

Le 8me, je suis prié et je vay à l'enterement de Madame la veufe Lefondeure, morte aagé de 82 ans.

Le 12, j'ay descendue à l'académie. Il y avoit bien 6 sepmaines que je n'y estois alée. J'ay veue une fort belle partie à la paume, de quattres jeunes homes dont je n'en ay cogneue que un jeune M. Frizon. J'ay veue aussi jouer 3 ou 4 parties au piquet. J'avois esté auparavant aux Capucins voir le Père Elizée. Je suis trop sédentaire et je m'arest trop au logis ; mes amis m'en font reproche et me disent que il me faut me divertir contre ce temps quy me rend mélancolique. Cela est vraye. Il me semble que mon mal de teste est umpeue diminué aujourd'huy quy est le 30me jour de ma cheutte à la renverse tout de mon long en voulant entrer à St Remy. Il faut adoucire mon humeure farouche : *Gaudeant bene nati.*

Les commissaires pour la marque sont venues au logis ; on leur a fait voir le magazin d'en haut et les balles. On est bien travailliés à présent de ces canailles de maltotiers.

Du 17, où est l'injustice de ces marques que ils obleigent de mettre à nos marchandises, c'est que on les marque, je dis, on les imprime à la marque pour les plomber au sortir des fouleries, mais come la foulerie en retrescit quelque unes et que à touttes,

(1) 6 janvier 1675. Mort de Mire Oudard de Paris, écuyer, seigneur de Bourgogne, âgé de 81 ans, inhumé en l'église de St-Hilaire. Témoins : Remy de Paris et Philippe Chertemps.

Digitized by Google

la pluspart, la marque se perd, on ne veut pas les plomber à cause que elles reviennent umpeue plus estroittes, et les remonstrances que on fait, on ne nous veut pas escouter et pas de justice.

Voilà encore que on me vien de dire que d'aultres misérables maltotiers doibvent venir, pour voir nos livres timbrés que nous prismes il y a un an, pour voir nos affaires qui sont médiocres, et nous obleiger à je ne sçay pas.

Je ne pence pas que les diables ne soient deschainés en ce siècle cy.

J'ay escript que il est dans la dernière imposibilité que les marchandises puissent estre touttes marqués, d'autant que il y a des marchandises lesquelles quoy que elles soient marqués en thoille auparavant que les faire fouler, il y en y a qui reviennent tousjours estroittes de la foulerie, parce que il y a des leines qui foullent plus les unes que les aultres, et quant elles reviennent estroictes, nonobstant que les marqueurs voyent la marque que ils y ont fait estantes en thoilles, ils ne veullent pas y apliquer le plomb, sy bien que on ne peut pas esviter que on n'ayt des marchandises qui ne soient pas marqués ou plombées, car de ne pas fouler ces marchandises cy, ce n'est que de la drogue quant elles ne sont pas foulées.

Messieurs nos magistrats n'ont guère de courage de se laisser mener par le née par des canailles come cela, qui très asseurément ne sont pas authorizées, car je croy que le Roy a bien d'aultres affaires à présent que de songer à tout cela. Il n'y a pas de ville en France qui se soubmette sy facilement que icy, aux aultres peis on se moque de cela, ce qui fait bien voir le peue de résolution de ceux qui debvroient y mettre

Digitized by Google

empêchement, et ce quy est de fâcheux est que la plus grande partie de ceux qui en ont l'administration, sont tous gens de plume et peue de marchands qui ozent parler ou qui le veuillent, et n'y estant pas interessés ils ne s'en soucient guère.

Tous les jours on en condamnent à la maisbn de ville pour cela.

Il y a encore une aultre affaire, c'est que on nous obleige à tindre toutes nos estamines en bleuf et noirs, et les estrangers n'en veullent que en soye ou petit tint, d'autant que il y a des estamines de 5 ou 6 l. pièce, qui en effet ne peuvent porter ces frais et c'est autant de perdues. Cela fait assés voir que ce sont des ignorans ceux qui nous font ces deffences, et je le suis bien moy de m'en mestre ainsy en paeine.

Le 18, je suis alé pour aler sur la foce de Marie Lefebvre, ma femme; on en faisoit une au mesme endroit pour Mad^me^ Cocquebert Noblet, jeune feme. J'ay veue 4 testes de morts. Je croy bien que l'une estoit de feue ma femme.

Le 19, j'ay beue le matin 2 vers de musquat et escript toutte la journé jusque à 10 heures du soir passée.

On a aujourdhuy chanté un *Te Deum* à Nostre Dame pour des victoires en Alemaigne de Mons^r^ de Turenne, nous gagnions toujours et ne devenons point riches.

Le 21, j'ay passé l'après disné bien agréablement. Je me suis promené 2 heures au jardin des Capucins avecq le père Helizé. Il y faisoit grand soleil come en estée. De là, j'ay venue chés ma fille où il y avoit grand monde des 2 sexes. J'y a joué au piquet jusque à 7 heures que je suis venue souper au logis et me suis coupé le doit par trop grand apétit.

J'ay trouvé un biliet que la ville me demande 30 l.

Digitized by Google

pour l'indemnité des hostelins d'avoir logé des gens de guere en 1674. Nous avons souvent de ces aubades là, c'est le temps.

Du 22, c'est avoir bien aymé une créature que son idée me revienne sy souvent après cent 9 mois que elle est morte. J'ay parlé en songe cette nuit à Marie Lefebvre, et l'ay entretenue longt temps et me parloit come sy elle eust esté vivante, et que j'estois presque esveilliée que je ne pouvois encore persuader que ce fut un songe.

Du 23, J. Maillefer, Mr Labée et Nicolas Denis sont alés à la chasse aux roupies (?) à la tere de St Thiery, du costé de Pouillion.

Du 24, j'ay suis alé souper chés Mr Calou. Je ne me plais plus en compagnie. C'est des festins de devoir. Je suis alé voir Janeton.

Febvrier 1675.

Du 4, j'ay eue un logement d'un capitaine des cuirassiers du Roy, quy a couché céans 2 nuits et est partye ce matin avecq sa compagnie. C'est un honnest home (et nommé Marquian de la Martinière, de Grenoble, Lieutenant dans le régiment des cuirassiers), mais cela est fort embarassant à cause de leur suitte et frayant. C'estoit avecq raison que feue mon ayeul, Gérard Roland, quicta sa grande maison pour se loger en une petitte, disant que il aymoit mieux estre maistre dans la dernière que valet dans l'aultre. Je ne loge que dans l'extrêmité. Il me fâcheroit assés de quiter mon logis.

J'ay fait oster mes tableaux de la salle à cause que le temps humide les perds.

Du 6, j'ay asisté au batesme du fils de mon nepveu Francois Favart, à Nostre Dame. Parins, mon nepveu et ma niepce de Malval.

Digitized by Google

Le 7, je suis priée à l'enterement de ma cousine Varlet, fille du cousin Jean Colbert qui est encore fort malade. Voilà ce que c'est du monde. Il n'y a que environ 10 ans que elle estoit mariée (1).

Le 9, je suis alée à la Congrégation où ma fille m'a entretenue, c'est à dire que elle m'a escrit 2 bonnes heures et demy, entre aultres que 4 dames religieuses à S^t^ Estienne, Barois, Chertemp, Mode et de la Salle (2) avoient pencé mourir pour des médecinnes que elles avoient pris despuis 3 jours, come aussy un prestre. On croit que cela a esté causé par du sené qui ne valoit rien.

Je suis priée aux vigilles et au service de M^r^ l'abée et général de S^te^ Genefviefve quy est mort à Paris. C'est que mon frère est mort religieux dans cest ordre.

Je suis alé ce jour aux Carmes à vespres à cause de la feste S^te^ Apoline, où je payay ma confrairie. On l'invoque pour les mal de dents. J'en ay esté fort travailliés despuis 40 jusque à 50 ans auparavant. et despuis point du tout après la prière. Je les ay nettoyé avecq un curedent despuis l'aage de 50 ans, je suis dans la 64^me^, je n'y ay eue plus mal despuis.

Du XI, je retourne du service du R. père Blanchart, abée de S^te^ Genefviefve et général de l'ordre de S^te^ Ge-

(1) De Jean Colbert, marchand à Reims, et de Simonne Mimin, sont issus deux enfants : Henri Colbert, curé de Rosnay, mort en 1712, et Suzanne Colbert, femme de Pierre Varlet, morte en 1675, dont sont issus : Appoline Varlet, femme de Gérard Callou, et Renée Varlet, femme de Simon Callou. (*Généalogie de la famille Colbert*, portefeuille de M. de Taizy, p. 14.)

(2) Mad^e^ de la Salle en est morte le 21 mars 1681, elle estoit sœure de Marie de la Salle, feme de Maillefer. *(Note du fils de l'auteur.)*

Digitized by Google

nefviefve, autrement chanoines de S^te^ Augustin. Tous les corps y estoient invités. Le mausolée ou tombeau estoit fort magnifique. Il y avoit autour 100 chandeliers d'argent hauts et des cierges de cire blanche par degrés, le tombeau relevé, à la teste la crosse et à la queue la mittre, couverts de crespes. Les cérémonies après le service sont fort longues. Après que le Religieux, quy a célébré, a aspergé et encencé le tombeau, quattre aultres religieux vestus de chasupes en font autant, mais il y a entre aultres de longs intervalles de prières et de cérémonies qui, je croy, ne se font que à leurs généraux.

Du 12, je retourne à grand midy de l'enterement de Mons^r^ Cocquebert, du Coq, mort aagé de 73 ans (1). J'y ay esté prié come capitaine de ville. Je suis alé à 9 heures à l'hostel de ville, une heure debvant. Pendant ce temps, j'ay considéré les noms où sont escripts dans des tables Mess^rs^ nos lieutenants de ville despuis l'an 1422. Car nous n'avons pas d'archives auparavant des magistrats, ce quy est estonnant. Il faut que ce soit ou la négligence de nos prédecesseurs ou que ils ayent esté esgarés; tant y a que à commencer à un M^r^ Cauchon, jusque à M^r^ Rigobert Favart à présent Lieutenant, j'en ay compté 58, desquels 58 j'en ay cogneue 14, à commencer à M^r^ Anthoine Fremin, quy a fait bastir Balieul (2) et les tripots de la Fleure de lis, qui estoit Lieutenant en

(1) *Le Coq* est l'enseigne d'une maison de la rue de Tambour, voisine du Présidial. C'est là qu'habitait le défunt, au n° 22 actuel.

Le 11 février 1675, mort de Simon Coquebert, âgé de 71 ans, inhumé le 12 du même mois, en l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Reims. (*Registre de Saint-Hilaire*).

(2) *Bastieux*, ancien château, aujourd'hui ferme, dépendance de la commune de Saint-Thierry (Marne).

Digitized by Google

1615. Je l'é cogneue et veue demeurer chés Mr Fremin chanoine, son fils, où il est mort (1).

J'y ay leue les papiers et registres pour les taxes de ville et logements de gens de guere. Ils mettent cavalerie où il y a des escuries aux maisons, et infanterie à d'aultres, les noms de ceux à qui apartiennent les maisons, le nombre d'enfans des moins taxés, ceux qui ont traicté avecq l'hostel de ville pour s'en exempter et ceux qui sont à l'aumosne. Je cognois bien que ces Messieurs nos magistrats font ces choses avecq toute l'exactitude possible, mais avecq cela ils ne peuvent pas s'empêcher de faire des injustices innocemment, Car tel qui a des héritages qui doibt, enfin c'est le malheur du temps et que nos deniers communs ne sont pas souvent à leur disposition.

Pour revenir au deuille, Monsr le Lieutenant, suivy de Messieurs les capitaines de ville (il n'y a que Mr Poté et Mr Jean Maillefer, mon cousin, debvant moy), partent de l'hostel de ville, va prendre le dœuille au logis et le suit à l'église où après la messe et que le

(1) *Minutes de Leleu*, notaire, 1652, 22 nov. Mres Hierosme Fremin, chanoine de N.-D. de Reims, prieur d'Igny, Christophe Bachelier, bourgeois de Reims, Jehan Maillefer, bourgeois de Reims, et Mre Claude Lespagnol, bourgeois dudit Reims, baillent à louage pour six ans à Henry Frye, mre tripotier et Marie Piéton, sa femme, deux maisons tenant ensemble, l'une appelée la Fleur-de-Lys et l'autre vulgairement appelée la Grange-aux-Cuirs, sise à Reims, en la large rue de la Coulture, proche le jardin des Arquebusiers, avec les trois tripots en dépendants, dont deux couverts et l'autre descouvert, tenant au jeu de paulme de salamande, appartenant aux héritiers Jehan Lelarge, moyennant par an, 1050 l. — 1661, 29 sept. Marie Piéton, ve Henry Fiz, vivant tripotier, prie M. Fremyn, Josseteau, J .Maillefer..... qu'ils aient à reprendre la maison et tripot de la Fleur-de-Lys.

Digitized by Google

deuille a jetté de l'eau beniste sur la face du deffunt et Mrs les capitaines de mesme, Messrs le Lieutenant et Capitaines de ville reconduisent le dœuille au logis ; de là Messieurs les capitaines reconduisent Monsieur le Lieutenant à l'hostel de ville et prennent congé. Voilà une place de capitaine vacquante et toutte la cérémonie.

Je m'estois trompé. Ceste charge n'est pas vacante ; elle a esté donnée auparavant la mort du deffunt. Messrs de ville se sçavent bien prévaloir de leur charge, c'est Mr Frizon, dont son père et Mr Lelarge, son beau père, sont de l'hostel de ville. Voilà qui achevera ceste paze.

Le 23, le pauvre amoureux a récité un poesme aux Jézuites ; il a assés bien fait, sinon que il est trop timide.

Le 24, les soldats qui sont à Cormontreuille ont envoyé demander 2 bouteilles de vin par sepmaine, sinon que ils mettroient le feue au logis. Je dis que on leur donnat ; en après ils demanderont de la viande.

J'é pencée estouffer en sortant de St-Denis ; les prières i sont ; on sortoit de vespres. Il ne faut plus que je me mesle où il y aura grande foulle de peuple ; faut dire adieu aux processions, dire mes prières dans les églises, je ne suis plus jeune.

Mars 1675.

Le 8, je suis prié et je vay à l'enterement du cousin Jean Colbert, mon bon amis, mort aagé de 57 ans. Il y a 3 ans et plus que il se voit mourire. Je croy que le changement que il a fait de sortir d'un grand logis aérié pour aler en un petit, luy a abrégé ses jours. C'estoit un fort home de bien et qui a bien vescue (1).

(1) Registre de Saint-Pierre-le-Vieil, 1675, 7 mars. Mort de Mr Jean Colbert, âgé de 58 ans environ, marchand, inhumé le lendemain. Témoin : Mre Henry Colbert, prebtre et curé de Ronay,

Digitized by Google

Du 12, je suis alée disner au banquet de Messieurs de ville et des capitaines à la prière de mes amis. J'y ay mené le précepteur de mes enfans pour me servire de secrétaire. J'y ay eue beaucoup de satisfaction.

Du 14, mon loisir m'a fait voir aujourd'huy, par un inventaire du 1er mai 1653, que Perdrillion me debvoit alors 107590[1]. C'est un magazin de marchandises que j'avois là avecq feue Bazin. Nous y avons perdue 10 mil escus et Mr Bazin la vie, de tristesse. C'est trop à une personne seulle, mesme je ne le cognoissois que parce que Mr Bazin luy estoit amis. Les marchands courent des merveilleux risques.

J'ay esté fort travaillié ceste nuit et me suis levé 3 fois et des vapeurs qui me reviennent par la bouche. Je croy que c'est que je mangeay hier au soir à la colation du gasteau de ménage, touttes sortes de patisseries ne me vallent rien.

J'endure encore beaucoup dans le col et dans les reins des douleurs de l'accident de ma cheutte du 14 Xbre dernier. On dit que c'est le temps : en effet, il fait bien froid. Aussi mes urines sont fort troubles. Je fais demander à Monsieur le curée permission de manger des œufs ce caresme. Il y a beaucoup de provinces en France où la permission est généralle. Je suis obleigé à beaucoup de soings pour mes affaires et pour ma famille et mon mesnage.

Du 24 dito, je suis alée à Ste Genefviefve (1) avecq ma

propre fils du défunt, et Mr Pre Varlet son gendre. — Ce Jean Colbert appartenait à la seconde branche des Colbert de Reims, et était par conséquent l'un des cousins de J.-B. Colbert. (Cf. *Généalogie des Colbert*, dans les portefeuilles de M. de Taizy, p. 216.)

(1) *Sainte-Geneviève*, lieudit voisin de Muire, où était une chapelle sur la route de Paris, aujourd'hui détruite.

Digitized by Google

fille, et ensuitte j'ay assisté à un batesme d'un filz de mons^r mon nepveue le cons^er Rogier.

Ce jour J. Maillefer est alé à Liesse.

J'ay advis de la mort de Jean Coindrieux, mon fermier de Lisle.

Du 27, on m'est venue prier et je retourne du bout de l'an et de l'enterement d'une petitte cousine Colbert, morte aagé de 23 ans, quy n'a esté marié que 3 ans avecq un nommé Esdouin.

Ce 27 mars, quoyque il soit généralle et que cela ne sert à rien d'en parler, je ne puis m'empêcher de dire que voicy un temps fâcheux. Nous ne voyons aultre chose que des biliets de l'hostel de ville. J'en ay bien payés en ma vie. Il n'y a que 3 jours que j'ay payé 30^l. pour ma taxe et ma part de l'indemnité des hostelins. Aujourd'huy on ma aporté un aultre biliet pour payer 70^l. pour ma part de 14000^l. que on lève pour les ustancilles des soldats; et faut payer et ne rien dire. Sy on gagnioit et que on ne perdit pas pendant ceste meschante guere, cela ne seroit rien quoy que, quant on est chargé de 10 grands enfans, c'est de l'ouvrage assés, mais enfin il faut prendre patience : les voleurs ont leur temps, ils en rendront compte : c'est à quoy ils ne songent guère.

On travaille encore à l'hostel de ville à faire une taille et levée sur les habitans, de 25 mil livres. J'en auroy ma part, cela est estonnant. Sy il y avoit umpeue de conscience ou de jugement à ceux qui taxent, ils ne demanderoient rien ou modérement à ceux qui ont dix grands enfans, come moy, vivants. C'est tous les jours à recommancer pour la despence.

Le 27, je suis priée et je voy à l'enterement de Madame Rogier, morte aagé de 82 ans, aliée de feue ma mère, deux de ses filz ayans espouzée deux de mes saeures.

Digitized by Google

Du 28, je suis priée aux vigilles et demain au service de Mons^r^ de Lude, mort aagé de 82 ans, on l'a portée enterer le 21 à Lude (1).

Si bien que demain le matin je suis convié à 3 services, celuy de M^r^ de Lude, Madame Rogier et Forgée.

Juing 1675.

Le 5^me^, Anthoinette a la fiebvre. On luy a aporté le S^t^ Sacrement le 10^me^.

Le 7, on m'a signiffié une taxe de 800^l^ pour ma part de la tere d'Oche.

Juing 1675.

Le 18, j'ay dit à Andrée, précepteur, de chercher condition ou s'en aler; m'a fait prier de le retenire jusque à Pasques.

Le 27, vous voirés cy debvant, f. 176, que, le 21 janvier dernier, il faisoit une journée d'esté, despuis 6 sepmaines il fait un vraye temps d'hiver, du froid et des pluies continueles. On a commencé aujourd'huy les prières à Nostre Dame pour le temps.

Juilliette 1675.

Ceste anné jusques icy il fait un temps d'hivert par des pluyes continuels.

Du 13, voilà encore une taxe de 80^l^. que le Roy m'a fait signiffier pour l'arière ban pour ma part de la tere d'Oche, que il faut faire payer à S^te^ Menehoud.

(1) 1675, 20 avril, mort de M^re^ Nicolas Fillette, âgé de 82 ans, inhumé en l'église de Ludes. — Témoins : M^re^ Michel Larcher, marquis d'Olizy, bailly de Vermandois, M^r^ le commandeur d'Avis, beau-frère du défunt, M^rs^ Jacques Moet, seig^r^ de Dugny, Charles-Antoine Cauchon de Vigneux.

Digitized by Google

Du 14, c'est aujourd'huy la grande feste du scapulaire.

Les prières sont aux Carmes, aux Capucins et aux Cordeliers pour la feste S^t^ Bonnaventure, à la Congrégation pour la feste S^te^ Dorothée, aux Orphelins grande cérémonie, on y a bény l'église nouvelle (1). Et pour clore la journée, les religieux de S^t^ Remy, les Minimes, les chanoines de S^t^ Thimothée, ont aportée en procession à Nostre Dame le suaire de S^t^ Remy, à cause des pluies continuels despuis 6 mois, excepté le jour d'hier et cejourd'huy. Il est à remarquer que on n'a pas encore fait de prières pupliques *(sic)* pour la paix; c'est que on veut la guere; mais il y a beaucoup de bonnes âmes qui prient Dieu pour la paix.

Aoust 1675.

Du XI^me^, Monsieur de la Feuillade a couchée ceste nuit au logis (2). Il arriva hier à 10 heures du soir et en est sortie cejourd'huy à 3 heures du matin; qui accompaigne Mons^r^ le prince de Condée qui va comander en Alemaigne, à la place de Mons^r^ le vicompte de Turenne quy a estée tuée despuis peue d'un coup de canon (3).

J'alay hier après midy à Cormontreuille, où, despuis Fleschambaut jusque au logis, je fus obleigé de faire plus de moictié du chemin à pied, les chemins estant gastés come en hivert pour les pluies continuelles que il a fait

(1) La chapelle des Orphelins fut bénite par Robert de Y de Seraucourt, vicaire général de Maurice Le Tellier, le 16 juillet 1675, malgré l'opposition que faisait le Conseil de Ville à l'entreprise de Nicolas Roland, chanoine de Reims. (Cf. *Vie de Nicolas Roland*, par l'abbé Al. HANNESSE, 1888, p. 192.)

(2) François d'Aubusson, duc de La Feuillade, maréchal de France (1625-1691). Il se trouvait à la bataille de Rethel en 1650.

(3) Turenne fut tué à Salzbach, le 27 juillet 1675.

Digitized by Google

cest estée; et à paeine avois je achevé de souper que on me vint reapeller pour saluer Monsieur de la Feuillade. Je retournay sur mes pas, encore presque tousjours à pied jusque à la porte de Fleschambaut, et quant je fus au logis j'estois tout en eau. Je ne suis plus jeune, il y avoit 2 homes, Nicolas Macquet et le valet de Maillefer qui poussoient ma galèche par derière pour la faire aler. Ces fâcheux chemins dicy à Cormontreuille sont cause que je n'y puis aler sy souvent. Il est vray que cest estée a estée extraordinaire pour les pluies continuelles que il a fait.

Le 22, je me suis fait aracher la moictié d'une dent quy estoit rompue. La racine est demeuré. J'en ay 4 ou 5 qui me manquent et 3 ou 4 qui ne vallent gueres.

Du 30e, Monsieur Perchape (1), président au grenier à sel à Espernay, gendre de ma saeure la veufe de Malval est mort cejourd'huy audit lieu d'Espernay. Il laisse ma nièpce jeune veufe avecq sept petits enfans. On a chanté en ceste ville pour luy le 6me septembre chés les R. P. Cordeliers.

Septembre 1675.

Du 1er, Philipes Maillefer a une pression d'estomaq et une forte fiebvre continue, quy commencea hier, on luy donna un lavément et aujourd'huy on luy a tirée du sang. Ce a esté une fiebvre de 24 heures. Il a pris médecine le 4me.

Du 9me, je suis alé à Cormontreuille où j'ay demeuré jusque au 18me que j'en suis partie avec J. Maillefer et François à 4 heures au matin pour Chaalons, où nous

(1) *Parchappe*, nom d'une famille importante qui acquit la seigneurie de Vinay, près Épernay. (*Nobil. de Champ.*, fo 390.)

Digitized by Google

somes arivés à 10 heures du matin, ayant fait 2 lieux et plus debvant que il fut jour. Nous y avons couché 2 nuits. J'alois voir Mr Le febvre chasnoine, et Lisle où on bâtit (1). Il m'en coustera pour ma part *(en blanc)*. Nous en retournasmes le 20 par Sillerie. A cause de la pluye, Philipes est resté à Cormontreuille, où il prend du lait les matins despuis 15 jours par ordonnance de médecins. Je croy que voilà le dernier voyage et que je n'espère pas aler plus loing que Cormontreuille. Ce n'est pas que je n'aye de la santé et force, grâce à Dieu, mais c'est à cause de ma surdité quy est incomode.

Du 22, j'ay mis un habit neuf de drap d'Holande noir.

Du 23, il y a eue ceans une nopce de deux enfans, fils et fille de Romain, façonnier, quy s'est passée et le lendemain très agréablement.

Le vigneron de Verzenay est venue, a dit que on n'iroit pas à vendange ceste année, ny à Mailli. On dit encore que il n'y a rien à Trois puits et Montbré (2).

C'est icy le nombre des taxes sur moy ceste année 1675 : taxe de farine, taxe des pauvres, indemnité des hostelins, ordinaires par la ville, ustancilles, habits des soldats et les impôts sur tout. Droit annuel pour vente de vins en gros quand on n'en venderoit q'une pièce.

J'ay esté taxé pour Oche pour l'arière ban à 80 l. J'ay

(1) *Lisle*, propriété de Maillefer aux environs de Châlons, lui provenant de sa seconde femme, ferme située probablement dans l'île qui a donné son nom à l'abbaye de Toussaint-en-l'Ile, aujourd'hui détruite, simple lieudit.

(2) *Trois-Puits* et *Montbré*, villages voisins de Cormontreuil, dont les vignobles avaient été abandonnés. Une plantation très importante vient d'être faite (1888) en face de Trois-Puits, près de la route de Louvois, au clos du Montferret, par M. Ch. Benoit, négociant en vins à Reims.

Digitized by Google

payé à S[t] Menehoud pour ce 40 l. J'ay esté taxé pour ladite tere quy est un droit que les teres nobles tenues par des roturiers payent tout les 20 ou 25 ans, à huict cents livres.

M[r] Bilet a accordé à 150 l. que je payay.

J'ay payé par an la pention de ma fille la religieuse, les louage du cocher, de Anthoinette, de Margueritte, l'entretien et nouriture de ma famille. Je ne sçay comment (faire) pour fournir.

Octobre 1675.

Le 16[me], on a cueuilly la moictié d'un demy trenté de vendange à Verzenay, que on pressure dans la piere au jardin come on fait le verjus. On fait seulement un cacq de vin en tous à Verzenay (1).

Le 18, on est alé à Mailly, Jacques seul avecq le cheval, mais à cause que il a pleue tout le jour, on n'a vendangé que le 19. On a cœuillys les 3/4 d'un 1/2 trenté que on a pressuré au pressoire.

Le 20, on est alé coucher à Cormontreuille pour vandanger demain à Trois puits et Monbrée, on a ramené, le 21, 6 demy trenté et 2 demy trenté que on a achepté la despouille du vigneron de Monbrée, que on a pressuré le 22 à mydy, attendant que on eust levée un saq du pressoir apartenant à M[r] Dorigny, chasnoine. Faut faire payer à M[r] Pourue sa part de l'entretenement du pressoir. Il y pressure bien plus que moy. Après le baille du logis, faut que mes enfans ayent le pressoir libre. Il fait de mon pressoir un pressoir banalle et ne veut rien contribuer à l'entretenir quoy que il soit obleigé.

(1) La *trenté*, ou *trentin*, était une mesure usitée dans les environs de Reims pour le raisin. — La *caque* représente en Champagne la moitié de la pièce.

Digitized by Google

Novembre 1675.

Le 14, je suis prié à l'enterement de Mr le président Ravigneau, mort aagé de 82 ans (1).

J'ay un logement d'un officier de cuirassier.

Le 19, je suis prié à l'enterement de Monsr de Richeaumont, chanoine, aagé de 40 ans.

Le 23, Charles et Philipes sont alés à la vesture de François Maillefer qui se fera demain. Il y a 8 jours que J. M. y est et mon aisné est à Paris.

Du 23, je suis prié pour demain à l'enterement du père Ange, capucin, de mes amis, aagé de 76 ans, quy a bien pratiqué, despuis 2 ans que il a esté sur le grabat, l'ordre de sa chevalerye du *Semper adamas*. Nous avons bien moralisé ensemble dans leurs alés de leur jardins des Capucins. Au retour, faudra que j'aille aux vigilles pour Mr de Richeaumont à Nostre-Dame et lundy au service, sy celuy du père Ange ne se rencontre à la mesme heure.

Le 24, Francois Maillefer s'est fait religieux et a pris l'habit au Val-Secret de l'ordre de Presmontré (2). 3 de ses frères y ont asisté J., C. et Philipes et nos parens de Château-Thierry.

Le 25, j'ay un logement d'un cornette de cavalerie et (*en blanc*) chevaux. Cela est incomode. Il y a 8 jours j'en eue déjà un pareille. Nous sommes acablés de frais et

(1) 1675, 14 novembre. Mort de Mre Philippe Ravineaux, seigneur de Toussicourt et d'Hermonville, Président en l'Election, inhumé le 15 en l'église St-Hilaire. (*Registre paroissial.*)

(2) L'abbaye du Val-Secret, au diocèse de Soissons, fondée au xiie siècle, de l'ordre de Prémontré, située commune de Brasles, près Château-Thierry, dont il ne subsiste aucun reste.

Digitized by Google

d'impôts. Ce cornette est partie ce matin 27me. J'avois icy 9 chevaux et ses valets à ivroigner tous les jours.

Le 28, ma fille est accouchée d'une grosse fille à 3 heures du matin.

J. M. est alé à Chaalons avecq Mr Delabare quy a couché icy 2 nuits.

Décembre 1675.

Du 10, on a tiré du sang à Charles Maillefer. Il y a beaucoup de malades en ceste ville à présent.

Du 11me, Monsr Gérard Maillefer, mon cousin germain, est décédé cejourdhuy matin subitement d'une descharge de cerveau. Il estoit fort resplet. Il faisoit grande chère et peue d'exercisse. Le 12 je suis prié et je vay à l'enterement.

Du 14, je suis prié et je vay à l'enterement de deux Religieuses de la Congrégation : la première, Madame Dugny, 52 ans, la seconde, Madame Leleue, 47 ans. Elles sont décédés à 4 heures l'une de l'aultre, et estoient au chœure des filles chacune dans un cercœueil, habiliés et les vizages descouverts, les mains eslevés et jointes, et paroissoient vivantes. Je m'azardé de monter sur un eschel dans le jardin de Tourtebatte pour voir l'enterement dans leur cloistre, où il y avoit grande quantité de chanoines, ce que je ne debvois pas faire, car come je deviens fort pezant, sy je fusse tumbé, je m'aurois bien blessé ou peut estre rompue le col.

Mort du 15 xbre, d'une cousine Lepoibvre, à la Congrégation.

Du 16, j'ay eue un entretien à la bibliotèque des pères Minimes avecq le père Clément sur la circulation du sang et sur l'anatomie, bien agréable.

Du 18, il est difficil que je m'ennuye, d'autans que

Digitized by Google

j'occupe mon temps. Ce matin je suis alé à la messe aux Minimes et voir le père Zacharie, provincial, qui retourna hier de Paris.

De là je suis venue au reste d'un service de la cousine Lepoivre à la Congrégation.

L'après midy je suis alé voir ma fille la religieuse, de là à vespres aux Capucins et entretenue une heure et plus avecq le père Élizée, de là à l'Académie où je joue le piquet avecq un géant, le petit Dozet, et rien fait, le plaisir de reste.

Je suis retourné au logis où, après colation, j'ay leue deux gazettes d'Holande et Coloigne et deux lestres, et entretenue avecq mes enfans.

Il est 10 heures du soir, trop tart pour me remettre à lire.

Du 19, je suis prié à l'enterement de Nicolas Grand Jean mon charpentier, aagé de 60 ans.

Je suis prié aux vigilles et demain au service de mon cousin Colbert dit le cadet Robert, quy est mort en Alsace, aage 24 (1).

Mort de Madame de la Rejasse à Lion, des grands amis.

Après les pluyes, l'année a finie par 2 journées d'estée.

ANNÉE 1676

Janvier

Du 5, je suis prié aux vigilles et au service d'un fils de Mr Des Lancy, aagé de 22 ans, qui s'est égorgé avecq

(1) Robert Colbert appartient à la seconde branche des Colbert de Reims, et était fils de Jacques Colbert et d'Élizabeth Homo.

Digitized by Google

son camarade en Flandre. Ceste guere cy en expédie beaucoup (1).

Je suis prié ledit jour à des vigilles et services pour demain à la mesme heure d'un nommé Cloquet, aagé de 30 ans, qui a laissé une jeune veufe et pauvre et 3 enfans. C'est le nepveue de Mr Cloquet, curé de St Pierc.

On parle d'assemblé à Nimègue pour le paix. C'est pour amuzer les peuples. Rien ne touche ces impitoyables et cœures de bronze.

Du 6, j'ay dit que on ne m'achepta plus de fromages. C'est un mauvais manger, encore quand il est nouveau fait. Il y a 3 jours que j'en mangeay d'une thiolette (2) avecq apétit, qui me donna après des soulevements de cœure.

Touchant la circulation du sang, ceste nuit je sentois que dans ma cuisse le sang couloit drue et menue. Hé ! combien y a il de choses que pour ignorer nous n'en faisons pas les observations.

Le 10, je suis invité à une professe d'une cousine, fille de Mr François Roland, pour le 19me, à St Estienne les Nonnes. Il y a eue grand festin, j'y ay mené Nicolas Denis pour m'escrir. Ces longues tables me desplaissent.

Je suis invité à l'enterement de Mr Jacques Vuilliot, aagé de 64 ans 6 mois, un de mes amis et de mon aage. Dieu luy face misericorde !

Le 23, je suis prié au convoys de Madame la veufe Nolin, aagé de 50 ans, une très bonne dame ; elle s'est

(1) En 1653, Jean-Charles de Lancy, avocat à Laon, avait épousé à Reims Élisabeth, fille de Claude Saubinet et de Nicolle Ravaux. (*État-civil de Reims*).

(2) *Thiolette* ou *tuillette*, expression vulgaire appliquée au fromage à cause de sa ressemblance avec une petite tuile.

Digitized by Google

laissé accabler de mélancolie despuis son vefvage et que le roy luy a osté la messagerie qui l'occupoit (1).

Je suis enfluxioné despuis hier, c'est l'aage et le temps humide qui continue despuis un an et plus.

Despuis huict jours, j'ay leue l'*Histoire des croizades* par le père *(en blanc)*, Jezuiste, livre fort curieux, et un thome de Procope de l'*Histoire de Constantinople* et règne de Justinien. Je lis à présent un second thome de Procope, traduit par M^r^ Cousin, président à la cour des monoyes, dans lequel il traicte l'histoire.

Jay joué l'après midy à l'Académie; il y avoit plus de 8 mois que je n'y avois pas joué. C'est que on perd les vespres. Il m'en a cousté 5 s.

Ce jour je suis priée à l'enterement pour demain d'un nommé Lespagnol, aagé de 86 ans, mercier, qui estoit mon voizin il y a 40 ans.

Febvrier 1676.

Le 3^me^, je suis priée à l'enterement à Nostre Dame de M^r^ Dubois, chasnoine, aagé de 73 ans (2).

Le 6^me^, je suis priée à l'enterement de Madame la vefve

(1) Dans les *Conclusions du conseil de ville*, il est fréquemment question de la veuve Nolin et des coches qu'elle expédiait à Paris. Le 14 décembre 1661, elle reçut injonction de faire marcher son coche deux fois la semaine. En 1670, Jean Nolin est qualifié de messager royal de Reims à Paris; ensuite apparaît la famille des Barbereux, comme adjudicataire des carrosses et messageries, profession qu'elle exerça longtemps de père en fils. (*Notes sur les postes et messageries de Reims*, recueil inédit dû aux patientes recherches de M. Duchénoy, 1885.)

(2) *Joannes Du Bois, clericus remus, 15 apr. 1623, obiit 2 feb. 1676.* (WEYEN, f° 314.)

Digitized by Google

Bourgeois, aagée de 84 ans, mère de Mr l'advocat Bourgeois, de mon aage et de mes amis.

Je me sens tousjours des douleurs de ma cheutte, il y aura 14 mois le 14 de ce mois. La vie paroit longue quant on souffre et que on a perdue l'ouye : à présent *Labor et dolor*, pour ma devize. Le XIme, j'en fus travaillié. Je me couchay à 5 heures du soir sans souper et me continua violement la nuit avecq grande altération. J'é beue beaucoup de tipsanne. J'avois des renvois que l'estomacq me soulevoit, mais je ne vomis pas. La soif est un grand tourment, je n'en suis pas quitte, mais il est fort appaisé cejourd'huy. Cela me prend souvent.

Mars 1676.

Du 3me, je suis aler disner aujourd'huy au banquet de Messieurs les Capitaines de ville au logis de Mr François Roland pour la dernière fois et pour dispozer Messieurs de ville à accepter et nommer J. Maillefer mon filz à ma place. Ce que ils m'ont tous promis.

Monsr Jean Maillefer, mon cousin, du mesme aage que moy estions les doyens des Mrs les Capitaines, ce qui ne se vera je croy jamais : mesme nom, surnom et aage et bons amis.

Le 4, Monsieur Dalier, Lieutenant de ville, a fait assembler le conseil de ville, qui ont tous nommés J. Maillefer, mon fils, en ma place pour capitaine de ville, après la démission que j'en ay fait purement entre les mains dudit sieur Lieutenant, dont je luy ay et à tous ces Messieurs obligation.

Le 5me, je suis priée à l'enterement d'une cousine Godinot, fort belle fille et jeune, aagée de 16 ans.

Le 6, Jean Maillefer a presté le serment pour sa charge de capitaine et on luy a aporté le drapeau.

Digitized by Google

Le 7, j'ai quicté le manchon et une paire de chaussons de leine.

Le 8, je suis alé après midy à Cormontreuille avecq ma fille et sa fille et Mad^me^ Denis. Il y avoit 5 mois 6 jours que je n'y estois alé. Je suis revenue sur mes pas, après avoir asisté à un enterement, avecq tout le vilage, de la feme du concierge de Mons^r^ de la Salle.

Il y a 2 mauvais passage, l'un à 200 pas de la chapelle S^te^ Anne, et l'aultre à Ponce Ludon (1).

Le 9, je suis alé rendre visitte à Mons^r^ Henry Josteau, avecq lequel j'ay esté capitaine de ville. Il m'a dit que il avoit 88 ans et a manié et joué de la pique dans sa salle come feroit un jeune home et dit que il descendit il y a 3 jours au tripot pour jouer à la paume, mais que ces amis l'en empechèrent. Je luy ay respartite que il vouloit rire. Il a dit à J. Maillefer que il estoit vraye.

Le 30, je suis prié aux vigilles et demain au service, à S^t^ Hilaire, d'un fils à M^r^ Rigobert Favart, quy a esté tuée en Flandre, aagé de 25 ans.

Apvril 1676.

Du 5, jour de Pasques, j'ay pencé devenir foible aujourd'huy à la procession à 4 heures dans la presse. Sy je vis, je n'iray plus que 1/2 quart d'heure après que elle sera faitte.

Du 13, j'ay entré dans le couvent de la Congrégation où j'é restée 4 heures avecq bien de la satisfaction de ces dames et de ma fille la religieuse et de sa petitte et très propre celulle.

(1) La chapelle Sainte-Anne de Courlancy, dans le faubourg de ce nom, détruite depuis longtemps, était voisine de la route de Louvois, passant au lieudit *Pons-Ludon*.

Digitized by Google

Le 14, on a chanté le *Te Deum* à Nostre Dame pour la prise de Condé et Bouchain en Flandre.

Le 21, j'ay encore entré avecq mes enfans dans le couvent de la Congrégation. Il y avoit grand monde à cause d'un bâtiment que lesdites dames font faire et que on y posoit la 1ere piere (1).

Le 27, j'ay asisté à un service de Arnoul Gilet, aagé de 25 ans, quy a esté tué à 2 lieus de Parme, alant à Rome. Il m'avoit fait dépositaire de 278l, que j'ay rendue à ses héritiers suivant un testament que il a envoyé de Lion. On en a eue la nouvelle d'un marchant de Parme, directeur de l'hospital pour les François à Parme, où il est mort après 9 jours de sa blessure.

Je suis prié à l'enterement d'une cousine Richelet, aagé de 80 ans, vefve du tourneur, à vescue et morte pauvre.

Juing 1676.

Le 27, J. Maillefer est alé avecq Nicolas Denis voir mon fils le religieux, novice à St Martin de Laon (2).

J'alay hier me bagnier dans les bassinets de Fleschambaut. Je fus surpris de voir ma descente sy fort grossy. Il me faut, *juvente Deo*, tousjours estre *paratus* à partir. Il fait une grande chaleur.

(1) Consulter sur tous les faits relatés ici, qui ont trait à cette maison, l'excellent travail publié à Reims en 1886, *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé P. L. Pécheard, vicaire général, docteur ès-lettres, membre de l'Académie. 2 vol. in-8°.

(2) Abbaye de Prémontrés, dont l'église est devenue l'une des paroisses de la ville, et le reste des bâtiments l'Hôtel-Dieu de Laon.

Digitized by Google

Juilliette 1676.

Du 1er, ma descente estoit descendue et plus grosse que ma teste. Je m'en aperceus le 28 du passé en me baigniant. J'estois prêt de partir aujourdhuy pour aler à Dampiere, voir une feme de vilage que on m'avoit advertie et qui a guérie Simonet. Et come on m'a encore indiqué Chevenot, chirurgien de ceste ville (1), je l'é envoyé querir, car dans ces maux il n'y a pas de temps à perdre. Il a tout fait rentrer et par la grâce à Dieu, me voilà guérie. Il m'a bandé et, pendant que il me bandoit, Nicolas Denis avoit 3 doibts d'un costée et 2 de l'aultre costée pour empêcher que elle ne resortit. Loué soit Dieu! J'é donnée audit Chevenot un loys d'or. Il l'a bien gagnié en demy heure de temps. Enfin on dit que sy j'avois tardée plus longt tomps que ceste partie se soit eschaufée et la mort ensuivie come à tant d'aultres. Je pouvois plustot ne m'en apercevoire d'autant plus que je m'asseurois sur un bendage de fer qui m'avoit esté donné par Lequin, fameux opérateur de Paris; et ce bendage ne me servoit de rien d'autant que les boyaux estoient descendus dans les intestins et n'estoient plus aux aisles. Voilà comme l'ignorance des choses cause et advance souvent nostre mort. 3 heures après, ma descente estoit sortye et aussy grosse que auparavant. J'ay envoyé querir Chevenot qui me l'a remis et ma bandé mieux, et aujourdhuy matin je me treuve bien. Je voulois partire demain pour Chaalons, mais un amis m'a dit

(1) Il y eut à Reims deux chirurgiens de ce nom, probablement le père et le fils : 1° Pierre Chevenot, juré en 1675, existant encore en 1680; et 2° Jean Chevenot, maître chirurgien en 1695, 1697, et 1706, doyen en 1725, mort en 1728. (*Note due à l'obligeance de M. le docteur* O. Guelliot.)

Digitized by Google

que, après ceste opération que on m'a fait hier, que il y auroit du risque sy j'alois en campaigne de 15 jours, parce que sy l'intestin venoit à sortir de rechef, le bransle du carosse pouroit le fouler et me faire bien des maux.

Le 4 juilliette 1676, je parti avecq ma fille, J. Maillefer et Nicolas Denis, pour Chaalons, voir Mons^r Le Febvre, chasnoine, où j'ay beaucoup souffert de ma descente qui m'a obleigé de repasser le 7^me^ dudit mois par Dampiere (1), où je trouvay Madame de Coussy Bussy, qui me la remise et bandée d'une aultre manière que n'avoit fait Chevenot. Et en effet, ce 7, je n'é plus eue de douleure et je sens bien que elle est bien mieux accomodée, moyennant que cela tienne. Car je m'en promettois autant quant j'ay esté bandé 2 fois en un jour par Chevenot. Ceste dame me dit que comme j'estois bandée, ma descente auroit descendue mil et mil fois, oultre que j'estois escorchée. J'estois en doutte d'y aler, mais j'y suis alé pour n'avoir pas de regret, et je croy avoir bien fait, et il y a peue de détour au retour de Chaalons. Elle n'a voulue rien prendre. Mad^lle^ sa fille, Anthoinette de Bussy, vefve de Cussy, qui demeure à Tour sur Marne, me doibt 300 l. Ceste dette est, je croy, perdue ; on dit que ce n'est pas sa fille (2). (Écrit à Cormontreuille ce 21 may 1680.) Ceste dame

(1) *Dampierre-au-Temple*, 9 kil. de Châlons, sur la Vesle.

(2) *Nobiliaire de Champagne*, par Caumartin, f° 173, *généalogie de la famille de Coussy, originaire d'Artois ;* on trouve, au chapitre iv, que Nicolas de Coussy, escuyer, seigneur de Louvrigny, a espousé d^lle^ Anthoinette de Bussy en 1623, et que de leur mariage sont issus quatre fils, dont l'aîné, Pierre de Coussy, escuyer, seigneur de Dogny, a épousé Damoiselle Louise de Vavré en 1660. A cette famille appartient la dame de Coussy avec laquelle Jean Maillefer se trouva en relations.

Digitized by Google

me doibt envoyer de la graisse et Nicolas Denis me bandera d'icy à un mois ou 6 sepmaines. J'espère que il le fera bien.

Mon cheval est malade. Il a les genitoires fort enflés du travaille au retour de Dampiere par la plus grande chaleure du jour. Je luy ay veue tirer du sang, ce que je n'avois jamais veue.

Despuis 6 semaines, Anthoinette, Marguerite et le cocher ont esté malades. J. Maillefer l'est aujourdhuy au retour de Cormontreuille où il a pencé mourire. Quant on a grande famille, il y a tousjours quelque fer qui lache. On luy a tiré du sang.

Il y a une admirable fleure à nostre jardin dont je n'é jamais veue la pareille. De jour et au soleille elle est fermé et ne paroit rien sur une tige. Il y a en y a une douzenne de fleurs qui semble des crois de hierusalem, blanche come neige, d'un odeure de jasmin, et dont la tige est fort gluante. On la nome la belle de nuit. Je voudrois sçavoir pindre pour la représenter icy.

Voilà encore que despuis hier la descente que j'ay du costé droit, et qui n'a jamais parue en dehors que par une sensible douleure que elle me feist il y a neuf ans, et pourquoi j'alay exprès à Paris voir Mr le Quint (1), qui me dit que celle là estoit plus dangereuse que l'aultre qui paroissoit, et me donna 2 bandages à 2 boutons que il me vendit 4 pistolles. Or, je n'é pas ressenty ceste douleur despuis 9 annés que despuis hier et cejourdhuy dadvantage. Il ne faut pas que je marche, aussy je ne

(1) Nicolas Lequin, *alias* Le Quin, chirurgien herniaire, né en 1628, visita l'Italie et l'Allemagne, inventa les bandages herniaires à ressort métallique, types de ceux qui sont en usage. Il a publié un *Traité des Hernies ou descentes*, Paris, 1690. (*Note due à l'obligeance de M. le docteur* O. Guelliot.)

Digitized by Google

sort pas que à l'église et dans le logis, le moings que je puis. J'ay eue des douleurs come des pointes dans l'aisle droitte, toutte la journée, peue d'intervalle. Je veray entre cy et demain. Le 12 au soir elle m'a fait un bon quart d'heure des grandes douleurs. Il y a bien à escrir de ces descentes ; ceux qui en sont afligés doibvent bien veillier que elles ne descentes *(sic)* et ne pas faire d'efforts.

Le 14 juilliette, il y avoit 2 ou 3 jours que la mienne estoit descendue et m'avoit escorché la bource à cause que le bandage me seroit, je me feis desbander le 13 le soir et je garday le lit toutte la journée, afin que ceste escorcheure se refeit umpeue et que on accomodât des ingrediens avecq un onguent que Madame de Coussy m'avoit envoyé. Je sentois come un feue dans mes parties.

Le 16, Nicolas Denis m'a rebandé, asisté de Simonet quy est afligé come moy. Dieu veuille que ce soit pour long temps, car on souffre et à faire rentrer les intestins et au bandage, qui dure une bonne heure. Je suis bien maintenant, grâce à Dieu !

Chevenot vien du logis ; je n'y estois pas. Il a dit que je me gardasse bien d'abandonner mes intestins dans mes bourses ; et cela est vraye : il y estoient despuis 3 ou 4 jours et j'ay eu des douleurs sensibles qui m'eussent bientost troussé sy on ne m'eut bandé cejourd'huy.

Le 20, come Nicolas Denis m'aloit bander à une heure de relevé, Chevenot a entré, qui m'a voulue bander à son ordinaire, c'est à dire mal. 2 heures après tout a descendue avecq grande douleure, m'a falue faire desbander et me coucher. Voilà 3 fois que cest ignorant m'a pris, se vantant come l'ordinaire des ignorants et

Digitized by Google

n'ayant pas voulue me voir bander sy bien que Nicolas Denis m'a bandée le matin.

Le 24, je me suis fait rebander à 4 heures du soir par Simonet et Paulard, mon cocher; ma rupture estoit descendue dès le 21 ou 22 et me faisoit douleure. C'est que Nicolas Denis est malade d'une fiebvre continue, c'est aujourd'huy le 4me jour et sa femme qui a la fiebvre aussy d'aujourd'huy.

Je suis fort bien à présent. Simonet dit que ce sera pour 5 jours. Quant je sentirés douleurs, faudra ne pas perdre de temps à me faire rebander. On y est uns heure 1/2 et deux heures. Je suis bien heureux que je trouve le monde prest à me servire, faut en remercier Dieu.

Aoust 1676.

Le 5me aoust, despuis 15 jours que Nicolas Denis est malade, on m'a bandée et rebandée tous les jours, quy est une grande subjection, mais il faut soufrire et se préparer à mourire. Je fais ce jour un ordre de mes dernières volontés.

Le xime, je retourne de Cormontreuille où j'ay couché 3 nuits.

Il se fait des grandes pirateries par les François dans la Manche et dans la Méditerannée.

Le 13, je suis alé à Dampiere pour parler à Madame de Coussy qui m'a dit que il n'y avoit rien à craindre quant au tour de la verge se treuveroit umpeue enflé, que il faillioit continuer à mettre de son onguent pour empêcher la cangreine, que il y avoit grand péril à me coucher desbandé.

Le 14, come je sortois de Chaalons, je la rencontray

Digitized by Google

quy y entroit; elle m'acomoda dans un logis du faubourg de Chaalons.

Le 18, je souffris des grandes douleurs et, come je m'estois couché sans pouvoir dormir, je me feis desbander et rebander et je m'en treuvay bien. On dit que les grandes chaleurs sont fort contraires à ces maux, et en effet on me bande presque tous les jours et se treuve que les intestins sont tousjours descendues. Mais pour la grande chaleure, quant ils ne seroient pas descendues, faudroit me desbander et rebander pour me rafraichir à cause d'un feue qui me brusle. On dit que le froid y est melieur. Mais, puisque il plait à Dieu, faut souffrire avecq patience et résignation. Dieu m'en face la grâce sy il luy plait!

Le 24, mort de Mad^me^ Deue, aagée de 32 ans, Lieutenante particulière à Chaalons, qui me feit il y a un mois mil civilités.

Je suis prié a l'enterement de Mad^me^ de Malval, aagée de 80 ans, vefve de M^r^ l'advocat Malval. Je dis mes prières à S^t^ Estienne.

7^bre^ 1676.

Le 12^e^, je suis prié à l'enterement de Piere Denis, fils de Nicolas Denis, mon home.

Ledit jour 12, j'ai la fiebvre.

Le 13, je suis alé voir Mons^r^ le capitaine Le frique quy estoit alé à Paris pour se faire traicter d'une rupture semblable à la mienne. Il a veue le nommé Dubois, opérateur près le pont neuf du costé du Louvre, quy dit estre l'home le plus expers en ces sortes de maux et que il luy a remis la vie pour avoir remis sa rupture, quy estoit tout à fait sortie, mais avecq des grandes douleurs, et que il fut une grande heure que l'eau sortoit

Digitized by Google

de son corps come d'une fonteine et luy a acomodé un bandage d'acier avecq 2 boutons, quy luy sert le corps nuit et jours, et luy a dit de se tenire umpeue de repos quant il se sentira incomodé.

Il estoit logé à Paris chés Belvalle, paticier, proche S[t] André des Aires au bout du pont S[t] Michel, dont Mad[me] Belvalle en a beaucoup de soing. Il y a 10 jours que il est de retour et n'a pas encore quicté le lit.

J'estois dans la pencée d'aler à Paris, mais les gens de sa maison mesme ne me le conseillent pas. Ils disent que M[r] Le frique a bien souffert pour accomoder ce bandage sur son corps. Il sert fort la personne. Il a eue un grand dévoyement quy l'a pencé faire mourire et pour moy je ne puis me persuader que ce bandage empêche la descente et les douleurs. Je m'en voulois faire accomoder un en ceste ville, mais Mad[me] de Coussy m'a dit que il seroit inutille, ce que je croy bien.

Le 14, vendange. On a cœullye il y a 2 jours à Monbré, 4 demy trentés, à Verzenay, 1, à Maillye, 2, à Bouzye, 3, à Troix Puits, 3, en tout 13.

Octobre 1576.

Le premier, je suis prié à l'enterement de Mons[r] Lefrique, aagé de 76 ans, capitaine du jardin de l'arquebuze, come amy et come chevalier, par 2 semoneurs. Il est mort 15 jours après que il a esté de retour de Paris se faire traicter de sa rupture.

Le 2, je suis priée à l'enterement de ma cousine Marie Mailfer, aagée de 53 ans, vefve de mon cousin Gérard Maillefer, qui mourut hier à 9 heures du soir subitement d'une apoplexie.

Le 3, je suis prié aux vigilles pour le 5[me] du mois et

Digitized by Google

le lendemain au service à S^te^ Claire, de Monseigneur Colbert, vivant évesque d'Auxere (1).

Ce 9, come je me plaigniois aujourd'huy à mon home que il me séroit trop en me bandant, que cela m'empêchoit de marcher, il m'a escript que Madame de Coussy luy a dit que je ne guérirois pas à mon aage, que il faillioit me bander sérée, et que quant on ne bandoit pas séré, que cela sortoit, et que en un instant cela me pouvoit faire mourir et que il ne me faillioit pas gratter ces parties, mais les frotter avecq un linge. Enfin il me faut resoudre et avecq la grace de Dieu me mettre tousjours en l'estat de desloger de ce monde. Je prie Dieu que il me prenne en bonne fin.

Le 13, je retourne de Cormontreuille où je couche une nuit.

Je suis priée à l'enterement d'un petit nepveue fils de M^r^ François Favart.

Le 19, je suis priée à l'enterement du fils de M^r^ Delamothe, quy a demeuré à mon logis voisin.

Despuis un mois on me bande tous les jours, ma rupture ressemble au poids d'un tourneur (?) ; elle descends tousjours.

Décembre 1676.

J'eue hier jour de S^t^ Andrée, 30 9^bre^, 65 ans.

Je ne puis estre plus de 2 nuits sans que on me bande et essuye, à cause que mes boyaux descendent et ciment incessamment dans mes bources, et s'y fait une crouste

(1) Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre, était frère du grand Colbert, il eut deux sœurs, Claire et Agnès, successivement abbesses de Sainte-Claire de Reims; il mourut le 5 septembre 1676. (*Gallia christiana*, t. II, col. 1407, et t. XII, col. 348.)

Digitized by Google

qui escorche et qui durciroit; tantost j'y feis mettre de l'onguent, tantost pas. Je ne voy pas que cela y serve de grand chose. Cela est bien incomode. Il faut estre une grande demy heure à me bander et à me frotter.

Cejourd'huy premier X^bre, j'ay un logement de deux cavaliers, qui sont parties le 2^me.

Le 3, je suis prié à l'enterement de M^r Cocquebert, capitaine du jardin de l'arquebuze, aagé de 46 ans.

Ce 3 décembre, je retourne de l'enterement dudit S^r Coquebert. On l'a enteré dans la mesme fosse de Marie Le febvre ma feme; et je disois à mes enfans que des côtes et os des trespassés que j'avois veue sur le bord de la foce, je avois eue en la pencé que il y en pouroit avoir quelq'une dans ceux là d'elle; et Piere Maillefer me dit que le masson qui fait seul les foces aux Cordeliers luy avoit monstré la teste de feue sa mère, Marie Le febvre, ma femme, et dit que il n'y a que 3 ans que il l'a retournée, ce qui se peut bien cognoistre, n'y s'estant pas enteré de femme despuis en ceste foce et les testes des femmes se distinguent de ceux des hommes, come je le remarque despuis peue, en considérant des testes de mores au cymetière de S^t Denis. Cela me toucha vivement. Ledit Piere Maillefer demanda audit maçon à voir la teste de son enfans que on entera avecq elle, d'autant que après le dernier souspire on luy fendit le costé du vente pour luy donner batesme, mais le maçon ne luy peut dire; faut croire que elle a esté consommé pour sa tendresse. J'espère estre en cest estat quand il plaira à Dieu. Voilà un beau sujet pour m'humilier et me destacher des choses du monde. Il fait sy froid que mon ancre se gelle à la plume que je ne puis presque escrire.

Du 9^me X^bre, j'ay un logement de 2 cavaliers qui

Digitized by Google

arivèrent hier et qui doibvent séjourner jusques à demain. Cela est incomode.

Beau soleille come en esté.

Du XI, mort de ma cousine Maillefer, aagée de 58 ans, seconde feme de mon cousin Jean Maillefer, et de M^r^ Cristophe Hachette, aagé de 68 ans. Il y a aujourd'huy 8 jours que je soupé avecq luy chés mon nepveue Adam Rogier, et luy parlay, mais il estoit hier à la rue.

Le 12, je suis prié à l'enterement de M^r^ Ponssart aagé de 28 ans. J'ay perdue a ceste morte plus que à un parent. Il venoit souvent au logis m'entretenir et avoit la bonté de m'escrire quand je me rencontrois aveq luy dans le voizinage. C'estoit un esprit fort doux et pour lequel j'avois beaucoup de simpathie.

Ledit jour 12^me^, je suis priée pour demain à l'enterement du cousin Philipes Favart aagé de 26 ans. Come il avoit grand cœure aux estudes, il a abrégée sa vie à force d'estudier. Il faut aporter une modération, mesme dans les choses honnestes.

Ledit jour à 6 heures du soir je suis alé voire ma fille la religieuse quy est fort gaye. J'ay bien de la satisfaction à la voire.

Le 15 X^bre^, Philipes Maillefer a fait un discours d'une 1/2 heure à la salle de S^t^ Patrice au colège, où il a traitté de la providence establie par la S^te^ escriture, les S^ts^ pères et la raison, et a finie par un discours tiré de Sénèque où il parle de la providence dans le 4^me^ livre des *Bienfaits*. Il a traicté Mess. les bacheliers, nous estions 16 à table y compris 6 du logis. Mais que un sourd come je suis fait une sotte figure en compagnie!

Du 19 déc., la perséqution et l'injustice sont en règne: on vien de m'aporter une taxe d'ustancilles de 128^l^; une pour le cons^er^ de 16^l^; une pour J. Maillefer de 16^l^.

Digitized by Google

Il n'y a pas de remède que à prendre patience et payer. 2 hivers ensemble, la rudesse du temps.

ANNÉE 1677.

Janvier.

Le 2me, ma fille est accouché à 3 heures du matin de sa 3me fille, quy a esté batisée à St Estienne, nostre paroisse. Le parain mon filz le conseiller avecq la fille de Madlle Calou et nommée Françoise Jeanne, d'autant que il avoit pris sa soeure la religieuse pour mareine; mais Monsr le grand vicaire n'a pas voulue permettre que Mr nostre curé l'aille batiser à la Congrégation. Mon fils a prié 20 personnes au batesme, ausquels il a donné à souper splendidement.

Ce jour on a tiré du sang à Charles Maillefer.

Ce jour j'ay perdue 6l au picquet contre Mr le conseiller Leclerc.

Il y a 5 sepmaines passés que il gelle sans desbander. Il y a aujourd'huy 36 jours. Le froid m'incomode bien pour ma rupture.

Le 19 janvier, il y a céans un merveilleux embaras, des remeuments de magazins, d'acomodements de chambres, menuisiers, charpentiers, massons, thonneliers, seruriers; deux marchands, Vercheras et Trexandiers; Margueritte tumbés en foiblesses; moy, J. et Charles invités aux espouzailles du fils de metre Andrée Marchal, voicturier de Rouen, aubades. Il me tarde que je sois dans ma solitude de Cormontreuille.

Le 20, Mr Philipes Rogier m'est venue prier aux espouzailles et festins avecq 3 de mes fils, de ses 2 en-

Digitized by Google

fans, fils et filles, que il marient lundy prochain, 25 de ce mois.

Et cejourd'huy je vay disner à la relevé des couches de ma fille.

Ce 22, je ne veux pas aler à ces nopces. Il m'est trop ennuyeux d'estre en compagnie grande come ces assemblés et ne rien entendre. Je suis alé ceste après midy à vespres et causer aux Minimes pour m'empêcher de lire.

Le 24, j'ay repris ma chambre basse. Procession de Mr le Recteur.

Philipes a raporté 2s marqué, quy est la première rétribution. Je luy ay dit de les donner *pauperibus*.

Le 26, je suis prié à l'enterement du père Charles d'Adon, aagé de 70 ans, capucin, qui a demeuré longt temps en Turquie.

Je suis prié ledit jour 26 à l'enterement de ma petitte fille Françoise Jeanne Calou quy n'a vescue que 24 jours. Je n'é peue y asister à cause de ma rupture. J'estois de 3 services, de 2 enterements et d'un service à mesme heure.

Je suis retourné pour me faire bander, on y est une heure à me bander.

Du dernier janvier, j'aprend la mort de Monsr d'Hauteville, aagé de 78 ans, amis de nostre famillle, qui s'estoit retiré chés feue ma mère et après la mort de sa femme, il y a 20 ans ou environ, il se retira à St Lazare aux faubourgs St Denis à Paris et se feit prestre de l'Oratoire, et avoit à St Lazare le soing et la garde des fols ou pretendus tels, s'estoit réservé une pention sur son bien après avoir mariée ses 2 filles, l'une à Monsr le marquis de Geoffroyville et l'aultre au comte de Poictiers, gouverneur de Bouillion. Il avoit 58 ans quant il se retira et quicta le monde et ses vanités. Il avoit grande

Digitized by Google

affection pour moy et pour ma famille, mais le pouvoir manquait ; il m'avoit dit que il veillioit pour faire tomber quelque bénéfice à Philipes mon filz.

Febvrier 1677.

Après deux mois d'une forte gelée nous sommes au 19me jour d'un temps sombre et des pluies grandes et continuels, faut attendre le beau temps.

Du 3, 2 petits desplaisirs, l'un d'un de mes petits que on m'a dit avoir beu du vin par excès en un bal d'escolier, mais il y a plus de faute à ceux qui leur donne à goûté ; l'aultre, que on m'a pris un patagons des 4 que j'avois mis dans mon aumoir de ma chambre, 2 heures après que je les y avois mis. Il y a déjà du temps que je m'en aperçois. Il faut que on aye une clef et je ne sçay qui en subçonner, cela fait d'autant plus de paeine que on peut prendre davantage. Il y avoit 4 lois d'or que on pouvoit prendre de mesme. Mais qui ne sçait que dans un ménage il faut fermer souvent les yeux et avoir de la patience ?

Le 20, je suis prié à l'enterement de Godée, mon plombier, qui m'a fait il y a 30 ans une pompe et des tuyaux pour faire jouer une fontaine à mon jardin, que j'ay négligé despuis la mort de Marie Le Febvre ma femme.

Le 25, je suis prié à l'enterement de la fille de Monsr le médecin Lefrique.

Mars 1677.

Je suis prié à l'enterement de Monsr Dorigny, coultre et porte croix de Nostre Dame, quy est mort à mon logis voisin où demeure Mr Pourue son beau frère.

Digitized by Google

Le 2me, en méditant la mort, c'est un subjet que je repasse souvent par la grâce de Dieu, je suis prié à l'enterement de Monsr Vauchere, qui avoit espouzé ma cousine germaine, fille de ma tante Margueritte Maillefer, vefve de Mr Lepoivre.

Du 3, je n'é peue aler au service de feue Mr Vaucher a cause de Monsr et Madame de Coussy qui sont venues au logis; et Madme m'a veue bander et aydée.

Ce jour Monsr Lancelot Favart m'est venue voir et dire que il marioit ma niepce Claudon, sa fille, à Monsr le conseiller Maillefer de porte Cerès.

Ledit jour, 3me mars, j'ay mené Piere Maillefer aux pensionnaires aux Jezuistes et j'ay payez au père préfet 65 l. pour le premier quartier.

Du 16 mars, c'est céans ce jour le festin de Messieurs de ville et capitaines. Il y a 6 tables dressés. Il comencea hier à souper d'une grande table. Il y a beaucoup de cuisiniers et servans. La superfluité couste et est embarassante. Cela ne me tente pas.

Mon fils le consilier est partye ce jour pour Paris du 20. On m'a bandé demy heure après disné. Il me faut rebander une heure devant le repas du disner cy après ou bien le matin en me levant, d'autant que quant on me bande incontinent après le repas, mes boyaux descendent visiblement et on a de la peaine à les faire rentrer, et on en pouroit fouler quelq'un, ce quy me gasteroit; faut que je tache de demeurer 3 nuits sans que on me bande et souffrire. Je ne puis demeurer plus de 2 nuits. Ce 22 on m'a bandé le matin.

On chante ce jour un *Te Deum* pour la prise de Valencienne.

Digitized by Google

Apvril 1677.

Le 7, je retourne de l'enterement d'une niepce Rogier, religieuse à la Congregation, aagée de 23 ans.

Je remarque que il y a céans des bibliotèques : la mienne, celle de mon filz le conseiller, celle de Jean Maillefer, mon filz, celle de Philipes Maillefer, mon filz, pour celle de Charles Maillefer, mon filz, ce sont mes livres de raison et les leurs. Celle là est entièrement nécessaire pour la conduitte des affaires, pour faire bouillir la marmitte tous les jours. Les premières sont nécessaires pour la nourriture de l'âme.

Du 17 apvril, veille de Pasques, je ne croyois pas escrire cejourd'huy, ny sy tost sur ce livre. J'attendois que j'eusse des nouvelles de mon fils, Charles Maillefer, qui s'en est alé, dès le 4me de ce mois d'apvril, sans m'ouvrir de ses desseings : ce quy m'a mis fort en paeine 5 ou 6 jours; mais en les attendant, avecq la grâce de Dieu, je tâche à me résoudre sy il estoist mort. Il le faudroit bien, mais je le compte mort au monde. Je me flattois que il avoit des qualités pour soustenir ma famille et pour faire fortune pour luy mesme dans le monde; mais je doibts cognoistre par plusieurs expériences que il n'y a rien de stable icy bas...

Ce qui me console, c'est que je cognois que il n'a pas pris ce desseing légérement. J'ay remarqué premier que ces graces jours, je luy disois d'aler au bal, de se faire vestire d'habits et de linge, de me donner quictance de ce que j'avois fournie à une société que j'avois commencée avecq son frère et luy; il n'en tenoit compte, n'a rien fait de tout cela, a fréquenté ce caresme les sermons d'un père Jézuite, très habil home, qui a prêché à nostre catédralle, estoit fort solitaire, ne parloit que du mespris

Digitized by Google

du monde, s'estoit jetté dans la dévotion. Je l'é cogneue tousjours très ferme et aresté à ses volontés; mais come touttes ses actions se portoient au bien, je le laissois faire.

Aujourd'huy donque, 17 apvril 1677, veille de Pasque, come je méditois la mort, on m'est venue prier à l'enterement de Mad[lle] Cocquebert, feme de Mons[r] Claude Cocquebert, de mes amis et frère de Mad[lle] veufve Calou, mon alliée. Ceste deffunte ala encore hier à la messe à S[t] Piere la paroisse.

Du 19 apvril, le lendemain de Pasque, Batiste et Joseph Maillefer ont fait leurs première communion à nostre paroisse.

On a chanté cejourd'huy un *Te Deum* à Nostre Dame et fait un feue de joye à la place de ville, pour une victoire gagniée en Flandre par Monsieur, la bataille de Cassel.

Ce 20, à 4 heures du matin, il faudra prendre un home d'affaire, mais faut attendre des nouvelles de Charles, et puis je ferés ce que je pourés (1).

May 1677.

Du 1[er], je suis prié à l'enterement d'une servante de Madame Letage, nostre voisine, morte à l'hospitalle. Il y avoit plus de 50 ans qu'elle servoit chés ce logis de Letage. Je luy ay tousjours veue. Il y a 41 ans passés que je suis au quartier.

Le 2, je suis prié à l'enterement de Madame la veufve Blanchebarbe, aagée de 89 ans. Elle est bienheureuse :

(1) Charles Maillefer ne donna pas suite à ce projet de retraite du monde, et se mit aux affaires avec son père, comme on verra plus loin.

Digitized by Google

elle avoit donné son bien à ses enfans qui n'en tenoient compte; luy avoient donné une petitte chambre dans sa grande maison; n'avoit ny valet, ny servante pour la conduire, et quant quelqu'un l'aloit visiter elle estoit ravie. Je le croy bien. Il est bien ennuyeux d'estre tous-jours seul, mais quant la créature vielle et que elle n'a plus rien, on n'en tien pas de compte, tesmoing encore ceste pauvre servante cy dessus que ils ont envoyé mourir à l'hospital où elle a esté 3 mois malade.

Du 8me, les jours de joye se passent que on ne les voit pas couler; ceux d'ennuis, ce n'est pas de mesme, on en compte les annés, les mois, les sepmaines, les heures et les minuttes. Ors donques, le premier juing prochain, il y aura 595 sepmaines et 2 jours, qui font 4167 jours, qui font 100008 heures, que Marie Le Febvre est morte. J'attends tous les jours mon heure aussy, le 23 may, 100000 hora.

Le 18, Jean Maillefer, mon filz, a abatue l'oiseau de l'arquebuze et luy a enlevé la teste et a fait recepvoir ses frères, Jean Batiste et Joseph, chevaliers. J'en ay receue des congratulations de bien des gens. Cela luy vaudras du proffit à vendre des vins, sans payer ferme ny quatriesme.

Le 21, un marchand, pintre flamand d'Anvers, quy est en ceste ville despuis 6 sepmaines avecq quantité de beaux tableaux, et duquel j'en ay acheté, en troque de marchandise et en argeant; en a un merveilleux que il fait voir aux amis et personnes curieuses. Il l'a fait aporter ce soir au logis, toutte la maison estoit pleine de monde, plus que à des nopces, quy estoient venues pour le voir. Aussy il le méritte; c'est la plus [belle] pièce de pinture que j'aye veue en ma vie. Le tableau forme une porte d'où un home et une dame paresse come dehors et qui

Digitized by Google

surprennent et mettent les regardans dans l'estonnement. Tout y est admirable; la main et le bras de la dame paressent hors du tableau. Je ne sçay sy c'est perspectife ou obtique, ou quelque aultre nom que les mestres de l'art peuvent mieux cognoistre, mais dans touttes les raretés que j'ay veue dans les palais des princes, je n'é rien veue de semblable. Quant on sçait que il le doibt faire voire en quelque lieu, on se tue pour y rentrer 4 heures auparavant. Il auroit beaucoup proffitté sy il avoit voulue prendre de l'argeant pour le faire voir; mais come c'est un honnest home et fort généreux, il dit que ces bassesses l'auroient décrédité à son peis.

Du 30 may, mon filz François Maillefer fait cejourd'huy sa profession au Val secret. J'aurois bien désiré d'i asister; mais l'incomodité de ma rupture ne me l'a pas permis. Mons[r] Calou et sa femme, Jean et Charles Maillefer y sont alés. Philipes s'estoit preparé pour prêcher mais M[r] l'abé du Val secret ne l'a pas treuvée bon, ce quy a faché et rebuté Philipe d'i aler.

Juing 1677.

Du 1[er], Monsieur Le febvre chasnoine est venue et n'a couché icy q'une nuit.

Le 2, mon fils le religieux est venue me voir.

Le 3, J. Maillefer a traicté sa compagnie à portavesle à l'arivé de Mons[r] l'archevesque.

Le 4, nous avons le jubilé; on n'a jamais veue tant de pauvres.

Je suis prié à l'enterement d'un serviteur de Piere que des soldats ont assasinés, il y a tantost 2 mois, pour avoir défendue Nicolas Denis et que Mons[r] de Schombert a retiré des prisons.

Digitized by Google

Le 5, j'ai nouvelle que mon fils le conseillier a gagnié un de ses procès contre son honcle Mr le conser Ravaux.

J'ay donné à François Maillefer, mon fils religieux :

La cognoissance de nostre Seigneur, in folio, 1 tome.

Les œuvres de la Seres, in folio, 1 tome.

Histoire catholique, Hilarion de Coste, minime, in folio, 1 tome.

L'istoire de France, par Mezeray, in quarto, 3 tomes.

Le crestien intérieur, livre admirable, in octavo, 1 tome.

Entretiens solitaires en vers françois, in octavo, 1 tome.

Méditations sur les évangilles du père Buiz, in octavo, 1 tome, 2l 15s.

Thomas a Kempis, de Imitatione Cristi, in 16 desimo, 1 tome.

Et encore pour 13l 10s, que il a achepté en ceste ville.

Le XIme juing, mon fils le religieux est partie à 4 heures du matin pour s'en retourner. J'ay eue bien de la consolation et j'ay esté bien édifiée du peue de demeure que il a fait au logis.

Il faudra que je face faire de la vaisselle d'argeant pour 7 à 800l, pour faire un présent à leur église du Val secret, où il dit que il doibt demeurer ayant fait vœu de stabilité, sy ce n'est que leur général dans la suitte l'envoye en un aultre de leur maison (1).

(1) Il alla dans la suite à la Bastille, où il marqua son passage par un vers transcrit plus tard par Lacourt : « Dans une chambre de la Bastille, on voyait au-dessus de la cheminée ce vers écrit par un prisonnier :

Dat veniam corvis, vexat censura columbam,

avec le nom du prisonnier, *Maillefer, prieur du Val secret, né à Reims.* Il y avait été enfermé en 1701. » — (*Relation de*

Digitized by Google

Du 22, je suis prié à l'enterement du Tourtebat, aagé de 73 ans, honcle de la femme de Nicolas Denis.

Le 24, J. Maillefer est alé à Paris.

Le 25, j'ay suis prié par les dames de la Congrégation aux vigilles et demain au service que ils font chanter pour deffunt Monsieur de Seraucourt. J'ay asisté à l'un et à l'aultre (1).

Le 30me, je suis alée en un lieu ou je n'avois jamais alée et où je n'iray jamais. C'est une antiquité du château de port Mars, soubs la platte forme du rempart, où l'on voit Remus et Romulus à la voutte qui alaittent une louve. L'histoire en est assés cogneue. C'est une belle rareté. On va bien loing pour voir des choses semblables ; et cela est chés nous, et je n'en avois pas eue encore la curiosité (2).

Julliette 1677.

Le 3, je suis alée avecq Charles chés Monsieur Dalier, Lieutenant des habitans, pour lui représenter que je donne une partie de mon bien à mes enfans qui sont taxés aux frais de ville. Cependant on me taxe à l'ordinaire des plus hauts de ceste ville. Aux ustancilles dernières (3) j'estois à 128 l. que j'ay payay, et Mr J. R. qui n'a q'un filz n'est taxé que au mesme. Il y a bien de

J. Lacourt, chanoine de Reims. Notice par M. Loriquet, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXX, page 105.)

(1) Probablement le père de Robert De Y de Seraucourt, vicaire général de Maurice Le Tellier, supérieur de cette maison.

(2) Arc de Triomphe de Reims. Ce monument, entièrement dégagé depuis la démolition des remparts, est l'un des plus majestueux débris de l'époque gallo-romaine dans les Gaules.

(3) Taxe fournie en argent, qui représentait le droit au feu et à la chandelle des troupes logées chez l'habitant.

Digitized by Google

l'injustice. Je prie Dieu que il pardonne à ces taxeurs que l'ignorance ou la malice fait ainsy agir et pour toutte vangeance ou ressentiment, je leur souhaitte une douzène de grands enfans. M^r^ le Lieutenant a promis en faire raport à l'hostel de ville dans 15 jours.

Aoust 1677.

Le 9^me^, je suis priée aux vigilles et au service de Jaques, cy debvant mon cocher, quy est mort à l'hospital à Paris. Il avoit laissé son argeant en ceste ville ès mains de Bourguignon quy porte les lestres à la poste.

Du 19 aoust, Philipes Maillefer a soutenue une thèse *pro tentativa* à S^t^ Patrice avecq grand aplaudissement, et le festin ensuitte.

Octobre 1677.

Du 15, de 92 demy trentés que j'ay vandangés il y a cejourd'huy, couchés sur les centiers à mon jardin, 74 poinssons qui en feront remplis, on veras.

Ce 19, mon fils le religieux est venue pour faire en ceste ville son cours de philosophie. Il est retourné le XI^me^ X^bre^ 1677 et va à Brenne (1) continuer ses estudes.

9^bre^ 1677.

Le 5, on a porté Nostre Seigneur à ma sœure de Malval.

Le 25, je suis prié à l'enterement de mon cousin Roland, fils de la consilière Roland, aagé de 25 ans.

(1) Probablement *Braisne* (Aisne).

Digitized by Google

Escolle de Médecine.

Voyant passèr la procesion de Mons^r le Recteur, je dis : Voilà les médecins qui ont changé leurs barbes à des peruques. Il y a cinq^te ans que ces Messieurs n'aloient que avecq soutainnes et longues robes par la ville visiter leurs malades. Maintenant ils vont en juste au corps et crevatte ; il ne leur faudroit plus que l'espée, mais ils ont d'aultres moyens de faire mourir le monde ; ils m'ont fait mourir une personne quy m'estoit bien chère. Il est vraye que ce n'est pas sciemment, mais on meurs et on les paye. Ils ostent touttes les forces d'un malade par la grande évacuation du sang que ils tirent ou ordonnent de tirer, et quant une crise prend, quy est une faveure de la nature, les forces manquent pour la porter. J'ay leue dans un autheur que un home quy a vescu vingt ans n'a pas besoing de médecins. Il sçait ce quy luy est nuisible ou salutaire, et je disois à un amis, un apoticaire présent, après d'aultres souhaits : Puissiés vous n'avoir jamais affaire d'apoticaire !

J'ay leue que il s'y meut un différend pour la préséance entre un médecin et un advocat, les juges ordonnèrent : que le laron marche le premier, et que le boureau le suive.

Mais, après tout, c'est un mestier bien ingrat pour eux en ceste ville, aussy bien pour touttes les gens de lettres, vous n'en voyés pas faire fortune, sy bien à Paris, mesme à Laon, quy n'est que à 10 lieux d'icy.

Il est vraye aussy que il y a bien du monde qui s'en meslent, beaucoup compozent les breuvages, lavements, ungents chès eux, les chirugiens seignent souvent sans

Digitized by Google

leur ordonnance. Je me souvien que passant à Damerie (1) à l'hostellerie du cigne, je demanday à l'hostesse où estoit son marit; elle me dit que il estoit malade et dans un bain dans la chambre prochaine par ordonnance des médecins; j'alay, je vis un vielliart dans une cuve, pasle et deffait tout ce qui se peut. Je retournay à sa feme et je luy demanday sy elle avoit desseing d'estre bientost veufve et luy dis : Faittes moy viste oster vostre marit de là et faitte le mettre dans un lit avecq des bons bouillions, ce que elle fit; et le lendemain, come je voulue partir, elle ne vouloit pas de mon argeant, mais je la voulue payer et luy dis que je n'estois pas médecin, mais tel je luy dis mon nom.

J'ay une infirmité d'une descente de boyaux, mais je ne treuvay point de soulagement en ceste ville. (Il est vraye que ces maux sont incurables.) On m'enseigna un chirurgien que j'envoyay querir, je ne veux pas le nommer, mais je le cogneue bientost, un grand hableur. Il me feit mil comptes des cures que il avoit fait et que il me guériroit. En effet, en une demy heure de temps, il feit rentrer mes boyaux, me banda; je lui donné un loys d'or; après que il m'eut dit que je pouvois aler à Rome, s'en ala, et une heure après tout descendit. Je dis : Ha ! le grand charlatan. Je m'en alay à 8 lieus d'icy, à Dampiere, voir une dame de Coussi; elle me banda, et despuis mon home me bande de deux jours l'un et quelquefois tous les jours à cause que cela descend et des sueurs, ce quy m'est une grande incomodité et je ne suis guère sans douleure.

J'ai dit souvent que il seroit à propos que le publique gageât 3 ou 4 ou 6 médecins; mais le publique est déjà

(1) *Damery*, sur la Marne, entre Épernay et Dormans.

Digitized by Google

tant chargée que il y a bien à faire. Le plus que on se peut passer de ces Messieurs, c'est tousjours le melieure : une vie sobre et réglée contribue fort à la santé, mais *parliamo d'altré*.

Des Honneurs et des Richesses.

Le plus grand plaisir des Roix, ce me semble, est de pouvoir faire du bien et donner à ceux à qui ils veullent, premièrement à ceux que ils ayment, à ceux qui les servent ou à leurs parens. On peut dire en ce sens que ceux qui sont nos parains sont nos parens. Philipes Maillefer, mon filz, ayant eue l'honneur au sacre du Roy d'estre tenue sur les fonds de batesme par la feue Reine Anne d'Autriche et par Monsieur d'Orléans, il m'est venue cejourd'huy, 30 8^{bre}, en la pencée que au temps du sacre je pouvois faire signer par la Reine un brevet pour un bénéfice à venir pour mondit filz; mais je ne m'en suis pas advisé; il m'eut esté facille, la Reine m'ayant fait l'honneur de me demander dans sa chambre sy je desirois quelque chose d'elle. Rien aultre, luy di-je, que d'aprendre l'estat de la santé de vostre Majestée ; elle me dit que elle estoit bonne et que elle me remercioit. J'aurois touttes les envies du monde de conduire mon fils à Paris saluer Monsieur et d'en obtenir pour luy quelque grâce, come quelque bénéfice; mais mes infirmités et mon aage sont des grands obstacles et je croy que j'y serois bien receue. Quant Philipes sçaura et jugera que il sera temps, il poura y aler avecq quelque uns de ses freres, et sy une charge d'aumosnier n'excédoit pas mes forces, je voudrois luy en achepter

Digitized by Google

une. Je ne sçay sy Monsieur luy voudroit donner, mais peutestre le proffit apartient à d'aultres de sa maison. Mon fils vera ce que il s'y poura faire, je l'assisterés en tant que je pourés.

Décembre 1677

Le 23 décembre 1677, je suis prié à l'enterement du père Hélizée, Capucin, de mon aage, quy est mort cejourd'huy à XI heures du matin ; voulant célébrer, il luy a pris une apoplexie et est mort 2 heures après. C'estoit un père qui avoit une grande bonté à m'escrire et à m'entretenire. La mort ne surprend pas les gens de bien. Quant j'iray aux Capucins, je pourés demander le père Angélique ou le père Mimin.

ANNÉE 1678.

Janvier.

Le 17, je suis prié à l'enterement d'un petit nepveu Rogier des 3 Rozes, aagé de 6 mois (1).

Febvrier 1678.

Le premier jour de ce mois je suis prié à l'enterement du père Bussi, prieur de S[t] Denis. Tous les corps et tous les carosses de la ville estoient à l'enterement cy dessus.

Du 6[me], nous avons eue jusqu'icy un hivert fort plu-

(1) Les *Trois Roses*, enseigne parlante des Rogier, qui portaient trois tiges de rosiers dans leurs armoiries.

Digitized by Google

vieux. On dit que les pluies dureront encore 6 sepmaines. J'ay esté et suis bien incomodé de ma descente. J'ay de la paeine à me tenire debout et à marcher. Il me faut bander ou après 36 ou 48 heures. J'ay une gratelle qui me brusle ; ma fille la religieuse, que je vis hier, est d'advis que je me face seigner et purger ; mais j'y ay beaucoup de répugnance à mon aage, je ne prend pas l'advis des médecins, je n'oze.

Et Poulart dit que ces gratelles durent 2 mois. Il me faut tous les jours, sur les 5 ou 6 heures du soir, me devestire pour me galer. Il y a bien du plaisir à se galer et quant on me frotte, mes sueurs. Voilà mes plaisirs et divertissements bien changés et quant ce vient les 9 heures du soir, il m'est impossible de plus veillier, je me couche. Le jour, le matin je voy à la messe et je lis. J'attends le beau temps pour aler à mon logis de Cormontreuille, je ne sçay pas sy j'y serés.

Le pauvre Monsieur de Muire a esté renversé de son carosse et tué à la montaigne de Feismes ; quant on se lève on ne sçait sy on se couchera (1).

Du 19, j'avois un logement de 2 brigardiers et le lendemain de 2 gardes du corps qui sont icy avecq leurs valets et chevaux il y a 8 jours jusqu'à nouvel ordre je ne sçay quant ils partiront. Il y a 6 à 7 mois que mon logis est come un hostelerie. Cela est bien saoulant.

Le 26, on m'a tiré 2 petittes palettes de sang bien mauvais.

(1) *Nicolas de Paris*, escuyer, seigneur de Muire et Branscourt, conseiller au parlement de Metz, époux de Élisabeth Lepagnol, dont il a eu Jean-François de Paris, avocat au parlement, et Jeanne-Renée de Paris, mariée à Philippe Chertemps, écuyer, vicomte de Machault. (*Nobiliaire de Champagne*, f° 397.)

Digitized by Google

Le 28, j'ay pris médecine quy m'a bien servie : j'attends du soulagement.

Mars 1678.

On meurt à tous les aages ; le 3 je suis priée à l'enterement du frère de Marq Anthoine, chirugien, aagé de 22 ans (1).

Tour à tour, voilà mon ancien amy de passé. Je l'alay voir il y a 3 jours, quy m'embrassa et me baisa. C'est Jessonot, aagé de 75 ans, dont je suis prié à l'enterement cejourd'huy.

Le 18, je suis prié a l'enterement de Monsieur de Vienne, chasnoine de Nostre-Dame, aagé de 67 ans (2).

Le 24, je suis prié à l'enterement de Madame la veufve Pepin, aagé de 82 ans.

Apvril 1678.

Le 3, ma fille est acouché d'un fils quy a esté batisé à S^t^ Piere ; son parain, son honcle, M^r^ Jacques Calou.

Le 5, je suis priée à l'enterement de ma petitte niepce Claudon Favart, qui n'a esté marié que XI mois avecq mon cousin le conseillier Maillefer.

Le 9^me^ apvril, mon fils Philipes Maillefer a pris l'ordre de soubsdiacre par Monseigneur nostre archevesque.

(1) *Marc Antoine*, maître chirurgien en 1671, premier juré en 1684, doyen en 1714, chirurgien de l'archevêque Maurice Le Tellier.

(2) *Ludovicus De Vienne, clericus remensis, 19 nov.* 1627 *canonicus, fuit etiam consiliarius regis ac eleemosinarius... obiit Remis can. veteranus* 17 *martii* 1678, *sepultus prope sacellum* S^ti^ *Lactis, cum epitaphio cupreo ad murum apposito. Dono dedit duo brachia argentea ex utraque parte majoris altaris apposita 1676.* (Weyen, præb. 63, f° 340 verso.)

Digitized by Google

Le 18, je suis alée voir un mangeure de feue, un lescheur avecq la langue de bare de fer toutte rouge; un avaleur de pois resine, cire, souffre et huille fondue, tout cela en flame dans sa bouche, dans laquelle on souffle avecq un souflet un charbon allumé dans sa bouche que il avalle come poires blettes. Fait fondre et distiler des gouttes de cire d'Espagne sur ses doibts. C'est un jeune home bien fait, aagé de 18 ans, qui a ce secret merveilleux et que on n'a jamais veue.

Médecinne de Madame de Coussy : pour 2ª de sené, 1ª de reclisse, le faire infuzer dans un grand ver d'eau chaude, le passer la matin et la prendre dans un ver d'eau avecq umpeue de sucre et se lever une heure après. J'ay pris ceste médecinne à cause d'une galle quy me brusle il y a tantost 3 mois, qui m'a purgé doucement tout le jour.

Le 24, je suis prié à l'enterement de mon cousin Nicaise Lepoivre de Sᵗ Liénart (1).

Le 29, je suis prié à l'enterement de Monsieur le théologal Roland, mon cousin, quy est mort il y a 3 jours, aagé de 34 ans. On l'avoit embaumé et mis sur un lit de parade. Il y aloit du monde hier le voir come en une procession générale (2).

Je suis prié pour dimanche prochain premier may, Monsʳ Lalemand, un des vicaires de nostre paroisse, qui dira sa première messe à nostre ditte paroisse de Sᵗ Estienne.

(1) *Saint-Léonard*, commune du 3ᵉ canton de Reims.

(2) *Vie de Nicolas Roland, chanoine théologal de l'église métropolitaine, fondateur de la Congrégation du Saint Enfant-Jésus de Reims*, par l'abbé Al. Hannesse, 1888, p. 284.

Digitized by Google

May 1678.

Le 10, Thomasse Tourtebatte, feme de Nicolas Denis, mon home, est décédée fort crétiennement. Elle estoit accouché il y a 8 jours, quy est une grande perte pour son marit, que Dieu consolle ! Je suis priée de mener le dueuille.

A Cormontreuille, ce 16 may. premier jour des Rogations.

J'arivay avant hier, 14 de ce mois, icy où je n'estois venue ny peue venire despuis le 19 7^{bre} dernier. Il y avoit 8 mois moings 4 jours.

Hier dimanche je fus attacqué d'une retention d'urine pour la 3^{me} fois despuis un mois.

Il fait beau icy admirablement; tous mes filz et un amis, M^{r} Nolin, vindrent disner, souper avecq moy, et il est bien aproprié ce que on dit :

Dans ceste aymable séjour,
Tout i rit, tout fleurit dès le point du jour.

Du 16^{e}, Mons^{r} Lefrique, médecin, quy est venue souper avecq Charles Maillefer, a dit que quant ma retention d'urine me prendroit, de prendre un vers de vin blanc avecq du jus de creson (1).

Ce jour je suis prié à l'enterement de Maréchal, voicturier de Rouen.

Le 17, j'ay suis alé dans ma galèche à la procession des Rogations et à la messe à Taissi.

J'ay couché icy 9 nuits. Le 23^{me}, je m'en retourné à Reims.

(1) *Thomas Lefricque*, docteur régent en la Faculté de médecine de Reims, le 25 avril 1674, mort le 3 novembre 1705.

Digitized by Google

Juing 1678.

Le 18, je suis venue coucher icy. Voicy ce qui s'est passé à Reims :

Le 2, j'ay esté priée de mener le dœuille de ma cousine Anne Roland, feme de Mons^r Jean Favart, aagée de 52 ans 1/2.

J'ay esté prié ledit jour à l'enterement du fils de mon cousin Roland, conseiller de Mets, aagé de 7 ans.

Je ne vois pas encore que la paix soit certaine.

On dit icy que le Roy demande 2 s. pour livres pour les héritages acquis despuis 20 ans, et que il y a des diocesses qui ont déjà payé ; sy cela est, j'en tiendrés pour une bonne some.

Le 24, le père Mymin, capucin, mon parent, est mort, aagé de 24 ans.

Le 27, je m'en retourne à Reims.

Juilliette 1678. — Cormontreuil.

Le 4^me^, je suis venue souper et coucher icy. J'y ay treuvé grande compagnie de jeunes gens de la paroisse S^t^ Martin qui avoient un violon et se divertissoient (1). Le chemin estoit fâcheux pour la pluie d'hier et mon cheval estoit tout en eau.

Du 7^e^, remarques sur les *Voyages nouveaux* de Tavernier (2) ; c'est un livre à lire pour les curieux et pour les marchands. On y voit la fourberie des façonniers des toilles de cotton et de fil pour les longueurs, largeurs et

(1) La paroisse Saint-Martin, détruite à la Révolution, se trouvait entre la rue des Salines et la rue des Créneaux.

(2) *Les six voyages de J.-B. Tavernier... en Turquie, en Perse et aux Indes...* 1678, 2 vol. in-12.

Digitized by Google

qualités. C'est à peue près come nos façonniers. C'est les courtiers qui font les ventes et achapts et qui respondent et font bon les payements, moyennans 2 pour 100 de bénéfices, ce qui montent bien haut et aussy ce sont tous riches. Il s'en treuve en France aux villes de grand négoce come Lion et aultres...

Quant quelque estranger meure, on fait inventaire de ses effets qui sont seelés dans un lieu clos et conservé à ses héritiers, au lieu que en France le Roy prend tout...

J'y ay leue que le sucre gardé 30 ans est un très subtil poison, que le vin de Reims se boids au fond et dans touttes les Indes, et que on en fait un grand estime. Et, en effet, ils ont raison...

J'ay voy par ces relations que les Holandois ne se soucient guères d'entretenir leurs traictés quand ils ont la force et que il y va de leur intérets et agrandissements, de quoy les conquérans en général ne se soucient guères. Les Romains dans l'histoire coloroient leurs infractions de quelque aparence de raison. Le Turque tien sa parolle par politique et souvent il la romp. Pour moy, je ne puis dire ce que je ferois sy j'estois en leur place, Dieu m'en garde! mais dans l'estat où je me treuve et cy debvant, quant il se seroit agi de mil monde, je n'aurois pas retiré ma parolle une fois donnée.

Le 8, j'ay fait planter dans un parter de ce jardin 36 pieds de pieds d'artichaux.

Je suis bien heureux de me plaire en ce lieu, et quand cela ne seroit pas, il faudroit faire de nécessité vertue. Car hors l'estat que je tien de ma despense je n'é plus de quoy m'occuper à la ville. Je ne vends ny achète ; je n'écris plus que sur mes livres particuliers qui concernent mon bien et des lestres d'amis qui sont responce ou compliments. Je ne joue plus, ce sont à présent des jeux

Digitized by Google

nouveaux, l'umbre et le trictraq, et du monde nouveau que je ne cognois pas.

Je ne fais plus de visitte que chés mes filles et quelquefois chés mes sæures, hors les R. P. Minimes. Je ne voy nulle part et ainsy je n'é plus de conversation, mesme je ne vay plus à nopces ny à festins despuis 3 ou 4 années.

Et quant j'aurois une pleine santé et la faculté de l'ouye, mon aage de 67 ans tantost m'obleigeroit à la retraitte. Il y en y a qui la font bien plus jeune. Je doibts, avecq la grâce de Dieu, me tenir prest à desloger quant l'heure sonnera. Il y a bien des gens qui donnent leur temps au monde et à la fortune et n'en réserve pas pour eux. Ils font come les cordonniers qui sont tousjours les plus mal chaussés.

Le XI, je fus hier ataqué rudement de ma retention qui continue aujourd'huy. Je m'en retourne à Reims. M'a duré 3 jours.

Je suis priée le 15me aux vigille et service de Monsr le comte d'Orval, père de Madame l'abesse de St Piere, aagé de 80 ans (1).

Le 22, je suis prié à l'enterement de la femme de Gare, estaminier.

Le 23, je suis venue en ce lieu de Cormontreuille.

Du 25, il y a cejourd'hui 15 jours que je prend un ver d'eau de petreau le matin et encore un ver en me couchant, à cause de ma retention d'urine qui, grâce à Dieu, ne m'a pas pris despuis : faut en prendre un mois, sy bien que j'ay encore 15 jours.

(1) Marguerite-Angélique de Béthune, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames de 1653 à 1711, était fille de François de Béthune, comte, puis duc d'Orval, et de Jacqueline de Caumont. (*La France pontificale*, par H. Fisquet, Dioc. de Reims, p. 334.)

Digitized by Google

Je me bagniay hier les pieds; car il faut bien prendre garde que je n'entre plus avant dans l'eau que mes genous.

Paulart a tué ce matin un lieuvre.

J'ay donné 100[l] aux massons dont je tire quictance que j'ay envoyé à Charles. Ils doibvent commencer demain à travaillier icy. C'est une place que je dispose pour mettre le pressoir(1).

Du 26, les massons ont commencé à travaillier céans. Dans 15 jours on poura juger sy ces batiments seront en estat pour les vendanges.

Paulart a tué un levraut et 2 petittes bitardes.

Le 30, Monsieur Hieresmie Soulet, de Paris, un de mes bons et anciens amis, a pris la paeine de venire ce matin me voir et me dire adieu pour jamais; il a de l'aage et se porte bien, mais il est temps que il prenne du repos.

Aoust 1678.

Le 1[er], je suis retourné à Reims. M[r] Le Febvre chasnoine est venue le 4 et a couché 2 nuits au logis. Le père Favart, jezuiste, est mort.

Le 8, je suis venue icy avecp Mad[me] Moreau et Charles Maillefer. Mad[e] Moreau s'en est retourné le 10[me] avecq ma famille.

Le 10, M. J. Rogier et ma saeure et ma niepce Rogier, Lieutenant criminel, me sont venus voir.

(1) Maillefer venait d'échapper à la sujétion du pressoir banal et se hâtait d'en construire un chez lui. « 12 juillet 1678, permission accordée à Jean Maillefer par l'abbesse de S[t] Pierre, en sa qualité de seigneur de Cormontreuil, d'avoir un pressoir en sa maison, pour son usage personnel et à la charge de payer annuellement 7 sols 6 deniers de surcens, acte passé devant Rogier et Dallier, notaires à Reims. » *(Archives de Reims*, fonds de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, liasse de Cormontreuil.)

Digitized by Google

Le 13, sabmedi, j'attends le cocher pour m'en retourner à Reims, qui ala hier au soir reconduir les pères Morel et Valentin et un frère minime.

J'ay eue compagnie toutte ceste sepmaine. Je ne croy pas venir icy debvant 8 jours. J'ay leue, je dis relue, l'histoire des Incas du Pérou ; car je l'avois déjà leue il y a 40 ans.

Du 23 aoust, j'ay esté prié et suis alé à l'enterement de Mr Monache, aagé de 32 ans, qui laisse une jeune veufve et 4 enfans. Elle est fille de Madlle Cany, de Lion.

Le 20, j'ay esté prié à une vesture de la niepce de Madame de St Piere. Je n'é peue y aler estant travaillié de ma retention d'urine.

Le 21, mon fils le religieux est venue et s'en est retourné le 27 à Brenne.

Ce jour 27 aoust, je suis venue avecq mon fils Charles Il y a 15 jours que je n'é peue y venire.

Le 30me, on fait ce jour à Cormontreuille la feste de St Fiacre. On a dit les matines et grande messe bien dévotement et où beaucoup de ces bonnes gens ont communié.

Je suis alé voir mes vignes dans ma galèche à 3 puits, qui sont fort belle. On croit vendanger dans le 16 ou 18 7bre.

Il y a 5 jours que je recommance à boir tous les jours soir et matin un ver d'eau de petrau, on dit que il faut continuer 6 mois de suitte.

Je suis prié à l'enterement de Regnart, archer et sergeant qui travaillioit pour nous, a esté plusieurs fois à Oches contre nos fermiers.

Digitized by Google

Septembre 1678.

Le 1er, à Cormontreuille. Ceste guere cy a esté prémédité dès longs temps. J'ay treuvé dans mon aumoire des remarques que j'avois tiré d'un livre intitulé *La Politique de France*, quy me tumba ès mains du 13 mars 1670, et que je mis sur une feuille volante. Voicy come il commence. Il dit premier : Que il faudroit que le Roy eut un secrétaire dans son conseille de conscience...

Il parle des vertues que doibt avoir le Roy.

Il parle après de son pouvoir, que la religion, les gueres, les minorités des roix a fait concéder aux peuples beaucoup de choses que il faut retirer, que ces temps sont passés, et que nous sommes dans un aultre conjoncture.

Cela ne m'estonne pas; il y a longt temps que j'ay leue dans un autheur que tant plus les roix sont puissants, tant plus les peuples sont opressés.

Je ne sçay sy il n'y a pas un article que le Roy se doibt faire héritier de tous ceux qui n'ont pas d'enfans. Je croy que il y a quelque chose d'aprochant. Il y a eue des empereurs romains qui l'ont fait.

Il dit que il n'est pas nécessaire que le peuple soit riche, ny que il y ait parmy le peuple beaucoup d'argeant. C'est assés que il y ait des vivres, come sy les vivres, les habits et mil aultres choses se pouvoient avoir sans argeant.

Il dit que il faut que l'estat soit puissant, come sy les villes n'avoient pas besoing indispensablement de leurs deniers communs. On auroit bien besoing d'entretenir et réparer les grands chemins. Ceux d'icy à Reims sont bien mauvais. J'escris cecy de Cormontreuille.

Il dit que le Roy doit annoblir les marchands qui par

Digitized by Google

le commerce et voyes justes auront fait une maison de 50 mil escus et ôter la noblesse aux nobles qui ne la peuvent soustenire.

Après tout c'est autheur est exelent, mais il a des maximes d'estats qui sont bien meschantes et qui prétexent tousjours sur la justice et la gloire de Dieu, come font à présent beaucoup de personnes qui font servir Dieu à leurs intérets.

Il dit que le Roy se doibt rendre maistre de tous les peis bas jusque au bords du Rin, lises paze folio 125, mais faudroit transcrire tout le livre.

Il parle fort adventageusement du commerce. Il dit que il faut donner ordre que on employe en France nos manufactures, avant que rien employer des marchandises estrangères.

Chapittre XI, qui est le dernier, come il faut que les François agissent avecq les estrangers. Ce chapittre est très beau, mais il faut avoir de la lecture pour prendre plaisir à voir ce livre qui s'intitulle : *Traicté de la politique de France,* et se vend à Coloigne (1).

Le 18, j'y ay asisté à la vesture de la fille de Mad[lle] Calou, mon Alice, à S[t] Piere.

Je suis priée à l'enterement de Mons[r] Colin, curé de S[t] Martin.

Le 25, je suis alée disner à Cormontreuille pour voir travaillier le pressoir, et revenue le mesme jour.

Le 29, jour de S[t] Michel, je suis alé encore disner à

(1) *Traité de la politique de la France,* par M. P. H., marquis de C. (*Paul Hay du Chastelet.*) Cologne, P. du Marteau. *Amsterdam. Elzevier,* 1669. Réédition à Utrecht en 1670, et à Cologne en 1677. L'auteur fut mis à la Bastille, après avoir offert son ouvrage à Louis XIV, qui ne le goûta pas. (*Dict. des ouvrages anonymes,* par Barbier, t. IV, col. 765.

Digitized by Google

Cormontreuille. J'ay compté 52 pièces de vin enchantelé, qui en feront 45 pièces. C'est les 2/3 de l'an passé, faut remercier Dieu; je suis retourné ledit jour.

Octobre 1678.

Le dimanche 2me, j'ay disné seul; tous mes enfans grands et petits dehors. Cela ne m'est plus rien. J'ay Dieu, la prière et mes livres qui me sont de bonnes compagnies.

Du 6e, tiré de St Ive :

Unde superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pena, labor vita, necesse mori?

Le 12me, je suis priée à l'enterement de Monsr Bonvau, principal du colége de l'université, mort aagé de 54 ans.

Le 21, je me suis fait aracher une dent, payé à Mr Adam 15 s.

Le 24, j'ay encore 8 pièces vin viel, ce n'est pas trop; on en boit beaucoup. Il y a tousjours icy des ouvriers.

Novembre 1678.

Le 11me, je suis priée à l'enterement de Monsieur Simon Dubois, mon voizin, grand home de bien, aagé de 87 ans.

Le 21, nopces, je n'y vay plus il y a 10 ans. J'estois prié aujourd'huy à celle du fils de Jean Remy, mon vigneron de Verzenay; mes 2 aisnés i sont alés (1).

Décembre 1678.

Le 24me décembre, je suis prié à l'enterement de ma cousine germaine, Marie Bourgeois, vefve de Monsr Tilquin.

(1) Voir plus loin, p. 261, d'autres évènements de novembre 1678.

Digitized by Google

ANNÉE 1679 (1).

Le 17 Janvier, je suis prié à l'enterement de Madame Ferin, mère de Mr Ferain, chapelain de nostre paroisse.

Le 27me, je suis prié à l'enterement et de mener le dueuille de Madame le veufve Jean Chastelin, qui m'a servie plusieurs années.

Je suis prié à l'enterement de Jobart, fille de mon procureur et feme de Clouet, advocat, à St Pier le viel: mais je n'y puis aler à cause du facheux temps et de mes indispositions.

Febvrier 1679.

Le 4me, je suis prié et toutte ma famille aux nopces de Nicolas Denis, mon home, qui se remarie à une jeune fille, Marie Soyer. La nopce se fera icy après demain lundy 6me de ce mois.

Je suis prié à l'enterement de Barbe Calou, ma petitte fille; elle estoit beaucoup infirme; mais je n'y puis aler. Il y a un mois que je suis prisonnier céans à cause des grandes neiges qui continuent; ma galèche ne peut aler par les rues et un extresme gelée depuis 6 sepmaines et dadvantage. Il meure beaucoup de monde.

Le 25, je suis prié à l'enterement de Pieret, retendeur et nostre voizin.

Mars 1679.

Le 5, je suis prié à l'enterement de Romain, sergier.

Le 8 dito, je suis prié à l'enterement de Madlle Frizon.

(1) L'année 1679 recommence encore plus loin, p. 262, avec d'autres mentions qu'ici pour les quatre premiers mois.

Digitized by Google

dite Lelarge, qui laisse un jeune home veufve et six enfans.

Le XI, je suis prié à l'enterement de Mad^lle^ Lespagnolle d'Esparmaille.

Le 13, je suis priée au service du père Grailliet, minime, quy est mort à Brienne à 25 lieux de ceste ville de Reims (1).

Le 20, J. Maillefer, mon fils, a espouzé à S^t^ Hilaire Mad^lle^ de la Salle (2). La nopce s'est fait chés Mad^lle^ de Brouillié, sa mère grand. Il y avoit 4 plats à disné et autant à soupé, sans lendemain à cause du Caresme.

Le 26, je suis prié à l'enterement de Madame la mère S^t^ Estienne à la Congrégation.

Apvril 1679.

Le premier, je suis priée à l'enterement de la Rayette, pauvre des biens du monde et riche de ceux du ciel. On fait une cœuilliette pour la faire enterer.

Ledit jour, 1^er^ apvril, mon fils Philipes a pris l'ordre de diaconat à la gloire de Dieu et à son salut, ainsy soit-il.

Le 16, je suis prié aux vigilles et au service du filz de Mad^lle^ la veufve Martin Rogier, mort à Lyon.

De l'habitude.

.....

Monsieur Henry Josteau, qui vit encore et a quattre

(1) *Graillet*, importante famille du pays rémois, qui posséda la seigneurie de Beine et d'Epoye.

(2) Marie de la Salle, née le 26 février 1654, sœur cadette du B. J.-B. de la Salle, dont on trouvera plus loin l'éloge écrit par son mari en 1711, p. 263 et 315.

Digitized by Google

vingt dix ans, et de mes bons amis, me disoit qu'estant administrateur de l'hospital de ceste ville, visitant les pauvres malades en hivert, il en vit plusieurs qui n'avoient pas de camisolles et ordonna aux Religieuses de leur en faire faire. Quelque temps après, retournant les visiter, il aperceut un vielart, aagé de 90 ans, qui n'avoit pas de camisolle. Il s'en pleignit aux Religieuses qui dirent que il en avoit une come les aultres; on retourna, elle estoit soubs son chevet : « Hé, mon amis, luy dit il, pourquoy ne mettés vous pas vostre camisolle? — Il dit que il estoit dangereux de prendre des mauvaises habitudes. »

.....

Des infirmités.

L'homme naist pecheur et infirme. Ce sont les premières appanaches de sa nature et ses véritables qualités.

Il y a des nations où il s'en treuve plus que en d'aultres. Il y a des autheurs qui raportent que dans les Indes, come dans le Brésil, les hommes y vivent les 120 et 150 annés, sans maladie ny médecin.

En ces peis, on voit peue de viellarts qui passent 70 ans. A Venize on en voit beaucoup de 70 à 90 et 100 ans.

Je croy que ce qui contribue à la briéveté de la vie en ce peis, c'est que l'air y est très subtil, que nous n'avons que des eaux de puits qui sont froides et qui tirent leurs sources des croyères, et nos vins qui sont délicats et fumeux.

Digitized by Google

En général les infirmités sont autant de subjects de nous humilier et de mériter.

Je parlerés des miennes jusque à ce jour 21 octobre 1678. J'aurés 67 ans au premier X^bre prochain et devant la veille jour de S^t André.

Il y a 16 annés que j'ay une rupture qui est descendue despuis 27 mois.

Despuis 3 mois, j'ay une descente d'urine qui me prend jusque icy tous les 8 jours et dure 24 ou 36 heures ou deux jours avecq grandes douleurs. Je prend chaque jour 2 vers de bois de pétreau (1).

J'ay eue des maux de dents despuis 30 jusque à 45 ans et j'en ay fait aracher 3, et 2 qui sont tombés, et despuis six jours ces maux m'ont repris et cejourd'huy 21^me octobre 1678, j'en ay fait aracher une qui branloit et me faisoit douleur et la douleur s'est aussi tost apaisée. Ce sont des douleurs que on ne plaint guère.

Je suis extrêmement sourd despuis la mort de Marie Le Febvre, ma femme. On ne me peut parler que par escriture, ce quy est une peine à ceux qui ont la bonté de m'escrire et patience à moy. C'est la cause que je n'aborde personne et que je ne fais de visittes que à peue, et quand je suis en compagnie, après bon jour, bon soir ; come vous portés vous ? je ne dis mot que on ne m'escrive, crainte de parler hors de propos et faire des coqs à l'asne, et je n'en suis pas faché, d'autant que il me semble que je suis plus recœuilly et à moy, mes pencés me sont souvent des agréables entretiens, Dieu en debvroit estre l'unique. Le resouvenir

(1) *Genièvre*, expression encore usitée dans les Ardennes et en Belgique. (*Glossaire de Champagne*, par Pr. Tarbé, Reims, 1851, p. 103.)

Digitized by Google

de mes voyages, de ce que j'ay veue et leue, de mes actions et plaisirs passés d'où je vay à la mort pour jouir de Dieu par sa grâce et de la compagnie de tant de s^ts^ qui sont là haut au ciel, et le veue du ciel mesme me sont, je croy, d'assés agréables compagnies. Un home de bien est une bonne compagnie avecq soy mesme.

Du logement.

Ce 22 8^bre^ 1678.

Après avoir parlé des infirmités, je treuve à propos d'escrire de ceste matière, d'autant que, à mon advis, elle les reculle ou les adoucissent. Aussy es-ce une des grandes douceurs de la vie d'estre bien logé, dans un grand logis, que il y ait grande aire; soyés incomodé ou infirme, ou dans un aage advancé, vous este tout estonné que cependant le temps se passe sans vous ennuyer, et quoy que à present je n'aye plus rien à faire à prier Dieu et à lire, je ne voy pas le temps couler. Quant je suis las d'escrire ou de lire, je fais un tour de jardin ou de salle, et sans sortir du logis je treuve mes plus grands divertissements et je croy que cela contribue fort à la santé; et ceux qui i sont accoustumés treuvent un grand changement quant ils sont obleigés de sortir d'un grand logis pour habiter une petitte et particulièrement dans l'aage advancé. Je citerés pour tesmoignage un de mes cousins, feue Jean Colbert, lequel despuis que il eut quicté le quartier pour se ranger dans un petit logis, fondit come le beure à la poesle : il devint malade et tout jaune et mourut au bout d'une couple d'annés. Demeurant dans le grand

Digitized by Google

logis, il estoit en bonne santé quoy que il vescut fort solitaire et retiré et ne sortoit guère. Il s'exerceoit dans le jardin.

Quant on est jeune, on va, on vien, on parle au monde, on fait des affaires, des voyages, on se divertit, on voit compagnie, on joue, on devise, on fait des visites, on s'employe pour soy, pour ses amis ou pour le publique, mais quant la vielesse frape à la porte et entre accompagnié de maux, d'humeur fâcheuse, de mélancolie, alors les faux amis vous plantent là et le monde vous quitte, chacun s'ayme avecq ses esgaux d'aage.

Quant on a 67 ans, c'est le temps de la retraitte, et que on sçait lire et umpeue escrire et que on est logée come je suis, on y treuve des plaisirs qui doibvent contenter un home moderé et raisonnable, qui cognoit et sçait à peue près ce que c'est du monde et ce que en vaut l'aune, et qui en est et rasasiée et desgoutée, et ainsy j'en treuve la solitude plus agréable. Enfin mon logis me plait, et je m'acoutumerois mesme à celuy de la campaigne. J'aymerois mieux manger du pain seul dans un beau lieu que du rot dans un troue. Dans mes voyages, j'ay esté curieux de voir les plus beaux palais et les plus belles villes. Sy Dieu m'avoit fait naistre grand seignieur, j'aurois esté bien manificque dans les bâtiments. Ceux qui veront mon logis dans 3 ou 400 ans, en remarqueront encore des vestiges, mais ils n'y treuveront pas d'argeant cachée, au moings que je sçache. Enfin j'ay tousjours aymé la despence, la nécessaire, s'entend, et je n'en suis pas sortie de ma vie. C'est un miracle que, avecq les pertes considérables que j'aye faitte et l'eslevation de dix enfans, j'aye peue y fournire jusque icy sans asistance que de Dieu seul, et c'est assés.

Digitized by Google

J'ay eue umpeue de biens de naissant et de ma seconde femme, mais cela n'entre point en compensation et comparaison de mes despenses et de mes pertes. Aussy ay-je fait des gains fort considérables et tout en me jouant, grâce à Dieu.

Enfin pour conclure : il est nécessaire que un logis soit umpeue grand et airiée pour la santé. Mais l'home n'est pas au monde pour y avoir ses ayses, sy bien pour servir Dieu et pour souffrir; que sy mes aureilles ne sont pas satisfaites, mes yeux le sont entièrement quant ce ne seroit que à envizager le ciel; de quoy je loue Dieu et l'en remercie.

Ma veue est le rest de mes plaisirs et m'est un aide pour me desennuier et me consoler par la prière et la lecture.

Ce 23 8^{bre}, beau temps, beau soleille, à 1 heure de relevée seul je vay faire un tour de jardin. C'est dimanche.

De la guère.

Je ne doutte pas que ce tittre ne surprenne d'abord ceux qui le liront, m'acusant de vouloir discourir d'un subjet que je ne pratique pas et que je n'ayme pas. Je doibts néantmoings bien la sçavoir. J'ay leue plusieurs autheurs qui en ont traicté et sy on en exepte six annés depuis la paix des Pyrennées et le mariage du Roy jusque à la mort de Philipes quatriesme, je n'é jamais veue que guère et j'ay porté les armes, sinon dans les combats et aux sièges de ville, au moings dans ceste ville de Reims pendant vingt cinq annés que j'ay exercé la charge de capitaine de ville avecq assés de réputation, où nous n'avons pas manqué d'exercisse; et sy despuis

Digitized by Google

3 ans j'ay remis ma charge à mon fils J. Maillefer, c'est mon aage, mes infirmités et le peue ou point d'occupation que ont à présent Messieurs les Capitaines de ville et le peue d'aparence que ils en auront de longt temps, si bien que ils seront plus excusables de ne pas sçavoir leurs mestiers; et bien d'advantage je prie Dieu que ils ne l'aprenne pas et jouissent du bénéfice que ses charges aportent, qui est l'exemption de logement des gens de guère, qui est à la vérité une grande incomoditée que sy les ocasions arivoient, ce chapittre, sy ils le voyent, ne leur nuira pas.

L'ocasion pourquoy je fus fait capitaine de ville, je m'en vay la compter... (1).

Et nous avons tousjours fait nos charges avecq grande union et asseurément ces charges là demandent des qualités. J'en remarque trois principalles qui sont : la diligence, la prudence et la valiance.

Pour la première, il faut estre le premier et le dernier en faction, aux portes, à la maison de ville, sur les remparts, au corps de garde, faire ses rondes, et les envoyer à heures diverses lire les biliets et recognoistre si tous vos portiers et murailliers sont présents; sy leurs armes sont nettes, chargés et prestes à tirer; poser exactement les sentinelles suivant les ordres que vous recepvés de l'hostel de ville et suivre ponctuellement ses ordres: voir ce qui entre et sorte de la ville pour en rendre compte et sçavoir que les faultes que on fait en ce mestier sont tousjours grandes, et les capitai-

(1) Voir 1re partie, *Histoire de ma vie*, p. 42 et suiv., où les anecdotes de la vie militaire sont racontées dans les mêmes termes. Sur les charges de Capitaine de ville, remplies par Maillefer et l'un de ses fils, voir P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, 2e partie, Statuts, t. II, p. 1014, 1021, 1028.

Digitized by Google

nes responsables. J'en citerés cy après des exemples de ma conduitte et de ce quy est arivé pendant les factions et la garde.

Pour ce qui concerne la prudence, c'est encore une partie nécessaire pour sçavoir accomoder vos commandements. Il y a un certain milieu et tempérament que tous ne sont pas capables de bien cognoistre. Donques vous commandés à des Messieurs qui ont les premières charges de la robe, et quoy que au dedans de la ville vous leur soyés inférieur et serviteur, à la porte et au corps de garde, en ce qui regarde la garde, ils doibvent vous obéir, bref à des pauvres artizans et muralliers qui n'ont rien à perdre et qui ne touchent pas de solde.

La vailliance, c'est l'âme du capitaine et du soldat, et pour le soldat sa principalle qualité c'est l'obéissance.

. . . . . .

Quant on est jeune, c'est un plaisir, d'autant que on se diverti fort aux postes et la nuit dans les corps de garde, sur les remparts, ou à l'hostel de ville. Faut avoir soing seulement de voir ce qui se passe, de pozer vos sentinelles et les relever d'heur en heure, et à l'hostel de ville d'envoyer vos rondes avecq le mot, et est à propos que le capitaine face aussy une ronde soy mesme. Cela tient les portiers et muralliers dans le debvoir, et il voit et peut observer les deffauts.

Il faut donques que le commandement que on a sur ses compatriottes et bourgeois soient meslés de prudence, de douceur et de courage...

Je ne sçay pas ce que j'eusse fait sy Dieu m'eut fait naistre grand seigneur ou général d'armée, ou que on m'ait apellé au conseil des Roix. (Je suis et vis comptant dans ma condition, grâce à Dieu.) Je n'aurois pas esté de sentiment d'attaquer, mais de me deffendre; si en

Digitized by Google

touttes choses faut mettre le droit de son costé, on en est plus fort.

Novembre 1678.

Du 18, j'ay pris ce matin du cocolat *(sic)*, c'est un breuvage dont on se sert dans le Mexique, quy est fort stomacal. On dit que on en use à présent en France et Espagne, Italie, mesme du sorbet et du calivée dont on uze en Turquie et en Perse. Nous prendrons enfin les modes, nouritures et habits des nations estrangères (1).

Du 19, c'est un perpétuel changement icy bas. Je croy que il y a peue de gens à présent qui se souviennent, je veue dire qui ayent veue les biscornettes. Pour entendre l'explication de ce terme, faut sçavoir que il y a 40 à 50 ans, que les principalles dames ou bourgeoises de ceste ville portoient de couvrechef que on apeloit couvrechef en damoizelle (feue ma mère est pinte dans ma galerie avecq le sien) et leurs filles portoient une coiffure que on apeloit biscornettes. L'une et l'aultre estoient de finnes thoilles blanches claires et ampesés (2). Cest coiffure estoit très belle et plus belle que leurs escharpes de taffetas noir que elles portent à présent. De touttes les coiffures que j'ay veue des femmes, je n'en ay pas veue de plus belles et plus superbes que celle des donnes venitiennes.

Du 21 9^{bre}, je vien de considérer un horloge de sable qui marque l'heure par quart d'heure. Quant le dernier

(1) Le chocolat fut importé en Europe par les Espagnols à la suite de la conquête du Mexique, en 1520, mais son usage ne devint commun en France que sous la régence d'Anne d'Autriche.

(2) La biscornette devait être à peu près la coiffure que portent encore les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dont le costume date précisément de cette époque.

Digitized by Google

1/4 d'heure est passé et que le sable ne coulle plus, elle n'a plus de mouvement. Idem quant par le dernier souspire nostre ame s'est évadé de nostre corps, il reste come un tronc sans mouvement.

Après que je n'uzerés plus les matins de l'eau de pétreau, je désir, sy je vis, prendre tous les matins un grand ver d'eau. Cela lave le corps. Messrs Belot en uze ainsy et s'en treuvent bien. Mr Belot, mon honcle de Laon, a 82 ans, et s'en sert quelquefois aussy d'orge mondé avecq un escuelle de lait.

30me, j'ay aujourd'huy 67 ans. J'ai passé la journée chés les R. pères minimes où j'ay disné avecq deux de mes filz, Charles et Philipes, bien agréablement, ces bons pères ayant grande charité à m'escrire et entretenir pour mon infirmité de l'ouye.

ANNÉE 1679 (1).

Ce 20me janvier, j'ay bien de la consolation et à vous remercier, ô le Dieu de mon âme, de ce que vous daigniés et vouliés attirer mes enfans qui sont plus à vous que à moy, au service de vos autels; je vous en rends grâce de touttes mes affections et je vous prie que ce soit à vostre honneur et gloire pour leur salut et pour le mien.

Copie d'une lestre que Piere Maillefer mon fils a escritte ce jour, 20 janvier, à son frère le religieux, estudiant à présent à Brenne, laquelle lestre est toutte trempée de larmes que il a respandue en l'escrivant.

(1) Les mois de janvier à avril 1679 figurent à deux reprises dans les mémoires de Maillefer avec des mentions qui se complètent les unes les autres.

Digitized by Google

Ceste lestre m'a touché et je ne peue m'empêcher de verser des larmes en la transcrivant. Je voy et je loue Dieu que cest enfant est mon maistre en les vertues. Ces sentiments sont bien pieux et on voit que ils partent des expressions du cœure. Je prie Dieu que il la bénisse, et ses frères et sœures.

Du 23, j'ay leue cejourd'huy un discours dans Cantacuzène, tome VII, de l'*Histoire de Constantinople* (1), folio 294, où il prétend que les bonnes actions des particuliers doibvent estre cachés, au lieu que celles des eclésiastiques, prélats et aultres doibvent estre publiques. Je treuve le discours sy beau que je le transcris cy bas, après que ce grand froid que il fait sera umpeue adoucy pour escrire.

Mars 1679.

Il y a deux jours j'avois besoing de patience pour des petittes douleurs. Aujourd'huy j'ay besoing de modération pour ma joye du mariage de Jean Maillefer avecq Mad[lle] de la Salle qui se fera, Dieu aydant, dans 8 jours (2).

Du 13, copie d'une lestre escritte au père Preudhome, religieux minime à Rethel, prestre, prédicateur, théolo-

(1) *Cantacuzène* (Jean), usurpateur du trône de l'empire d'Orient (1341-1355), puis moine et écrivain. Son *Histoire de Constantinople* a été traduite en français par le président Cousin.

(2) « J'ay espousé le 20[e] mars 1679, et ma bonne femme est morte aagé de 57 ans subitement le 23[e] mars 1711. Ce sont 32 ans que j'ay esté marié. J'ay tout perdu ayant perdu ma chère feme et je ne peue m'en consoler qu'en offrant incessament mes prières pour son âme. Je suis resté paralitique en attendant qu'il plaise à Dieu de me retirer de ce monde où je suis à charge, ne pouvant plus rien faire. Mes enfants pouront voir la relation funèbre que j'ay fait sur la mort de ma bonne femme à la fin de ce livre. » (*Note de Maillefer fils.*)

Digitized by Google

galle, philosophe, astrologue, mathématicien, médecin :

« Ayant apris du R. P. Valentin vostre demeure à Rethel et la mort du père Grailliette, j'aurois souhaité de sçavoir umpeue d'astrologie et de matématique pour vous entretenir, car pour la médecine dont vous faitte aussy profession, c'este une science qui n'est pas dificille à sçavoir, et ainsy tout le monde s'en mesle et souvent les plus ignorans sont ceux qui réussissent mieux. J'ay leue un autheur qui dit que un home, qui a vescu 20 annés, n'a que faire de médecins.

« Les cordonniers sont les plus mal chaussés, les tailleurs plus mal vestues et les médecins sont ceux qui vivent moings. Il n'y a que 8 jours que il en mourut un, Mr Oudinet, aagé environ de 45 ans (1). Il y a 10 ans que Mr Compère est icy le doyen des médecins et a environ de 52 à 55 ans, et dit que ceste anné il y moura la moictié du monde. Je ne sçay sy il s'y comprend, après tout il y meure beaucoup icy (2).

« Pour la philosophie, phisique, logique, moralle,

(1) *Pierre Oudinet*, originaire de Reims, fut reçu docteur en médecine le 12 novembre 1648. En 1652, il soutient une thèse de concours pour la chaire laissée vacante à la Faculté de Médecine par le décès de Thierry Lenglet. Il avait épousé Nicolle Hillet et est mort le 20 février 1679, à l'âge de 59 ans (et non 45 ans), il serait donc né en 1620. (*Registres de la paroisse de Saint-Denis.*)

(2) *Nicolas Le Comper*, docteur régent de la Faculté de Médecine (22 décembre 1643), est l'un des neuf enfants de Pierre Le Comper, docteur de la même Faculté (mort en 1649). Il est mort lui-même le 9 juillet 1684; sa fille Jeanne, qui avait épousé Nicolas Le Jeune, grainetier au Grenier-à-Sel, conseiller du roi, était décédée avant lui. Il ne laissait qu'un fils, Pierre, chanoine de Notre-Dame. La jeune fille dont parle Maillefer et qui a été enterrée le 5 octobre 1671, est Apolline Le Comper, baptisée le 21 mai 1652. (*Note due, comme la précédente, à l'obligeance de M. le docteur* O. Guelliot.)

Digitized by Google

l'histoire, je pourois vous en entretenir par dessus les couverseaux (1), mais ces sciences sont encore tant rabattues, et je ne m'atache que à ces deux derniers et j'y fais très peue de progrès; ceux qui ne s'y estudient pas, c'est encore pis. Vous sçavés que nous avons 3 beau livres à estudier sans nous fatiguer, Dieu, le monde et nous, *hoc est* l'*unum necessarium*.

« Pour la théologie, je soubmets mes sentiments à nostre mère S^te^ église et suis, etc. »

Du 13 apvril 1679.

Quant je ne debvois rien dire qui vaille, faut que j'escrive pour mettre umpeue d'intervalle à mes longues lectures que je fais, demeurant la pluspart du temps dans mon estude et n'alant plus guères plus loin que nostre paroisse, à cause que sy je vay en galèche ou a pied j'en retourne incomodé, et j'ay bien crainte que il faudra que je face come Tourtebatte, que je garde tout à fait le logis.

Nous avons eue un très long et rude hivert, et j'ay esté bien incomodé de ma descente de boyaux et de ma rétention d'urine qui m'a causé de 8 et de 3 et 2 jours de grandes douleurs et Dieu me donne la patience.

Du 20 apvril 1679.

Les aflictions dans la solitude produisent ordinairement des belles pencés : ou imprime des œuvres que M^r^ Fouquet a fait dans sa prison. Il y a 18 ans que il est prisonnier au château de Pigneulle (2).

(1) *Couverseaux*, couvercle; par conséquent, au figuré, *par dessus les couverseaux* signifie au-dessus de la mesure, surabondance.

(2) Maillefer veut dire au château de Pignerolle, où Nicolas

Digitized by Google

Du 27, l'adresse du *Mercure* (1). Ceux qui voudront envoyer quelques compositions sorties de leurs veines qui le méritteront, en doibvent faire l'adresse à Monsieur Blageart, je dis Blageart, rue S[t] Jacques à l'entrée de la rue du Plastre, et en sa boutique, court neufve du palais au dauphin, et payer le port d'icy à Paris.

Questions proposés par le *Mercure* du 15 apvril 1679.

. . . . . .

La main tremble de froid à escrire ce 27 apvril, l'hiver a comencé en 7[bre] dernier.

May 1679.

Du premier, je suis prié à l'enterement de Monsieur le baillif Barois, aagé de 63 ans (2).

Ce soir, j'ay quitté de prendre le matin du vin blanc que je prenois pour ma rétention. Je treuvay que cela ne m'alegeoit pas et que il esmouvoit mes humeures.

Ma fille est accouché ce matin à 6 heures d'un filz, quy a esté batisée à nostre paroisse, et tenue par Jean Maillefer, mon filz, et sa feme qui l'ont nommée.

Le 25, je suis prié à l'enterement de Mons[r] Vincent, mestre escrivain, nostre voizin. Je suis prié de mener le deuille.

Du 26, je relève pendant une heure les remarques de ce livre des annés 1675 et 76, où j'ay pris plaisir. Je ne puis faire de longues promenades ny à pied ny en

Fouquet subit une détention de 19 ans, et composa ses *Conseils de la Sagesse*, imprimés à Paris en 1677.

(1) Le *Mercure Francois*, commencé en 1605, interrompu en 1644, fut repris par Visé en 1672 sous le titre de *Mercure Galant* jusqu'en 1717, où il redevint le *Mercure de France* (1717-1819).

(2) Il était bailli ducal de l'Archevêché. (Cf. *Ch. M. Le Tellier, archev. duc de Reims*, par l'abbé Gillet, 1881, p. 188.)

Digitized by Google

galèche, mais quelque tours à mon jardin ou à la porte du logis.

Il y peut avoir 4 ou 5 annés que j'uze d'un petit doit de tabac qui me fait jetter des eaux le matin, et j'en ay encore pris cejourd'huy 27 may. Il est vray que cela ouvre l'apétit, mais je treuve que cela me désèche et m'affoiblit, peut estre est ce l'aage. Mais enfin je désire esprouver et estre un mois sans en prendre.

Du 29, je suis venue souper et coucher icy à Cormontreuille. Je n'y estois pas venue despuis le 29me septembre dernier, il y a 8 mois passés, come je l'é remarqué cy debvant f. 228. Mes 2 filles et ma petitte et Jean Maillefer sont venues m'acompagner et sont retournés au soir. Je suis fort incomodé et je n'é plus guères de santée.

Juing 1679.

Le 12, je revins hier de Cormontreuille, où j'y ay resté 2 sepmaines et y ay couché 13 nuits. J'ay eue chaque jour de mes enfans qui sont venues me voir. J'y ay eue la moictié du temps des douleurs.

Ce 19, ma petitte fille, Janne Calou, s'est laissé tumber bien rudement dans ma cour et s'est fait un trou à la teste pour y mettre le doit.

Juilliette 1679, à Cormontreuille.

Du premier, je suis venue icy pour souper et coucher et y demeurer, Dieu aidant. Je veray.

Tout nos fruits tumbent et la vigne coulle à cause du temps secq et grands vents.

Du 3me, je suis prié cejourd'huy avecq ma famille à souper chés Monsieur Roland de Mets; mais quant je serois à Reims, je m'en exempterois.

Digitized by Google

Il y a un an que je n'é esté sy bien que hier et aujourd'huy, grâce à Dieu, *sine dolore*.

Je suis retourné le samedy 8me juillette à Reims.

J'ay pris ce matin à 4 heures des tablettes que Madme Jessonot m'a donné pour faire cesser ma rétention, ensuitte un ver de vin *bianco*, 2 heures après un bouillion claire que je doibts réitérer *fra otto di*. Du 19, c'est une médecine cy dessus que j'ay pris qui ne m'a pas soulagé. J'ay esté fort travaillié cejourd'huy despuis 10 heures du matin jusque à 10 heures du soir. Je ne désire plus me servir de remède, il n'y en y a pas à mon aage.

Le 20, j'ay suis esté priée et asisté ce matin à une vesture à l'hospitale de la fille de Briolant. Il y avoit beaucoup de monde. Le père de Saucour, Jézuite, a fait la prédication (1).

Le 22, je suis alé à Cormontreuille et j'en suis retourné le 25. J'ay esté prié à l'enterement de Madme Chevilier, femme de mon notaire. Ce 26, je vay au service.

Aoust 1679.

Ce 3, je suis prié aux vigilles et demain au service de Monsieur de Bouland, qui avoit espouzé ma cousine, fille de mon grand honcle Piere Roland. Il est mort à Rethel, où il faisoit sa résidence, aagé de 72 ans (2).

(1) Il s'agit probablement ici du P. Robert-François De Y de Seraucourt, recteur du collège des Jésuites de Reims en 1698.

(2) *Bouland*, commune d'Écly, près Rethel (Ardennes), auj. disparu. « Juillet 1679, le 29e est mort et enterré dans l'église de céans, Messire Pierre Brodart, escuyer, seigneur de Bouland, d'Escly, etc., aagé de 72 ans ; ont assistez à son convoy Messire Pierre Brodart, escuyer, seigr d'Ecly, Mre Jean Brodart, escuyer procureur du roi, Mre Thomas Renard de Fusamberg, escuyer, intendant pour le roi dans les frontières de Champagne. » (*Registre de la paroisse St-Nicolas de Rethel*, 1679. Renseignement dû à l'obligeance de M. Paul Pellot.)

Digitized by Google

Le frère d'Anthoinette (elle a fait faire un service à nostre paroisse), quy a esté tué par des sergents par une rebellion à justice pour le service de son mestre Mr de Morgny, que il y avoit 40 ans que il servoit sans avoir receu rien de ses gages.

Le dernier aoust, retour de Cormontreuille où j'ay couché 15 nuits.

7bre 1679.

Le 4, je suis prié à l'enterement de Rousselet, mon tinturier, quy estoit un très bon home. *Requiescat in pace.*

Le 8, je suis prié à l'enterement de mon cousin Le Poivre fils, de St Liénart, aagé 20 ou 22 ans, quy a esté tué ceste nuit d'un coup d'espée au travers du cœure par Le coque, son cousin germain, en sortant du cabaret du Louvre. On en parle diversement. On croit que c'est un duel et il est probable. On a trouvé le mort dans la cour du palais. C'estoit l'un et l'aultre mes 2 cousins issus de germains.

Du 10me 7bre, à Cormontreuille.

Je suis venue souper et coucher icy où j'espère rester durand les vendanges.

Le 12, j'ay apris que on estoit venue me prier de mettre le feue à celuy de joye que on a fait à la place de St Piere, mais j'ay fait responce :

On ne peut le dire assés :
Advertys à temps assés
Que vous aviés fait la grâce
A un bourgeois du Parnasse
D'alumer vostre feue de joye,
Je l'aurois fait avecq joye.

Digitized by Google

Il y a eue manque de conduitte pour les advis. Mais le mal n'est pas grand.

Le 14, je suis prié à une professe de la niepce de Mad^me^ de S^t^ Piere; mais estant icy et incomodé, je n'é peue y aler.

Le 16, on a mené 10 corbeilles de pommes à Reims.

Vendanges de l'année 1679.

Ambonay, le 18 7^bre^, 11 1/2 trentés, qui feront 8 poinssons;

Verzenay, 1 chardonne, 4 quartel, 1 petitte, 1 quartel, 1 le b^t^ fosse, 1 quartel, le 22 7^bre^, 16 1/2 trentés, qui feront 12 poinssons;

La Cousture, le 29, 14 1/2 trentés, qui feront 10 poinssons;

Mailly, La Bruyse, le 4 8^bre^, 14 1/2 trentés, qui feront 15 poinssons;

A *Ambonay* encore, le 25, 15 1/2 trentés, qui feront 1 pièces 1 cacq;

Monbré, le 27, 15 1/2 trentés, qui feront, 11 pièces;

3 puits, le 28, 4 1/2 trentés de la vigne du tripotier, et *3 puits* encore, le 29, 9 1/2 trentés, 9 pièces;

Cormontreuille et *Taissi*, le 5^e^ 8^bre^, 7 1/2 trentés, qui feront 7 pièces; ce qui fait 105 1/2 trentés, qui font 83 pièces.

Charles dit que j'auray 90 pièces, vins faits, il y a beaucoup de vin ceste année.

Il y a eue 95 pièces de vin, ce 26 X^bre^ 1679; plusieurs l'ont gousté, mais personne n'a demandé combien. Il est tout blanc. Il y en y a encore 3 cuves à Cormontreuille qui sont tous doux et ne sont pas faits.

Le 6^me^, je suis retourné de Cormontreuille dans le

Digitized by Google

carosse de Mr de Monfort (1), traisné par les chevaux de Mr le Lieutenant criminel. Les chemins sont mauvais.

Le 21, je suis prié à l'enterement de Mr Lespagnol dit de Lamay, quy a esté 7 ans mariée.

Octobre 1679. A Cormontreuille.

Le 7me, je suis alé voir la cour de Rome où l'on voit 24 personnages en cire, qui n'y manque que la parolle.

Ledit jour je suis prié à l'enterement de Piere Frison, aagé de 72 ans.

Le 8 dito, je suis prié à l'enterement de Madame de Teron, tante de Monsr Colbert le ministre, aagée de 90 ans (2). 24 enterement que j'ay esté invité ceste anné 1679 jusque icy.

Piere Maillefer mon filz prend cejourd'huy le 29 octobre l'habit dans l'ordre de Prémonstré à Brenne, ses frères, le conseillier, Charles, Batiste, Joseph Maillefer et Mr Calou i sont alés assister (3).

Novembre 1679.

Le 25, je suis priée à l'enterement d'un nomé Blée, clerc des marchands merciers, aagé de 60 ans.

(1) La famille Coquebert de Montfort possédait à Cormontreuil la propriété aujourd'hui habitée par Mme Aug. Givelet. (Cf. *Archives de Reims*, grand plan du village de Cormontreuil au XVIIIe siècle.

(2) Madame de Terron était la tante du grand Colbert; elle fut inhumée aux Cordeliers à côté de son mari : *Hic jacet nobilissimus Joes Colbert dominus de Terron..., obiit 17 novembris 1663. Et nobilissima piissimaque conjux, domina Maria de Bignicourt, obiit 9a octobris 1679.* (Musée lapidaire de Reims, épitaphe sur marbre noir.)

(3) L'abbaye de Saint-Yved de Braine, fondée en 1130, était de l'ordre de Prémontré. Il en reste une magnifique église.

Digitized by Google

X^bre 1679.

Le 4^me, je suis priée à l'enterement de ma cousine Maillefer, religieuse à S^t Piere, aagée 35 ans, fille de Mons^r Jean Maillefer, mon cousin.

Le 6^me, ma fille, feme de Jean Maillefer mon filz, est accouché d'un fils cejourd'huy à deux heures après minuit et a esté batisté à nostre paroisse de S^t Estienne. Son parain, Monsieur le cons^er de Brouillié, et Mad^lle de Brouillié sa mère la mareine, et nomé Jean Batiste Nicolas.

Le 7^me, je suis prié à l'enterement de Esdoir Peuedenfant, mon taillieur, grand home de bien.

Le 10^me, mon petit filz, Jean Batiste Nicolas Maillefer, est décédé à une heure après minuit et enteré à S^t Estienne nostre paroisse, a vescu 4 jours.

Le 14^me, je suis prié à l'enterement de ma cousine Cécille Roland, religieuse de S^t Piere les dames, fille de Mons^r Piere Roland, aagée 34 ans.

ANNÉE 1680.

5^me janvier, mes pensés ressemblent le chien de Jean de Nivelle ; elles s'enfuient quant je les apelle.

A Piere Maillefer

C'este une facille métamorphose
Que de tourner des vers en proze,
Il faut beaucoup plus d'adresse
Pour tourner la proze en vers.
Je n'oze quasi me promettre
D'achever bien ceste lestre
Sy ma muze s'en est alée
Faire un tour d'alée.

Digitized by Google

D'ailleurs ce n'est qu'une badine,
Qui n'a pas la plume assés fine
Pour bien finir une rime,
Quoyque elle face bonne mine,
Et peue sçavante :
Sy elle n'a des vices
Elle a des caprices,
S'en va et revien quant il luy plait.

Le 6me, je suis priée à l'enterement de Madame de Cres...., sœure du compte de Villette, religieuse de la Congrégation, aagée 60 ans.

Le 7me, je suis prié et j'ay assisté à la professe de la fille de Madelle Calou, mon aliée, à St Piere les Dames.

Le XIme. Batiste et Joseph Maillefer sont d'une tragédie aux Jésuistes.

Du 10 Janvier 1680. Responce à une lestre de mon fils le Religieux du Val Secret.

Aultre responce dudit jour à Madame de la Salle à St Estienne, qui m'a donné un grand panier plein de paste et de maschepain.

Du 22e, j'avois tousjours creue que feue mon cousin, Batiste Roland, fut mort de sa rétention d'urine, mais Monsieur mon cousin, le chantre de Nostre Dame son frère, qui vien de sortir du logis, m'a détrompé, m'ayant escrit que ce a esté un opérateur qui l'a tuée par une médecine violente par laquelle il promettoit le guérir.

Je suis ennemys naturellement de tous les remèdes ; j'en ay pourtant uzé de doux pour le mesme mal qui me travaille assés come de quelques petittes médecinnes, de l'eau de petreau que j'ay beue un vers tous les matins pendant 6 mois, en après du vin blanc. Mais tous ses remèdes se sont treuvés inutiles. Aussy il n'y a pas de remèdes contre les maux incurables, et celuy là, come la descente des boyaux dans les intestins dont je suis encore

Digitized by Google

travaillié, en sont du nombre des maux incurables, come est aussy ma surdité. On peut mettre dans ce nombre la vieillesse, mais tous ces maux là ne sont rien, quand nous les recepvons ainsy que nous debvons de la main de Dieu, au contraire ce sont des médecinnes de l'âme, et on peut dire que rien ne fait paeine quant nous envizageons les choses en conformité de la volonté de Dieu.

Louanges à Dieu.

Febvrier 1680.

Le 5, je suis priée à l'enterement de Mad^lle^ de Brouillié, fille, tante de ma belle fille, aagé 32 ans.

Apvril 1680.

Le premier, je suis prié à l'enterement de Piere Simon, mon vitrier, qui n'a esté que 20 heures malade par apoplexie, aagé 32 ans.

May 1680.

Le 6^me^, je suis prié à l'enterement de Mad^me^ la veufve Dorigny, belle mère de M^r^ Pourue mon voizin ; mais à cause de mes infirmités, je n'y voy plus, sy ce n'est à nostre paroisse, où je dis mes prières ou au logis.

Le XI^me^, j'ay esté priée au service du père de Nicolas Denis, mon home, aagé 72 ans. J'ay mené le deuille à l'offrande avecq paeine.

Du 16, je suis priée à l'enterement de Mons^r^ Jean Favart, veufe de ma cousine Anne Roland, morte despuis 2 ans, et mon voizin (1), quy est décédé cejour-

(1) La famille Favart habitait alors la maison de l'*Écu de Reims*, qui existe encore avec sa façade de 1652, reculée à l'alignement en 1888. Elle porte le n° 46 de la rue de l'Université, la maison de Maillefer porte le n° 40.

Digitized by Google

d'huy 16, à 5 heures du matin, après 8 jours de maladie, aagé 60 ans.

Je doibs bien songer à la mort, car voilà bien de mes femmes, frères et cousins, sœures, qui sont déjà parties debvant moy, sans compter père, mère, honcles et tantes, sçavoir :

Magdeleine Ravaux, Marie Lefebvre, 2 de mes femmes.

Philipes de Malval, Jacques Rogier, M^r^ Le Carlier, M^r^ Jean Ravaux, M^r^ Michel Ravaux, M^r^ de Bruselle, 6 tous mes beaux frères.

Mon frère Henry Maillefer, ma sœure Marie Maillefer, je ne compte pas mes petits frères.

Jean Batiste Roland, Gérard Roland, François Roland, Philipe Roland, Gérard Roland, Isabeau Roland, Jeanne Roland, Tilquin, Lelarge, Vauchere, Jean Colbert, Gérard Maillefer, Roberte Maillefer, Jeanne Maillefer, Marie Maillefer, Lepoivre S^t^ Liénard, 2 de ses fils, Nicaise Colbert, Robert Colbert, M^r^ Bourgeois, chasnoine, Marie Bourgeois, cousins et cousines germaines, 32 en tout.

Ce 17, j'ay demanday à nostre docteur pourquoy la tristesse faisoit plus d'impression sur nos esprits que la joye ; il m'a fait responce par escrit, cela s'entend, que il ne voyait personne dans la famille plus gay que moy.

A Cormontreuille ce 18^me^ may, je suis icy venue ceste apresdiné avecq Philipes, Paulet et Anthoinette. Je n'y estois pas venue despuis le 6^me^ 8^bre^ dernier, que je m'en retournay ; il y a 7 mois douze jours.

Juing 1680.

J'ay remarqué que il y a icy, à Cormontreuille, des enfans, aagés de 8 à 10 ans, qui ne vont pas à la messe les dimanches, d'autant que il ne se dit que celle de la

Digitized by Google

paroisse. Leurs père et mère disent que il faut que ils gardent le logis à cause des petits ; c'est pourquoy il faut adviser, Dieu aydant, d'en fonder une qui se dise tous les dimanches de l'année, après la grande messe, avecq ce que je voudrés donner. Il n'est pas que ceux de la ville qui ont icy des maisons n'y contribuent, mesme la communauté d'icy sera bien aise d'i contribuer aussy ; faut en parler.

Sy il se treuvoit que personne ne voulût contribuer, on pouroit en donnant 20 s. tous les dimanches aux Minimes ou à quelqu'un des mandians ou pauvre prestre qui seront bien aise de prendre cela, ou quelque aultre moyen, et sy Philipes estoit prestre, on pouroit lui donner ceste chapelle en attendant mieux ; il n'y a que l'hivert ; mais faut que la charité face au moings ce que fait l'intérest. Faut en parler.

Philipes dit que il n'y faut pas songer à cause de l'inconvenien, quy est que les 2/3 des paizans quicteroient la messe de paroisse et n'iroient que à ceste basse messe et mesme joueroient pendant la messe haute, et que il n'y a q'un pas d'icy à Reims pour ceux qui ne peuvent asister à la messe d'icy.

A Cormontreuille, ce 4 Juing 1680, je suis priée à l'enterement de Madame Lietage fille, nostre voizine. Elle a eue la jambe charié et fracassé il y a 3 mois au passage du Roy, et a beaucoup souffert avecq grande patience. C'est mon fils Charles quy est exécuteur de son testament.

Parallèle avec de Montaigne.

Ce 10 Juing, j'ay beaucoup de l'humeur de De Montaigne pour l'uniformité d'une vie paisible et commune,

Digitized by Google

pour l'aversion des drogues d'apoticaire et des ordonnances des médecins. J'ay treuvé une petitte différence en ce que il dit que il ne peut se passer de gands; j'en ay dont je ne me sers pas la pluspart du temps, mais je n'é pas son esprit, c'est come du jour à la nuit.

De Montagne dit que pour le lever le matin à 7 heures, c'est pour luy bonne heure. J'ay tousjours aymé à me lever en esté à 4 à 5 heures et en hivert à 6. Je croy que cela a beaucoup contribué à ma santé. Il dit aussy que le trop dormir nuit autant que la bonne chère.

Il dit que il n'a jamais aymé les longues tables. Ce m'a esté tousjours une gène, quant je m'i suis rencontré, je prenois un livre ou je sortois de table, et despuis 10 ans je les ay esvité, mesme les assemblés de nopces.

Il dit encore que il avoit des portraits de luy de 25 à 35 ans, et que ceux de sa viellesse sont bien dissemblables. Aussy dans mes tableaux de moy, et par le dernier que je me suis fait tirer despuis 3 mois, je ne suis cognoissable à celuy quy est dans ma galerie, que j'avois 27 ou 30 ans ou environ.

Je croy que c'est le loisir ou l'aplication plus grande qui me fait recognoistre des beautés dans cest autheur que je n'avois pas remarqué en mon jeune aage. Il dit que c'est une folie de croire que une médecine ou breuvaage ou remède puisse dissoudre une piere cuitte dans les roignions, et ainsy je n'é pas eue de tort de me resoudre à prendre du temps sy je me servirois de ceste poudre de M^r^ Berthelemy et aussy que à mon âge le plus grand remède, c'est de laisser faire nature quy est plus sage que tous les consiliers.

Ce XI^me^, quant j'entendois clair, j'aymois mieux la bonne compagnie que la bonne chère. Je ne me souvien pas de m'avoir jamais enivré que une fois en ma

Digitized by Google

vie, en l'aage de 14 ou 15 ans en une nopce d'un Frizon au logis où demeure à présent mon nepveu Hachette. J'ay bien porté mon vin et je n'é jamais soif que au repas, après avoir mangé, mais peue. Je n'é jamais esté ivre par les jambes. On dit ainsy de ceux qui branslent leur jambes à table ou qui les remuent assis. J'en cognois prou, quoy que sçavants d'aillieurs. J'ay bien aimé le jeue du picquet, mais c'estoit pour me divertir et peue par avarice et atachement.

Je n'é jamais leue par aplication et j'ay hay touttes ces sciences, come mathématique, optique, distilations et aultres dont je n'é pas voulue mesme cognoistre les noms, qui demandent trop d'attention, jusque à des remèdes pour la santé que je néglize de sçavoir, me contentant d'une vie ordinaire et réglée.

Et quant mesme j'ay eue des douleurs ou des pertes de biens ou des ingratitudes et injures, Dieu m'a fait la grâce que je relève mon courage et ne me suis laissé abattre par la tristesse. Il est vraye que la perte de deux femmes et de ma mère m'ont beaucoup touché et les ingratitudes de personnes que j'avois beaucoup servies et obleigé m'ont fait de la peine. J'ai esté bon jusque à la bestisse n'ozant refuzer mon bien.

J'ay bien aymé à me promener et encore autant que je puis. J'ay beaucoup joué à la paume jusque à l'aage de 30 ans, mais j'estois un médiocre joueur. En ce temps on y jouoit beaucoup, mais plus despuis 20 à 30 ans ; mesme on ne se réjouit plus come en ce temp. Je croy que c'est que le monde est pauvre par la longueure de ces gueres et des tributs.

De Montaigne est mort, je dis, il a vescu 59 ans 6 mois, sy il eut vescu dadvantage il auroit bien soufert, estant afligé de la gravelle come moy.

Digitized by Google

J'aprend que Mr l'évesque de Chaalons est mort ; c'estoit un grand home de bien et afligé come moy d'une descente de boyaux, a beaucoup souffert patiamment. *Requiescat in pace* (1).

Parallèle encore avec de Montaigne.

Ce sont les livres que j'ay plus leues avec les livres des voyages pour cognoistre les coustume et meurs des nations estrangères. Pour la poésie, c'est une langue qui ne s'aprend pas ; j'y ay eue umpeue de pante, ayant demeuré au bas du Parnasse. Pour mes voyages, come il se void dans ce livre, je les ay fait trop jeune en Flandre, en Italie, mais sans desseing formé que de voir le peis ; et trop tart en Holande où alors j'avois mes vizées. Sy j'y eusse voyagé plustot, je ne sçay pas ce qui fut arivé, mais sçay-je bien que mon voyage en ce peis, j'avois lors 50 ans, à servie de motifs à plusieurs particuliers de nostre ville d'y faire le voyage. Mais ce négoce est à présent gasté, come celuy de Paris et Lion. Cela ne me regarde plus, sy bien le voyage de l'aultre vie. Après tout j'ay beaucoup de raport aux humeurs de Monsieur de Montaigne, qui n'a peue come moy estudier par trop d'aplication ; mais je n'é pas son esprit, il s'en faut bien. Je voy que mon filz le consilier en fait son estude et le commente, il a raison. Ce livre seul est capable de former le jugement sur la conduitte de la vie.

Du 18, il fait icy des pluies continuels ; Dieu préserve

(1) *Félix Vialart de Herse* est canonizé dans la mémoire du peuple ; on prétend qu'il se fait fort souvent des miracles à son tombeau, où il y va beaucoup de monde l'invoquer. (Remarque de l'année 1701, de J. Maillefer fils.)

Digitized by Google

les grains et les vins ! J'ay eue ce matin despit de voir dans mon jardin des escargots, limaçons, vilaines bestes que la pluie engendre, estre au pied, autour et dans les lis, fleur blanche, belle et pure, et les souillent et gastent come le péché fait l'âme sy on n'y prend garde. Nicolas Marqué et moy en avons tué quantité.

J'ay renvoyé ce matin De Montaigne à mon filz le cons^er^. Je l'avois déjà veue il y a 18 ou 20 ans et retenue quelque chose. Je l'ay leue jusque au folio 173 et despuis folio 575, où il traitte des coches jusqu'à la fin, come l'impatience du François qui dévore les livres. On m'a envoyé ce matin l'*Histoire des ambassades holandois au Japon*. Voilà pour m'aider à passer une partie du reste de l'esté que on peut dire estre à peine commencé.

Nous avons bien mangé des fraises de ce jardin despuis un mois; l'an prochain, il y aura quantité d'artichauts.

Je demandois à Philipes mon filz sy pendant que il estoit à Paris à S^t^ Jacque aux séminaires, sy ils n'avoient pas de conférence et de quoy ils s'entretenoient avec ces pères : mon home m'escrivoit que ils s'entretenoient des quattre conscience, il vouloit dire des cas de conscience.

Juilliette 1680.

Pline dit que il y a 3 sortes de maladies pour lesquelles esviter on ayt droit de se tuer. La plus aspre de toutte, c'est la piere à la vessie.

Sy j'ay du temps, me faut relire Plutarque, De Montaigne l'estime fort, aussy fai-je.

Digitized by Google

De la solitude.

J'y suis despuis 46 jours; c'est un beau livre à s'estudier soy mesme.

Je fus hier travaillié de ma retention toutte la journée. Ce sont des grandes douleurs. Il y a longtemps que j'estudie la mort. J'ay crainte que quant je viendrés aux prises avecq elle, je ne resemble à ces fanfarons qui font les braves dans une salle aveque le floret et quant faut se battre avecque l'espée nue, ce sont des poltrons. Mais tout mon espoir et ma confiance est en Dieu et au méritte de Nostre Seigneur.

J'eus hier du relâche, cejourd'huy je suis travailliés. Ces maux là m'instruisent fort par la grâce de Dieu.

Le 6 dito, je n'é plus presque d'intervalle; mes douleurs sont continuels. Il me faut résoudre à soufrir et ne rien dire.

Le 7, de Cormontreuil, lettre au père Morel, minime:

« Mon très R. Père,

« Venés quant il vous plaira, sy vostre comodité vous le permet demain le matin, mon home vous amènera dans ma galèche, il y a place pour quattre, mais excepté le pain et le vin, faitte mettre dans le coffre ce que vous voudrés manger. Vostre R. père corecteur, qui n'a ce me semble rien à coriger et que j'honore fort, à umpeue de tort de n'avoir pas encore envoyé vos novices pour se réjouir et jouer des *Avés Maria*, car pour la discipline ils sçavent peut estre se la donner sans jouer.

« J'ay remercié le R. père Zacarie et le père Clément de ce que ils ont esté à ma maison de Reims pour me

Digitized by Google

rendre visitte, mais ne leur en déplaise, c'est chercher midi à 14 heures. »

Cejourd'huy j'aprend la mort de Nicolas Denis, mon home, aagé 35 ans, quy est décédé ce matin à Reims à 2 heures et m'a servie très fidèlement longues années, n'a esté que 2 jours malade. Il me servoit de secrétaire à m'escrire en tout rencontre, de quoy on s'entretenoit. Ceste mort me touche.

Il auroit esté à souhaitter que feue mon père m'eut laissé achever mes estudes au moings jusque à la rhétorique pour sçavoir le latin, au lieu de me mettre chés un chaussetier. Car j'ay un grand desplaisir quant je lis et que je rencontre du latin que je n'entends pas. Du reste, je ne croy pas que il y aye un plaisir pareille à la bonne conscience.

Je n'é jamais sçeue dissimuler; j'ay esté toutte ma vie fort franc, ouvert, tel au cœure que à la langue, et, grâce à Dieu, je ne cognois pas le mensonge, non pas mesme aux choses les plus légères. J'ai confié mon bien jusque à la bestise ; c'est le vice de ceux qui ne veullent tromper personne, qui croyent que chacun soit de mesme.

Je croy, par la grâce de Dieu, avoir assés bien joué mon personage; je ne sçay, sy j'avois à revivre, peut-estre feroi-je pis. Faut remercier Dieu. Je n'é jamais ambitionné les charges, ny celles qui s'acheptent, ny celles qui se briguent. Mes parents m'ont voulue, à mon jeune aage, achepter une charge d'esleue, je ne l'é pas voulue ; j'eusse esté à présent, je croy, un pauvre haire. Pour la charge de capitaine de ville que j'é donné à mon filz J. M., on me l'a donné sans que je l'aye demandé ny poursuivie, et je m'en suis acquité grâce à

Digitized by Google

Dieu avecq assés de réputation. J'ay dit cy debvant en aultre partie de ma vie come Messieurs nos magistrats me la donnèrent, et mon employ à icelle.

A présent j'alonge ma vie tant que je puis, come un vieux bâtiment qui menace ruine de tous costés, que on estansonne, et j'attends la mort et je m'y prépare.....

J'ay esté toutte ma vie d'une humeure gaye, et je me suis plue dans les compagnies de mesme, d'honnestes gens, officiers, marchands ou bourgeois qui aymoient la vie joyeuse et sans cérémonie. Car avecq des querelleux ou vitieux vous ne pouvés pas tenir compagnie; mesme il y avoit une bande d'amis et gens d'honneur, de personnes aagés de 70 à 80 ans, qui se voyoient tous les jours chés un de mes voisins chasnoine, quy estoient bien aise que j'alasse quelquefois faire des régals et jouer avecq eux (1). J'avois en ce temps de 35 à 40 ans.

Il y en y a encore un qui vit, Mr Henry Josteau, qui passe les 90 ans.

J'ay aimé à me familiariser avecq un paisan ou un artisan, autant et plus que avecq les docteurs. Je n'é jamais aymé à m'entretenir avecq ceux qui se tiennent sur leur morgue ou qui font les entendus, soubs prétexte que ils sont revestues d'une soutane ou long manteau. Et les grands n'ont pas besoing à mon esgard de garde pour m'empêcher de les aprocher, car je ne voy pas les chercher. Il n'y a que 4 mois que le Roy passa à Reims, je ne l'é pas veue et doibt y repasser à la fin d'aoust prochain; je n'é pas envie de bouger de ce lieu, je n'é rien à luy demander. Ce que je demande me coûte trop, et

(1) Le chanoine, voisin de Maillefer, devait habiter la maison nº 38 de la rue de l'Université, maison canoniale dont la façade encore existante date du XVIe siècle.

Digitized by Google

quant je le ferois, je serois mal receue et m'exposerois à la honte d'un refus. Je fis demander à son ministre le payement d'un contrat de constitution de 1400 et tant de livres que nous avons dans nostre famille, il respondit que il ne se mesloit pas de cela. Ce contrat est encore entre les mains du s^r^ Lempereur, chés qui il estoit logé (1).

Faut prendre garde que la lecture soit accompaignié et meslé de promenade, car le corps a besoing d'exercitation. Les livres in folio se lizent assis, mais ceux in quarto et in octavo se peuvent lir en se promenant, et faire de temps en temps quelque poze et diversifier les bons et les prendre avecq modération.

Ce livre icy de ma vie auroit besoing d'estre repassé et corigé ; mais la corection que j'y pouroit faire seroit peut estre encore pis. D'aillieurs, je suis à présent et trop infirme et trop paresseux, et que ceste employe me divertiroit par trop de mes lectures, et aussy que je ne peus pas bien, mon escriture n'est guère lisible.

J'ay achevé la lecture de De Montaigne, que j'avois déjà leue il y a plus de 20 ans. Je voudrois que ce chapittre sur les vers de Virgille n'y fut pas ; il est trop libre ; je n'en ay pas voulue lire que une partie des nottes en marge ; les parolles ne servent de rien et sy la pudeur obleige de cacher ce que l'honnesteté deffend de parler mesme, cela conclud. La nature aprend que trop en nomant le vice, mesme pour le deffendre, on l'instruit (2).

(1) « Le roi doit passer à Reims pour le mariage du Dauphin, mesures prises pour sa réception. » (*Conclusions du Conseil de Ville* des 6 et 27 février 1680.) L'arrivée du roi est fixée au lundi 4 mars 1680, voir ordonnance pour le nettoyage des rues, *Arch. de Reims, Diverses matières*, à la suite de la liasse 12.

(2) *Essais de Montaigne*, livre III, chapitre 5, intitulé : *Sur des vers de Virgile*. La critique de Maillefer s'y applique avec raison.

Digitized by Google

Le 14, mes filz ont bien mal façonné mon vin l'année passée. C'est domage, car j'en avois recœuillye 100 pièces. Ils ont creue bien faire, l'ayant voulue faire trop délié ou délicat. On dit que il faut piler les demy trentés à la vigne et ne pas tant faire de vins de pressoir. C'est ce qui luy donne du corps. Nos pères n'en faisoient point du tout; mais à présent le monde à force de vouloir suptilizer les choses, ils les gastent; c'é que l'home qui n'est que inconstance se plait au changement.

Il fait hier et aujourd'hui un grand vent qui a abatue touttes les poires d'un arbre. Ceux qui sont sur mère, gare !

Le 16, je m'en retourne à Reims, Dieu aidant, ceste après midy, ayant envoyé quérir les chevaux de Mons^r^ mon nepveue, le Lieutenant criminel, à cause que les chemins sont gastés de la pluye. Voicy le 60^me^ jour que je suis en ce lieu avecq mon filz Philipes, n'y ayant pas encore resté sy longt temps. Je me porte assés bien grâce à Dieu. J'y ay receue 70 lestres, dont il y en y a 62 de mes enfans.

Je suis retourné icy à Reims ce 16^me^.

Le 18, je suis priée à l'enterement de mon cousin Pierre Roland, aagé 69 ans.

Le 22, je suis priée à la professe d'une fille de Briolan à l'hospital, mais je ne me puis treuver aux assemblés.

Le 26, je suis priée à l'enterement de Mad^me^ Ogier quy est morte subitement, laisse son marit veufe et plusieurs enfans.

J'alay il y a 2 jours au colège pour voir argumenter Philipes ; mais come j'y fusse demeuré une heure et que celuy qui argumentoit devant luy parloit tousjours, je

Digitized by Google

ne me donné pas la patience d'attendre et je fis mal, c'est mon humeure prompte, mais je fis bien de n'envoyer pas dire à ce causeur de se taire.

Ce jour j'ay envoyé 2 thezes de la tragédie du colège qui doibt se jouer dimanche et lundy 4 et 5 de ce mois et 2 ou 3 jours suivants aux couvents de filles, à Piere Maillefer à Brenne, et que sy il avoit leue l'histoire il auroit veu que des empereurs ne l'auroient esté q'un jour et que je les luy nomerois bien, mais que ils sont tellement enfoncés dans ma mémoire que il faudroit remuer trop de choses pour les treuver, que je n'é pas le temps, que son frère Batiste sera roi quattre jours.

Le 20, j'ay un logement d'un brigadier des gardes du corps et 4 chevaux qui doibvent rester 4 jours.

Le 21, ma fille Calou est acouché d'un filz. C'est son 6^{me} d'enfans. Il y en y a 4 vivants et 2 de morts.

J'ay très peue d'interval de ma rétention despuis le 16^{me} j'ay eue environ 36 heures. Dieu me donne la patience jusqu'à la fin !

J'ay retourné avant hier de Cormontreuille, où j'ay resté 9 jours avecq les thonneliers.

Le 29^{me}, je suis priés à l'enterement de Madame de Bridieu, aagé 66 ans.

Septembre 1680.

Le 2, Philipes a soutenue à S^{t} Patrice une theze que il avoit desdiée à Monseigneur nostre archevesque qui luy a fait l'honneur de venir l'entendre. Je l'ay veue disputer pendant 5 heures; M. Faure présidoit (1).

(1) *Antoine Faure*, prévôt du Chapitre, grand vicaire, bibliophile et érudit de grande valeur, mort en 1689 à Paris. Mabillon composa son épitaphe. (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. LXIV, p. 238.)

Digitized by Google

Cela contente fort un père quant ses filz se portent au bien.

Sur l'action de Philipes, un amis, M. Lefrique l'eclésiastique, m'escrivit : *Gloria patris est filius sapiens.*

Je suis alé à Cormontreuille le 14 7^{bre} et suis retourné le 7 8^{bre}. J'y ay fait mes vendanges, fait et vendue mon vin.

Le 27, je suis prié à l'enterement de Mad^{lle} la veufve Lespagnolle.

Octobre 1680.

Le premier, je suis prié à l'enterement du père Guillaume Maillefer, minime, mon cousin, aagé 65 ans.

Le 4^{me}, je suis priée à l'enterement de M^{r} Pourue, aagé 45 ans.

Le 26, mort de ma niepce, Perette de Malval, à Espernay, veufve de M^{r} Perchapes, qui laisse 7 enfans. Ce 5^{e} 9^{bre}, on chante pour elle aux Cordeliers.

Novembre 1680.

Le 5^{me}, je suis prié à l'enterement de M^{r} Piere Nolin, aagé 72 ans, cy debvant messager de Paris et mon bon amy, qui estoit venue demeurer depuis 2 ans en ceste ville avecq M^{r} Nolin son filz, chasnoine de Nostre Dame. J'ay soupé et jouay avecq lui il y a 8 jours. Il mourut hier à 8 heures du soir, et la veille il estoit encore par la ville. Dieu en veuille avoir l'âme!

Ce M^{r} Nolin est mort d'une létargie et deffaut de nature qui le prit à XI heures de nuit et est mort à 8 heures du soir le lendemain, et n'a pas parlée, tousjours dans un asoupissement.

Le 8^{me} 9^{bre}, mon petit filz, Jean Batiste Calou, est

Digitized by Google

mort, c'est un ange en paradis. Voila le 3me enfan que ma fille a de mort.

Le 10 dito, je suis prié à l'enterement de la feme de nostre boulanger.

Le XI, je suis prié à l'enterement de Mr Lhermitte, père de nostre curé, Mr Lermitte, de nostre paroisse St Estienne quy estoit retiré chés son filz le curé, aagé 87 ans.

Ce dernier 9bre 1680, jour de St André, journé d'esté. J'ay 69 ans accomplis; mais sy c'est l'estée, c'est l'hiver pour moy.

Xbre 1680.

Le 6me, je suis prié à l'enterement de Monsr Simon de la Salle, de la Cloche, aagé 63 ans (1).

ANNÉE 1681.

Dieu nous la donne bonne!

Le 8me janvier, mon nepveue Ravaux est mort à l'hostelerie du mouton à Rethel.

Le 13, je suis prié à l'enterement de la veufve Pieret, nostre voizine.

Le 13, St Remy, *tace, tace, tace, sy potes, poteris cum Deo.*

Le 20me, je suis prié à l'enterement de Monsr Coquebert de Monfort, qui n'a esté que 24 heures malade.

J'ay leue un autheur qui dit que on aprend à prier Dieu

(1) L'*Hôtel de la Cloche* existe encore dans la rue de l'Arbalète, n° 6. (Cf. au sujet de la famille de la Salle, qui le possédait, les notices de M. l'abbé Cerf dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLVII, p. 250, et dans *Le vieux Reims*, 1875, p. 44 et 95.)

Digitized by Google

en le priant souvent ; tant plus on fait une chose, tant mieux on la fait.

Le 23, j'ay retourné de S[t] Patrice où j'ay veue argumenter mon fils Philipe Maillefer.

Le 26 janvier 1681, sur la matière des pencés tirés de Grenade, chapitre 3, folio 98, du cateschisme.

Réflexion. — Je fais grand estat de Grenade, aussy esce un grand autheur ; mais il me reste quelque scrupul sur ce que il dit que le plaisir que on prend en la mauvaise pencée, encore que on ne la veuille mettre en effet, est péché mortel (1).

Du 28 janvier 1681, voicy la doctrine de mon filz le docteur sur les pencés : Le péché réside dans la volonté.

Febvrier 1681.

C'est Monsieur le prévost Belot que Monsieur mon cousin le doyen Belot a recommandé à mes prières le 15.

Mars 1681.

Le XI, Monsieur Le febvre, frère de feue Marie Le febvre ma femme, est décédé à Chasteau Thierry. Charles Maillefer y est alé le 12[me] mars, il l'aura treuvé mort, aagé 56 ans.

Le 20, j'ay fait chanter un service à nostre paroisse pour feue M[r] Lefebvre, où tous mes enfans ont asisté.

Ledit jour, je me sens d'une cheutte que je feis il y a 3 mois, qui me cause des grandes douleurs. Je croy que c'est le temps, il a gelée bien fort ce matin. — Voicy et voilà un grand hivert.

(1) *Louis de Grenade*, dominicain, prédicateur et écrivain ascétique, né à Grenade en 1505, mort en 1588. Ses œuvres ont été imprimées à Anvers en 1572, et à Madrid en 1670.

Digitized by Google

Je suis priée à l'enterement de Monsieur Saubinet, prestre, cousin germain de Magdeleine Ravaux ma première femme, aagé 62 ans. En 10 jours voilà 3 enterements.

Le 22, je suis prié à l'enterement de Madame de la Salle, religieuse à S[t] Estienne, sœure de ma belle fille, femme de J. Maillefer, qui mourut hier subitement, n'a esté que 10 heures malade (1).

Le 26, je suis prié à l'enterement de Mad[lle] la veufve Arnoulet, quy est morte d'apoplexie subitement, aagé 80 ans. Les morts subites sont fréquentes.

Les pluies et mes douleurs continuent.

Ledit jour, j'ay apris celle de Mons[r] mon cousin, Ponce Maillefer, de Rouen, mort subitement d'une apoplexie et n'a esté que 6 heures malade, aagé 66 ans.

Du 28 dito, je n'escris que pour m'instruire et occuper ou pour servir aux miens. Tout aultre but peut estre vain ou inutil. Combien de vieux manuscrits se sont perdues! Combien dans les bibliotèques que on ne lit pas! Combien, qui ne vallent come les miens, que a servir d'envelope, mais d'ailleurs combien la lecture est elle profitable et divertissante, mais faut commencer jeune.

Apvril 1681.

Le 5[me], veille de Pasques, je suis prié à l'enterement de Madame Boin, fille, couturière en linge, demeurant près M[r] Nolin, chasnoine.

J'ay garde à présent le logis, ne pouvant guère sortir... Oultre les lectures diverses, je fais celle de mes

(1) Sœur du B. J.-B. de la Salle, dont il sera encore question plus loin, p. 297.

Digitized by Google

réflexions et escrits despuis 30 annés, qui me divertissent et m'instruissent tout ensemble. Nous somes au 14 apvril, et quant je pourois sortir, où aler? La solitude continuel est ennuyeuse; aussy sont les compagnies, faut se faire à tout.

Il y a 30 ans que je debvois 123 mil livres, en un an et moings j'ay payay 96 mil livres et bâti céans pour 20 mil livres, et payay en suitte quelque temps ce que je debvois encore sans mes despens. Loué soit Dieu! Le loisir est beau quant il est meslé d'occupation.

Je suis prié à l'enterement de Mons^r^ Tilquin, mon cousin, curé de Vanderesse (1).

Jean Batiste Maillefer, mon filz, est partie pour Lion.

Le 23, je suis priée à l'enterement de M^r^ Henry Josteau, mon bon amis, aagé 95 ans (2).

Le 24, de mon vigneron de Mailly, nomé Mobilion.

(1) *Vendresse*, canton d'Omont (Ardennes).

(2) *Registre de Saint-Hilaire*, 1681, 23 avril : « Est décédé Mons^r^ Henry Josseteau, vivant bourgeois de Reims, mari en premières noces de deffuncte d^lle^ (*en blanc*), son épouse, et fut inhumé le 24^e^ au cimetière de Saint-Hilaire, proche la croix de Mons^r^ Marlot, où nous l'avons porté avec les cérémonies accoutumées, en présence de Mons^r^ Josseteau, cons. au présidial de Reims, et M. Rigobert Favart, qui ont soussigné. »

Digitized by Google

Avant de clore les Mémoires de Maillefer père, nous y joignons le texte du discours qu'il prononça au jardin des Arquebusiers en 1670, pour maintenir l'élection des chefs de cette compagnie. (*Voir plus haut*, p. 139.) Ce sera comme son testament civique :

MESSIEURS,

Ce n'est pas la charge de Capitaine que on obtient, c'est celle de Lieutenant de ville, de tous les magistrats. Sy la porte est ouverte par ceste voye d'entrer dans les charges, il faut fermer l'hostel de ville et le jardin. Ce ne sera plus la naissance, les qualités ny les méritte qui les obtiendront : les particuliers qui auront desseing de s'y insinuer pour leurs fins diversses, n'auront que à aler en court et ne vous en auront aucune obligation. Sy ils pouvoient vous oster la faculté de vos aultres sens come ils veullent faire celle de la voix pour parvenir à leurs fins, ne doutés pas que ils ne le facent. Nous n'avons tantost plus que ceste liberté qui nous reste de choisir et establir sur nous des magistrats, des capitaines et officiers du jardin, nous debvons tacher de la conserver au péril de nos biens et de nos vies.

FIN DES MÉMOIRES DE MAILLEFER PÈRE.

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE

RÉCIT DE LA MORT DE JEAN MAILLEFER

PAR SON FILS

Cejourduy 13e May 1684, qui est un samedy, à huit heures et demye du matin (1), Monsieur mon père est décédé après avoir esté allicté pendant trois sepmaines à cause des vomissements fréquents causéez par l'obstruction à l'estomac qui provenoit d'une pierre ou d'un squir, ce qui faisoit qu'il ne prenoit aucune nouriture qu'il ne la rendist aussitost, ne pouvant pas estre certain de la cause de sa mort, nous ayant deffendu de faire ouvrir son corps après sa mort. Au reste, il est mort avec une grande résignation, ayant souffert depuis dix ans avec une grande conformité à la volonté de Nostre Seigneur, ayant esté pendant toutte sa vie un sujet d'édification à toutte sa famille par son exemple de piété, et par la vivacité de son esprit qui le faisoit pénétrer dans touttes les affaires pour donner de bons conseils à sa famille (2),

(1) A partir de cette date, le *Journalier* est de l'écriture de Jean Maillefer fils, négociant comme son père et juge consul.

(2) L'auteur écrit toujours *famillie* pour famille et *fillie* pour fille.

Digitized by Google

pour laquelle il a tousjours conservé un tendre amour paternel, ce qui le fera regretter non seulement de ses enfants, mais aussi de tous ceux qui l'ont conneu et principalement des pauvres gens envers lesquels il a tousjours esté fort secourable, s'estant faict aimer d'un chacun à cause de sa bonté qui le rendoit familier à un chacun et plain de zèle à servir les siens.

Il est mort aagé de 72 ans 5 mois et demy (1). Il y avoit environ vingt ans qu'il estoit entièrement privé de l'ouye et fort incomodée d'une rupture considérable ce qui faisoit qu'on estoit obligé de luy faire des grands bandages de thoille avec lesquels on luy a conservé quelques annéez de vie, mais aussi qui pouroient bien luy avoir causée cette retention d'urine qu'il a enduré avec beaucoup de travail depuis cinq ou six ans..., ce qui a assurément beaucoup altéré la bonté de son tempérement, principalement l'hyvert dernier qu'il a faict un froid d'une durée et d'une violence extraordinair, ayant esté contrainct de se lever fort fréquemment pendant les nuicts. Nous avons toujours creu que c'estoit une pierre...

(1) Voici les actes de baptême et de sépulture de Jean Maillefer, qui confirment les dates et l'âge donnés par son fils, tels qu'on les trouve sur les registres des paroisses : *Saint-Michel*, Décembre 1611. « Le premier jour de décembre 1611, fut baptizé Jean, fils de Charles Maillefer et Magdeleine sa femme. Parain, Mr Jean Roland l'aisnel et Margueritte du Mont sa femme. » — (*Saint-Estienne*, May 1684.) « Le 13e dudit mois est décédé Monsieur Jean Maillefert père, âgé de 72 ans et six mois, et inhumé le lendemain en l'Église des R. P. Cordeliers de Reims, devant l'autel privilegié de la nef où nous l'avons conduit en cérémonie, en foy de quoy j'ay, curé de céans, signé avec Messieurs ses enfants. (*Signé*) F. MAILLEFER. J. MAILLÆFER. »

Digitized by Google

Il a conservé dans les derniers jours de sa maladie une grande tranquillité d'esprit, car aussitost qu'on le fist mettre au lict à cause d'un vomissement de sang qu'il fist tout d'un coup, nous creumes que sa fin estoit encor plus proche qu'elle n'a pas esté, et on luy proposa de luy donner l'extrême onction qu'il reçeu avec une grande piété et une grande conformité à la volonté de Dieu. Il receut deux jours après le très auguste sacrement de nos autels avec beaucoup de ferveur, ayant tousjours eu pendant tout ce temps de sa maladie de grands sentiments de dévotion. Et ce qui nous a paru extraordinair, c'est que come il avoit extrêmement de vif et qu'il parloit souvent des affaires ou de négoce, de famille ou de guerre, que cependant il n'ait parlé aucunement de touttes ces choses, son esprit nous ayant paru pendant les trois sepmaines qu'il a esté allicté dans une très grande quiétude, quoy que nous ne comptions que sa maladie du jour qu'il s'est allicté. Cependant il y avoit desjà du temps qu'il soufroit plus qu'à l'ordinair, ayant desjà eu plusieurs vomissements quant il avoit mangé, plusieurs foiblesses come des espèces de vertiges, et quelques mois auparavant nous eûmes un meschant advertissement de sa fin, l'ayant trouvé auprès du feu immédiatement après le disné sans connoissance où il est resté une heure ou environ. Et depuis ce temps là, il est affoibly et son visage est diminué à veüe d'œuille, car de gras et replet qu'il estoit auparavant il est venu come une squelette.

Au reste, nous devons nous consoler en Dieu de nous avoir privé d'un si bon père, puisque, oultre que nous luy avons veu faire une fin qui nous marquoit celle des prédestinéez, nous aurions souffert de le voir languir et endurer des peines incroyables si Dieu nous l'eust

Digitized by Google

voulu laisser plus longtemps, son sainct nom soit bény!

Il a donné aussi bon ordre à ses affaires temporelles, come à ses affaires spirituelles, ayant fait son testament en l'an 1680 à Cormontreuil, qui doit estre une pièce qui se doit conserver pour l'édification de sa famille, estant remply de piété et de bon sens, toutte son inclination n'estant aultre chose que de recommander la paix à sa famille. Dieu le veuille par sa saincte grâce et donne une récompense de bonheur éternelle à ses travaux, et nous fasse la grâce de nous voir tous un jour à venir les uns et les aultres dans son sainct paradis. Ainsi soit il.

Requiescat in pace.

Digitized by Google

JOURNALIER DE JEAN MAILLEFER FILS

(1679-1716)

J'ay espousé le 20e Mars 1679, jour de Sr Josef, Marie de la Salle, fille de feu Monsieur Louis de la Salle, conseillier du Roy au Présidial de Reims, et de feu damoiselle Nicolle Moët de Broüilliet (1).

Le 6e Xbre 1679, ma femme est accouché d'un garçon à une heure et demye du matin, jour de St Nicolas, a esté baptisé le mesme jour à St Etienne et a eu pour parein Monsr Mre Nicolas Moet, escuyer, seigneur de Broüilliet, conseillier du Roy au Présidial de Reims, oncle maternel de ma femme, et pour mareine damoiselle Perrette Lespagnol, merre grande de ma femme, lesquels luy ont donné le nom de Jean Baptiste Nicolas.

Le 10e du mesme mois, mon petit enfant est mort à une heure du matin d'un cathare. Il a esté enterré à St Estienne dans la chapelle de St Sébastien.

Le 21e mars 1681, Marie Rose De la Salle, religieuse de St Estienne aux Dames, sœure de ma femme, est morte aagée de vingt cinq ans presque subitement. C'estoit une fille d'une grande douceure qui nous aimoit beaucoup. *Requiescat in pace.*

(1) Ma bonne feme est décédé le 23e mars 1711 à minuit et après avoir mangé le soir elle est tombé en apoplexie. J'ay esté 32 ans marié avec elle ; il me semble que ce temps s'est passé bien viste. Voyez cy après ce que j'en ay escrit. (*Note de l'auteur, mise en marge postérieurement, comme toutes celles qui suivent.*)

Digitized by Google

Le jeudy, 4e juin 1682, jour de l'octave de la feste du Très St Sacrement, ma femme est accouché d'un garçon à trois heures et demye du matin; a esté baptisé le mesme jour à St Estienne et a eu pour parein Monsr Jean Maillefer, mon père, et pour mareine Damoiselle Anne Maillefer, ma sœure, femme de Monsr Simon Callou, lesquels luy ont donnée le nom de Jean François (c'est St François de Paul) (1).

Le lundy 26e avril 1683, ma femme est accouché d'un garçon à neuf heures trois quarts du soir; a esté baptisé le lendemain à l'église de St Pierre la Paroisse, et a eu pour parein Monsieur Louis De la Salle, sieur de l'Estang, Porte manteau du Roy, et pour mareine Damoiselle Rose Maillefer, sa merre, veufve de feu Monsr Simon De la Salle, oncle de ma femme, lesquels luy ont donné le nom de Simon Louis (2).

Le 7e avril 1684, Monsieur François Lefevre, chanoine et conseillier du Présidial à Chaalons, frère de feu ma merre, est mort à Chaalons, et est enterré au pied du grand autel de l'église de la Ste Trinité. *Requiescat in pace.*

Le 6e aoust 1684, le dimanche jour de la Transfiguration de Nostre Seigneur, ma femme est accouché d'un garçon à deux heures du matin, a esté baptisé le mesme jour à St Estienne et a eu pour parein Monsr François Ely Maillefer, mon frère, conseillier au Présidial de Reims, et pour mareine Damoiselle Anne Maillefer, ma sœure, qui luy ont donné le nom de François Ely (c'est St François de Paul (3).

(1) Jean François Maillefer, prestre en 1706, chanoine et docteur en 1708, décédé le 21 octobre 1723. *(Note de l'auteur.)*

(2) Simon Louis Maillefer, bénédictain en aout 1702. *(Note de l'auteur.)*

(3) Elies François Maillefer, bénédictain en juillet 1703. (*Id.*)

Digitized by Google

Le samedy 29e septembre 1685, jour de St Michel, ma femme est accouché d'une fille à quattre heures et demye du matin, a esté baptisé le mesme jour à St Estienne. Et a eu pour parein Monsr Maistre Nicolas Moet, escuyer, seigneur de Broüilliet, et pour mareine Damoiselle Marie Coquebert, sa femme, qui luy ont donné le nom de Marie Rose.

Le 28e juin 1686, ma fille Marie Rose est morte à sept heures et demye du soir chez sa nourice à Corel (1), a vescu neuf mois. Elle est morte d'une fièvre ardente, causée, come je crois, par ses dents : a esté enterrée à St Estienne la Paroisse dans la chapelle de St Sébastien.

Le dimanche 28e septembre 1687, jour que l'Église a célébré la feste de St Michel, ma femme est accouché d'une fille à quattre heures un quart du matin, a esté baptisé le mesme jour à St Estienne et a eu pour parein Monsr Charles Maillefer, mon frère, et pour mareine Damoiselle Marie de Malval, femme de mon frère le conseillier, qui luy ont donné le nom de Marie Charlotte (2).

Le 20e janvier 1689, jour de St Sébastien, ma femme est accouché d'une fille à unze heures du matin, a esté baptisé le mesme jour à St Estienne, et a eu pour parein Monsieur Philipe Maillefer, docteur en théologie, mon frère, et pour mareine ma sœure Anne Maillefer, lesquels l'ont fait appeller Marie Anne.

Le 23e mars 1689, ma fille Marie Anne est morte chez

(1) *Caurel-les-Lavannes*, canton de Bourgogne (Marne).

(2) Marie Charlotte Maillefer, le 14e may 1714 mariée à Monsr Dorigny, conseillier au Présidial. Décédée le 27 mars 1732. *(Note de famille.)*

Digitized by Google

sa nourice à Sacy (1), a esté enterré dans l'église dudit lieu le mesme jour. Elle a esté sept jours malade d'une galle qui n'a peu sortir dehors et qui luy a causé la mort.

Cejourduy 25e Xbre 1689, jour de la Nativité de Nostre Seigneur Jésus Crist, je suis sorty pour la première fois pour entendre la Ste messe, après une maladie fort dangereuse qui m'avoit allicté le 20e 9bre. Les prières de quantité de bons ecclésiastiques et des gens de bien, avec les grands soins que j'ay receu de ma femme et de mes frères, secondéz par le secours des médecins qui m'ont donné l'émétique, m'ayant tiré des portes de la mort contre l'espérence d'un chacun, ayant eu le bonheur de recevoir mes sacrements, j'ay demeuré huict jours sans presque aucune connoissance et j'ay esté tout couvert de pourpre. J'avois desjà faict une grande maladie dans le mois de 7bre de l'année d'auparavent; le bon Dieu m'ayant encore voulu laisser au monde pour le soulagement de ma femme et mes enfants et pour me faire faire pénitence. Je le pry de tout mon cœur que ce soit pour son honneur et pour sa gloire, et que je ne sois pas assé malheureux pour faire uu mauvais usage de la santé parfaitte dont je jouis présentement. Ainsi soit il.

Le 15e aoust 1690, jour de l'Assomption de la très glorieuse Vierge, ma femme est accouché à trois heures et demye du matin d'une fille, qui a esté baptisé le mesme jour à St Estienne et à eu pour parin Mr De la Salle, conseillier au Présidial, mon beau frère, et mademoiselle de Broüilliet, veufve de Monsieur Moet, Escuyer, sei-

(1) *Sacy*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

Digitized by Google

gneur de Broüilliet, qui luy ont donné le nom de Marie Pétronille.

Le 7e 8bre 1691, Mademoiselle Perette Lespagnol, veufve de Monsieur Moët, Escuyer, seigneur de Broüilliet, grande merre de ma femme, est décédé à sept heures et un quart du soir et a esté enterré à St Hylaire dans leur sépulture.

Le dernier de l'an 1691, j'ay esté nomée consul pour en faire l'exercice pendant l'année 1692, avec monsieur Jaque Lévesque, juge et monsr Le Pécheur, consul.

Cejourduy 9e 8bre 1692, jour de St Denis, mon frère François Ely Maillefer, secrétaire du Roy, est mort environ les dix heures du matin dans le sixième d'une maladie de fièvre pourpreuse avec transport au cerveau, le bon Dieu ne luy ayant donné que le temps de se confesser et d'ordonner qu'on donna mil escus aux pauvres, ayant esté six jours despuis ce temps jusques au dernier moment de sa vie dans le délire.

Le lendemain 10e, il a fait une gelée fort grande qui a gelée touttes les vignes où on n'a pas encore coupé, pas un raisin; et le 11e une abondance de naige come au plus fort de l'hyvert. Nous sommes à la veille de voir bien des maux. Dieu nous fasse la grâce de faire un bon usage des calamitéez présentes et de celles dont nous sommes menacéez! Nous avons bien besoin d'une bonne paix, et c'est cette fois là que le peuple est aux abois, une année sans vandange, c'est ce qu'on a jamais veu. La volonté de Dieu soit faitte ! Ainsi soit il.

Le vendredy 15e du mois de may 1693, ma femme est accouché d'un garçon, a esté baptisé en venant au monde, s'estant trouvé dans un grand perillie *(sic)*, et le lendemain 16e a esté porté à l'église pour achever les cérémonies du baptesme, a esté nomé sur les fonts Simon

Digitized by Google

Josef par Mons^r Simon Callou, mon beau frère, et Damoiselle Anne Maillefer, sa femme et ma sœure.

Cejourduy 11^e may 1694, jour des S^tes Marie Magdelaine, Marie Salomée et Marie Jacobée, ma femme est accouché d'un fils entre six heures un quart du soir et six heures et demy, qui est mort en venant au monde après avoir esté, par une grâce toute particulière du Seigneur, baptisée, ma femme ayant accouché au terme de sept à huict mois, n'ayante peu aller à terme à cause d'une grande maladie qu'elle a faitte cette hyvert dernier ou elle a esté en grand perillie. Que j'ay de grâces à vous rendre, ô mon Dieu! nonobstant les offences que je comets tous les jours contre vostre divinne majesté, cependant vous daigniez encore me regarder avec ma famille d'un œuille de miséricorde. Vous sçavez le besoin que le père et les enfants ont d'une si bonne et si vertueuse femme pour moy et une si bonne et si vigilante et laborieuse merre pour ses enfants. Je vous prie, ô mon Dieu, et de tout mon cœur que le tout soit à vostre gloire et pour nostre sanctification. Mon enfant a esté baptisé come un miracle, car Mad^e de Broüilliet ditte à la sage femme de le faire baptisé sur les pieds, ce qui a esté faict, quoy que la sage femme vouloit attandre, il est mort aussi tost. *Qui timent Dominum speraverunt in Domino, adjutor eorum et protector eorum est.*

Cejourd'huy 3^e aoust 1694, feste de l'invention de S^t Estienne, Simon Josef Maillefer est mort à deux heures et demye après midy, aagé de quatorze mois et demye, suffoqué d'un cathare le neuvième jour de sa maladie.

J'ay esté nommé administrateur de l'hospital général à la feste de S^t Louis 1697.

Cejourduy vingt troisième octobre mil six cent quattre vingt dix sept, mon frère Jean Baptiste Maillefer, capi-

Digitized by Google

taine et receveur de la ville, est mort aagé de trente cinq ans, a laissé une jeune veuve de vingt huict ans sans enfants. Mon dict frère est mort d'une cheute, est mort le douzième jour de sa cheute après avoir receu tous ses sacrements avec une grande conformité et résignation à la volonté de Dieu, a faict une fin qui a édifié toute sa famille. Je perds beaucoup à cette mort, aussi bien que ma femme et mes enfants qu'il aimoit tendrement. Sa cheute l'a faict tomber dans deux accès d'épilepsie, dans le dernier desquels il a esté consomé. Dieu veuille avoir pitié de sa pauvre âme et consoler sa pauvre veuve ! C'estoit un mariage bien assorty et bien uny, et un jeune homme de belle espérance regretté généralement de toute la ville.

Cejourduy neuvième avril 1700, jour du vendredy sainct, Jean François Maillefer mon fils aisnée a esté tonsuré. Il aura 18 ans le 4e juin prochain et est dans la dernière anné de son cours de philosofie.

Simon Louis Maillefer, mon second fils, aagé de 18 ans et trois mois ou environ, est party de cette ville, le 18e juillet 1701, pour se rendre religieux bénédictain au noviciat de l'abaye de St Faron à Meaux, a pris l'habit le 7e août 1701, et a faict profession le neuvième août 1702; a esté faict prestre le 20e Xbre 1710, sous prieur au noviciat de Beauvais en 1711, Prieur en 1717 à Ribbemont.

François Elye Maillefer, mon troisième et dernier fils, aagé de 18 ans moins un mois, est party de cette ville le dernier juin 1702 pour le noviciat des Bénédictains dans la congrégation de St Maur dans l'abaye de St Faron à Meaux, a pris l'habit le 8e juillet 1702, a faict profession le 10e juillet 1703, prestre le 4e avril 1711, sous prieur de Se Basle en 1712, de St Jean de Laon en 1715,

Digitized by Google

de S[t] Nicaise en 1716, et chassé par M[r] de Reims pour la Constitution, depuis sous prieur à S[t] Quentin en 1717. *Sacrum tibi dabo nec macrum sacrificabo* (1).

J'ay esté nommé administrateur de l'hôtel Dieu à la feste de S[te] Marie Madelaine en 1703.

J'ay esté nomé pour juge de la justice consulaire le dernier jour de l'an 1703, et on m'a donné pour consuls Mons[r] Nicolas Ruinard et Mons[r] Jean Baptiste Amé, pour exercer la justice pendant l'année 1704, et pour sindicque M[r] Jean Champenois.

(1) *Notice sur D. François-Élie Maillefer, religieux bénédictin à Reims et inhumé le 30 octobre 1761, en l'église Saint-Remi.* « Domnus Franciscus Elias Maillefer, Remus, primoribus civitatis vel sanguine, vel affinitate conjunctus, Professionem emisit in monasterio S. Faronis Meldensis 10 julii 1703, anno ætatis suæ decimo nono. Moribus integer, ingenio cultus, sermone facilis et urbanus, emenso de more studiorum curriculo, ad sacerdotium evectus, variis, deinde perfunctus officiis et muneribus, moxque administrator monasterii Beatæ Mariæ de Nogento anno 1720 designatus, sarcinam semper et ubique gravem, hisce vero procellosis temporibus durissimam, prudenter et laudabiliter tulit. Quo onere post triennum levatus, in hoc archimonasterio reliquum fermé vitæ tempus orando, legendo, scriptitando peregit. Sollicitus ad opus Dei, Præcentoris vices per annos complures gessit, neque lateribus parcens, neque voci, quam sortitus erat suavem et canoram. Bibliothecæ etiam Remigianæ præfuit; in libris comparandis sagax, in ordinandis solers, in servandis diligens: plerisque notas et tabulas non contemnendas affixit. Vitam Joannis baptistæ de la Salle, Presbiteri et Doctoris Theologi, Institutoris fratrum vulgo *de scholis christianis*, avunculi sui, a se conscriptam prædictis fratribus amanter et benigne commodaverat. Verum illi, inscio, imo invito auctore, truncatam, adulteratam, miseré deformatam publicis typis ediderunt Rhotomagi anno 1733, duobus voluminibus in-4°. Quod ægre ferens Elias noster, opus suum novis elaboratum curis, manu propria descripsit, et inter manuscriptos bibliothecæ nostræ codices anno 1740. collocavit. Demum paralisi

Digitized by Google

Le 21e mars 1704, Jean François Maillefer, mon fils ainée, a pris les quattre mineurs et le 20e 7bre de laditte année le sous diaconat, le 19e 7bre 1705 a pris le diaconat à Laon et le 18e 7bre 1706 la prestrise à Laon, le 28e avril 1708 chanoine de St Simphorien et le 19e may 1708 Docteur en théologie. Et est décédé le vingt et un octobre 1723.

Cejourduy 15e 8bre 1706, Marie Charlotte Maillefer, ma grande fille, est sortye de ma maison sans m'en avoir rien dict ny à sa merre, et est entré dans l'abaye de St Piere à l'aage de dix neuf ans pour y estre religieuse, a pris l'habit de postulante le dernier dudict mois, sortye le 26e avril 1707.

Cejourduy 28e avril 1708, Monseigneur l'archevesque a donné une prébende de St Simphorien à Jean François Maillefer, mon fils; en a pris possession le mesme jour.

Cejourduy le 23e mars 1711, ma bonne femme Marie Delasalle est décédé, n'a esté que deux heures malade par une apoplexie. Je n'en sçaurois dire davantage. J'ay tout perdue, puisque j'ay perdue une femme accomplye en touttes sortes de qualitez. Il me faudroit un volume pour dire tout ce que j'en pourrois dire. Je laisse à le faire à ses enfants qui l'ont connue comme moy.

correptus, post acres et diuturnos pertinacis morbi dolores et quadriduanam agoniam, sacramentis Ecclesiæ munitus, die 30 octobris anno 1761, animam Deo reddidit. Sepultus est die sequenti in communi navis cavea. » *Ex Necrologio archimonasterii Sancti Remigii Remensis, ad diem 30 octobris anni 1761.* Le nécrologe de l'abbaye de St-Remi est perdu. Cet extrait est copié en tête de la *Vie de M. de la Salle*, par D. Élie Maillefer, ms. de la Bibl. de Reims. (Cf. Lacatte-Joltrois, *Mémoire sur la Ville de Reims*, ms. in-4° de la Bibl. de Reims, t. III, p. 360.)

Digitized by Google

Cy après j'ay escrit un petit discours que j'ay composé le 12e juin de la mesme année.

Le 25e janvier 1712, ma sœur Jeanne Maillefer, religieuse de la Congrégation est décédée après une longue maladie, usée d'austérité avec un peu d'indiscrétion, à l'âge de 57 ans.

Le 14e may 1714, ma fille Marie Charlotte Maillefer a espousé Monsieur Dorigny, conseiller au Présidial.

Le 24e Janvier 1715, ma fille Charlotte, femme de Monsieur Dorigny, est accouché à dix heures trois quarts du soir. J'ay esté son parein et ma fille Manon sa mareine. Nous lui avons donné sur les ts fonds de baptesme le nom de Marie Charlotte, qui sont les noms de sa grande merre, ma bonne feme, le nom de sa merre et en mesme temps de celuy de sa mareine. Il a esté baptisé par mon fils aisnée à St Piere la paroisse.

Le 7e fevrier 1715, ma petitte fille est morte à Courmelois (1) d'un cathare. Dieu en soit loué !

Juin 1717, son petit garçon aagé de 16 mois.

Le 29e février 1716, année bissextille, ma fille Charlotte, femme de Mr Dorigny, est accouché à six heures trois quarts du matin d'un fils. Monsieur Dorigny, Lieutenant des habitants, a esté son parein avec Madame son espouse, qui l'ont faict nomer Philippe, a esté baptisé à St Pierre la paroisse par M. Delasalle, chanoine de Nostre Dame et docteur de Sorbonne, mort en juin 1717, aagé de 16 mois.

Le 28e février 1716, mon frère François Maillefer, chanoine regulier de Prœmontré, cy devant Prieur de l'abaye de Valsecret, est mort aagé de 57 ans ou environ. Il fut enlevé en 1701 et conduit à la Bastille, où il

(1) *Courmelois*, canton de Verzy (**Marne**).

Digitized by Google

a demeuré un an entier, accusé faussement par un religieux de sa maison qui estoit un home qu'il reprit par ce qu'il vivoit dans le désordre. Dieu permit que ce meschant religieux fust pris et conduit aussi à la Bastille, qui avoua devant les juges que tout ce qu'il avoit accusé mon frère estoit faux, qu'il l'avoit faict pour se vanger de luy de ce qu'il l'avoit repris. Depuis ce temps là, ayant soufert extraordinairement dans la Bastille, il prist une cure à la campagne au lieu nomé Berny près de S[t] Quantin (1), où il est mort ayant esté allicté huict jours malade, muny des sacrements de l'église. Il a préféré ce lieu plustost que de retourner Prieur en sa maison. Depuis ce temps il a toujours esté valétudinaire jusques à ce qu'il ayt esté consommé par les afflictions, surtout par la douleur qu'il a eu de voir les gens de bien persécutez. *Requiescat in pace* (2).

DISCOURS PRONONCÉ EN LA JUSTICE CONSULAIRE LE DERNIER DE L'ANNÉE 1704.

Je n'ignore pas, Messieurs, combien j'ay de sujet de craindre que je ne prononce contre moy même en vous entretenant aujourduy de l'office de juge, car que pourrai-je dire sur ce sujet qui ne serve à me condamner par la comparaison de ce que je suis et de ce que je devrois estre? Si je vous représente l'excellence de cet

(1) *Berny-en-Santerre*, Somme.

(2) Sur ce personnage, voir le Journalier de Maillefer père et la note, p. 233.

Digitized by Google

employ, n'aurez vous pas lieu et ne serez vous pas en droict de me reprocher que je n'ay pas eu assez de méritte pour y respondre, et si j'en expose les devoirs, ne vous sera-t'il pas aisé de reconnoittre que j'ay manqué des qualitées nécessaires pour les remplir? Ainsi, au lieu que ceux qui parlent en public se contantent de demander pour leurs discours l'indulgence de leurs auditeurs, je dois vous demander la vostre pour mes actions mèmes, et vous supplier de considérer non la faiblesse et les défauts d'un juge, tel que j'ay esté, mais l'excellence et les vertues d'un juge tel qu'il doit estre, détournant vostre attantion de ce que je pourrois avoir faict, pour la donner uniquement à ce que je diray sur un sujet qui d'ailleurs la méritte toutte entière.

Tout ce qui regarde le bien public est important, tout ce qui y contribue est grand et estimable. Si cela est, come on n'en peut doutter, combien doit paroittre excellent un bon juge, puisqu'il n'est rien qui soit plus nécessaire au bonheur des cytoiens, ny qui y contribue plus efficacement, jusques là que sans ce secours les autres instruments de la félicité publique deviendroient et causeroient plus de dommage qu'ils n'aporteroient d'utilité.

Qu'y a t-il par exemple de plus salutaire que la société et le commerce? La société a rassemblé dans les villes, pour les faire vivre en homes, ceux qui imitoient la vie farouche des bestes, comme ils en occupoient les affreuses retraittes; c'est elle qui a estably cet ordre admirable et cette juste subordination où le commandement des uns et l'obéissance des autres concourent au bien commun et où les travaux de chaque particulier procurent à tous la subsistance et la seureté. Le commerce étend la société pour en estendre la douceur et les advantages, et faisans de tous les hommes comme les habitants d'une

Digitized by Google

seulle ville, il communique aux divers pays ce qui n'estoit donné qu'à un, et transportant à d'autres qui en ont besoin ce qui nous deviendroit inutile par une excessive abondance, il nous apporte ces richesses si nécessaires mais si esloignées, dont il semble que la nature envieuse avoit voulu nous interdire la veue et la possession.

Aussi l'antiquité a t-elle mis au rang des dieux, c'est à dire des principaux bienfaiteurs du genre humain, ceux qui ont basty ou peuplé les villes, et la politique faict despendre du commerce le bonheur d'un estat.

Mais que seroient la société et le commerce sans l'authorité et la vigilance des juges? L'une seroit composé de brigands réunis pour se détruire mutuellement, et l'autre serviroit à une dépradation publique, où chacun, abusant de la confiance de son correspondant ou triomphant de sa foiblesse, le surprendroit avec artifice ou le despouilleroit avec violence. L'honneur ne seroit pas moins exposé aux attentats du calomniateur, que le bien à ceux de l'injuste ravisseur, et la vie même des plus vertueux ne seroit pas à couvert d'une hardiesse que rien ne réprimeroit.

Car en quel autre azile que celuy des tribunaux de la justice, en quel autre port l'innocence pourroit elle se soustraire de la fureur des méchants, et pour parler sans figure quel autre moyen que celuy là pourroit procurer la seureté ou dans la vie civile ou dans le négoce?

Hélas! les homes abandonnés à eux mèmes seroient ils assez ecclairez et équitables pour faire justice à tout le monde et pour se la faire à soy même? Les hommes, dis-je, tels que nous les connoissons, naturellement portés à s'elever au dessus des autres et à s'enrichir de leurs depoüilles, opiniatrément attachez à leurs propres intérestz et à leurs sentiments, pleins de mépris ou de

Digitized by Google

haine pour ceux qui leur font obstacles, uniquement attantifs à ce qui favorise leurs prétentions et tousjours insensibles aux raisons qui y sont contraires, ardents en la poursuitte des choses qui sont au jugement de tous les autres les plus visiblement injustes, et si peu délicats sur l'honesteté des moyens qu'ils employent pour réussire dans leurs desseins et pour avancer ou soutenire leur fortune ;

Que pourroient espérer parmy des homes, tels que je viens de les dépeindre, la veuve abandonnée, l'orphelin incapable de sentire ou de vanger le tort qui luy est faict, le marchand sans connoissance, l'estranger sans appuy ; en un mot tout homme faible ou indigent ne seroit t-il pas la proye de quiconque auroit plus de force que de justice ?

Les Loix, il est vray, ont pourvu à leur défence, mais séparés ces loix des juges qu'elles mèmes ont estably pour les exécuter et pour les expliquer, combien seroient elles méprisées de ceux qu'elles gêneroient ou qu'elles condamneroient, si personne ne contraignoit d'y obéir, et combien encore paroittreroient elles peu décisives à tant de personnes d'un esprit borné ou prevenu, attachées à leur sens, aveuglées par leurs passions ou se trompant mème de bonne foy, et incapables d'appliquer les principes que la loy fournit aux difficultées d'un cas particulier ?

Un juge peut seul donner de la vigeure à la lettre morte des ordonnances et dissiper les tenèbres que l'erreur des personnes ou l'obscurité des choses y répandent ; sans cela les différents seroient sans fin, aussi bien que les maux qui en naissent come par une suitte nécessaire, et les royaumes divisez contre eux mêmes seroient désolez d'une manière d'autant plus déplorable qu'on ne

Digitized by Google

pourroit y apporter de remède. Aussi dans tous les Estats policez a t-on estably des juges et on les a considérez avec raison come les membres de la république les plus utiles et les plus respectables. Les Roix ont tousjours exercé cette fonction comme la plus naturellement attaché à leur trosne et la plus salutaire à leurs sujets, aussi nécessaire que la deffence des provinces exposée au ravage des ennemis et même en un sens plus excellente que le métier des armes, puisqu'il est plus important d'étouffer par les jugements les dissentions civiles qui ruineroient au dedans le corps de la république que de repousser par les combats les guerres estrangères qui l'attaqueroient au dehors.

On doit donc regarder les juges, sur qui les princes se sont deschargez du soin et du détaille des affaires pour connoîttre les plus considérables, come les coopérateurs de leur gouvernement, agissant par leur authorité, participant à leur pouvoir, partageant avec eux et sous eux le nom si glorieux de Pères et de Tuteurs de la Patrie.

Mais quel nom leur donnerions nous assé grand pour exprimer l'excellence de leur dignité, puisque l'Escriture qui ne sçait ce que c'est que cette exagération que la flatterie met en usage, et qui exprime chaque chose selon sa juste valleur, les appelle des Dieux, dans l'assemblée desquels le Dieu souverain ne dédaigne pas de se trouver : *Deus stetit in sinagoga deorum*, soit parce que tenant la place des Roys, ils tiennent celle de Dieu qui a estably ceux cy, ou parce qu'excerceant des fonctions semblables, ils doivent procurer aux homes à proportion les mêmes avantages que Dieu leur procure et servir d'instruments à sa providence pour les délivrer de leurs maux ;

Je sçay que l'on se plaint assez souvent que les juges

Digitized by Google

n'empeschent pas tous les maux et qu'ils en font beaucoup en renversant la justice sous prétexte de l'administrer aux autres, mais sans examiner en particulier tous ces reproches et ces murmures qui viennent d'ordinaire de quelques plaideurs indignes de créance, qui pour se disculper ou se vanger accusent témérairement ceux qui se sont vû forcez de les condamner, on ne peut nyer qu'en général leurs sentences ne répriment, n'arrettent et ne réparent une infinité de désordres et que le public n'en reçoive une utilité inestimable, d'autant plus grande qu'ils sont plus exacts à leurs devoirs ou mieux ornéez des qualitées nécessaires pour les remplir.

J'en remarque trois principalles, je veux dire la droiture, la lumière et la tendresse.

Droiture inflexible qui n'escoutte ny l'amour qui nous panche vers certainnes personnes et qui nous porte à les favoriser, ny la haine qui nous en esloigne; qui ne se laisse esbranler ny par l'espérance du bien qu'on peut recevoir ou attendre d'une partie traitté obligemment, ny par la crainte du mal que peuvent causer de certains esprits vindicatifs par eux mesmes ou par leurs pernicieux conseils. Droiture qui ne cède ny aux importunitées d'un solliciteur puissant et empressé, ny à d'autres motifs plus criminels, qui n'ont jamais estez, grâces à Dieu, connûs dans cette juridiction et où il s'y en trouveroit j'y voudrois couler le rideau, si des homes destinez à réprimer les passions des autres se laissoient aller à en concevoir des plus honteuses. Droiture enfin qui ne considère ny les richesses pour complaire à ceux qui les possèdent, ny la pauvreté pour soutenire l'indigent aux depens de l'home opulent; qui couvre enfin les yeux du juge du bandeau de la justice, mais qui

Digitized by Google

luy faict prendre en mesme temps la balance à la main pour imiter Dieu, qui d'un costé ne faict point d'acception de personne et de l'autre, après un sérieux examen, fait avec une pénétration infinie, rend à chacun selon ses œuvres.

Car la droiture dans un juge doit estre accompagné d'une lumière suffisante, puisque ce n'est point assez d'aimer la justice, si on ne sçait la reconnoittre où elle est, il faut donc q'un juge connoisse le droit naturel pour ne s'en esloigner en rien, et les loix et les coutumes du pays pour s'y conformer ; qu'il examine avec toutte l'exactitude dont il est capable et que les affaires le merittent les causes sur lesquelles il doit prononcer ; qu'il renonce presque tousjours à son repos et à ses plaisirs et néglige mème ses propres affaires pour se charger de celles d'autruy, qu'obsédez de gens peu ecclairez ou malicieux qui se trompent les premiers et qui s'efforcent de le tromper, il supplée à leur ignorance, évitte leur piège ou plustost leurs fourberies et s'aplique à demesler la vérité déguisé en mille manières, habile dans la connoissance des règles et attentif au discernement des circonstances.

Cette attention coutte beaucoup, Messieurs ! j'en conviens ; cette habileté ne s'acquiert que par une estude pénible, mais cette peine est nécessaire et d'ailleurs elle devient douce à un juge plain de tendresse et qui considère les parties qui attandent ses décisions come des enfants dont il doit appaiser les différents : dans cet esprit, il bannit la chicanne et empesche qu'on ne les consomme en fraix, il termine les causes par les voyes les plus droittes et les plus simples, il embrasse les pauvres come les riches, et les inconnus come ceux qui luy sont chers ou recommandez, il s'efforce de ta-

Digitized by Google

rire la source des procès en réconciliant ceux dont il finit les affaires.

Voilà, Messieurs, en peu de mots et sans me servire de cette pompe de parolles qui est ordinaire à ceux qui font profession de parler en publique, les qualitées que j'ay tousjours crû qui devoient se rencontrer dans un juge et dont je n'ay jamais si bien compris la nécessité que dans les fonctions de la charge que je remets aujourduy entre vos mains avec autant de joye que je l'ay receu avec crainte, pour ne pas dire avec tremblement, heureux si vous aviez voulu m'en dispenser come je vous en avois priez, ou que j'eusse trouvez en moy pour m'en acquitter les vertues, les lumières et les pénétrations que vous avez admirez avec moy dans ces Messieurs que vous m'avez faict l'honneur de me donner pour collègues, qui m'ont tousjours conduit come par la main et m'ont esclairez dans les occasions les plus espineuses et dans les affaires les plus embarassez. Je leur rend avec plaisir ce juste tesmoignage de mon estimme et de ma reconnoissance, qu'ils ont tousjours montrez un amour de l'équité, une solidité d'esprit, une estendue de lumières, une science des destails et des formalitées qui m'ont préservez de bien des fautes dans lesquelles je serois tombez. Puisse le Seigneur me pardonner et les homes oublier celles que j'auray faittes! Puisse un choix plus heureux me substituer un juge qui, n'en faisant aucune, soutienne la grandeur, l'authorité et l'ecclat de ce lict de justice et remplisse parfaittement les devoirs d'une fonction aussi difficille come elle est noble et excellente.

Digitized by Google

Du 12e Juin 1711.

DISCOURS FUNÈBRE SUR LA MORT DE MA FEMME, DÉCÉDÉE LE 23 MARS 1711, A MINUIT, ENTRE LE 23e ET LE 24e MARS (1).

J'ay différé jusques icy de rapporter l'accident le plus sensible dont il a pleu au Seigneur de m'affliger, dans l'extrémité où je suis réduit par des infirmitez continuelles où la douleur me donne si peu de repos; cependant, je ne peux me deffendre de donner les derniers traicts d'une plume mourante pour exprimer combien j'ay perdu en perdant ma bonne femme que le Seigneur m'a enlevé subittement dans le temps que je n'y pensois pas, ce qui m'a esté comme un coup de foudre qui m'a si fort accablé, quoy que j'ay bien conneu par la grande miséricorde de Dieu que c'estoit un coup de sa justice qui ne vouloit pas soufrir davantage l'outrage que je luy faisois en préférant la créature au créateur; car je peux dire, quoy qu'à ma grande confusion, que je faisois mon unique plaisir dans la possession d'une femme que je chérissois au delà de ce qu'on pouvoit imaginer; mais hélas! comment auroi-je peu faire en voyant et reconnoissant tous les jours de plus en plus dans ma bonne femme tout ce qu'un marit pouvoit rencontrer de plus accomply?

L'on m'avoit flatté jusques icy que le temps pouroit adoucir ma tristesse, mais la violence de ma douleur

(1) Cf. *Une sœur du Vénérable de la Salle*, par l'abbé Alex. Hannesse, dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, 24 décembre 1887, p. 625-27.

Digitized by Google

est si grande que je n'en puis soulager l'amertume que par les fréquentes prières que je présente tous les jours à Dieu pour le respos de sa pauvre âme, et luy avouant tous les jours de plus en plus mes foiblesses qui m'abbattent continuellement mon pauvre esprit, car la playe dont Dieu m'a frapé dans sa justice, me rend tout interdit. Je sens qu'en perdant ma bonne femme, sur laquelle je m'estois deschargé de tous les soins de ma famille à cause de mes infirmitées, je sens qu'en mesme temps que mon cœur m'a abandonné moy mesme en mettant plus de la moitié de ma vie au tombeau, je me suis faict violence jusques icy pour renfermer ma douleur en moy mesme et pour empescher qu'elle ne prévalust sur la foy et la religion, pour m'empescher de succomber à une si juste douleur. Mais je suis si foible qu'il m'eschappe souvent des larmes que je ne sçaurois renfermer, mais aussi, si je pleure, ce n'est que devant mes très chers enfants qui ne peuvent pas oublier les services et les bontées que je recevois de leur bonne merre (1) ; ils sçavent de quelle manière elle partageoit avec moy tous mes soins, mes travaux et mes peines dans les conjonctures fascheuses d'un si rude temps; come elle me voyoit foible et tousjours languissant, elle estoit mon appuy, elle charmoit touttes mes inquiétudes par la douceur de ses entretiens ; elle me fortifioit lorsque je me laissois abbattre; elle m'excitoit lorsque je me rebuttois facilement dans les moindres

(1) L'auteur a écrit plus tard cette mention en marge : « Ma bonne femme seroit morte mille fois si elle avoit esté au monde lors que son cher fils a esté persécuté par la Constitution, ce qu'on peut voire dans l'histoire que j'en ay faict dans un autre livre. » Cet autre livre, dont parle Maillefer, n'est point parvenu au Cabinet des Manuscrits la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

contradictions, elle me rappeloit les choses lorsque je les oubliois !

O femme selon mon cœur, pourquoy estes vous arrachez de moy, ô ma bonne femme, pourquoy m'avez vous abbandonnez sans me dire adieu, en quel estat m'avez vous laissé, falloit il donc, après vous avoir tant aimez, m'avoir abandonnez ? enfin la mort nous a separez, ô l'horrible séparation, qui ne pouvoit estre que l'ouvrage de la mort et dont je ne pouray estre jamais consolé que je ne vous sçache dans le séjour des biens-heureux, ce qui me faict pousser continuellement des vœux au Ciel pour luy demander avec instance et persévérance de nous y voire un jour en la compagnie de nos chers enfants. Il est vray que si Dieu, dont il faut adorer les jugements qui sont tousjours si justes, m'eust donné le choix ou de mourir moy mesme ou de voire mourir ma bonne femme, j'aurois aimé mieux mourir que de la perdre come j'ay faict, elle qui ne cherchoit qu'à conserver ma vie, qui m'y aidoit si utillement et qui veilloit si charitablement sur mes moindres besoins. Cepandant je ne la devrois point plaindre, sur tout dans un temps où l'on voit touttes choses renversez, où l'impiété a le haut du pavé et où les gens de bien sont opprimez.

Elle a quitté ce qu'elle avoit de plus cher au monde, je l'advoue, mais j'espère qu'elle a trouvé une meilleure compagnie dans le ciel. Ainsy tout ce qu'il y a de triste est pour moy et tout ce qu'il y a d'heureux et d'agréable est pour elle. J'ay perdu touttes mes délices et elle n'a faict qu'en changer, et ce change luy a esté infiniment avantageux ; elle ne perd q'un homme aussi misérable que je suis et elle jouyt de Jésus Crist mesme. Vous la perdez, mes très chers enfants, et elle se trouve

Digitized by Google

avec les anges. Que si dans cet abisme de lumière et de joye, où j'espère qu'elle est maintenant, elle peut encore donner quelque application à ce qui se faict icy bas, j'espère qu'au moins qu'elle ne m'oublira pas, comme elle sçait que je ne la puis oublier, car par tout où je jette les yeux, j'y crois voir ma pauvre femme ; aux moindres peines que je souffre, je songe aux soulagements que j'en recevois à chaque instant ; celle qui portoit avec moy ce lourd fardeau de ce règne de fere me laisse le porter tout seul ; quand je me sents accablé de chagrin de l'estat et la sçituation de ces calamitez présentes, je ne la trouve plus, elle qui me délassoit par la douceur de sa présence, et qui rendoit si falement le calme à mon esprit si facil à se troubler dans les moindres circonstances, car elle sçavoit quand elle devoit parler et se taire.

La sagesse l'accompagnoit dans touttes ses actions, elle satisfaisoit tout le monde, ceux de la maison et les estrangers ; quand on lui avoit parlé on n'avoit plus rien à me dire, elle me servoit comme de bouclier ; elle alloit au devant de ceux qui me venoient trouver et elle empeschoit doucement qu'ils ne troublassent mon respos ; et quand elle voyoit qu'il falloit absolument me parler, elle m'amenoit alors ceux dont elle ne pouvoit se dispenser. O femme fidelle et sage, qui sçavoit mesnager son marit sans néantmoins manquer à personne! On ne sortoit jamais d'avec elle que comblé de joye. ses parents et ses amis, à cause des sages conseils qu'elle leurs donnoit, et les pauvres, à cause des secours qu'elle leurs donnoit, car elle n'a jamais cherché ses propres intérest, quelque répugnance qu'elle eust des embaras, elle se sacrifioit de bon cœur pour me les espargner, par ce que, come elle estoit très humble et

Digitized by Google

très modeste dans toutte sa conduitte et surtout dans ses habillements, elle croyoit que mon respos m'estoit plus utile que le sien propre; la charité et l'amour qu'elle avoit pour moy luy adoucissoit touttes les peines que je luy causois.

En effet, n'estoit-il pas inutille que je me misse en peine de la conduitte de ma maison, lorsque j'avois une femme à la vigilance et à la capacité de laquelle rien ne pouvoit eschaper, exacte jusques dans les plus petittes choses, ce qui me faisoit dire souvent en plaisantant : Il faut que tout le monde charit droict dans ma maison et moy tout le premier. A t'on jamais reconnu dans ma bonne femme une conduitte qui ressentit moins l'esprit de la chaire? Y avoit-il personne à la maison qui traitât plus rudement son corps, plus dure dans le manger, se nourissant des viandes les plus simples et les plus grossières, fuyant tousjours les bons morceaux qu'elles se refusoit tousjours pour les donner aux autres? Elle avoit avec cela un sens admirable pour faire avec addresse tout ce qu'une femme peut faire, car on n'a jamais veu une femme mieux travailler dans tout ce qu'on pouvoit inventer de plus curieux, dans tous les ouvrages où se sont rendus les plus habilles des personnes de son sexe, ce qui me faisoit dire souvent que si le Seigneur permettoit que je tombasse dans l'indigence, elle estoit capable, elle seule, par la dextérité de ses doits et de son industrie, de nous faire subsister dans la maison, car on peut dire qu'elle excelloit en touttes choses.

Dieu luy avoit donné, avec les avantages de l'esprit, une bonté d'âme et de corps qui plaisoient à tout le monde. Elle avoit dans sa jeunesse la plus belle voix qu'on ait jamais entendu; elle sçavoit la musique qu'elle

Digitized by Google

chantoit à livre ouvert dans l'admiration de ceux qui l'entendoient ; elle jouoit et accordoit sa voix avec le thorbe (1). Et tous ces amuzements ne l'empeschoient aucunement dans tous ces devoirs les plus essentiels, je veux dire la religion dont elle faisoit son capitale, n'ayant jamais laissé passer quinze jours sans approcher des divins mistères. Car, je vous l'avoue, ô mon Dieu, que c'estoit un exemple de piété et dans laquelle on n'a jamais remarqué aucun vice.

Elle s'apliquoit surtout à l'éducation de ses enfants, qui se ressouviendront tousjours combien elle s'est donnez de peines à leur faire faire leurs devoirs dans leurs classes, à passer une grande partie de la nuict à leurs faire répetter leur leçon, n'ayant pas eu la patience de faire tout ce qu'elle faisoit avec une assiduité très grande, jusques là que celuy qui a faict le paranimphe, quand son fils ainée a passé docteur, dict qu'il ne falloit s'estonner de sa doctrinne puisque sa merre luy avoit appris le grec dès sa plus tandre jeunesse (2). Aussi a t-elle donné dans ses trois enfants masles trois prestres à l'Église, qui, par la grâce de Dieu, j'ay tout sujet d'espérer qu'ils rempliront les devoirs de leurs estat. Voila le fruict de la s^te^ éducation de leur bonne merre qui n'a songé qu'à les rendre des bons crestiens ; et j'ay encore sujet d'espérer que ses deux filles, qu'elle m'a aussi laissé, suivront les traces qu'elle leurs a inspiré, aussi bien que leurs frères. Ainsi ce sont cinq

(1) *Théorbe* ou *Téorbe*, instrument de musique à corde, de la famille des luths, inventé au XVI^e^ siècle par Bardella.

(2) *Paranymphe* se disait, dans l'ancienne Université, du discours de félicitation prononcé par celui qui présidait à l'admission au doctorat.

Digitized by Google

enfants qu'elle m'a donné come les arres et un précieux gage de son amour et de sa tendre amitié !

Elle s'est tout refuzé à elle mesme pour que ses enfants ne manquassent de rien, car come elle n'avoit point d'attache pour les choses du monde, elle avoit autant d'aplication pour ses enfants come elle en avoit peu pour elle. Elle estoit vestu tousjours très simplement, ne portant que des habits de laine, nonobstant les fortes instances que je luy faisois de s'habiller suivant sa condition, mais elle vouloit tout pour les autres et rien pour elle, quoy que cependant, si simples que fussent ses habits, cependant on ne laissoit pas que d'admirer dans elle une grande propreté. Elle faisoit de rien beaucoup de chose et ses enfants ont bien apperceu après sa mort qu'elle estoit morte pauvre, n'ayant rien trouvé dans ses hardes dont elles se soient peu accomoder ; mais cepandant je le dis à la honte de quelsq'unes de ses gens du monde qui la mesprisoient à cause de sa modestie, qu'elle sçavoit pourtant bien et qu'elle se sentoit du lieu dont elle tiroit son originne, car l'humilité, qui estoit sa principalle vertue, ne l'empeschoit pas de se soutenir dans l'occasion, ne ressemblant point du tout à ces gens du monde qui sont fières come des lions quand il faut avoir de l'humilité, et qui rampent à terre come des couleuvres quand il est nécessaire de faire voire qu'on a du cœur. C'estoit là le caractère de ma bonne femme qui a tousjours sceu allier la charité et la religion avec tous ces devoirs. Combien a t-elle esté au devant de ceux qui s'estoient laissé prevenir contre son marit et contre ses enfants, qu'elle faisoit facillement revenir ! Combien a t-elle essuyé de mespris et de rebuffade de ceux qui l'auroient deu plus estimer ! le tout avec une prudence et une charité qui édifioit tous

Digitized by Google

ceux qui l'entendoient et qui admiroient la charité dont elle se servoit pour excuser les défauts qu'on trouvoit dans ceux qui ne la connoissoit pas. L'a t-on jamais entendu mal parler de personne ? Au contraire, elle cherchoit à excuser tout le monde, qui alloit mesme jusques à impatienter ceux qui n'aprouvoient pas tout ce qu'elle disoit pour le disculper.

Je n'aurois jamais faict si je voulois raporter tout ce que je pourois dire à sa louange, qui n'est cepandant q'un foible crayon de ce que j'en pourois dire ; car sans oublier la charité qu'elle a gardé envers ses domestiques, qu'elle a tousjours regardé come ses enfants, quoy que cepandant elle fust fort exacte à leurs faire remplir leurs devoirs tant du costé de la religion que de leurs obligations, ayant tousjours faict en sorte de se faire aimer et craindre. Ainsi quoy que je puisse m'estendre à dire beaucoup de bien davantage de ma bonne femme, il faut m'en tenir là cepandant, parce que je paroistrois suspect et je passerois pour un home qui exagéroit. J'ay creu qu'ayant tant aimé et estimé une personne come celle là, je devois consacrer à sa mémoire ce petit récit de ce que j'ay conneu d'elle, qui n'est cepandant q'un esbauche de ce que j'ay veu, mais que l'estat où je suis reduict ne me permect pas de pousser plus loing, ne pouvant plus que grifoner, ayant faict ce petit discours pour servir à ses enfants, ne pouvant trop leur faire connoistre combien j'ay eu d'affection pour leur merre, ce que je conserverez jusques au tombeau (1). Y a t-il une femme qui ait jamais plus mérité l'estimme et la reconnoissance d'un marit?

(1) L'auteur a ajouté en marge : « Ma femme est morte le jour mesme qu'elle avoit entendu le sermon à la cathédralle, et le lendemain qu'elle avoit communié. »

Digitized by Google

Puissiez vous, ma chère femme, jouyr pendant l'éternité de la veue de Dieu ! jouissez de la compagnie des anges et des saints ! Que le Seigneur veuille vous pardonner les fautes que vous aurez peu commettre pendant les embaras de cette vie mortelle ! Puisque vous avez vescu sans malice et avec simplicité, j'espère que nostre bon Dieu nous aura regardé dans sa miséricorde; c'est la grâce que je luy demande pour vous incessament, n'ayant plus d'autres inquiétudes que celle de nous voir ensemble dans le ciel. Je pourois parler d'une vertue qu'elle avoit, qui estoit celle dans laquelle elle excelloit, qui estoit sa grande pudeur; mais j'ay creu qu'il falloit taire ce qui ne doit estre conneu qu'aux yeux de Dieu, car pour ceux qui l'ont veu souvent, combien elle estoit circonspecte sur les moindres choses qui pouvoit offencer les oreilles chastes, pour ne pas dire davantage. *Requiescat in pace. Amen* (1).

(1) « Du vingt troizième jour du mois de mars mil sept cent onze, est décédée en cette paroisse Mademoiselle Marie de La Salle, epouse de Monsieur Jean Maillefert, ancien assesseur en l'hothel de ville de Reims, et a été inhumée le vingt cinq desd. mois et an, en l'église de cette paroisse, où nous l'avons portée avec les cérémonies accoutumées; en foy de quoy, j'ay signé avec les thesmoins qui ont signé (laditte damoiselle Marie de La Salle âgée de cinquante sept ans), et ce les jours, mois et an susdits. (*Signé*) MAILLEFER, MAILLEFER, DE LA SALLE, DE LA SALLE. » (*Registre de Saint-Étienne*, 1711, 479). — Maillefer survécut sept ans à sa femme, réduit aux plus pénibles infirmités. Voici son acte de sépulture : « Du septième du mois de décembre mil sept cent dix huit, est décédé en cette paroisse Monsieur Jean Maillefert, ancien conseiller assesseur en l'hôtel de ville de Reims, veuf de Mᵉ Marie de La Salle, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, où nous l'avons porté avec les cérémonies accoutumées, en foy de quoy j'ay signé avec les thesmoins les jour, mois et an susdits (ledit sieur Maillefert agé de soixsante huit ans). (*Signé*) J. F. MAILLEFER, DORIGNY. » (*Reg. de Saint-Étienne*, 1718, p. 151.)

Digitized by Google

En lisant la vie de S[t] Ambroise, j'ay trouvé un endroit que je pourois bien appliquer à la douleure et la tristesse que je sens tous les jours de plus en plus de la perte de ma bonne femme, c'est par raport à l'oraison funèbre que fist ledit sainct Ambroise au sujet de la mort de son frère Sature, car dans l'éloge qu'il en fist, où l'on entendoit presque autant de larmes que de parolles : « Nous avons, dict ce sainct, accordé quelque chose au regret d'avoir perdu un tel frère, de peur qu'en aplicant à une playe si fraiche des remèdes trop cuisants, ils n'aigrissent le mal plustôt que de l'adoucir. Come j'adressois souvent la parolle à mon frère que j'avois présent à mes yeux, il n'a point esté hors de propos de donner cours aux sentiments de la nature: la tendresse de l'amitié croit dans les larmes, elle trouve du soulagement dans les pleurs, elle s'enracine plus fortement dans la tristesse, car la piété crestienne est tendre et sensible, elle n'affecte rien d'extraordinaire, de sauvage, de dure et d'impitoyable; c'est en suportant sa douleur, et non pas en la combattant, qu'on faict voire qu'on a de la patience (1). »

(1) La noble femme qui provoquait par ses vertus un tel concert de louanges était bien l'image de la femme forte de l'Ecriture, et ce passage de Salomon s'applique à elle en toute vérité : *Surrexerunt filii ejus et beatissimam præ dicaverunt : vir ejus et laudavit eam.* (Livre de la Sagesse, Prov., 31, 28.)

FIN DES MÉMOIRES DE MAILLEFER FILS.

Digitized by Google

APPENDICE

I

ARMORIAL DE LA FAMILLE MAILLEFER.

Les familles bourgeoises, à l'imitation des familles nobles, ont pris à Reims, comme dans toutes les bonnes villes, des armoiries qui furent enregistrées lors des vérifications ordonnées par le pouvoir dans un but purement fiscal. La famille Maillefer en portait qui ont varié suivant les branches et les personnes. Voici ces variantes d'après l'Armorial rémois de Regnault, chanoine de Saint-Symphorien, et d'autres recueils héraldiques rémois de la collection de M. Ch. Givelet :

« La famille des Maillefert de Reims, passe pour une très honorable de la ville, et qui est sans reproche jusqu'a huy 1720 (si l'on en croit quelqu'un de la famille). Nous la commencerons à Philbert Maillefert, décédé en 1567, qui avoit épousé Remiette Serval, puis à Simon Maillefer et à Nicolle Mercier sa femme 1re, et a Ieanne de la Barre dame de Sauseüil et de Crevecœur : d'iceux sont sortis Iean Maillefer, fils unique, mariez en 1re noce à Eutrope Bouché et à Adrienne Coquebert en 2e. Du premier lict sont sortis Poncelet Maillefer, qui avoit épousé Barbe Moet ; Iaques Maillefer, religieux augustin ; Iean Maillefer, son épouse Remiette Frizon, et Pier Maillefer, chanoine de Notre-Dame. Du second lict sont sortis Pierre Maillefer, qui avoit épousé Barbe Frizon, puis Simon Maillefer, religieux augustin. De Poncelet Maillefer cy dessus sont issüs

Digitized by Google

Charles Maillefer, qui avoit épousé Magdelene Roland; Iean Maillefer, chanoine de Notre-Dame ; Pierre Maillefer, minime; Nicaise Maillefer, qui avoit épousé Isabeau Roland. De Iean Maillefer cy dessus, qui avoit épousé Remiette Frizon, est sortis Iean Maillefer, sieur d'Islette, lieutenant de la Ville ès-années 1630-31 et 32, duquel sont né Guillaume Maillefer, minime, Iaques Maillefer, bénédictin, et quatre filles. De Iean Maillefer cy dessus, qui avoit épousé Remiette Frizon, est né Poncelet Maillefer, qui avoit épousé Roberte Fremin, et de luy sont issüs Antoine Maillefer, mort sans alliance, et Iean Maillefer qui avoit épousé en 1res noces Isabeau Dubois, duquel mariage sont sortis Henry Maillefer, qui avoit épousé Marie Roland, et Antoine Maillefer, trésorier de France, du 2e lit qui avoit épousé Marie-Anne de La Salle, desquels sont issüs Iean-Baptiste-François, Simon-Henry Maillefert et autres. De Charles Maillefer cy dessus, mariez à Magdelene Roland, sont issüs Iean Maillefer, mariez à Magdelene Raveau en 1res noces et en 2es à Marie Lefeve, et Henry Maillefer, chanoine régulier ; du 1er lict de Jean Maillefer est sortis Hélie-François Maillefer, secrétaire du roy du grand college et conseillier au presidial, qui avoit epousé Marie de Malval, d'où est sortis Pierre-François, avocat du roy au présidial, et du 2e lict sont sortis Iean Maillefer, conseillier échevin de Reims, mariez à Marie de la Salle, Charles Maillefer, clerc, Philippe Maillefer, docteur en théologie et chanoine de Notre-Dame, Iean-Baptiste mort, Ioseph Maillefer, conseiller au Présidial, qui avoit épousé Iaqueline Renart et Nicaise Maillefer, prémontré. De Nicaise Maillefer cy dessus, mariez à Isabeau Roland sont issüs Gerard, mariez à Marie Maillefer, et Iean Maillefer, jésuite. De Gerard est né Nicaise Maillefer, conseiller au présidial, son épouse Claudon Favart, un chanoine de Saint-Symphorien, et autres encore vivant en 1720 de différentes branches (1). »

(1) *Extrait de l'Armorial dressé par Charles-Drouin Regnault, chanoine de Saint-Symphorien, puis de Notre-Dame de Reims* (1720-1732), manuscrit in-folio, orné de blasons peints, de la bibliothèque de François-Henri Sutaine, f° 86 recto.

Digitized by Google

Branche aînée : *d'azur à la fasce ondée, accompagnée de 3 croissants montants, 2 en chef et 1 en pointe, le tout d'argent.*

Branche cadette : *d'azur à la fasce ondée d'argent, surmontée de deux étoiles d'or, en pointe d'un croissant montant d'argent.*

Jean Maillefer, lieutenant des habitants : *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 étoiles d'or et en pointe d'un croissant du même.*

Jean Maillefer, l'auteur des Mémoires, qui appartenait à la branche cadette : *de... à 3 étoiles de... 2 en chef et 1 en pointe.* (Plaque de cheminée conservée dans sa maison et reproduite plus haut, à la page XXIII de l'*Introduction*.)

Joseph Maillefer, conseiller au Présidial en 1722 : *d'azur à la face d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant d'or en pointe.*

Ce fut Antoine Maillefer, écuyer, trésorier général de France au bureau des finances de Champagne, qui reçut, le premier de la famille, un titre de noblesse. L'original du brevet qui lui fut décerné par d'Hozier, en 1698, est encore conservé dans la famille.

Quant au blason des familles alliées, comme ces dernières figurent presque toutes dans l'*Armorial des Lieutenants des Habitants de Reims*, par Ch. Givelet, in-8, 1887, il suffit de renvoyer à cet ouvrage très exact et très complet sur cette matière. Nous lui empruntons avec gratitude plusieurs écus-

Digitized by Google

sons, pour indiquer les principales alliances rémoises dans la généalogie des Maillefer.

Le Musée rétrospectif de Reims possède un bois gravé en creux aux armes des familles Maillefer et de la Salle (hr 0m17, lr 0m14), don de M. H. Sutaine, 1888. Les écussons ovales sont surmontés d'un heaume dont les lambrequins se relient au bas avec des guirlandes de feuillages. On ignore l'usage de cette plaque armoriée d'un élégant dessin, sorte de moule, dont la provenance remonte vraisemblablement à Antoine Maillefer, trésorier de France, qui épousa en 1694 Marie-Anne de la Salle, et eut pour petite-fille Mme Sutaine-Maillefer, morte en 1796 et bisaïeule du donateur.

Digitized by Google

ARMOIRIES DES FAMILLES MAILLEFER & DE LA SALLE

(Plaque du Musée de Reims)

Digitized by Google

Digitized by Google

II

FAMILLE MAILLEFER. — GÉNÉALOGIE & ALLIANCES.

§ 1er. — *Branche de l'auteur des Mémoires.*

1. — **Poncelet Maillefer,** épouse Barbe Moet (déjà veuve en 1615), dont :

MOET

Renée, baptisée le 22 may 1588, qui épouse Henri Colbert, marchand drapier, et meurt le 23 février 1670, âgée de 82 ans.

COLBERT

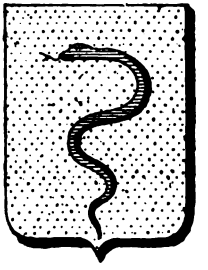

Jehan Maillefer, leur fils, déjà parrain en 1591, est chanoine de l'église Notre-Dame de Reims..

Digitized by Google

Marie, femme de René Bourgeois, bailly de Reims, conseiller au Présidial (déja mariés en 1588).

Charles, qui suit, premier rameau.

Poncelet, marchand mercier.

Jacqueline, femme de Remy Lepoivre, marchand mercier, morte en 1669.

Jeanne, épouse de Jean Bazin (déjà mariés en 1592).

Nicaise, qui épouse Isabeau Roland, n° 11, formant le deuxième rameau.

2. — **Charles Maillefer**, fils de Poncelet Maillefer et de Barbe Moet, marchand mercier, épouse Magdelaine Roland (morte le 24 septembre 1654, inhumée en l'église Saint-Pierre-le-Vieil, âgée de 60 ans), dont :

Jean, baptisé le 1er décembre 1611, qui suit :

Jeanne, le 18 novembre 1615, qui épouse Philippe de Malval.

Marie, le 20 août 1617, qui épouse Jacques Rogier, capitaine de la ville, et meurt âgée de 46 ans.

Henry, le 29 septembre 1618.

Isabeau, le 10 may 1620.

Pérette, en 1621, qui épouse Jean Rogier et meurt le 26 septembre 1701, âgée de 81 ans.

Jacqueline, le 8 août 1623.

Marguerite, le 11 novembre 1624.

Gérard, le 12 avril 1626.

Nicaise, le 19 juin 1627.

3. — **Jean Maillefer**, mort le 13 mai 1684, auteur des Mémoires, inhumé en l'église des Cordeliers, épouse :

1° **Madelaine Ravaux**, dont :

François-Hélie, baptisé le 8 avril 1650, qui suit.

2° **Marie Lefebvre**, dont :

Jean, baptisé le 4 décembre 1651, n° 6.

Charles, le 30 mars 1653, n° 7.

Philippe, le 2 may 1654 (cérémonie le 11 juin).

Digitized by Google

Anne, le 5 novembre 1655 (cérémonie le 23 avril 1656), qui épouse Simon Callou et meurt le 2 avril 1741, âgée de 86 ans, inhumée le lendemain au préau de l'église Saint-Pierre.

Jeanne, le 16 décembre 1656.

François, le 17 avril 1658.

Marie, le 2 décembre 1659.

Pierre, le 28 avril 1661.

Jean-Baptiste, 20 juin 1663, n° 8.

François-Joseph, 15 novembre 1664, n° 9.

4. — **François-Hélie Maillefer**, mort conseiller secrétaire du roy, le 9 octobre 1692, âgé de 42 ans, inhumé dans l'église des Cordeliers, épouse Marie de Malval, le 30 décembre 1684, dont :

Pierre-François, époux de Anne-Thérèse Moet, qui suit :

5. — **Pierre-François Maillefer**, écuyer seign^r de Resigny, conseiller du roy et son avocat au Présidial, fils de feu M^r François-Hély Maillefer, écuyer, conseiller, secrétaire du roy, et de Marie-Claude de Malval (mort le 15 janvier 1769, âgé de 77 ans), épouse, le 5 may 1722, Anne-Thérèse Moet de Dugny, dont :

Marie-Magdelaine-Anne-Agathe, baptisée le 5 février 1723, qui épouse Jean-Philippe du Plessier, chevalier seigneur de Fontaine Uterque, ancien capitaine au régiment de Cambrésis infanterie, veuf de Marie-Anne-Florimonde de Blois, de Fontaine Uterque, diocèse de Noyon, et meurt le 13 ventose an XI, âgée de 80 ans (1).

Jean-Baptiste-François, le 22 mars 1724.

Marguerite-Thérèse, le 11 mars 1725, qui épouse Gédéon-Anne-Jean de Sahuguet, chevalier marquis de Termes.

Joseph-Hélie, le 12 juin 1726 (... de Resigny, capitaine... chevalier de S. Louis.)

Alexandre-César-Hiacynthe-Philippe, le 16 may 1730.

Jean-Philippes-Jacques, le 22 octobre 1734.

(1) *Fontaine-Uterte.* V. *Dict. hist. de l'Aisne*, par MELLEVILLE, t. I, p. 402.

Digitized by Google

6. — **Jean Maillefer**, mort le 7 décembre 1718, ancien conseiller assesseur en l'hotel de ville de Reims, âgé de 68 ans, inhumé en l'église de Saint-Étienne, épouse, le 20 mars 1679, Marie de la Salle, morte le 23 mars 1711, âgée de 57 ans, inhumée en l'église de Saint-Étienne ; dont :

Jean-Baptiste-Nicolas, baptisé le 6 décembre 1679.

Jean-François, baptisé le 4 juin 1682.

Simon-Louis, baptisé le 27 avril 1683, religieux bénédictin, n° 4500 Matricule.

François-Hélye, baptisé le 6 août 1684, religieux bénédictin, n° 4549 Matricule.

Marie-Rose, baptisée le 29 septembre 1685 (morte le 29 juin 1686, âgée de 9 mois).

Marie-Charlotte, baptisée le 28 septembre 1687, qui épouse Rigobert Dorigny, conseiller au Présidial, et meurt le 27 mars 1732, inhumée le 29 dans l'église de Saint-Pierre.

Marie-Anne, baptisée le 20 janvier 1689.

Pétronille, baptisée le 15 août 1690 (morte le 7 septembre 1771, âgée de 81 ans, inhumée le 9, sous le nom de Marie-Pétronille).

Simon-Joseph, baptisé le 16 mai 1693 (mort le 4 août 1694).

Un fils mort-né, le 13 mai 1694.

7. — **Charles Maillefer**, fils de Jean Maillefer et de Marie Lefebvre, né le 30 mars 1653, mort le 8 février 1720, inhumé le 9 en l'église des Cordeliers, âgé de 67 ans.

8. — **Jean-Baptiste Maillefer**, capitaine et receveur des deniers communs de cette ville, fils de Jean Maillefer et de Marie Lefebvre, mort le 23 octobre 1697, âgé de 35 ans; épouse, le 28 janvier 1687, Élisabeth Cocquebert, morte le 19 février 1733, âgée de 64 ans, inhumée le 21, en la nef de l'église Saint-Pierre.

9. — **François-Joseph Maillefer**, demeurant en 1706, rue du Trésor, dans la maison de M. le Trésorier de Notre-Dame, qu'il tenait à louage de ce dernier ; conseiller au Présidial, fils

Digitized by Google

de défunts Jean Maillefer et Marie Lefebvre (mort le 30 janvier 1733, âgé de 68 ans, inhumé en l'église des Cordeliers); épouse, âgé de 27 ans, le 14 juillet 1693, Jacqueline Regnart (ou Renart), morte le 21 février 1718, âgée de 45 ans, inhumée en l'église des Cordeliers; dont :

Jacqueline-Madelaine, baptisée le 16 avril 1694 (morte le 7 avril 1754, âgée de 59 ans, inhumée le 9, au préau de l'église Saint-Pierre).

Marie, le 2 avril 1695.

Anne-Charlotte, le 25 février 1696 (morte le 17 février 1699).

Charlotte-Remiette, le 5 mars 1697, morte le 20 juin 1702, âgée d'environ 5 ans.

Marie-Madelaine, le 3 mai 1698.

Anne, le 2 août 1699 (morte célibataire le 24 décembre 1744, âgée de 45 ans, inhumée en l'église Saint-Jacques, sous le nom de Marie-Anne).

Marie-Anne, le 21 juillet 1700, morte le 14 septembre 1706, âgée de 6 ans.

Jean-François, le 19 juillet 1701, chanoine, se démit le 11 septembre 1728 de sa prébende de Sainte-Balsamie; 1728, 13 may, chanoine de Saint-Symphorien; 1729, 4 mars, chanoine de Notre-Dame, diacre.

Jeanne-Élisabeth, le 10 novembre 1702, morte le 7 avril 1706, âgée de 3 ans et demy.

Madeleine-Charlotte, le 28 octobre 1703.

Marie-Charlotte, le 15 janvier 1706.

François-Joseph, le 17 septembre 1707, n° 10.

Une autre fille du nom d'Élisabeth, fait profession religieuse en août 1717.

10. — **François-Joseph Maillefer**, mort le 25 mars 1782, en l'abbaye de Saint-Denis de Reims, prêtre chanoine-régulier de ladite abbaye et ancien prieur de Notre-Dame de Landèves, âgé de 75 ans.

11. — **Nicaise Maillefer**, fils de Poncelet Maillefer et de Barbe Moet, épouse Isabeau Roland (déjà veuve en 1659), dont:

Digitized by Google

Jean, baptisé le 31 mars 1617.

Barbe, le 5 janvier 1619, morte avant 1622.

Gérard, le 19 juillet 1620, n° 12.

Magdelaine, 14 février 1623 (fille posthume), qui épouse Pierre Roland, et meurt le 7 septembre 1704, âgée de 82 ans, inhumée aux Cordeliers.

12. — **Mre Gérard Maillefer** (mort le 11 décembre 1675, âgé de 58 ans), épouse Marie Maillefer (morte le 1er octobre 1676), dont :

Nicaise, baptisé le 22 novembre 1642, n° 13.

Jean, le 5 juin 1644.

Nicaise, le 3 août 1645, n° 14.

Marie, le 11 septembre 1646.

Pierre, le 1er octobre 1647.

Jeanne-Marie, le 25 mars 1649.

Simon, le 28 septembre 1650.

Marie-Anne, le 1er juillet 1653.

Jeanne, le 21 janvier 1655.

Nicaise, le 6 septembre 1659.

13. — **Nicaise Maillefer**, conseiller au Présidial, fils de Mre Gérard Maillefer et de Marie Maillefer (mort le 30 ou 31 octobre 1697, âgé de 54 ans), épouse, âgé de 31 ans, le 2 may 1677, Claude, fille de Lancelot Favart (morte le 5 avril 1678, âgée de 21 ans), dont :

FAVART

Henri-Antoine, baptisé le 30 mars 1678, n° 14.

Digitized by Google

14. — **Henry-Antoine Maillefer**, lieutenant criminel au Présidial, âgé de 28 ans, fils de défunts Nicaise Maillefer et Claude Favart (mort le 7 septembre 1706, seigneur de Richebourg, inhumé le 8 au cimetière de Saint-Denis), épouse le 18 janvier 1706, Charlotte Rogier de Ludes (qui se remaria à

ROGIER

l'âge de 20 ans, le 20 février 1708, à M^re^ Jean-Baptiste Lespagnol).

LESPAGNOL

Digitized by Google

§ 2. — *Branche ainée des Maillefer. — Branches collatérales.*

1. — **Jean Maillefer**, l'aîné, épouse, avant 1578, Remiette Frizon, déjà veuve en septembre 1609.

FRIZON

Dont : Jean, qui suit.

2. — **Jean Maillefer**, le jeune, bourgeois de Reims, seigneur de Lilette, lieutenant des habitants, fils de Jean Maillefer l'aîné et de Remiette Frizon (mort le 2 juillet 1636), épouse en 1601 Jehanne de la Salle, dont :

DE LA SALLE

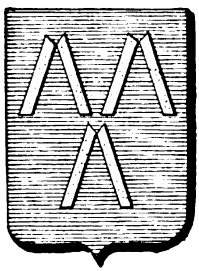

Eustache, baptisé le 12 juillet 1605.
Jean, le 17 septembre 1609.
Louis, le 25 août 1610.
Robert, le 22 avril 1618.

Digitized by Google

Jeanne, le 21 juillet 1619, fiancée le 5 may 1636 à Charles de Burecourt.

Rose, le 7 février 1623, qui épouse Simon de la Salle, sieur de l'Étang, (déjà veuve en 1648).

Marie, le 10 avril 1624, qui épouse Gérard Maillefer, bourgeois de Reims.

Pierre (né avant Robert), qualifié en 1651, 30 septembre, commis général au paiement et dépense de la marine, demeurant à Paris, rue du Puits, paroisse Saint-Jean (en promesse de mariage).

Roberte Maillefer, qui épouse Gérard Roland.

Jeanne, qui épouse Robert Frizon, bourgeois de Reims (déjà mariés en 1641).

3. — **Poncelet Maillefer**, marchand bourgeois de Reims, fils de Jehan Maillefer, marchand (mort le 18 juin 1648 et inhumé en l'église des Cordeliers), épouse, en 1601, Roberte Fremin.

FREMIN

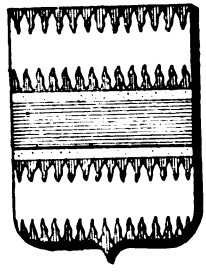

Leurs enfants sont :

Jean, baptisé le 13 avril 1605.

Guillemette, le 19 octobre 1606.

Jeanne, le 26 juin 1608, qui épouse Nicolas Josseteau, marchand bourgeois.

Pérette, le 24 septembre 1609.

Jean, le 23 février 1611, n° 6.

Digitized by Google

Remiette, le 6 juillet 1616.

Jehanne, le 7 décembre 1620, qui épouse Henry Le Clerc, marchand bourgeois.

Marie, le 13 février 1623.

Nicolas (fils à marier en 1648, demeurant à Paris).

Ponce, n° 4, et Antoine Maillefer, marchands à Rouen (en 1648).

4. — **Ponce Maillefer**, fils de Poncelet Maillefer et de Roberte Fremin, qualifié bourgeois de Rouen en 1677, épouse Jeanne Dubois ; (sont parrain et marraine le 2 août 1649), dont : Simon, qui suit.

5. — **Simon Maillefer**, écuyer, conseiller du roy et maître ordinaire en la chambre des comptes de Normandie (mort le 14 juillet 1701, inhumé au cimetière de Saint-Symphorien), fils de Ponce Maillefer et de Jeanne Dubois ; épouse Jeanne-Charlotte Roland, (morte le 6 novembre 1708).

ROLAND

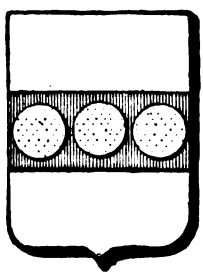

Dont :

Barbe-Louise, baptisée le 6 février 1682.

Marguerite-Cécille, le 25 août 1686.

Marie-Nicolle, le 5 juin 1689.

Marie-Remiette, le 1er octobre 1690.

Jean-Baptiste, le 19 avril 1693 ; mort le 20 avril 1734, âgé d'environ 42 ans, seigneur d'Arcy-le-Ponsart, inhumé le 21 au cimetière de Saint-Symphorien.

Digitized by Google

Jeanne-Charlotte (aussi leur fille) prend l'habit religieux à Saint-Pierre-les-Dames, en 1701.

6. — **Jean Maillefer** (mort le 7 juillet 1694, âgé de 85 ans, inhumé le 8, en l'église des Cordeliers), fils de Ponce Maillefer et de Roberte Fremyn, épouse 1° Élisabeth ou Isabeau Dubois, dont :

Nicolle, baptisée le 29 juillet 1640, qui épouse Raoul Thierry, et meurt le 15 février 1711, inhumée en l'église Saint-Jacques.

Roberte, le 17 novembre 1641.

Marie, le 29 août 1643, qui épouse Simon Cocquebert, capitaine en chef des arquebusiers, et meurt le 4 may 1720, âgée d'environ 76 ans, inhumée le 5 en l'église des Cordeliers.

Henry, le 16 juin 1648, n° 7.

François, le 27 novembre 1649.

2° Guillemette Cocquebert, (morte en 1676).

COCQUEBERT

Dont :

Antoine, baptisé le 3 octobre 1653, qui épouse Marie-Anne de La Salle, n° 8.

Nicolas, le 16 octobre 1654.

Ce Jean Maillefer avait un frère nommé Antoine.

7. — **Henry Maillefer**, marchand, âgé de 25 ans, fils de Jean Maillefer et de défunte Élisabeth Dubois (mort le 3 octobre 1726, capitaine de bourgeoisie et ancien conseiller éche-

Digitized by Google

vin, inhumé le 4, en l'église des Cordeliers); épouse Marie-Madeleine Roland, âgée de 20 ans, fille de Pierre Roland et de Magdeleine Maillefer, le 20 novembre 1672, morte le 25 juin 1698, âgée de 44 ans, inhumée en l'église des Cordeliers.

8. — **Antoine Maillefer**, fils de Jean Maillefer et de Guillemette Cocquebert, écuyer, trésorier de France en la généralité de Champagne (mort le 3 février 1718, âgé de 62 ans (plutôt 64 ou 65), inhumé en l'église Saint-Jacques); épouse le 10 may 1694, Marie-Anne de la Salle, fille de feu Nicolas de La Salle, dont :

Nicolle, baptisée le 15 may 1695.

Marie-Magdelaine, le 15 may 1696, qui épouse le 16 janvier 1720, Melchior Le Féron, conseiller au Présidial, écuyer.

Jean-Baptiste-François, le 2 décembre 1697, n° 9.

Nicolle-Catherine, le 25 novembre 1698.

Marie-Anne, le 28 janvier 1700.

Simon-Henri, le 29 mai 1701, mort le 18 mars 1774, inhumé le 20, âgé de 73 ans.

Jean, le 29 août 1702, n° 11.

Marguerite-Thérèse, le 24 septembre 1703.

Jean-Baptiste-Antoine, le 12 septembre 1704, n° 12.

François-Joseph, le 3 octobre 1707 ; voir le n° 10.

Marie-Thérèse, le 17 octobre 1710, qui épouse Louis Fremyn, seigneur de l'Étang, Branscourt, Sapicourt et Beine, et meurt le 11 mars 1750, inhumée en l'Église des Cordeliers.

Antoine, le 17 mai 1715, n° 13.

9. — **Jean-Baptiste-François Maillefer** (mort à Vauchier et inhumé le 9 juillet 1773, âgé de 76 ans, en l'église Saint-Jacques), conseiller du roy, procureur en l'Élection de Reims, fils de Antoine Maillefer et de Marie-Anne de La Salle ; épouse, le 7 août 1725, Marie-Thérèse Mopinot, fille de M. Raoul Mopinot, seigneur du franc-alleu noble de Marsilly, morte e 24 juillet 1782, inhumée le 26, âgée de 76 ans ; dont :

Raoul-Marie, baptisé le 1er août 1729.

Digitized by Google

Anne-Marie-Thérèse, le 14 novembre 1737; qui épouse Jean-Baptiste Sutaine, capitaine de bourgeoisie, et meurt le 19 nivôse 4e année républicaine, âgée de 58 ans.

SUTAINE

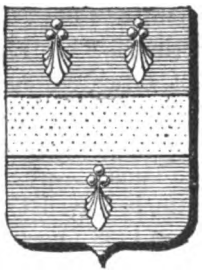

10. — **François-Joseph Maillefer**, mort le 10 juin 1785, âgé de 78 ans, ancien conseiller échevin, inhumé au préau de l'église métropolitaine.

11. — **Jean Maillefer**, capitaine au régiment royal d'infanterie, puis syndic de la ville, fils de M. Antoine Maillefer et de Marie-Anne de La Salle (mort le 1er octobre 1766, âgé de 64 ans, inhumé le 2); épouse, le 29 janvier 1731, dame Marguerite Lepoivre, veuve de M. Henry Levesque, (morte le 20 septembre 1761, âgée de 64 ans, inhumée le 22 en l'église Saint-Jacques).

LEVESQUE

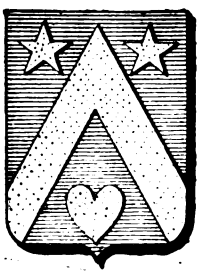

Digitized by Google

Dont :

Marie-Françoise-Élisabeth, baptisée le 1er février 1732, qui épouse Nicolas Moyen de Lescamoussier, avocat au Parlement, écuyer, seigneur de Chéry, Very, Autrecourt, Marqueny et de la maison forte d'Autruche, de la paroisse de Carignan.

Antoine-Marie, le 10 janvier 1732.

Jeanne-Baptiste-Catherine, le 6 septembre 1734, qui épouse Guillaume-Nicolas Marlot, Procureur au Présidial, et meurt le 16 thermidor 3e année républicaine, âgée de 60 ans.

Françoise-Jeanne-Thérèze, le 30 novembre 1735, morte le 12 octobre 1739, âgée de 4 ans.

Marie-Raulette-Henriette, le 7 avril 1737.

Un fils, mort le 29 mars 1738 (mort-né).

12. — **Jean-Baptiste-Antoine Maillefer**, fils de feu Antoine Maillefer, écuyer, trésorier de France, et de Marie-Anne de La Salle, mort le 5 juillet 1784 (âgé de 82 ans, inhumé le 6), épouse, le 22 juillet 1742, Barbe Forzy, morte le 18 janvier 1778, âgée d'environ 60 ans; dont :

Pérette-Marguerite, baptisée le 26 may 1743.

Anne-Marie-Françoise, le 10 avril 1747, (qui épouse Robert Garlache Souyn de Taincourt, capitaine de grenadiers au régiment de Brie, chevalier de Saint-Louis, et meurt le 8 septembre 1777, âgée de 29 ans.

SOUYN

Digitized by Google

13. — **Antoine Maillefer**, fils de Antoine Maillefer et de Marie-Anne de la Salle (mort le 21 janvier 1807, âgé de 92 ans), épouse, âgé de 32 ans, le 17 avril 1747, Élisabeth-Marie-Madelaine Cocquebert, âgée de 26 ans 9 mois, dont :

Anne-Thérèse-Joséphine, baptisée le 8 avril 1748; qui épouse Charles-Henry-Mathieu Thiérion, et meurt le 3 avril 1818.

Antoine-Jean-Baptiste, le 15 juillet 1752, qui épouse Marie-Thérèse Ruinart, n° 14.

14. — **Antoine-Jean-Baptiste Maillefer**, écuyer, directeur des fermes du roi, fils de M. Antoine Maillefer et de Élisabeth-Marie-Madeleine Cocquebert, épouse, âgé de 36 ans, le 15 septembre 1788, Marie-Thérèse Ruinart, âgée de 21 ans 9 mois, fille de M. Claude Ruinart, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, seigneur de Brimont et Brimontel, dont :

Antoine-François, baptisé le 5 novembre 1789, qui épouse, en 1813, Angélique-Alexandrine Cocquebert de Monfort, meurt 1833, sans postérité, n° 15.

Claude-Marie, baptisé le 18 novembre 1791, meurt en en 1849, sans postérité.

Marie-Joséphine, née le 2 pluviôse, 3e année républicaine, épouse M. de Noirlieu, meurt en 1881.

Charles-Marie, né le 30 prairial, 4e année républicaine, mort le 16 septembre 1822, âgé de 26 ans.

Marie-Marguerite, née le 2 brumaire, 7e année républicaine, épouse en 1820 M. d'Estresse de Lanzac de Laborie, meurt en 1869.

Marie-Constance, épouse M. de Vivès, meurt en 1876.

Marie-Thérèse, née le 3 fructidor, an XII, épouse en 1828, M. Dagneau de Richecourt, meurt en 1878.

15. — **Antoine-François Maillefer**, propriétaire, fils de Antoine-Jean-Baptiste Maillefer et de Marie-Thérèse Ruinart, mort le 22 novembre 1844, âgé de 55 ans, sans postérité, épouse Angélique-Alexandrine Cocquebert de Monfort.

Digitized by Google

III

PREUVES & DOCUMENTS DIVERS SUR LA FAMILLE MAILLEFER.

1394.

17 novembre, Karolus... Perrardum de Machau, Johannem Maillefer... servientes nostros... gardiatores. (Lettres du roi, *Arch. de Reims*, fonds de Saint-Denys, Léry.)

1399.

10 juin, sentence contre les habitants de Senuc, dont le procureur se nomme « Orrietus Maillefer. » *(Archiv. de Reims*, fonds de Saint-Remi, prieuré de Senuc.*)*

1506.

Johannes Maillefer, curie Remensis notarius. (Saint-Denis, Chestre.)

1519.

Jehan Maillefer, praticien en la Cour spirituelle de Reims, épouse Nicolle Mercier (déjà veuve en 1519.)

1548.

May. Clément Maillefert, âgé de 74 ans, demeurant à Duizel.

1558.

Ioachimi Bellaii Andini poematum libri quatuor, in-4°, Paris, 1558. On lit sur la feuille de garde, à la fin de l'ouvrage, trois mentions autographes, l'une en grec, l'autre en latin et la troisième en français : Ειμι Θεοδορικου Μαιλλερτιου παιδος αγατως και παυριλου. — Sum Theodorici Maillefertii

Digitized by Google

boni adolescentuli et omnibus amici. — A moy Thiery Maillefert, bon garson, point trompeur.

(Bibliothèque de Reims.)

1572.

Pierre Maillefer, épouse Henriette N..., dont : Élisabeth, baptisée le 10 janvier 1572.

1575.

27 décembre, Jehanne Maillefer, femme de Jacques Longis, vigneron demeurant à Verzy.

1583.

Jean Maillefer, épouse Adrienne Cocquebert (déjà veuve en 1583), dont : Marie, qui épouse (avant 1583), M^re^ Regnault Robillart, advocat en l'Élection de Reims.

1588.

Pierre Maillefer, épouse Marie Dorigny. Enfant : Nicolas, baptisé le 2 mai 1588.

1595.

Jeanne Maillefer, épouse de Jean Cocquebert. Ils étaient mariés avant 1595.

XVII^e^ SIÈCLE

Pierre Hanrot... de la paroisse de Saint-Masmes, épouse Marie-Françoise Maillefer, âgée de 27 ans, fille de Pierre Maillefer et de Marguerite Poitevin, de la paroisse de Baconne.

Jeanne Maillefer, veuve de Robert Champagne, vivant m^d^ boulanger à Reims.

1605.

May. Claude Bourgeoys, fils de honor. hom. M^re^ René Bourgeoys, conseiller du roy au siège Présidial de Reims, et de dam^elle^ Marye Maillefer, sa femme, a esté baptisé le neufiesme jour de may mil six cens cinq. Le parain noble homme Claude Thiret, seigneur de Prain et de la Maison Rouge, la maraine dam^elle^ Claude Thiret, femme de Nicolas de Namps, seigneur de la Grange. *(Registre de la paroisse Saint-Jacques.)*

Digitized by Google

1626.

Mémoire des viandes qu'il faut livrer aux nopces des enfants des sieurs Jehan Maillefer et Gérard Roland, qui se feront le 25e may 1626.

SERVICE DU DISNER

Orange, trois au plat,
Bœuf,
Chappon boully,
Potaige d'herbe,
Pasté de mouton,
Pasté de godiveaux,
Cochon rotty,
Andouillettes de veaux,
Pigeonneaux farcy, 3 au plat,
Chapon rotty,
Carthier d'agneaux,
Poulet au vinaigre, 3 au plat,
Lapereau, 2 au plat,
Sallade,
Raves,
Pigeonneaux rotty, 3 au plat,
Oyson farcy,
Cailles bardés, 4 au plat,
Olives,
Membre de mouton,
Lepvereaux,
Poullets fesandez, 2 au plat.

DESSERT

Tourte de pomme,
Tarte glacée,
Tarte groseille,
Biscuit,
Poix vert,
Macaron,
Fruict cru,
Eschaudé,
Fromaige de cresme,
Sallade de citron,
Fromaige de millan,
Artichault, 3 au plat,
Gellée de pomme,
Amande plée,
Sallade de pommes,
Freize,
Guines ou cerize,
Pasté de venaizon par tranche.

POUR LE SOUPER

Potaige de venaizon,
Membre de mouton,
Potaige blanc,
Chappon rotty,
Pasté pigeonneaux,
Pasté misse,
Pasté en pot,
Cartier d'agneaulx,
Pigeonneaux, 3 au plat,
Poulles, 3 au plat,
Raves,
Sallades,
Oyson farcy,
Capes,
Lepvereaux,
Lapreaux, 2 au plat,
Cailles bardés, 4 au plat,
Langue de bœuf par tranche,
Vinaigret,
Poulet faisandé, 2 au plat.

Digitized by Google

Pour le dessert du souper, le même à celuy du disner.

Promets livrer tout ce que dessus audit temps suivant la promesse que j'en ay fait au s^r Anthoine de la Salle et Nicolas Roland, moyennant 15^l 5^s le plat et livrer bois, charbon, vert demy cristal, vaiselle, linge de cuisine, chandellier servant de flambeaux, corbeilles, verjus, vinaigre et sel blanc et toutes autres menues nécessitez.

Ce jourd'huy, 29 avril 1626, Nicolas Roland, marchand à Reims, soy faisant et portant fort de M^re Anthoine de la Salle, contrôleur au grenier à sel de Reims, iceulx Roland et de la Salle, maistre d'hostel pour la nopce et festin des espouzailles de Gérard Roland, fils de Gérard Roland et de Roberde Maillefert, fille de Jehan Maillefer, qui se célèbrera le 25 may prochain.— Marchande à Bastien Poncelet, cocrenier, Julyanne Douart sa femme, et Marye Gadiot, v^e de Martin Gallois, aussi vivant cocrenier à Reims, qui ont promis livrer pour ladite nopce les viandes déclarées au mémoire ci-dessus au contentement desd. Roland et de la Salle, m^tres d'hostel, au 25 may et fournir jusques à 45 ou 50 plats suivant l'advis qui en sera donné par lesdits m^tres d'hostel et ce moyennant 15^l 5^s pour chacun plat, sur quoy a esté payé par advance auxdits cocreniers 100^l tourn. Et au cas que les lepvereaux ne soyent recepvables et rebutés sera diminué sur chacun plat 30 sols tournois.

Le 23 may, lesd. cocreniers reçoivent encores en advance 200 livres tournois. (*Minutes de Rogier, notaire à Reims, 1626*, étude de M^e Lemoine.)

1630.

Jean Maillefer, 63^e lieutenant des habitants de la ville de Reims, seigneur de Lilette, voir sa notice dans l'*Armorial des Lieutenants des habitants*, par Ch. Givelet, 1887, p. 141.

1632.

Philippe Maillefer, fils de Poncelet Maillefer, écolier juré en l'Université.

Digitized by Google

1632.

Un incunable très précieux de la Bibliothèque de Reims, côté A 80, *Vita Christi* par Ludolphe le Chartreux, provient de la famille Maillefer, qui le donna aux Jésuites. On lit, en effet, cette mention sur le premier feuillet : *Collegii Remensis societatis Jesu, ex dono Dominæ Maillefer.* Cette dame Maillefer est probablement Isabeau Roland, veuve de Nicaise Maillefer, qui fonda en 1632 une lampe ardente dans la chapelle des Jésuites. — (Cf. *Bulletin du diocèse de Reims*, 5 juin 1885, p. 275.)

1639.

24 juillet, contrat de mariage entre Jehan Rogier marchand à Reims, fils de Abraham Rogier, aussi marchand — et Pérette Maillefer, fille de feu Charles Maillefer et de Magdelaine Roland. Le futur aura 5000[l] et 300[l] au lieu du logement pendant trois ans, comme Jacques Rogier son frère. La future aura 6600[l]. *(Minutes de Rogier, notaire à Reims.)*

1643.

Pierre Maillefer, épouse Jeanne Tirrion (ou Thierion). Enfant : Barbe, baptisée le 6 janvier 1643.

1648.

14 octobre. Acquisition pour M[re] Pierre Maillefer, commis général au payement de la marine, contre Dam[elle] Roberte Maillefer, veuve de feu Gérard Roland demeurant à Reims et autres. *(Parchemin*, papiers de M. Paul Contant, 22 janvier 1889).

1650.

D. J.-B. Maillefert, religieux de Saint-Quentin en l'Isle, auteur de : *Les douceurs de la Providence.* — Saint-Quentin, 1650, in-8°.

1653.

20 février. Procuration de Elye Ravaux, bourgeois de Reims, pour consentir au mariage de M[re] Roland Ravaux son

Digitized by Google

fils, conseiller au Parlement de Metz — et Marie de Guiboura, fille de feu de Guiboura, vivant chef de la panneterie de la maison du roy et de dᵉˡˡᵉ Baron — pour donner en mariage son office de conseiller du roy, 800ˡ de douaire prefix, pour sureté duquel seront hypothéqués les bois de Leschelle, de Cerny et La Loge Rozette. *(Minutes de Leleu, notaire à Reims).*

Nota. — C'est à la famille Ravaux qu'appartient Madeleine Ravaux, la première femme de Jean Maillefer.

1657.

14 juin. Acquisition pour dᵉˡˡᵉ Roberte Maillefer, vefve de feu honorable homme Gérard Roland, demeurant à Reims, contre noble homme Pierre Maillefer, commis général à la despence de la marine, demeurant à Paris, devant Rogier notaire. *(Parchemin,* papiers de M. Paul Contant).

1658-61.

Marie Maillefer, épouse de Lancelot Favart, a une fille le 16 octobre 1658.

Denis ou Remy Maillefer et Nicolle Plumet à Reims, dont : Claude, baptisé le 12 février 1660, et Marie, baptisée le 16 octobre 1661.

1664.

28 septembre. Achèvement des cérémonies du baptême de Marie-Angélique, fille de Mʳᵉ Roland Ravaux et de Marie Guyboura (baptisée le 16 juin). Parrain Michel Ravaux, chanoine de la cathédrale de Metz, et Nicolle Ravaux, nommée en religion Angélique de Sainte-Marie ; dans la chapelle des religieuses de la Congrégation. *(Registre de la paroisse Saint-Étienne.)*

1666.

« Le dimanche, environ deux heures après minuit, vint et unième febvrier mil six cent soixante et six, Monsʳ Gerard Cocquebert, fils de feu Monsieur Cocquebert, vivant capitaine en chef de la compagnie des harquebusiers de cette ville de

Digitized by Google

Reims, et de damᵉˡˡᵉ Élizabeth de la Salle, ses père et mère, d'une part, et damᵉˡˡᵉ Barbe Roland, fille de Monsʳ Pierre Roland et de damᵉˡˡᵉ Magdelaine Maillefer, ses père et mère, d'autre part, tous deux de la paroisse Saint-Symphorien, y ont receu la benediction nuptiale. » *(État-civil de Reims,* registre de Saint-Symphorien, *Mariages et Sépultures,* 1650-1669, f° 31 recto.)

1671.

« Le dix neufᵐᵉ juillet 1671, est décédée et enterrée damᵉˡˡᵉ Nicolle Moet de Brouillet, vivante femme de Monsʳ Louys de la Salle, conseiller du Roy au siège Royal et présidial de Reims, lequel a signé en la presente avec Monsʳ Nicolas Moet de Brouillet, aussi consᵉʳ au presidial. » *(Signé)* **De la Salle.— Moet de Brouillet.** — *(Registre de Saint-Symphorien, 1671, f° 20.)*

1671.

R. P. Guillaume Maillefer, religieux et correcteur des Minimes de Reims.

1674.

25 juillet, Pierre Guiboura, écuyer, gouverneur des pages de la chambre du roy, demeurant à Troissy-sur-Marne. *(Minutes de Dallier, notaire à Reims.)*

1676.

Dame Éléonore de Maillefert, veuve en 2ᵉˢ noces de Mʳᵉ Jean Hierosme Delaire, chevalier, seigneur de Montgon, demeurant à Arcy-le-Ponsart.

1686.

Dame Léonore de Maillefer, veuve de Henry de Marle.

1693.

14 juillet, mariage entre Mʳᵉ François-Joseph Maillefer, conseiller du roy au Présidial, fils de feu Jean Maillefer et de feue Marie Lefebvre, âgé de 27 ans, de la paroisse Saint-Symphorien — et Jacqueline, fille de M. Thierry Regnart,

Digitized by Google

conseiller du roy, assesseur en l'hostel de ville, et d'Élisabeth Levesque — mariés par M^tre^ Philippe Maillefer, prêtre docteur en théologie. *(Registre de la paroisse Saint-Pierre).*

1702.

Estat des contracts, rentes, billettes, meubles, argent comptant appartenant à Madame Maillefer, suiette à reconnoissance suivant le contract de mariage cy attaché (1).

Estat des meubles qui sont en la maison de Madame Maillefer : Vaisselle d'argent en plusieurs pièces, sçavoir : deux bassins, quatre jattes, six assiettes, trois grandes ediers et une petite, — quatre chandeliers, un rechau, une soucoupe, dix-neuf cuilliers, dix-neuf fourchettes, un vinaigrié, un moutardier, un porte mouchette, un sucrier, un poivrier, deux bouettes à poudre, une grande tasse, une gondolle, une salière, un coquetier, deux plomd à coeffer, une esteignoire, deux bources de cent jettons chacunne, quainzes couteau a manche d'argent le tout paisant quatre vingt saize mar six once, à trante huit livres le mar, monte à la somme de trois mil huit cent livres, cy 3800^l^.

Une bague de diamant à brillant, 600^l^.

Deux boucles d'oreilles de diamant, 100^l^.

Une pandulle et une montre, cy 300^l^.

Un carosse à deux fond de drap escarlatte, cy 1500^l^.

Une tenture de tapisserie d'hautelisse *(sans prix).*

Un lict a la duchesse avec la housse, 450^l^, 7 sièges, 3 fauteuils, 2 tabourets garnis de tapisserie, un crucifix à bordure doré, deux miroire de toilette, un canapé, un bureau, un grand miroire, une portière.

Un tableau de la Magdelaine *(sans prix).*

Un feux d'argent *(sans prix).*

Un feux doré *(sans prix).*

(1) Ce contrat manque à cette pièce, de sorte que la date en reste incertaine (vers 1702).

Digitized by Google

Un autre meuble de bois doré en 10 fauteuille couvert de tapisserie, une table, deux guéridons de marqueterie, un miroir, un lit de repos, un écran, cy 620[l].

Battery de cuisine, 260[l] 18

Leinges et rideau, 900[l].

(Pièce appartenant à M. Paul Contant, in-f° papier, copie du 12 octobre 1888.)

1708.

Testament de Charlotte Roland, veuve de Maillefer, maître des comptes de Normandie, léguant, en cas de mort de J.-B. Maillefer, son fils, sans enfant, tous les biens provenant de sa succession, après la somme de 110,000 livres prise par ses héritiers, le restant à l'Hôpital général, Hôtel-Dieu, Saint-Marcoul de Reims, et aux Frères des Écoles chrétiennes, et dans le cas où ces derniers ne pourraient obtenir de lettres patentes, leur part retournera aux hôpitaux.

1739. Recette de 400[l] par les héritiers Maillefer d'Arcy. — *(Archives hospitalières de Reims,* B 64.)

1716.

Mémoire pour les trois chanoines, docteurs de la Faculté de Théologie de Reims, appelans comme d'abus d'une Sentence d'excommunication prononcée contre eux au sujet de la Constitution Unigenitus. A Paris, chez François Jouenne, *1716*, in-4° de 36 pages.

Mémoire pour Maîtres Nicolas le Gros, et Claude Beaudoüin, prêtres, chanoines de l'Église Métropolitaine de Reims, et Jean-François Maillefer, prêtre, chanoine de l'Église collégiale de Saint-Symphorien de la même ville, tous trois docteurs en Théologie de la Faculté de Reims, Apellans comme d'abus de la Sentence d'excommunication rendue contre eux en l'Officialité de Reims, le 17 juin 1715, et autres Actes et Procédures qui la concernent.

Contre Messire Francois de Mailly, Archevêque, Duc de Reims, premier Pair de France, intimé.....

(Bibliothèque de Reims.)

Digitized by Google

1717.

Tableau attribué à Jacques Hellart, sujet : *Laissez venir à moi les petits Enfants*, peinture sur toile, h. 2m 33, l. 2m 15. Au bas on lit : *Amandi et docendi mansuetudinem docet et consecrat Joanna Maillefer, monasterii hujus monialis, anno 1717.* On trouve dans le registre des vêtures et professions de Saint-Étienne-les-Dames : « que, le 19 avril 1756, mourut Jeanne Maillefer, dite de Saint-Romain, religieuse professe, âgée de 69 ans et de profession 52. » Ce Tableau fut déposé lors de la fermeture du musée dans l'église Notre-Dame de Reims. Il se trouve placé dans le bras sud du transept, à gauche de la porte qui communique avec l'Archevêché. *(Catalogue du Musée de Reims,* 1881, p. 109.)

1720.

Præbenda 8 Ecclesiæ Remensis.

Philippus Maillefer pbr Remens. diœces. doctor theol. in prop. auth. ordin. et virtute graduum, 5 jan. 1710, per obit. Francisci Sicard pbri.

Obiit Remis can. Rem. 18 april. 1720, sepultus ante imaginem christi patientis.

Weyen, f° 216 verso.— Consulter le même recueil, au f° 236 verso, sur Jean Maillefer, qui fut chanoine de Reims du 15 décembre 1586 au 9 mars 1624.

1722.

Joseph Maillefer, conseiller du roy au siège royal et présidial, conseiller de ville, porte *d'azur à la face d'argent accompagnée de deux étoilles d'or en chef et d'un croissant d'or en pointe.*

Il est fait mention de Joseph Maillefer dans l'*Almanach historique de Reims*, 1754, parmi les *Anecdotes et remarques sur la ville de Reims:*

« M. Joseph Maillefer, conseiller au Présidial, nous a donné une traduction abrégée de Marlot, mais beaucoup corrigée et

Digitized by Google

enrichie de notes... Le Marlot de Maillefer ne doit pas être négligé par ceux qui veulent étudier à fond notre histoire. » Cet ouvrage inédit est conservé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims. (Cf. *Histoire de Reims*, par ANQUETIL, 1756, t. I, discours préliminaire, p. XLIV.)

1723.

Præb. 37. Joannes franciscus Maillefer, 31 aug. 1723, francisci Josephi in curia præsidiali Remens. Consiliarii filius, subd. Remus et can. S^te^ Nutricis, recipitur in propria auth. ordin. 31 aug. 1723 per resign. seu dimiss. Nicolai Bachelier. Il fut évincé par Philippe Granvallet, *presb. dioc. venetensis.* *(Weyen, Dign. Eccl. Rem.)*

1735.

Acte passé par les enfants de feu Gérard Roland, vicomte d'Arcy, trésorier de France dem^t^ à Reims, donnant procuration à Antoinette Branche leur mère, pour agir en leur nom dans les affaires de la succession de Jean-Baptiste Maillefer, vicomte d'Arcy, 7 janvier 1735, 2 ff. pet. in-4° papier 12 fr. *(Bibliothèque Champenoise*, par L. Techener, 1886, p. 193.)

1741.

Épitaphe en marbre noir conservée au Musée de Reims, trouvée en 1885 dans des fouilles rue Chabaud, et portant :

✠ *Icy repose le corps de Sœur Jeanne Maillefer, très dévotte religieuse de céans, décédée le 20 septembre 1741, âgée de 63 ans. Requiescat in pace.*

1796.

Décès de dame Anne-Marie-Thérèse Maillefer, épouse de J.-B. Sutaine, ancien conseiller secrétaire du roi et procureur syndic de la Ville de Reims, inhumée le 10 janvier, paroisse Saint-Jacques. *(Extrait d'une notice généalogique sur la famille Sutaine, rédigée et obligeamment communiquée par M. H. Sutaine.)*

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DES SIEURS MAILLEFER

dressée vers 1750

Simon MAILLEFER et
Nicolle MERCIER sa fe

|

Jean MAILLEFER, et
Eutrope BOUCHER sa fe

|

Poncelet MAILLEFER et
Barbe MOET sa fe

|

Nicaise MAILLEFER
Isabeau ROLAND sa fe

| |

Gérard MAILLEFER
Marie MAILLEFER sa fe

Magdeleine MAILLEFER
femme de Pierre ROLAND

|

Nicaise MAILLEFER
N... FAVART sa fe

|

Henri-Anthoine MAILLEFER
N... ROGIER sa fe

| | |

Pierre ROLAND Anthoinette PUSSORT sa fe

Jean ROLAND ... FREMIN sa fe Françoise BRODART sa 2e femme

Barbe ROLAND femme de Gérard COQUEBERT

(*Pièce des Archives de Reims, fonds du chapitre Notre-Dame*, Alland'huy, cense, feuille sans date.)

Digitized by Google

XIX^e SIÈCLE

Épitaphes des membres de la famille Maillefer, au Cimetière du Nord de Reims, dans *Les Cimetières de Reims*, recueil ms. pet. in-4° de la Bibliothèque de Reims, p. 47-49.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DRESSÉE PAR M. L. DE LABORIE EN 1889

Ponce MAILLEFER
ép. Roberte FREMYM [1]

Jean MAILLEFER
ép. Guillemette COQUEBERT
|
Antoine MAILLEFER [3]
ép. Marie-Anne DE LA SALLE [4]
|
Antoine MAILLEFER [5]
ép. Élisabeth-Marie-Madeleine COQUEBERT DE MUTRY
|
Antoine-Jean-Baptiste MAILLEFER
ép. Marie-Thérèse RUINART DE BRIMONT
|

Ponce MAILLEFER
ép. Jeanne DUBOIS
|
Simon MAILLEFER [2]
ép. Charlotte ROLAND

Antoine-François	Claude-Marie	Marie-Joséphine	Charles-Marie	Marie-Marguerite[6]	Marie-Constance	Marie-Thérèse
† 1844 s. post.	†1849 s. post.	ép. Mr DE NOIRLIEU	† décès à	ép. Mr d'ESTRESSE DE	ép. Mr DE VIVÈS	ép. Mr DE
Alex. Coquebert		† 1881	Reims, le	LANZAC DE LABORIE	† 1876	RICHECOUR
DE MONTFORT			15 sept. 1822	† 1869		† 1878
			à l'âge de 26 ans, célibataire			

(1) Fille d'Antoine Fremyn, secrétaire ordinaire de Marie de Médicis.
(2) Maître des comptes à *Rouen* : c'est lui sans nul doute que Maucroix dans sa correspondance appelle « Maillefer le *Rothomagien* ».
(3) Écuyer, trésorier général de France au bureau des finances de Champagne ; ce fut le premier de la famille qui reçut la noblesse. Je tiens à la disposition de M. Jadart l'original du brevet décerné par d'Hozier à Antoine Maillefer, en 1698.
(4) Il est difficile de ne pas reconnaître en elle cette Mme Maillefer, proche parente du B. de la Salle, déterminée par lui à renoncer au luxe. (Cf. les biographies du Bienheureux.)
(5) Membre et président d'âge de l'assemblée de la noblesse du bailliage de Reims, en 1789. (Cf. les procès-verbaux déposés aux archives du greffe du Tribunal civil de Reims ; j'en possède un extrait certifié.)
(6) Ma grand'mère.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms de lieux, de personnes et de choses

A

Abbé (M. l'), compagnon de voyage, 24 à 29, 37, 38.
Académie, lieu de jeux et de réunion, 74. 209, 211.
Acquapendente, 71.
Adam, dentiste, 251.
Adon (Ardennes), seigneurie des Coquebert, 33, 147, 226.
Adon (Le P. Ch. d'), capucin, 226.
Aix-la-Chapelle, 71.
Albano, 71.
Ambonnay, vendanges, 270.
Ambroise (Saint), cité, 324.
Amé (J.-B.), juge consul, 304.
Amiens, 71.
Amsterdam, visite, 68, 71, 106, 111.
Ancône, 25, 71.
André (Antoine), précepteur, 189, 200, 202.
Ange (Le P.), capucin, 207, 239.
Angier, receveur, 42.
Anne d'Autriche, loge chez Maillefer, 56, marraine de l'un de ses enfants, 58, 238.
Antibes, 71.
Anvers, 15, 71, 84, 111.
Anvers (Peintre d'), ses tableaux exposés à Reims, 231, 232.
Arc de Triomphe, à Reims, sa découverte, 234.
Arène (Le mont d'), anciennes arènes de Reims, 135.
Arnoulet (La veuve), 290.
Arquebuse (Jardin de l'), élections, 139, 292, bouquet, 140.
Arras, 71.
Artaut et Berthet, négociants, 145.
Audry, lieutenant des habitants, 52, 53.
Augustins (Couvent des), boiseries, 180, sépultures, 184.
Auxerre, 9, 71.
Avesnes, 71.
Avignon, 16, 71.

B

Bachelier de Gentes (Pierre), voyage en Italie, 22, sa mort, 157.
Bachelier (Henri), sieur de Moncel, trésorier de France, 163.
Balois (Cense de), 137, 140.
Bapaume, 71.
Barbâtre (rue du), 52.
Barberini (Antoine), archevêque de Reims, 127, 134, 150.
Barberousse, 108.
Barrois, voyage en Italie, 22, 266.
Bar-sur-Seine, 71.
Baslieux, près Reims, 197.
Bastille (La), 233, 306, 307.
Bazée (Porte), 53.
Bazin, marchand, 200.
Beaune, 71.
Beauvais (Mlle de), femme de chambre de la reine-mère, 58, 59.
Bêches, insectes nuisibles aux vignes, 135.

Digitized by Google

Beine, 253, note.
Belleville, 71.
Belot, lieutenant criminel à Laon, 148, 262, 289.
Bernoue, négociant à Lyon, 181.
Berny (Somme), 307.
Berthélemy (M.), sa poudre, 277.
Béthény, eglise, 134.
Béthune (M^me^ de), abbesse de Saint-Pierre, 246, sa nièce, 248, 270.
Bertin (Le P.), minime, sa mere, 162.
Biscornette, coiffure de dames, 261.
Biscuit, 151.
Bitarde, outarde, 247.
Blageart, rédacteur du *Mercure*, 266.
Blanchart (le P.), abbé de Ste-Geneviève, 196.
Blanchebarbe, conseiller au présidial, 139, sa veuve, 230.
Blauf (banque), à Lyon, 32.
Blanzy (Michel de), chanoine, 174.
Blee, clerc des merciers, 271.
Bobilion, mesure, 142.
Boin (M^lle^), couturière, 290.
Bois-le-Duc, 71.
Bologne, 18, 25, 71.
Bons-Enfants (College des), Maillefer y fait ses classes, 6, thèse, 155, enseignement du grec, 178, salle Saint-Patrice, 224, these, 235, principal, 251, argumentation, 285, 286, 289.
Bonvau, principal du college, 251.
Bordeaux, 43.
Bourgeois (Mme), 153, 251.
Bourgeois (Famille), 212.
Boucaut (N.), veuve Colbert, 155.
Bouland, près Ecly (Ardennes), 268.
Bouzy, vendanges, 221.
Braisne, 235, 248, 262, son abbaye, 271, 286.
Brandebourg (Bière de), 69.
Bréda, 71.
Bretagne (D.), prieur de Saint-Remi, 157.
Briare, 71.
Briden (Les frères), faillis, 146.
Bridieu (M^me^ de), 286.
Briolant, 268, religieuse, 285.
Briquet, agent de Colbert à Reims, 188.
Brodart (Pierre), seigneur de Bouland, 268.
Brussel (Famille de), alliée aux Maillefer, 58, 169, 275.
Bruxelles, 15, 71.
Bulin (Marne), hameau, 181.
Bussi (Le P.), prieur de Saint-Denis, 239.

C

Caliambaut (Le P.), minime, 159.
Calou (Gérard), tué près de Mézières, 186, sa famille, 196.
Calou (Jacques), gendre de Maillefer, 164, 171, 174; sa famille, 196, 225, 226, 241, 250, 252, 267, 273, 286, 287.
Calou (Jacques), capitaine de l'Arquebuse, 139.
Cambray, 15, 71.
Camuzet, greffier, 7.
Carmes (Couvent des), confrérie de Sainte-Appoline, 196, 203.
Candie (Défaite en), 136.
Cannes, 71.
Cantacuzène, son *Histoire de Constantinople*, 263.
Capelle (La), 78.
Capucins (Couvent des), entrée libre, 150; jardin, 175, 209.
Cauchon (Ch.), seigneur d'Avize, capitaine de Reims, ses funerailles, 184.
Cauret (Marne), 297.
Cerès (Porte), 40, 53.
Châlons-sur-Marne, 43; Maillefer s'y remarie, 45 et suiv.; 71, voyage, 170; marchands, 179, 180, 204, 205, 217.
Châlons-sur-Saône, 71.
Chalopin et Coustals, marchands à Paris, 38.
Chambery, 71.
Champenois (Jean), syndic, 304.
Charité (La), 72.
Charleville, séjour, 34, 69, 71; arquebuse, 152.
Chartres, 71.
Chastelet (P. Hay du), son traité de la *Politique*, 249, 250.
Chastelin (Jean), 252.
Château-Thierry, 58, 71, 136, 143, 152, 187, 289.
Châtillon, 71.
Chevenot (Jean et Pierre), chirurgiens, 215, 218.
Cheverni (M. de), chancelier, 170
Chevilier, notaire de Mailleler, 268.
Chocolat (Usage du), 261.
Clef (Hôtel de la), 78.
Clément (Le P.), minime, 183, 208, 281.
Cloche (Hôtel de la), 288.
Clouet, avocat, 252.

Digitized by Google

Cloquet, curé de Saint-Pierre, 210.
Coindrieux (Jean), fermier de Lisle, 201.
Colbert (M^me^), dame de Terron, sa mort, 271 note.
Colbert (Famille), ses différents membres, 136, 155, 196, 199, 200, 201, 209, 275.
Colbert (J.-B.), son agent à Reims, 189.
Colbert (Jean), marchand, 199; son logis, 256.
Colbert (Nicolas), évêque d'Auxerre, 222.
Colbert (Robert), sa mort, 209.
Colin, curé de Saint-Martin, 250.
Colinet, bandagiste, 168.
Colomb (Christophe), 110.
Compiègne, 71.
Congrégation (Couvent de la), 153, 159, 173, 175, 196, 203, 208, 213, 214, 225, 229, 253.
Condé (Le prince de), passe à Reims, 203.
Contaye (De), officier, 78.
Coq (Enseigne du), rue de Tambour, 197.
Coquault (Oudard), annaliste rémois, sa mort, 155.
Coquebert (André), lieutenant particulier, 150.
Coquebert (Famille), ses différents membres, 33, 171, 181, 186, 194, 197, 223, 230, 288.
Coquebert de Montfort (Famille), sa maison à Cormontreuil, 271, 288.
Coquebert (Remi), juge des marchands, 8.
Coquebert (Simon), capitaine de ville, 197.
Cordeliers (Église des), première messe, 142; services, 204, etc.; tombe, 271; sépulture de Maillefer, 294.
Cordier, élu de Reims, sa fille mariée à Lefranc, 185.
Cornaro (Louis), auteur vénitien, 117.
Courtray, 71.
Coussy-Bussy (M^me^ de), soigne les hernies; 216, sa famille, *note*, son onguent, 218, 221, 228, 242.
Cormicy, 78.
Cormontreuil, près Reims, maison de campagne acquise en 1661 par Maillefer, 22, 64, 80, 91, 113; vie d'un paysan, 118; récoltes de fruits, 136; promenades, 137; *passim*, 140; passage de troupes, 141; baptême, 151, plantations, 160; mauvais chemins, 203, 204, 249; réception, 243; artichaux, 245; pressoir, 247, 250; fête de saint Fiacre, 248; vins, 251, séjours, 267, 269, 270; plan du village, 271; messe de paroisse, 275, 276; lettres reçues, 285; vins, 285, 286, 287,
Cornillier, marchand drapier à Paris, 8, 35, 36.
Cosme, 29, 71.
Cosne, 71.
Coste (Le P. Hilarion de), ses ouvrages, 233.
Courmelois (Marne), 306.
Cousin (Le président), traducteur de Procope, 211.
Crommeling, négociant de Harlem, 70.
Créma, 29.

D

Dallier (Famille), ses différents membres, 154, 212, 234.
Damery, hôtellerie du Cygne, 237.
Dampierre-au-Temple (Marne), 215, 216, 219.
Dé (Jeu de), 75.
Delamothe, 222.
Delft, 71.
Denis (Nicolas), homme de Maillefer, 159, 164, 190, 210, 214, 219, 220, 232; se remarie, 252, 274; sa mort, 282.
Dents (Mal de), 79, 196, 204, 251, 255.
Dépris, droit fiscal sur les vins, 190.
Deu (Famille), à Châlons, 47 et suiv., 147, 220.
Dijon, 71.
Dinant, 71.
Diogène (Citations de), 160.
Domont, marchand rouennais, 143.
Dorigny, chanoine, 206, coûtre, 227.
Dorigny, conseiller au présidial, 306.
Dorigny (Famille), 149, 274.
Dormans, 71.
Douay, 71.
Dozet, 209.
Drake (Francis), 108.
Dubois, chirurgien herniaire de Paris, 220.
Dubois (Jean), chanoine, 211.
Dubois (Simon), 251.
Dugal et Valmalette, banquiers, 31.
Duplamp et Savaron, marchands de soie à Lyon, 10.

Digitized by Google

E

Écu de Reims (Maison de l'), logis des Favart, 274.
Élizée (Le P.), capucin, 192, 194, 209, sa mort, 239.
Émétique (Emploi de l'), 300.
Epernay, 71, 204, 287.
Epictète, vers, 173.
Epoye (Marne), 253, note.
Esdouin, épouse une Colbert, 201.
Esnard (M.), prédicateur, 139.
Ésope (Fables d'), 83.

F

Falaise, 72.
Faure (Ant.), prévôt, 286.
Favart (Famille), ses différents membres, 142, 154, 158, 195, 197, 213, 222, 224, 228, 241, 244, 247, 274.
Faenza, 72.
Ferain, chapelain de Saint-Etienne, 252.
Ferrare, 25, 72.
Ferté-sous-Jouarre (La), 72,
Ferté-Milon (La), 72.
Feuillade (Le maréchal de la), passe à Reims, 203, 204.
Feu (Mangeur de), 242.
Feu de joie, 269.
Fillette (Nicolas), seigneur de Ludes, sa mort, 202.
Fismes, 72, 240.
Flandre (Voyage en), 15.
Flechambault (Porte de), 44, 203, bassinets, 214.
Fleur de lis (Tripot de la), 197, 198.
Florence, séjour, 18 à 20, 72, 106.
Foigny (De), drapier, 6.
Foigny (Jean de), 137.
Fouquet (Nicolas), ses *Conseils de la Sagesse*, 265.
Fremin, lieutenant des habitants, 41, sa famille, 147, 197, 198.
Frères Prêcheurs (Les), traitement des fous, 143; béatification de Pie V, 174.
Frizon (Famille), ses différents membres, 137, 157, 192, 199, 252, 253, 271, 278.
Futaine, étoffe, 168.
Frye (Henri), tripotier, 198.

G

Gaboury (De), valet de garde robe du duc d'Orléans, 58,
Galichet, banquier de Valenciennes, 16.
Gand, 72.
Gard, étaminier, 246.
Gascons, leur humeur, 18, 19.
Gassion (Le maréchal de), 138.
Geltrois (Jean), 164.
Genièvre, 255.
Geoffroyville (Le marquis de), 226.
Gens de Guerre (Logement des), 40 et suiv.
Gênes, 12; étoffes, 17, 28; son résident, 61, 72, 106.
Gifford (Guillaume), archevêque, 6.
Gilet (Arnould), 214.
Godet, plombier, 227.
Godinot (Famille), 152, 212.
Gomot, marchand à Paris, 10.
Gorcum, 72.
Graillet (Le P.), minime, 142, 253, 264.
Grand-Crédo (Quartier du), 63.
Grandjean (Nicolas), charpentier, 209.
Grandpré (Le comte de), 60.
Gratelle, maladie, 240, 242.
Gray (Prise de), 184.
Grenade (Louis de), théologien, 289.
Guibray, près Falaise, 72.
Guiboura, peut-être Gaboury, 58, 349.
Guiledain, carrosse hollandais, 70.
Guitaut, capitaine des gardes, 59.

H

Hachette (Christophe), 224, 278.
Hachette (Nicolas), 157, sa mort, 167.
Hal (N.-D. du), 73.
Haye (La), 69, 70, 72.
Harlem, 70, 72.
Hauteville (M. de), prêtre de l'Oratoire, 226.
Helmont, 72.
Hernies (Des), 81; leur traitement, 167 à 170, bandages, 216 à 221; soins à prendre, 228, 237, 255, 265; mal incurable, 273, 274.
Hollandaise (Etude de la langue), 177, 178.
Hollande, voyage, 15, 68 à 70, 72; guerre, 139, 157; lettres de commerce, 144, 178.

Digitized by Google

Hôpitaux (Des), 121, 254.
Hostière (Gueux de l'), 18, 19.
Huis, 72.
Husson, 142.
Husson (Le P.), jésuite, 156.

I

Intérêts (De la légitimité des), 182.
Inventaire (Confection d'), 161.
Italie (Voyage en), 16 à 31.
Iulle, monnaie, 23, 30.

J

Jessonot, ami de Maillefer, 241; sa femme, 268.
Jésuites (Collège des), 156, 199; pensionnaires, 228; tragédies, 273, 286.
Jobart, procureur, 252.
Josseteau (Henri), 42, octogénaire, 213; administrateur de l'hôpital, 253; nonagénaire, 283; sa mort, 291.
Juifs (Synagogue des), à Amsterdam, 70.

L

Lagny, 72.
La Mothe-le-Vayer, citation, 160.
Lancy (Ch. de), avocat à Laon, 147, 209, 210.
Laon, 15, 72, 214.
Le Carlier, mort à Laon, 171.
Le Compère (Nicolas), médecin rémois, 154, 264.
Lecoq, tué en duel, 269.
Le Febvre, de Château-Thierry, 187, 289.
Le Febvre, chanoine de Châlons, 136, 232, 247, 298.
Le Febvre (Marie), seconde femme de Maillefer, 48 et suiv.; sa mort, 82, 97; sa famille, 136, 147; regrettée, 153, 156, 169, 195, 231; sa tombe, 161, 194, 169, 181, 187, 223.
Lefrique, ecclésiastique, 287.
Lefrique, capitaine de l'Arquebuse, 139, 220; sa mort, 221.
Lefrique (Thomas), médecin, 62, 63, sa fille, 227; ses remèdes, 243.
Lefondeur (La veuve), 192.
Le Laboureur, son Histoire de Charles VI, 143.
Lelarge (M.), 199.
Leleue (M^me^), religieuse, 208.
Lempereur (M.), 284.
Lespagnol ou *Lépagnol* (famille), ses différents membres, 22, 28, 158, 198, 211, 253, 271, 287, 297.
Lespagnol (Jérôme), 134.
Le Pêcheur, consul, 301.
Lepoivre (Jean), 136.
Lepoivre (N.), mort en Hollande, 162, famille, 208, 242, 269.
Lepoivre (Le P.), capucin, 155.
Lequin (Nicolas), célèbre chirurgien herniaire, 168, 169, 217.
Letage (M^me^), 230, 276.
Le Tellier (Maurice), archevêque de Reims, 150, 156, 203, 232, 241, 286.
Le Tourneur, cousin de Maillefer, 146.
Lévesque (Jacques), juge consul, 301.
Leyde, 69, 72, 111.
Lewarden, 72.
Lhermitte, curé de Saint-Étienne, 147, 149, 268.
L'Hospital (Le maréchal de), 57, bal chez Maillefer, 60, 61.
Liège, 69, 72, 178.
Lisle (Cense de), près Châlons, 135, 137, 205.
Liesse (N.-D. de), 72, 201,
Lisbonne, 106.
Lisieux, 72.
Lombard, banquier à Troyes, 13.
Loquet (Etienne), marchand de Rouen, 143.
Lorette (N.-D. de), 24, 25, 72.
Louis XIII, son retour de la Rochelle, 36, 37.
Louis XIV, son sacre, 55 à 62, repasse à Reims, 276, 283, 284.
Louvois (Le marquis de), à Reims, 140.
Lucques, 18, 72.
Ludes (Marne), 202.
Lyon, séjour, 9, 13; passage, 16, 29, 31, 72, 97, 98, 103; voyage, 155; banqueroute, 159, 176, 179, 291.

M

Mâcon, 72.
Maëstricht, 72.
Magellan, 110.
Maillefer (Le P.), jésuite, 9.
Maillefer (Le P.), minime, son anagramme, 156, sa mort, 287.

Digitized by Google

Maillefer (Charles), marchand, père de Jean Maillefer, 6.
Maillefer (Charles), fils du chroniqueur, 229, 230.
Maillefer (François), prieur du Val-Secret, à la Bastille, 233, 306, 307.
Maillefer (Famille), ses différents membres, 155, 156, 164, 171, 180, 198, 212, 221, 224, 228, 272, 275, 290, 297 à 307, 325 à la fin.
Maillefer (François-Elie), bénédictin, bibliothécaire et chantre de Saint-Remi, 303, 304 et 305.
Maillefer (Jacqueline), veuve Lepoivre, 136.
Maillefer (Jeanne), religieuse, 153, 159, 173.
Maillefer (Ponce), de Rouen, 290.
Maillefer (Portraits de), 277.
Mailly, ses vignes, 137, 188, 205, 206, 221, 270, 291.
Malines, 72.
Malval (Mme de), sœur de Maillefer, 180, 189, 220, 235, 287.
Mantoue, 72.
Maréchal (André), voiturier de Rouen, 225, 243.
Marc (Antoine), chirurgien, 241.
Marque (Droit de), son injustice sur les étoffes, 192, 193.
Marseille, 16, 30, 72.
Massepain, 273.
Martinière (Marquian de la), lieutenant de cuirassiers, 195.
Mathon, marchand à Paris, 11, 12, 19, 31.
Maubeuge, 72.
Mazarin (Le cardinal), se rend chez Maillefer, 56.
Meaux, 72.
Mercure français (Le), son adresse, 266.
Mézières (Ardennes), 34, 72.
Microscope (Achat d'un), 142.
Mignot (Marie), maréchale de L'Hospital, sa beauté, 60, 61.
Milan, visite, 29, 72.
Mimin (Le P.), capucin, 239, 244.
Mimin (Louis), chanoine, 188.
Minimes (Couvent des), fréquenté par Maillefer, 262, 281.
Mirandole (La), 72.
Mobilion, vigneron, 291.
Modène, 72.
Moet de Brouillet (Mme), 253, 272, 297.
Moet (Nicolle), femme de Louis de la Salle, sa mort, 152, 297.
Moet d'Ugny (Mme), religieuse, 208.
Montaigne, auteur cité, 192, parallèle, 276, 277, 279, 280, critique, 284.
Montargis, 72.
Montbré, ses vignes, 188, 205, 270.
Mont-Dieu (Refuge des chartreux du), sert d'abri aux prisonniers, 187.
Montdidier, 72.
Montefiascone, 72.
Montferret (Clos du), vignoble, 205 note.
Montlhéry, 72.
Montmélian, 72.
Montpensier (Mlle de), loge chez Maillefer, 59, 60.
Mons, 15, 72.
Monache, épouse une demoiselle Cany, de Lyon, 248.
Moreau (Famille), 151, 191, 247.
Morel (Le P.), minime, 148, 248; lettre, 281.
Morgny (M. de), 269.
Morgue, *Morges* ou *Morgex*, 18, 55.
Moulins, 72.
Mucie-l'Évêque, auj. *Mussy*, 72.
Murano (Ile de), verrerie, 28.
Mulet chargé (Enseigne du), 149.
Murguet (Nicolas), concierge, 151.
Murigny (Cense de), 14.

N

Namur, 73.
Nanterre, pension des fils de Maillefer, 169.
Naples, 28.
Nice, 73.
Nemours, 72.
Nevers, 72.
Noailles (Fr. de), ambassadeur à Rome, 20.
Noblet, capitaine de ville, 42.
Noël (Jacques), étaminier, 175.
Nogent-l'Abbesse, récit d'une noce, 158.
Nolin (Famille), tient les messageries, 210, 211; Nolin fils, 243; Nolin père, 287.
Novarre, 29, 72.
Noyon, 15.
Nuits, 72.

Digitized by Google

O

Oches (Ardennes), domaine de Maillefer, 183, 202, taxé, 205, 206, 248.
Ogier (M^me^), 285.
Ordinaire, repas de famille, 116.
Orléans, 73.
Orléans (Philippe d'), loge chez Maillefer, 56; parrain de son fils Philippe, 58, 238.
Orphelins (Chapelle des), sa bénédiction, 203.
Orval (Le comte d'), père de l'abbesse de Saint-Pierre, 246.
Oter, marchand hollandais, 145.
Oudinet (Famille), 136; mariage, 186.
Oudinet (Pierre), médecin, 264.

P

Padoue, visite, 28, 73.
Paranymphe, 320.
Parchappe (Famille), 204.
Parme, 28, 29, 73.
Paris (Ville de), séjour, 10 à 12, pont des marchands, bateaux, 36, centre des affaires, 52, 73, 82, commerce avec Reims, 279, séminaire, 280.
Paris (Nicolas de), seigneur de Muire, sa mort, 240.
Paris (Oudard de), seigneur de Branscourt, 191, 192.
Patagons, monnaie, 16.
Paume (Jeu de), à Reims, 278.
Pavie, 28, 73.
Pénitents (Procession de), à Venise, 27.
Perdrillon, failli, 200.
Péronne, 73.
Pépin (M^lle^), 154, 241.
Pesaro, 73.
Perse (Défaite d'un vaisseau français allant en), 164.
Petit, chanoine, 163.
Pétreau, voir *Genièvre*.
Peuedenfant (Ed.), tailleur, 272.
Pie V (Saint), fête de sa béatification, 174.
Pieret, retendeur, 252, 288.
Pinterelle (M. de), son fils religieux à Saint-Remi, 187.
Piquet (Jeu de), 74, 278.
Pise, 73.
Pistoie, 73.
Plaisance, 28.
Plutarque, cité, 179, 280.
Plessis-Praslin (Le maréchal du), 42, 56, 57.
Pline, cité, 280.
Poitiers (Le comte de), gouverneur de Bouillon, 226.
Pompelle (Procession de la), 135.
Pons Ludon, lieudit près Reims, 141, 213.
Ponssart, ami de Maillefer, 224,
Pontoise, 73.
Porto-Venere, 17.
Poté, capitaine de ville, 198.
Potosi (mines de), 179.
Poulart, valet de Maillefer, 240, chasse, 247.
Pourue (M.), voisin de Maillefer, 282, 287.
Preudhomme (Le P.) minime à Rethel, 263.
Prevôteau (Etienne), 144.
Prince d'un jour (Le), apologue, 66.
Pyrennées (Paix des), fêtée à Reims, 62.

Q

Quadrins, monnaie, 19.

R

Ravaux (M^me^), supérieure de la Congrégation, 175.
Ravaux, beau-père de Maillefer, 34, 35, 97, sa famille, 148.
Ravaux (Le conseiller), 233.
Ravaux (Frémon), mort en Perse, 162, 164.
Ravaux (Madeleine), première femme de Maillefer, 33, 39, 97, 144, 147; son frère, 159; ses sœurs, 171, 175; son neveu, 288, 347.
Ravineau (Philippe), président en l'Election, 137, 207.
Regnart, archer, 248.
Reims (Capitaines de ville à), 259.
Reims (Chapitre de), sa bibliothèque, 115, 183,
Reims (Eaux de), froides, 254.
Reims (Ecole de Droit de), thèse, 151.
Reims (Ecole de médecine de), 236, 238.
Reims (Justice consulaire de), discours

Digitized by Google

de fin d'année du président, 307 à 315.
Reims, ville natale de Maillefer, 6, 12, 13, 32; passage de troupes, 43; sédition, 52; garde aux remparts, 53; sacre de Louis XIV, 55; peste de 1668, 133; orage violent, 154; lieutenants des habitants, 197; passage du roi en 1680, 284.
Reims (Vins de), leur finesse, 179, 254; bus aux Indes, 245.
Reims (Remi de), bourgeois, 63.
Rejasse (Mme de la), à Lyon, 209.
Remy (Jean), vigneron à Verzenay, 171; noce, 251.
Rethel, 73, marchandises, 180; église, 268; hôtellerie du mouton, 288.
Rétention, maladie, remèdes, 243, 246, 255, 265, 268, 273, 281, 286.
Rhône (Le), tempête, 16, 35.
Riceys (Les), 13, 72.
Richaumont (De), chanoine, 207.
Richelet, médecin, 151.
Richelet (Veuve), 214.
Rimini, 71.
Roanne, 73.
Rocroi, 78.
Rogier (Famille), ses différents membres, 150, 152, 153, 157, 159. 167, 172, 201, 225, 226, 229; ses armoiries, 239, 247, 253.
Rogier (Jacques), 152.
Rogier (Jean), juge consul, 133.
Roland (Adam), juge des marchands, 7.
Roland (Ch.), conseiller au parlement de Metz, 182, 183, 244, 267.
Roland (Ch.), curé de Saint-Etienne, 146.
Roland (Famille), ses différents membres, 34, 154, 173, 182, 186, 203, 210, 235, 244, 272, 273, 274, 275, 285.
Roland (Gérard), grand-père de Maillefer, 14, 32, 195.
Roland (Jean), oncle de Maillefer, 34, 78.
Roland (Madeleine), mère de Maillefer, 6; sa bonté, 32, 39; sa mort, 62; son portrait, 122 à 127, 147.
Roland (Nicolas), 139.
Roland (Nicolas), chanoine théologal, 203; sa mort, 242.
Romain, façonnier, 205, 252.
Rome, séjour, 18, 20 à 24; voyage, 163, 173.
Rose de Lima (Ste), fêtée à Reims, 136.
Rosnay (Marne), 196.
Rouen, 73, 290.
Roussain, tailleur, traitement des fous, 143.
Rousselet, teinturier, 269.
Rozen (le général), 44.
Ruinart (Nicolas), juge consul, 304.
Rumigny (Ardennes), 34.

S

Sacy (Marne), 299.
Saint-Brice, près Reims, 174.
Saint-Denis (Abbaye de), service funèbre, 197; prières, 199; cimetière, 223.
Saint-Etienne (Eglise), paroisse de Maillefer, 58; première communion, 149, 230; Fête-Dieu, 172; confrérie de l'Ange-gardien, 173; messe paroissiale, 183; baptême, 225; vicaires, 242; chapelain, 252; sépulture, 272.
Saint-Etienne-les-Dames (Abbaye de), 164; pensionnat, 165, 196, 210, 273, 290.
Saint-Hilaire (Eglise), mariage célébré à minuit, 153; sépultures, 197, 291.
Saint-Léonard, près Reims, 242, 269.
Saint-Martin (Paroisse), 244, 250.
Saint-Michel (Eglise), inhumation d'une horrible puanteur, 158.
Saint-Pierre (L'abbesse de), seigneur de Cormontreuil, 247.
Saint-Quentin, prix de l'arquebuse, 15, 73.
Saint-Remi (Foire de), 142.
Saint-Remi (Eglise), procession du suaire, 203; sépultures, 353.
Sainte-Anne (Chapelle), à Courlancy, 213.
Sainte-Baume (La), 16.
Sainte-Chapelle (La), à Paris, incendie, 36, 37.
Sainte-Claire (Eglise de), à Venise, 26.
Sainte-Claire (Abbaye de), à Reims, 222.
Sainte-Geneviève (Chapelle de), près Reims, 200.
Salle (Famille de la), ses différents membres, 152, 154, 156, 196, 213, 253, 263, 272, 273, 274, 288, 290, 297 et suiv., 315, 328, 336, 348.
Salle (Louis de), capitaine de l'Arquebuse, 139.
Salle (Louis de la), conseiller au présidial, 156, 158, 297.

Digitized by Google

Salle (Le B. J.-B. de la), 304, 353.
Salle (Marie de la), femme de Maillefer fils, 152, 156, 253, 261, 272, 273, 290, 297 et suiv., son éloge par son mari, 315 à 324.
Saubinet (M.), prêtre, 290.
Savone, 17, 73.
Savoie (Le prince Thomas de), rencontre, 30.
Savoie, passage, 29; ambassadeur, 61.
Schombert (M. de) 232.
Sécheresse (Grande), en 1669, 137.
Sedan, 60, 69, 73, 178
Séna (Jean), marchand hollandais, 144.
Seneçay (M^me^ de), dame d'honneur de la reine, 59.
Senef (Bataille de), prisonniers à Reims, 187.
Senlis, 15, 73.
Seraucourt (Robert De-Y de), archidiacre, 159, 173, 234.
Seraucourt (Le P. de), jésuite, 268.
Serravalle, 73.
Sienne, 18, 73.
Simon (Famille), artistes rémois, 187; vitrier, 274.
Simonet, 52.
Simonet, valet de Maillefer, 218, 219.
Soissons, 15, 73.
Soulet (Jérémie), de Paris, 247.
Souvray (M^me^ de), dame d'honneur, 59.
Spolète, 73.
Sutaine (Famille), 328, 341, 354.
Suze, 73.
Sy (Ardennes), 34.

T

Tabac (Usage du), 267.
Taissy, près Reims, 243; vignes, 270.
Tartane, navire, 17.
Tavernier (J.-B.), ses voyages, 244.
Teste noire (Cabaret de la), 75.
Temple (Eglise du), à Reims, rendez-vous, 35.
Théâtins (Eglise des), à Rome, 24.
Théorbe, sorte de luth, 320.
Thiernu (Aisne), altéré en *Thierneuf*, 184, 185.
Thiolette, fromage, 210.
Tilquin, curé de Vendresse, 291.
Tilquin (Famille), 251, 275.
Tournay, 73.
Tonnerre, 73.
Tours, 95.
Tours-sur-Marne, 216.
Tourtebat, 185, 234, 243, 265.
Trentein, tonneau, 188, 206.
Troispuits, vignes, 205, 206; vendanges, 221, 248, 270.
Troyes, 43, 73.
Turenne, ses victoires, 194; sa mort, 203.
Turin, 29, 73.

U

Ulusiali, corsaire, 108.
Urbain VIII (Le pape), audience, 20, 127.
Ustancilles (Taxe des), 234.
Utrecht, 73.

V

Valence, 73.
Valenciennes, 15.
Valentin (Le P.), minime, 183, 248.
Valsecret (Abbaye du), 143; cloches, 153; prise d'habit, 207; profession, 232, 233, 273.
Varlet (Pierre), allié des Colbert, 196.
Vareille, banqueroutier, 161, 181.
Vatican (Audience au), 20, 21.
Vaucher (Famille), 172, 228.
Vautes (Les), près Muizon, 136.
Venise (L'ambassadeur de), au sacre, 61.
Venise (L'ambassadeur à), 26, 28,
Venise, confitures, 12; séjour, 25 à 28, 73, 106, 111.
Vervins, 73.
Vérone, 28, 73.
Vesle (Porte de), 40, 44, 140, 150.
Verzenay, ses vignes, vendanges, 135, 137, 141, 171, 188, 205, 206, 221, 270.
Vialart (Félix), évêque de Châlons, 279.
Vialon (Robert), 35.
Vicence, 28.
Valenciennes, 15, 16, 73.
Vianen, 73.
Vienne, 73.
Vienne (L. de), chanoine. 241.
Vieville, à Laon, 271.
Villefranche, 73.
Villette (Le comte de), 273.
Vincent, maître écrivain, 151, 266.
Vins (Façon de faire les), 285.
Virgile, lecture de l'Enéide, 141.
Viterbe, 73.

Digitized by Google

Voiture (Vincent), lecture, 160.
Vuilliot (Famille), 166, 181, 210.

W

Wesel, 163.

Z

Zacharie (Le P.), minime, 159, 173, 183; provincial, 209, 281.

Digitized by Google

TABLE DE CONCORDANCE

de cette édition des Mémoires de Maillefer avec le Manuscrit original

(Bibliothèque de Reims. — Cabinet des Manuscrits.)

Titre au dos du volume : MÉMOIRES DE JEAN MAILLEFER (1611 à 1684)

(Recueil autographe, vol. in-folio relié en veau plein, de 275 feuillets numérotés.)

Titre sur le Catalogue des Manuscrits, O. § 5. — *115. Journal de M. M., fils de M. Charles Maillefer, m^d de soiries à Reims, en 1600, in-fol. mss. pap.*

En tête de l'ouvrage, sur le premier feuillet recto, on lit la table suivante :

†

TABLE DES MATIÈRES PAR CHAPITTRES (1)

	Folio du manuscrit	Page du volume
† Vie de l'auteur	3	5
— Combats de l'amour	52	»
— Combats estranges	53	»
† De composer	56	89
† Du temps	57	91
† Du commerce	58	94
† Pièce curieuse	61	102
† De la préséance	64	105
— De l'estat ecclésiastique	66	»

(1) Le tiret placé en avant du titre de chaque chapitre indique que ce chapitre n'a pas été publié ici ; la croix indique au contraire sa publication.

Digitized by Google

	Folio du manuscrit	Page du volume
— Des charges	67	»
† Du mariage	68	109
† Des voyages	68	110
† Des amis	69	112
† Des employes	70	114
† Des repas	72	116
— De cognoistre le monde	73	»
† Des artisans	74	118
† Des fainéants et vagabonds	75	120
— Du soing	77	»
— Du jugement des hommes	78	»
— De la vie heureuse	79	»
† La vie de feue ma mère	81	122
— Pratique des vertues (1)	84	»
— La retraitte et le silence	84	»
— De la chasteté	85	»
— De l'humilité	87	»
— De la patience	88	»
— De la prière	90	»
— De la charité	92	»
— De la diligence	93	»
— De la vérité	95	»
— Du jeune	97	»
— De la justice	99	»
— De la force	101	»
— Du bon exemple	103	»
† Comandem[t] à mes enfans (2)	103	125
— Ode apologitique	116	»
† Conduitte pour la vie	118	128
† *Le Journalier commence au folio* 121	121	133
— Ambition modéréé	128	»
— Diverti du jusque à	153	»
† Des hergnies ou ruptures	154	167

(1) Sous ce titre : *Pratique des vertus pour tous les mois de l'année*, l'auteur entame douze compositions de pure spiritualité, dont les sujets suivent. L'ensemble formerait au besoin une publication spéciale, comme exercice de piété.

(2) Cet article est suivi du discours au cardinal Antoine et de plusieurs lettres d'affaires ou d'amitié, folios 108 à 115.

Digitized by Google

	Folio du manuscrit	Page du volume
— Des imaginations	161	»
— De la mort	163	»
† Des banqueroutiers	164	176
† De l'habitude	230	253
— De la cholère	231	»
† De la guère	237	258
† Des infirmités	234	254
† Du logement	235	256
— De l'espérance	237	»
— Papier voland	243	»
— Du desgou	233	»
† Desseings de cest guèr	225	249
— De l'ennuyst	258	»

Ici s'arrête la table écrite par Maillefer, mais les pages suivantes, jusqu'au feuillet 268 verso, sont encore remplies de mélanges de piété et de littérature, de réflexions morales, d'évènements divers, morts, souffrances, etc. Enfin le journal cesse le 24 avril 1681.

Voici les œuvres morales intercalées dans le *Journalier* et non indiquées à la Table :

† Écolle de médecine	211	236
† Des honneurs et des richesses	213	238
† Parallèle avec de Montaigne	257	276
† De la solitude	260	281

Au folio 268 verso, récit de la mort de J. Maillefer, le 13 may 1684, par son fils, qui continue son registre, en relatant les menus évènements de famille, morts, etc., il termine au folio 272, par le discours prononcé en la justice consulaire, le dernier de l'année 1704, et par un éloge funèbre de sa femme, morte en 1711, folio 273 à 275 verso.

Ce n'est pas sans regret que l'éditeur ferme ce registre où se déroule la vie intime d'une famille pendant plus d'un siècle. Nous disons à regret, parce qu'il a fallu, sous peine de grossir démesurément le volume, retrancher de la publication la plupart des

Digitized by Google

rimes, un grand nombre de mentions jugées superflues, et plusieurs œuvres morales indiquées plus haut comme restées inédites. Aucun passage d'ailleurs n'a été tronqué.

Des rimes, il n'y a pas à s'inquiéter, car Maillefer n'est pas poète :

Pour lui Phœbus est sourd et Pégase est rétif.

Des mentions inutiles, détails minutieux ou puérils, répétitions monotones, il n'y a pas davantage à déplorer l'absence. Mais l'ensemble des œuvres morales, même en y comprenant les œuvres de spiritualité proprement dites, aurait pu plaire à certains esprits qui tiennent à voir mettre au jour l'intégralité absolue des productions d'un auteur. Aussi, prévenant ce reproche, conseillons-nous d'abord au lecteur de se reporter lui-même au manuscrit, au texte original, dont une copie facilite la lecture. Et puis, ajouterons-nous, si Maillefer plaît à ceux qui aiment à approfondir l'étude du cœur humain, à juger des passions, des vertus, de la piété des chrétiens d'autrefois, il serait facile d'éditer un jour à part la portion spéculative des écrits de notre moraliste, ainsi que son dernier testament si l'on parvenait à le découvrir. C'est aujourd'hui son récit historique, son rôle actif et positif, toujours franc et personnel, qui se trouve placé sous les yeux de ses compatriotes, comme un tableau édifiant et un modèle de sincérité.

H. J.

Reims, le 20 Février 1890.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Introduction I
Maison de Jean Maillefer. XVII
Tableau généalogique de la famille de Jean Maillefer (*planche*) XXVII
Testament de Jean Maillefer en 1661 XXVII

MÉMOIRES DE MAILLEFER

Dédicaces 1

1re Partie. — *Histoire de ma vie.*

Vie de Jean Maillefer, racontée par lui-même 5
Naissance et éducation 6
Voyage d'Italie 16
Premier mariage. 32
Évènements militaires 40
Second mariage 45
Sacre de Louis XIV. 55
Voyage en Hollande 69
Veuvage. 82

2e Partie. — *Œuvres morales.*

De composer 89
Du temps 91
Du commerce et de la marchandise 94
Pièce curieuse (Inventaire de 1666) 100
Discours sur la préséance entre marchands 105
Du mariage 109
Des voyages 110
Des amis 112

Digitized by Google

Pages

Des emplois..... 114
Des repas..... 116
Des artisans..... 118
Des fainéants et vagabonds..... 120
Portrait de feue ma mère (Madeleine Roland)..... 122
Commandement à mes enfants..... 125
Discours au cardinal Antoine Barberin..... 127
Conduite pour ma vie..... 128

3e Partie. — *Journalier de Maillefer père.*

Année 1669..... 133
» 1670..... 139
» 1671..... 146
» 1672..... 155
» 1673..... 162
» 1674..... 177
» 1675..... 191
» 1676..... 209
» 1677..... 225
» 1678..... 239
» 1679..... 252 et 262
» 1680..... 272
» 1681..... 288

4e Partie. — *Journalier de Maillefer fils.*

Récit de la mort de son père..... 293
Années 1679 à 1716..... 297
Discours prononcé en la justice consulaire de Reims..... 307
Discours funèbre sur la mort de sa femme, Marie de la Salle 315

Appendice

I. — Armorial de la famille Maillefer..... 325
II. — Généalogie des diverses branches de la famille Maillefer..... 329
III. — Preuves et documents mélangés sur la famille Maillefer, suivis de deux tableaux généalogiques partiels 344

Digitized by Google

Tables

Page

Table alphabétique des noms de lieux, de personnes et de choses..... 359
Table de concordance du manuscrit original avec la présente édition 369
Table générale des matières..... 373

Gravures

Maison de Jean Maillefer (2 vues)..... XIX et XXI
Plaque de cheminée aux armes de Jean Maillefer .... XXIII et 375
Plaque aux armes des familles Maillefer et de la Salle..... 328
Écussons de la famille Maillefer et de ses alliances : Moet, Colbert, Favart, Rogier, Lespagnol, Frizon, de la Salle, Fremin, Roland, Coquebert, Sutaine, Levesque et Souyn.. 329

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

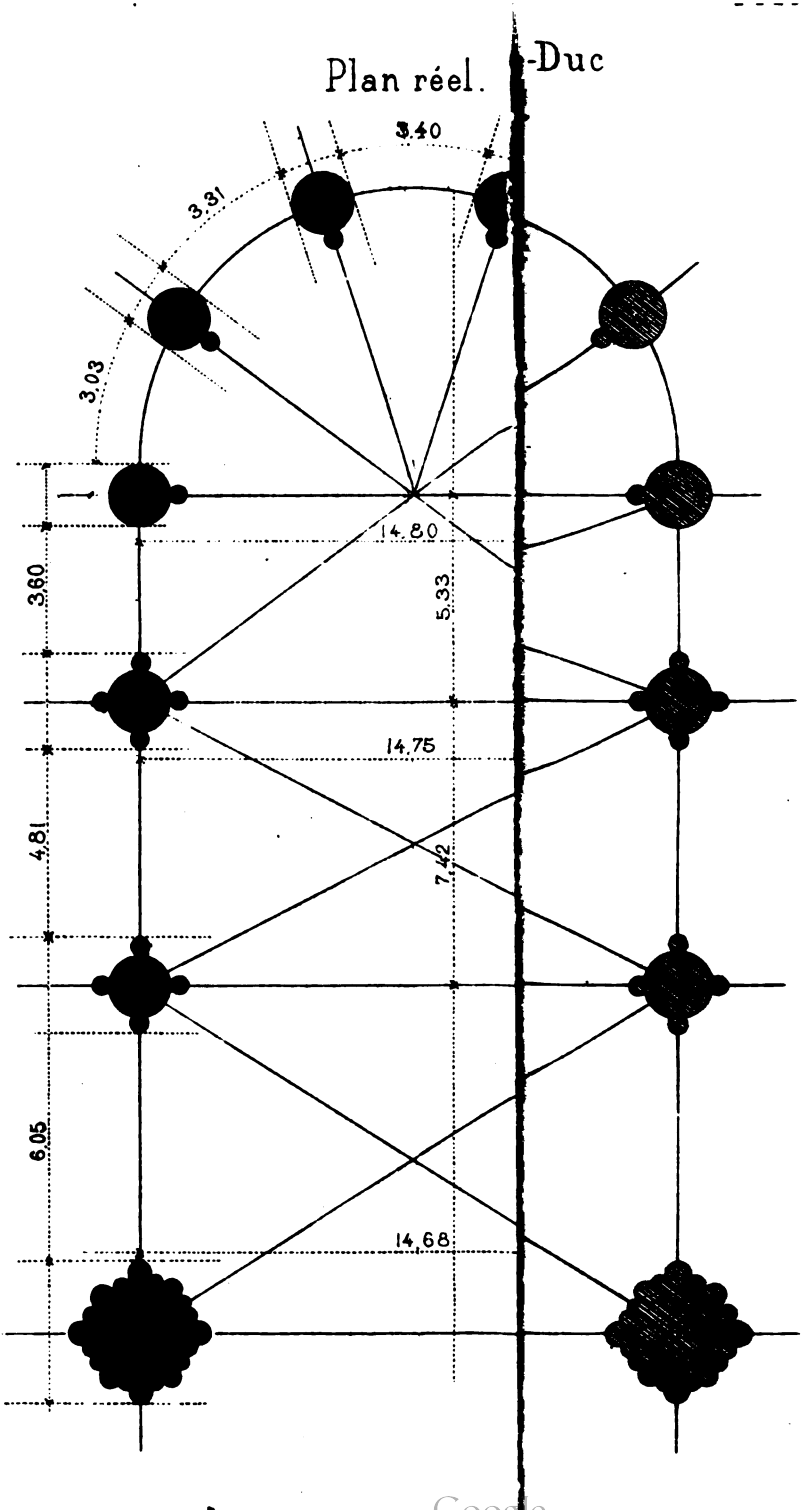

Digitized by Google

ÉTUDES

A NOTRE-DAME DE REIMS

Communication de M. E. Lamy, Membre titulaire

M. Joseph Delaporte, après avoir rendu un juste hommage aux travaux de notre érudit Président, à ceux de Gailhabaud et de Viollet-le-Duc, l'éminent architecte qui a su faire revivre avec tant d'éclat la science des architectes du moyen âge, regrette qu'au point de vue de l'art Notre-Dame de Reims soit assez peu connue, et il nous signale quelques légères inexactitudes sur les tracés donnés dans le dictionnaire de Viollet-le-Duc pour l'abside, les chapelles et les chapiteaux.

Voici textuellement ce que dit M. Delaporte :

« Ainsi, au tome II, article *Cathédrale,* page 316, le « maître trace le plan de l'abside de la manière indiquée « dans la figure ci-jointe. Les arcs ogives du rond- « point viennent pousser sur la clef du dernier doubleau « sans que celle-ci soit maintenue dans son plan verti- « cal par d'autres branches d'arc ; disposition d'ailleurs « fort rare dans nos grandes églises du Nord et qu'on « ne trouve guère qu'à Saint-Germes et à Séez. »

Digitized by Google

Sans aller aussi loin, nous pouvons voir à l'église Saint-Remi de Reims les quatre branches d'arêtier du rond-point buter le milieu de l'arc-doubleau, contrebuté par deux arêtiers, coupant en trois parties la travée suivante.

« En vérifiant ce tracé, on se convainc très vite d'une « chose ; c'est que la plupart des plans de Notre-Dame « de Reims sont inexacts à cet endroit. D'abord, les « quatre branches extrêmes d'arc ogives sont contre- « butées par deux autres qui sont le prolongement des « deux plus rapprochées du doubleau : sur ce point, la « plupart des plans sont d'accord.

« Mais le cercle qui circonscrit le polygone absidal a « un diamètre plus grand que n'est l'ouverture de la « nef ; c'est à dire que le doubleau du recoupement au « rond-point est plus large que les autres doubleaux du « chœur.

« Il en résulte que, entre le doubleau de recoupement « du rond-point et le dernier des parties parallèles du « chœur, la travée n'est point dans l'alignement, mais « forme un angle rentrant.

« Voici comme on a dû procéder : L'architecte, étant « données les dimensions, a tracé les tours d'angle du « transept ; leur largeur a commandé l'ouverture de la « première travée parallèle à partir de la croisée, travée « plus considérable que les autres, contrairement à ce « qu'on a fait à Beauvais.

« La largeur du vaisseau donnée, on aura continué à « tracer vers l'est une travée ordinaire, puis, sur l'axe « général de l'édifice, à quatre mètres environ du der- « nier doubleau, on a tracé une circonférence avec son « diamètre perpendiculaire à l'axe et plus grand que les « arcs-doubleaux. Divisant en cinq la demi-circon-

Digitized by Google

« férence vers l'est, et, menant des rayons, on a obtenu « les arcs ogives du rond-point. On a prolongé les deux « rayons les plus rapprochés du diamètre au-delà du « centre jusqu'à leur rencontre avec les lignes d'axe des « piles.

« Peut-être aussi a-t-on commencé par le rond-point. « Ce qui est certain, c'est que le tracé de l'abside de « Reims ne commande pas l'ouverture du vaisseau « comme à Paris, à Amiens, Beauvais, Saint-Ouen de « Rouen et tant d'autres édifices.

« Je n'ai pu, à mon grand regret, vérifier cette obser- « vation le mètre à la main. Voilà les indices qui ont « provoqué ma recherche : Il existe un linteau recou- « vrant la galerie du triforium et formant larmier au- « dessous de l'appui extérieur des hautes fenêtres. Au « droit des piles partent les contre-forts d'applique qui « montent aux voûtes et servent de pieds-droits aux « berceaux formerets, archivoltes des grandes fenêtres. « Le linteau est assez large, un mètre à un mètre vingt, « pour servir de chemin de ronde. En passant par ce « chemin de ronde, on remarque, dans les ouvertures « ménagées dans les contre-forts d'applique, un rétrécis- « sement au droit de la seconde pile à partir de la croi- « sée. A la pile suivante, celle du doubleau du rond- « point, l'ouverture est rélargie. Pourquoi cela ?

« De plus, à l'intérieur du triforium, au droit de cette « première pile du rond-point, le parement du mur de « clôture s'écarte en s'élargissant.

« Évidemment, cette complication des tracés doit « avoir une raison, car la fantaisie n'était guère sou- « vent la règle des architectes du XIIIe siècle.

« La première raison qui doit venir à l'esprit, c'est « que l'arc-doubleau du recoupement du rond-point est

Digitized by Google

« plus large que les autres doubleaux. Et, en effet, « qu'on aille se placer à l'ouest, dans le triforium, sur « l'axe de l'édifice; de la galerie ajourée, sous la rose, « nous voyons s'aligner en perspective le nu de toutes « les piles de la nef et du chœur, excepté les deux piles « en question. Évidemment elles sont en retraite sur « l'alignement des autres.

« Plaçons-nous toujours sur l'axe au fond de l'abside, « dans la même galerie du triforium. Nous distinguons « parfaitement l'angle rentrant formé sur la seconde « pile après la croisée. Pour qu'il y ait angle rentrant « sur ce point, il est bien nécessaire qu'il y ait différence « d'ouverture entre les parties parallèles et le rond- « point.

« D'ailleurs, ce tracé de l'abside en forme de fer à « cheval n'est pas un fait absolument unique.

« A Notre-Dame de Paris, le cercle qui termine le « chœur à l'est se trouve être d'un diamètre plus grand « que l'ouverture de la nef, comme on peut le voir dans « le dictionnaire de Viollet-le-Duc, article *Ogive,* tome « VI; comme on peut aussi contrôler l'assertion du « maître sur l'édifice. Rien de plus facile, car la cons- « truction, faite sur plan circulaire, accuse à première « vue cette différence.

« A l'église Saint-Alpin de Châlons-sur-Marne, dispo- « sition plus curieuse encore. L'abside est formée par « un hexagone très irrégulier formant complètement « fer à cheval; le cercle circonscrit à ce polygone a un « diamètre bien supérieur à l'ouverture des parties pa- « rallèles. Du reste, cette abside est assez mal plantée « quoique construite au XV^e^ siècle. »

A l'appui de son raisonnement, M. Delaporte joint une épure faite à peu près; nous avons pris les dimen-

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan suivant Viollet-le-Duc.
Vol 6_p.433

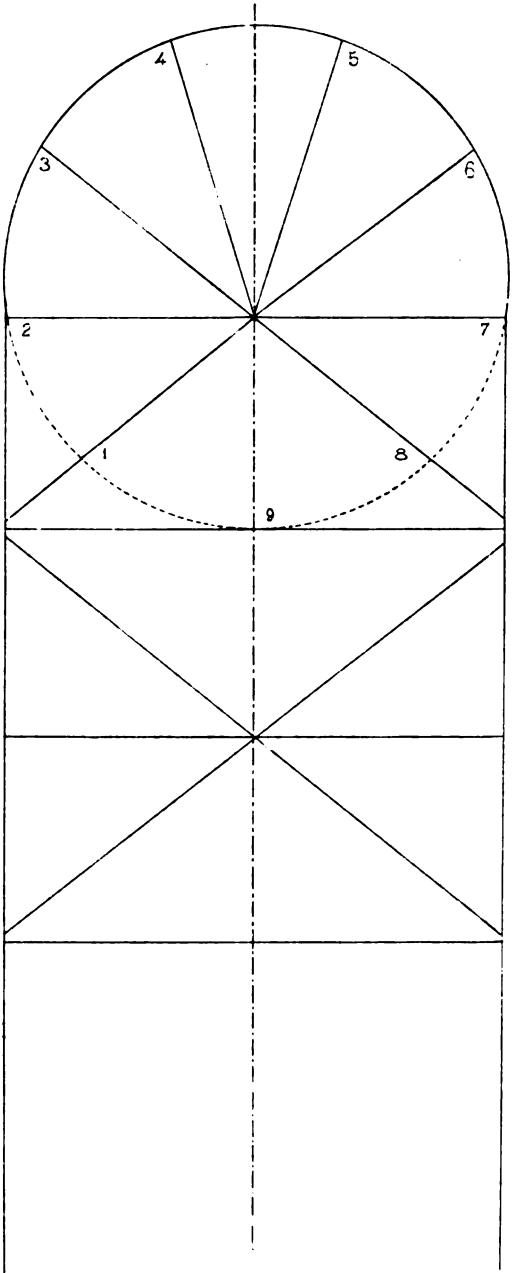

CATHÉDRALE de PARIS.

hautes voûtes

du Chœur

Digitized by Google

sions que le judicieux critique n'a pu relever, afin de dresser un plan rigoureusement exact de l'abside, et nous avons constaté les longueurs suivantes mesurées d'axe en axe des piliers au niveau du dallage :

Diamètre au rond-point.....	14^{m} 80
2^{e} ligne des piliers.....	14^{m} 75
3^{e} ligne des piliers.....	14^{m} 75
4^{e} ligne, celle des piliers toraux.	14^{m} 68
5^{e} ligne, piliers de la nef.....	14^{m} 80

La demi-circonférence, circonscrivant le polygone absidal, n'est pas divisée en cinq parties égales, puisqu'entre piliers nous avons relevé : 3^{m} 03, — 3^{m} 31, — 3^{m} 40, — 3^{m} 29, — et 3^{m} 31 ; nous attribuons ces différences à une erreur d'exécution, car on peut admettre que l'intention de l'auteur était de faire des divisions égales ; ce qui nous surprend davantage, c'est l'inégalité de la travée suivante : 3^{m} 60 de largeur entre piliers au nord, — 3^{m} 33 du côté opposé.

Rien ne nous démontre que l'architecte qui a conçu le plan de notre monument, et dont nous regrettons d'ignorer le nom, ait adopté la forme en fer à cheval, existant en effet à Notre-Dame de Paris.

« Les hautes voûtes de cette cathédrale étaient ter-
« minées dès l'année 1190, c'est à dire avant les nôtres;
« le souvenir de la coupole, dit Viollet-le-Duc, a évi-
« demment inspiré le tracé des premières. Un cercle a
« été tracé, divisé en neuf parties égales, deux lignes
« parallèles au grand axe ont été tirées en raccorde-
« ment avec les quatre segments inférieurs, d'où il ré-
« sulte une largeur inférieure au diamètre du cercle,
« par suite, légère forme de fer à cheval, le mur absi-
« dal étant en plan circulaire. » (Viollet-le-Duc, vol. 6,
« page 432.)

Digitized by Google

Tel n'est pas le cas à Reims ; comme l'a fort bien remarqué M. Delaporte, la demi-circonférence est divisée en cinq parties, ce qui fait dix parties pour la circonférence totale ; le mur de l'abside est polygonal, mais non circulaire comme à Paris ; nous ne voyons rien pouvant expliquer un élargissement au droit de l'arc-doubleau de recoupement au rond-point. L'effet d'élargissement nous paraît dû au déversement de la partie supérieure des piliers.

Villard de Honnecourt, dans ses notes et croquis relevés vers 1230, étudia avec soin la cathédrale de Reims et surtout son chevet ; le plan de l'abside n'y figure pas, mais la planche vingt-sept donne le plan de « M^me^ Sainte-Marie de Cambrai, tel qu'il sort de terre », or ce plan offre beaucoup d'analogie avec celui de Reims ; les arêtiers du chœur sont bien contrebutés, mais la forme en fer à cheval n'existe pas ; si c'est à Reims, comme le prétend Lassus, que Villard prenait ses inspirations pour la cathédrale qu'il élevait dans le Cambrésis, en l'année 1230, ce rapprochement pourrait présenter quelque intérêt.

La planche cinquante-troisième du même album donne, avec quelques inexactitudes regrettables, la coupe du mur du chevet, la vue latérale des arcs-boutants à double volée qui le soutiennent, et l'élévation des massifs destinés à recevoir ces arcs-boutants ; le tracé des cresteaux bordant les chéneaux, cresteaux reproduits par Viollet-le-Duc dans ses travaux de restauration.

« Peut-être, dit M. Delaporte, a-t-on commencé par le rond-point. »

Nous sommes convaincus que le tracé de l'abside de Reims ne commande pas l'ouverture du vaisseau, comme à Paris, à Amiens, Beauvais, Saint-Ouen de

Digitized by Google

Rouen et tant d'autres édifices. M. le chanoine Cerf nous apprend, dans son *Histoire de la Cathédrale*, que l'architecte, commençant par le transept nord, éleva d'abord l'édifice jusqu'à la hauteur des corniches des chapelles et continua l'abside jusqu'au transept sud.

Nous avons vu que l'écartement d'axe en axe des piliers au rond-point est de 14^{m}80; le même écartement d'axe en axe pour les piliers de la nef est aussi de 14^{m}80; nous ne pouvons dire que le tracé de l'abside ne commande pas l'ouverture du vaisseau comme à Paris, Amiens, Beauvais, Saint-Ouen.

Viollet-le-Duc, dans son dictionnaire, vol. 2, page 332, donne le tracé du rond-point de la cathédrale d'Amiens; nous y remarquons une très grande analogie avec celui de notre monument; les piliers de la nef et ceux du chœur sont dans le même plan vertical, comme à Reims; or, la cathédrale d'Amiens fut commencée dix ans après celle de Reims : c'est encore un rapprochement nous permettant de croire que la forme en fer à cheval n'était pas dans la pensée du maître rémois.

AUTRE LÉGÈRE INEXACTITUDE

CHAPITEAUX

« Traitant des chapiteaux (tome II), Viollet-le-Duc « cite ceux de Notre-Dame de Reims comme résolvant « des premiers d'une manière satisfaisante ce problème : « Circonscrire le plus exactement possible le lit infé- « rieur d'un sommier comprenant : 1° les deux archi- « voltes parallèles à l'axe de l'édifice; 2° la naissance

Digitized by Google

« de la pile rigide portant la retombée des hautes voû-
« tes; et 3° la naissance de deux arcs diagonaux et d'un
« doubleau du collatéral.

« Ce problème est ainsi résolu. Un carré, dont la
« diagonale est perpendiculaire au grand axe, est péné-
« tré sur trois de ses angles les plus éloignés de l'axe
« par des demi-octogones. Les trois demi-octogones
« circonscrivent l'arc intérieur des archivoltes et du
« doubleau; les côtés du carré donnent naissance à la
« rangée externe des claveaux de ces mêmes archi-voltes
« et arc-doubleau, enfin, du côté du collatéral, entre ces
« secondes rangées de claveaux, s'amorcent les arcs
« ogives dont le profil pénètre à moitié les autres arcs.
« Mais, sur l'angle d'où part la pile rigide montant aux
« voûtes supérieures, l'architecte semble avoir abondé
« encore davantage dans la thèse que développe le
« maître moderne. Viollet-le-Duc trace sur cet angle,
« comme sur les autres, un demi-octogone; voilà l'in-
« exactitude. Robert de Coucy ou *** avait donné à
« chacune des cinq colonnettes de la pile rigide une
« base circulaire, la figure circonscrivant le mieux ces
« bases était donc la moitié, ou autre portion appro-
« chante, de la circonférence.

« C'est, du reste, conforme au tracé adopté par le
« maître ès-œuvres de N.-D. de Paris, et plus tard par
« ceux d'Amiens, de Beauvais, jusqu'à ce qu'on en
« soit venu à faire descendre jusqu'au bas chaque
« cylindre ou même la moulure de chaque arc de la
« voûte.

« A Paris, dans les parties de Notre-Dame élevées
« vers la même époque, la quatrième pile de la nef à
« compter de la façade ouest est monocylindrique; mais
« possède perpendiculairement à l'axe de la nef une

Digitized by Google

CATHÉDRALE DE REIMS

Chapiteaux de la nef

Plan réel

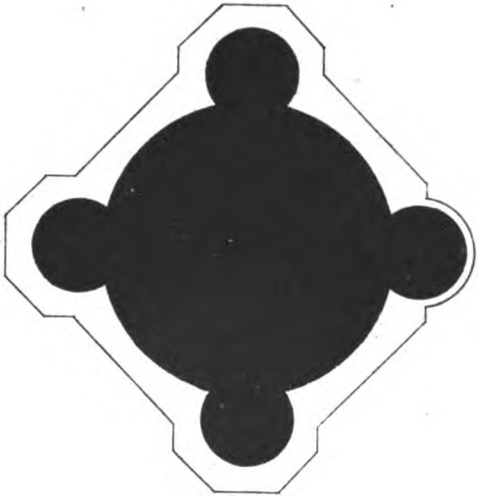

C

Plan suivant
Viollet-le-Duc
Vol II p.519.

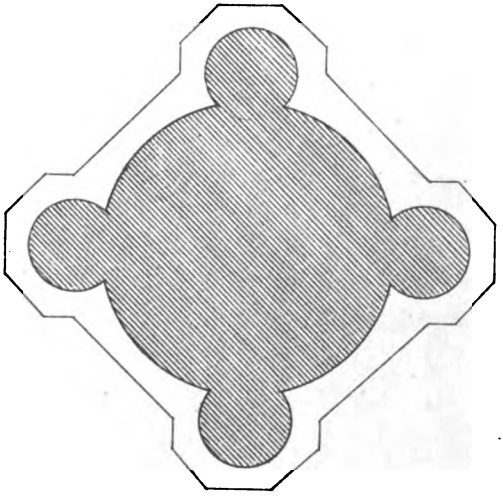

C

Digitized by Google

Digitized by Google

« colonne en délit, placée d'une manière assez analogue « à celles élevées devant les piles du XI^e^ siècle à Saint- « Remi de Reims, lors des travaux qui y furent exécu- « tés vers la fin du XII^e^ siècle. Mais à Paris, au lieu « d'être polygonal, le tailloir de cette colonnette est « circulaire.

« Notre-Dame de Reims divisera sa pile en deux par- « ties : depuis le sol jusqu'à la naissance des voûtes du « collatéral et de ce point au sommier des hautes voû- « tes.

« De plus, le petit cylindre, membre unique de la « partie inférieure de la pile, ne passera point devant « la splendide ordonnance du chapiteau sans y parti- « ciper, comme à Paris. Cette colonnette prendra, « comme les autres, chapiteau de forme semblable et « de même dimension

« Les colonnettes auront un chapiteau bien propor- « tionné avec une seule assise. On la leur donne et on « pose là leur astragale. Mais celui du gros cylindre « serait trop écrasé s'il n'avait au moins deux assises de « hauteur, on les lui donnera.

« Et pour qu'il n'y ait aucun ressaut ni décroche- « ment, pour que le chapiteau garde toute son unité « d'aspect, les colonnettes ajouteront au-dessous de « leur chapiteau une assise décorée, non point avec « crosses ou feuilles recourbées comme le gros cylindre, « mais avec un simple enroulement ; ce n'est qu'une « frise. Cependant la colonnette dont nous nous occu- « pons n'a point d'encorbellement, point n'est besoin « d'un chapiteau évasé ; aussi le maître lui donne-t-il « des crochets beaucoup moins saillants, uniquement « pour continuer le parti de décoration du pourtour « supérieur. La moulure du tailloir est simplifiée, le « profil devient plus camard.

Digitized by Google

« Aussi, du premier coup d'œil saisit-on une différence « entre cette colonnette et les trois autres ; tout en pre- « nant un moyen terme, l'architecte est resté logique.

L'erreur signalée par M. Delaporte existe en effet, voici le tracé donné dans le dictionnaire de Viollet-le-Duc et celui que nous avons relevé sur le monument : les lettres *C* et *C'* indiquent la base des colonnes rigides montant aux voûtes supérieures ; il était logique qu'elle fût circulaire et non polygonale, puisqu'en ce point il n'y a pas de retombée d'arcs comme sur les trois autres angles du carré circonscrit ; c'est du reste une erreur de bien minime importance.

CHAPELLES ABSIDALES

M. Delaporte nous dit : « Au tome II, le maître donne « le plan des chapelles absidales de Reims au ni- « veau du soubassement, et au niveau des fenêtres. La « projection des arcs des voûtes, d'après ce plan, in- « dique qu'il n'y en a pas un seul, sur le diamètre de la « demi-circonférence, qui détermine ces chapelles. Il « n'en est point ainsi ; le tracé des chapelles de l'ab- « side est exactement semblable à celui du rond-point « de l'édifice. On décrit une circonférence tangente aux « deux contre-forts et à l'arc de clôture du collatéral du « chœur ; l'axe est donné par la bissectrice de l'angle « que font entre elles les lignes des contre-forts. On « mène perpendiculairement à cet axe un diamètre, on « divise la demi-circonférence extérieure en cinq, et les « rayons menés à ces points de division nous donnent

Digitized by Google

CATHÉDRALE DE REIMS

Chapelles adsidales

Plan réel

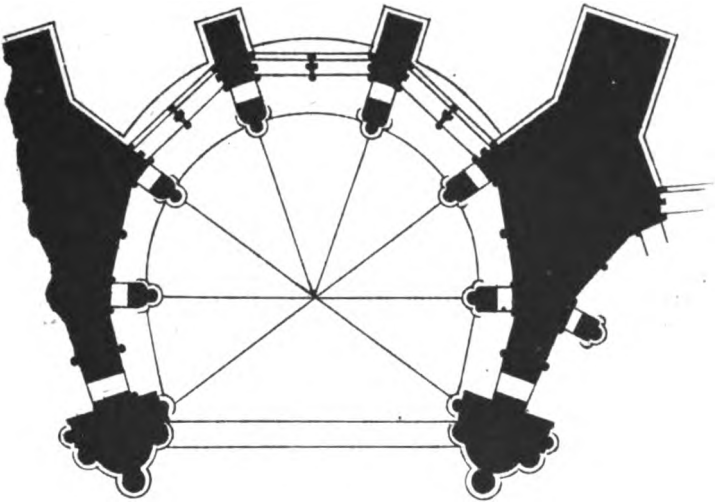

Plan suivant
Viollet-le-Duc
Vol. II. p. 471.

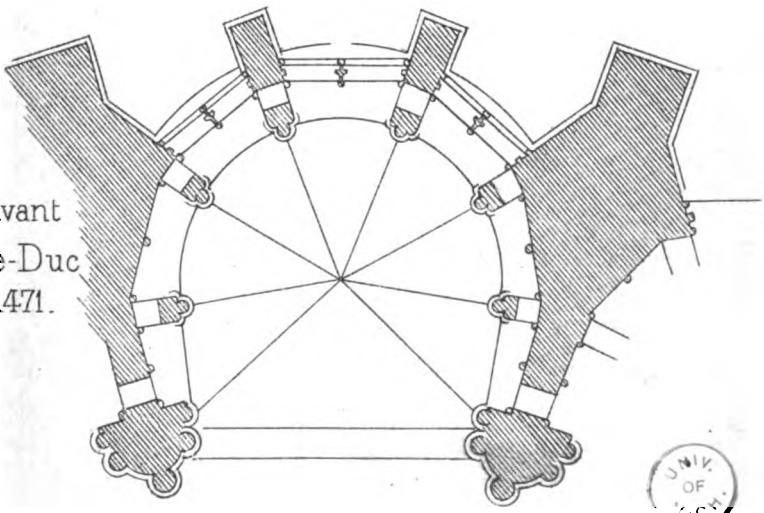

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

« la direction des arcs de ces chapelles. En prolongeant « les rayons les plus rapprochés du diamètre, on tombe « précisément sur le sommier de l'arc donnant entrée « dans les chapelles, et la travée correspondant à cette « partie de la voûte n'est point sur plan circulaire, mais « sur plan rectiligne.

« Simplicité dans le tracé du plan, dans les éléva- « tions, charmantes proportions, voilà quelques-unes « des ravissantes qualités des chapelles de Reims. Au « dire de Viollet-le-Duc, qu'on ne saurait accuser de par- « tialité en faveur de la cathédrale champenoise, ces « chapelles sont de vrais chefs-d'œuvre, des modèles « parfaits d'architecture ogivale; en faisant abstraction, « cela va sans dire, de la balustrade qui les couronne « assez lourdement à l'extérieur, mais qui n'est point « primitive, comme en fait foi l'album de Villard de « Honnecourt. D'après les croquis de ce maître du XIII^e^ « siècle, planches cinquante-neuf et soixante, page 209, « elles auraient été d'abord couvertes par des combles « pyramidaux dont les arêtiers étaient garnis de cro- « chets; amortissement plus gracieux, certes, que cette « balustrade hors d'échelle avec le reste de l'édifice. »

Le tracé donné par Viollet-le-Duc est bien peu erronné, ainsi que le démontrent les figures ci-jointes; en effet, les voûtes des chapelles absidales sont établies suivant le mode adopté pour l'abside de la nef; on en trouve le plan exact dans l'ouvrage de Jules Gailhabaud, tome premier (l'Architecture et les arts qui en dépendent.) La planche vingt-huit de l'album Villard de Honnecourt nous fait voir que le même principe fut adopté pour les chapelles de l'église de Meaux; cet album ne comprend pas le plan des chapelles absidales; les planches cinquante-neuf et soixante représentent les élévations intérieures

Digitized by Google

et extérieures à peu près telles qu'elles sont aujourd'hui; la principale différence consiste dans les cresteaux ou créneaux qui surmontaient la corniche; ils appartenaient aux travaux commencés en 1212, présentant, dit Lassus, les caractères de l'architecture picarde, alors qu'à partir de la corniche des chapelles absidales la construction appartiendrait à une seconde période de travaux faits vers 1240, suivant une influence champenoise.....

Les arêtiers garnis de crochets, dessinés par Villard sur le toit des chapelles, semblent bien indiquer une couverture en plomb, mais cette vue, qui suppose un toit aigu, à arêtes convergentes vers un poinçon commun, n'est point d'accord avec la face latérale des contre-forts du chevet (pl. 63) qui indique un appentis.

ÉPURES

Sur le mur de clôture du triforium dans le transept sud, M. Delaporte a découvert des épures qui, suivant lui, ont dû servir à la construction de la cathédrale; « elles sembleraient, nous dit-il, appartenir à des archi-« voltes, à des arcs d'une assez grande dimension.

« L'une, celle qui se trouve sur le mur ouest, la plus « rapprochée de l'escalier montant aux voûtes, est très « simple comme trait. C'est une archi-volte composée « de deux rangées de claveaux dont l'angle est évidé en « un tore. Un tracé semblable se retrouve en face sur le « mur est.

« Une autre épure montre un arc composé de cla-

Digitized by Google

« veaux d'un profil un peu plus compliqué. Ce profil « se rapproche comme composition de la section faite « horizontalement sur la partie pleine des grands pina- « cles, tout autour de l'édifice, partie qui épaule l'arc- « boutant supérieur.

« A quels arcs de la cathédrale correspondent ces « épures ? Je n'ai point eu le temps de les vérifier. « Ce n'est ni aux formerets berceaux, ni aux arcs-dou- « bleaux, ni aux arcs-boutants. Peut-être appartenaient- « elles au projet des parties supérieures des tours d'an- « gle du transept.

« Ces épures auront été tracées par le maître de l'œuvre « qui alors faisait par lui-même ce travail ; c'est du moins « ce qu'indiquent les représentations de nos architectes « du XIII^e^ siècle. Vitraux de Chartres, dalle de Libergier, « miniatures de manuscrits, etc., ont amené Viollet- « le-Duc à cette opinion.

« La bibliothèque de Reims possède des dessins « palympsestes, représentant quelques élévations de « façade de cloître, qui semblent appartenir à la seconde « moitié du XIII^e^ siècle ; mais peut-être est-il assez rare « de trouver des épures de cette époque, car certaine- « ment elles ont été tracées avant la construction des « hautes voûtes. A ce moment, la galerie du triforium, « qui sert de chevalement sous l'appui des grandes « fenêtres, devait forcément avoir ses colonnes mono- « lythes, sous peine d'empêcher la solidité même, au « moment de la construction.

« C'est donc entre 1220 et 1250, alors que la cathé- « drale était arasée au niveau des voûtes latérales au- « dessus des archi-voltes, que ces épures ont été tracées ; « peut-être le maître faisait-il tailler et profiler les pierres « à ce niveau. »

Digitized by Google

Nous n'avons pas vu les épures indiquées; elles peuvent faire sans doute l'objet d'intéressants relevés. L'art du trait, à peu près ignoré par les constructeurs de la première période du moyen âge, reprit, pour ainsi dire, naissance à la fin du XII^e^ siècle; les maîtres des œuvres lui donnèrent à cette époque, et jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, de grands développements. Les épures de notre cathédrale, se rapportant à la première moitié du XIII^e^ siècle, seraient donc également instructives pour l'étude de notre monument et pour celle de l'histoire générale du trait.

GUETTEUR

Au sommet de la tour et du transept sud, M. Delaporte a vu « une cheminée avec tablette à côté; c'est au « niveau où fut arasée la tour après l'incendie.

« Était-ce l'habitation du veilleur de Notre-Dame? « Y a-t-il des documents écrits attestant à Reims l'exis- « tence d'un gardien après l'incendie?

« Quoi qu'il en soit, il est difficile de donner la raison « d'une cheminée à cette hauteur, à moins de faire de « cette partie de la tour l'habitation d'un veilleur. Après « 1481 et la réfection du comble, les Rémois, effrayés, « auraient établi un guetteur pour prévenir pareil mal- « heur.

« Cette salle est grande, n'a d'autre plafond que l'en- « rayure basse du comble pyramidal. Elle communi- « quait, avant la restauration des chéneaux de l'abside « au XVII^e^ siècle, avec le chéneau primitif par une porte

Digitized by Google

« dans un angle opposé à celui où se trouve la chemi-
« née. Cette cheminée ne paraît pas antérieure au XVI^e^
« siècle, car elle ne porte aucune trace de l'incendie,
« tandis que, au même niveau et tout auprès d'elle, l'as-
« sise qui porte le comble est toute calcinée et jaunie
« par le feu. »

Nous ne connaissons aucun document permettant de croire qu'il y ait eu un guetteur à Notre-Dame. La cheminée signalée par M. Delaporte a pu servir pour la fonte du plomb afin d'éviter le retour du malheureux incendie survenu en 1481 par les réchauds que les ouvriers plombiers placèrent dans les combles. Mais comme le dit avec raison l'auteur des notes que nous venons d'examiner, Notre-Dame de Reims est scrupuleusement gardée par les personnes éclairées qui la conservent et la restaurent; elle l'est aussi par tous les Rémois, fiers à juste titre de leur incomparable monument, source intarissable d'études à laquelle viennent puiser, avec admiration et profit, tous ceux qui s'intéressent aux merveilles de l'architecture ogivale.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ARCHIVES

DE LA COMMUNE D'HERMONVILLE

Communication de M. L. Demaison, Membre titulaire

Les archives anciennes de Reims n'ont pas eu trop à souffrir, pendant la Révolution, des destructions systématiques qui ont amené ailleurs des pertes si regrettables. Sans doute les décrets de proscription rendus contre les titres féodaux ont été appliqués dans notre région comme dans tout le reste de la France ; mais les fonctionnaires chargés de leur exécution ont fait preuve d'une modération relative dont on doit leur savoir gré aujourd'hui. Nous n'avons plus, il est vrai, les registres des délibérations du chapitre métropolitain, qui nous auraient été d'un si grand profit pour l'archéologie et l'histoire ; dans nos archives communales, les pièces relatives aux sacres des rois ont été en partie détruites ou lacérées ; de précieuses lettres adressées à la ville par les souverains et par divers personnages historiques, des documents importants, vus et cités par les érudits des derniers siècles, sont perdus pour nous sans retour. Mais il nous reste heureusement assez de richesses pour atténuer un peu nos regrets. Ces richesses ont été déjà uti-

Digitized by Google

lisées par de nombreux travailleurs ; elles sont loin pourtant d'avoir été complètement exploitées. On aurait tort de croire que les dix volumes in-quarto consacrés par M. Varin aux archives de Reims aient épuisé la matière. Cette vaste collection, malgré son étendue, présente encore de grandes lacunes ; bien des pièces intéressantes n'y ont point trouvé place et sont demeurées jusqu'à présent inédites.

Ce ne sont pas seulement les grands dépôts de Reims et de Châlons qui offrent aux chercheurs d'inépuisables ressources : d'autres villes de bien moindre importance, et même de modestes villages, leur réservent parfois de curieuses trouvailles. Les archives de Fismes, par exemple, ont conservé quelques documents anciens. On connaît déjà, grâce au *Musée des Archives départementales* (1), la charte par laquelle Thibaut IV, comte de Champagne, érige cette ville en commune, et en détermine les coutumes et les franchises (2) (6 janvier 1227). Outre cette pièce, il existe encore d'autres chartes qui ont une grande valeur pour l'histoire locale, et dont la publication serait fort désirable. Elles ne sont malheureusement plus très nombreuses aujourd'hui, et ne nous représentent, je crois, qu'une faible portion de l'ancien cartulaire municipal de Fismes. Ce dépôt a dû subir des

(1) Pages 118-121 ; fac-simile, pl. XXXII.

(2) Le village de Gueux, près Reims, avait reçu aussi une charte communale. Baudoin de Reims, seigneur de ce lieu, avait réglé, par un acte donné au mois de septembre 1212, les franchises et les privilèges des habitants. Cette charte, confirmée et scellée par Blanche, comtesse de Champagne, et par Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Paul, n'existe plus en original ; mais on en possède aux archives de Reims une copie collationnée le 10 novembre 1613, ainsi qu'une traduction française faite vers 1400.

Digitized by Google

pertes assez considérables : ainsi, les registres des délibérations du conseil communal y ont entièrement disparu. Deux de ces registres, datant du XVIIe siècle, ont été retrouvés au palais de justice de Reims, où ils avaient été amenés, sans doute par mégarde, avec les papiers du bailliage de Fismes. L'un d'eux a été récemment envoyé, en même temps que les vieux titres de cette juridiction, aux archives départementales de la Marne ; l'autre, qui comprend les décisions du 27 mai 1641 au 3 juin 1642, est depuis longtemps déposé dans nos archives rémoises. Quant aux documents qui restent à Fismes, il importe au plus haut point de les sauvegarder et d'en assurer la conservation. Pour atteindre ce but, il est nécessaire d'en publier un inventaire détaillé. Je me chargerai volontiers de ce travail, et j'ai l'intention de l'entreprendre prochainement.

Je dois signaler aussi dans la commune de Mareuil-sur-Ay un dossier de treize chartes, de 1206 à 1362, qui proviennent des archives de l'Hôtel-Dieu de Reims (1). J'ignore à quelle époque et pour quel motif elles sont sorties de ce dépôt, où il serait peut-être opportun de les faire rentrer.

Je citerai également, parmi nos communes rurales les mieux partagées en fait d'archives anciennes, le village de Villedommange, qui était autrefois le siège d'une prévôté dépendant de l'abbaye de Charroux, en Poitou. L'église paroissiale de cette localité avait, antérieurement à la Révolution, des titres remontant, si je ne me trompe,

(1) Rapport au conseil général de la Marne, par M. Pélicier, archiviste du département, session d'août 1882, p. 128. Ces chartes sont analysées en détail dans un inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu, rédigé de 1693 à 1696, par Charles Nolin, chanoine de Reims, t. II, p. 3-6. (*Archives de l'Hôtel-Dieu de Reims, D 3.*)

Digitized by Google

aux premières années du XIII[e] siècle. Les originaux en sont maintenant perdus, mais un curé du lieu, Nicolas Thiéry, a eu l'excellente précaution de les transcrire en 1776 sur un registre qui nous est heureusement parvenu (1). Ce zélé prêtre ne s'est pas borné à exécuter une simple copie des documents confiés à sa garde ; il y a ajouté encore des notes et des observations qu'on lit aujourd'hui avec intérêt. Son livre est à la fois un cartulaire et une sorte de chronique locale où sont relatés tous les évènements qui se sont passés dans le pays. Ces annales ont été continuées depuis et tenues au courant presque jusqu'à nos jours. Elles fournissent de curieux renseignements sur le prix des denrées, sur la valeur des vignes, sur la reconstruction d'une partie de l'église aux frais des habitants en l'année 1528, en un mot sur une foule de points qui touchent à l'archéologie et aux questions économiques (2). Elles nous montrent la population de ce village au milieu des labeurs et des occupations de sa vie quotidienne, et parfois aux prises avec les difficultés de l'invasion étrangère ; elles nous font assister à tous les épisodes heureux ou tristes de son histoire.

Les archives de Rilly-la-Montagne, commune située non loin de Villedommange, possédaient, il y a peu

(1) Ce registre, connu sous le nom de *Livre vert*, appartient à la fabrique de l'église de Villedommange. Une copie en a été commencée récemment pour les archives de la commune. Voyez à ce sujet la notice de M. Jadart sur Saint-Lié, Villedommange et Jouy, *Travaux de l'Acad. de Reims*, t. LXX, p. 321.

(2) M. Jadart, dans sa notice, a emprunté à cette source de nombreux et intéressants détails. Il a publié, en particulier, le texte complet de la délibération des habitants relative à la construction du clocher et de deux chapelles de leur église, du 21 janvier 1527 (v. style) (*l. cit.*, p. 344-9).

Digitized by Google

d'années, plusieurs pièces historiques fort importantes. C'étaient d'abord des lettres patentes de Henri III, données à Blois en novembre 1576, par lesquelles ce monarque autorisait « les manans et habitans du bourg de Rilly à faire clore et fermer leur dit bourg de murailles, tours, fossés, portes, portaulx et ponts-levis (1), » et à retenir toutes sortes d'armes pour la défense de leurs personnes et de leurs biens, sans cesse menacés par des vagabonds, reîtres et gens sans aveu qui exerçaient sur eux « toute espèce et genre de cruaulté ». A cette pièce était jointe une supplique adressée par les habitants à Louis de Lorraine, archevêque de Reims et seigneur du pays en sa qualité d'abbé de Saint-Remi, pour obtenir l'exécution des susdites lettres royales; un troisième acte portait le consentement accordé par cet archevêque. Ces documents, signalés en 1846 par les éditeurs de l'*Histoire de Reims* de Marlot (2), semblent avoir été égarés depuis cette époque; du moins, je n'ai pu les retrouver dans une visite que j'ai faite, il y a quelque temps, aux archives de Rilly. On conserve encore dans ce dépôt plusieurs pièces de procédures du XVI^e^ siècle, mais quant aux autres, j'ignore ce qu'elles sont devenues. Seules, les lettres de Henri III ont été sauvées de l'oubli, grâce à la publication intégrale qui en a été faite

(1) Ce projet paraît avoir reçu au moins un commencement d'exécution. En effet, sur un plan du terroir de Rilly dressé en 1781 (*Arch. de Reims, f^s^ de l'abbaye de Saint-Remi*), on trouve autour du village des lieux dits *les Portes de la ville*, *les Portes des champs*, la *Barbe aux canes* (c'est-à-dire la barbacane), noms qui font allusion sans doute à des travaux de fortifications. — Les habitants de Sept-Saulx (arr. de Reims) avaient reçu aussi, par lettres patentes datées du mois d'octobre 1577, la permission de fortifier leur village. (*Archives de Reims, f^s^ de l'archevêché, G. 109.*)

(2) T. IV, p. 444.

Digitized by Google

parmi les pièces justificatives de l'ouvrage précédemment cité (1).

Le village de Cormontreuil, près Reims, n'a plus, en dehors de ses registres paroissiaux, aucune pièce antérieure à 1790; mais la couverture de l'un de ces registres est formée d'un fragment de charte du XIII^e^ siècle. Cette charte est une cession faite en janvier 1280 par un certain Ernoul à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims, d'une redevance annuelle en froment que les habitants du village de Germigny étaient tenus de lui payer (2).

Il y a enfin, paraît-il, à Villers-Franqueux (canton de Bourgogne) plusieurs documents du XV^e^ siècle (3), mais je n'ai pas encore eu l'occasion de les examiner.

De Villers-Franqueux à Hermonville la distance n'est pas longue, et c'est par là que nous finirons notre voyage paléographique à travers l'arrondissement de Reims. Nous y ferons halte quelque temps, car nous aurons à y recueillir une ample moisson de chartes anciennes. Si l'on excepte Fismes, aucune autre commune de notre région ne possède dans ses archives une collection aussi riche et aussi intéressante. On y trouve en effet une série de 48 pièces antérieures à 1789, dont la plus ancienne remonte à l'an 1230; il en est dans le nombre de fort curieuses qui méritent d'être tirées de l'oubli à peu près complet où elles ont été plongées jusqu'à présent. Mon collègue, M. Pélicier, les a découvertes dans une de ses

(1) T. IV, p. 715-6, pièce n° XC.

(2) L'abbaye de Saint-Pierre avait la seigneurie de Cormontreuil. Ce fait explique peut-être la présence en ce lieu de la charte que nous signalons.

(3) Rapport au conseil général de la Marne, par M. Pélicier, archiviste du département, 1887, p. 473.

Digitized by Google

tournées d'inspection en 1888 (1), et a eu l'obligeance de les signaler à mon attention. J'en connaissais, du reste, déjà vaguement l'existence, car elles ont été utilisées dès 1825, dans une notice sur Hermonville insérée dans l'*Annuaire de la Marne* (2). L'auteur de cette notice donne l'analyse de quelques-unes des chartes d'Hermonville, dont nous avons encore aujourd'hui les originaux ; il en cite aussi d'autres que nous n'avons pu retrouver, mais comme il n'indique nullement ses sources, il est difficile de dire s'il a vu ces pièces elles-mêmes dans les archives de la commune, ou bien s'il les a connues par des renseignements puisés ailleurs. Il fait allusion, par exemple, à un accord passé en 1163 entre Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi, et Jean, abbé de Bucilly, au sujet de la construction d'un four commun sur le terrain allodial qui leur appartenait ; cet acte n'existe plus à Hermonville, mais l'original est à Reims dans les archives de l'abbaye de Saint-Remi (liasse 101, n° 1), et c'est peut-être d'après un ancien inventaire de ce fonds que notre auteur a mentionné ce document. De même, si nous n'avons plus à Hermonville une sentence arbitrale du 6 juillet 1758 réglant les droits respectifs des divers seigneurs du lieu, il y en a du moins des expéditions dans le fonds du chapitre de Reims (Hermonville, n° 12), et de l'abbaye de Saint-Remi (liasse 101, n° 34). D'autres pièces, en revanche, semblent être irrévocablement perdues. Telle est une charte de Philippe-Auguste qui autorisait Hermonville à s'ériger en commune, et qui y établissait des foires et des marchés. Le collaborateur de l'*Annuaire de*

(1) Voyez le rapport au conseil général, 1888, p. 432.

(2) Statistique du canton de Fismes, par Chalette, *Annuaire* de 1825, p. 25-42.

Digitized by Google

la Marne signale une traduction de cette charte, mais sans nous dire où elle se trouvait (1) ; nous n'avons pu la découvrir nulle part, à notre grand regret, car elle devait avoir un intérêt de premier ordre. J'ignore aussi ce que sont devenus des statuts de la confrérie de Notre-Dame, érigée en l'église d'Hermonville, ainsi qu'un registre de la confrérie du Très-Saint Sacrement, érigée en la même église en l'année 1357, documents dont l'*Annuaire* donne d'assez curieux extraits (2).

Ces pertes nous engagent à veiller avec une attention d'autant plus grande sur les pièces qui subsistent encore, et à prendre les mesures nécessaires pour les sauver des chances de destruction. Parmi ces mesures, l'une des plus urgentes est de dresser un inventaire détaillé de cette collection si précieuse. J'ai fait ce travail dès le mois de juillet 1888, et je crois utile de n'en pas retarder plus longtemps la publication. En parcourant cette liste, on sera frappé de l'intérêt qu'offrent certains des documents dont nous donnons l'analyse. Signalons particulièrement deux chartes originales du roi de France Philippe V, et une bulle de l'anti-pape Clément VII ; des chartes de l'année 1320 réglant l'administration de la commune d'Hermonville ; d'autres pièces concernant l'église et ses réparations ; enfin, une commission donnée par Charles V à Étienne Porchier, sergent d'armes, afin de faire provision de vins pour la dépense de son hôtel. Parmi les titres plus modernes, on remarquera un rôle des taxes pour la nourriture des pauvres de la paroisse en 1694, pièce curieuse en ce qu'elle nous renseigne sur l'exercice de la charité dans un bourg à la fin du XVII^e^ siècle.

(1) Page 26.
(2) Pages 40-41.

Digitized by Google

A la suite de notre inventaire, nous publions le texte complet d'un accord passé le 16 septembre 1320 entre les religieux de Saint-Remi de Reims et les habitants d'Hermonville, au sujet de la nomination des jurés chargés d'administrer ce village. Ce texte, que nous croyons inédit, fournit une contribution assez importante à l'histoire de l'organisation communale dans notre région, au moyen âge. On y voit que l'on instituait à Hermonville, chaque année, le dimanche avant Noël, cinq jurés dont les pouvoirs devaient durer pendant un an. A l'expiration de leurs fonctions, ils nommaient eux-mêmes leurs successeurs, et recevaient leur serment dans l'église paroissiale, en présence du peuple assemblé avant le prône, et du maire, officier de justice de l'abbaye de Saint-Remi, ou bien de son lieutenant. Ces nouveaux jurés instituaient des *gardes fautables* (1) *(custodes fautales)*, pour garder nuit et jour les biens dans le village et dans son terroir ; ils pouvaient aussi leur adjoindre, pour remplir la même tâche, un certain nombre de gens assermentés *(sermentatos)*. Ces fonctionnaires, gardes et assermentés, prêtaient aux jurés, en présence du maire, le serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge, et de dénoncer tous les délinquants. Lorsqu'ils trouvaient un malfaiteur commettant un délit, ils devaient déclarer le temps, le lieu et la nature du fait, mais sans nommer la personne. Ils ne la désignaient par son nom

(1) Fidèles à remplir leurs fonctions, dignes de confiance. Tel est le sens du mot *fautable* que l'on rencontre fréquemment dans les documents de l'Est de la France. (Cf. Du Cange, Glossaire, v° *fautalis*.) Il était encore en usage au XVI^e^ siècle ; on trouve le terme d' « échevins feustables » dans une délibération des habitants de Villedommange du 21 janvier 1528. (*Travaux de l'Acad. de Reims*, t. LXX, p. 344.)

Digitized by Google

que lorsque les jurés, sur leur rapport, avaient déclaré que le fait dénoncé entraînait une amende ; alors ces derniers, dès que le nom leur était indiqué, fixaient le montant de l'amende suivant la qualité du délit, et prononçaient la condamnation du coupable, si toutefois cette amende ne devait pas dépasser cinq sous parisis. Dans ce cas, elle était perçue tout entière au profit de la communauté des habitants. Si au contraire le fait était assez grave pour mériter une amende supérieure à cinq sous, la cause était de la compétence du maire, et les jurés ne pouvaient en connaître ; mais ils recevaient cinq sous sur le total de l'amende, lorsque le délinquant avait été arrêté par l'un des gardes. Ceux-ci, dès qu'ils constataient ainsi un délit grave, étaient tenus de le signaler aux jurés qui le dénonçaient ensuite au maire. Les jurés pouvaient lever une taille sur les habitants, lorsque cette mesure était nécessaire pour acquitter les dettes de la ville ou pour toute autre cause raisonnable ; ils s'adjoignaient alors vingt ou trente notables qui faisaient, de concert avec eux, l'assise de cet impôt. Ceux qui se croyaient trop imposés portaient plainte au maire, qui diminuait leur part de taille, s'il jugeait leur réclamation fondée.

Telles étaient en résumé les institutions municipales d'Hermonville au moyen âge. Elles avaient été reconnues et acceptées non seulement par les religieux de Saint-Remi, mais par le chapitre de Reims, qui jouissait comme eux de droits seigneuriaux en cette localité. Un accord, passé le vendredi 1er février 1320 entre le chapitre et les habitants (1), est conçu en termes absolument iden-

(1) L'original de cette pièce est en fort mauvais état ; aussi avons-nous publié de préférence l'accord conclu par les religieux

Digitized by Google

tiques à ceux de l'accord que nous venons d'analyser. D. Carpentier a connu cette pièce du 1er février 1320, d'après un registre du Trésor des Chartes ; il en cite divers passages dans son supplément au Glossaire de Du Cange, au mot *Fautalis*. L'un et l'autre accord ont été confirmés par des lettres de Philippe V, en 1320 et en 1321.

Les documents qui composent les archives anciennes d'Hermonville sont, avons-nous dit, au nombre de quarante-huit (1). Nous comprenons dans ce chiffre à la fois les originaux et les copies. Ces dernières sont fort multipliées; on a eu soin, en effet, au XVIIIe siècle, de joindre une transcription à chacune des vieilles chartes, pour venir en aide sans doute aux habitants du pays, peu versés naturellement dans la science paléographique. On compte en somme dix-sept parchemins originaux des XIIIe, XIVe et XVe siècles ; plusieurs sont en assez mauvais état, et les sceaux ont tous disparu. Le texte de quelques-unes de ces pièces, et non des moins importantes, se retrouve aux archives de Reims, dans les fonds du chapitre et de l'abbaye de Saint-Remi. Pour l'une d'elles (le n° 8 de notre inventaire), nous avons un double tout à fait contemporain ; pour une autre (n° 1), une copie ancienne (XIIIe siècle), mais incomplète ; pour le reste enfin, de simples copies du XVIIIe siècle.

Tous ces anciens titres, si précieux pour les gens d'Hermonville, dont ils réglaient les droits et consacraient les privilèges, étaient gardés avec le plus grand

de Saint-Remi, dont le texte est bien conservé et n'offre pas de lacunes.

(1) Nous avons laissé de côté les anciens registres paroissiaux qui remontent à l'année 1668.

Digitized by Google

soin, avant la Révolution, dans un coffre de l'église. Nous souhaitons que les administrateurs présents et futurs de la commune se montrent aussi soucieux que leurs devanciers de la bonne conservation de ces documents. Puisse-t-on comprendre tout leur intérêt historique, et les mettre à l'abri des chances de pillage et de destruction, auxquelles les pièces de cette nature, en dehors de nos grands dépôts, sont trop souvent exposées, grâce à l'indifférence et à l'oubli, et parfois aussi, faut-il le dire? grâce à l'indélicatesse de collectionneurs peu scrupuleux.

I

Inventaire des archives de la commune d'Hermonville, antérieures à 1790.

(21 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.)

1. Charte par laquelle Pierre, abbé de Saint-Remi de Reims, décharge les habitants d'Hermonville du droit de formariage et de mainmorte, et fixe le droit de vinage à quatre deniers de Reims pour chaque setier de vin. Juin 1230 (1). (Original et copie du XVIII^e^ siècle.)

(1) Une autre copie du XVIII^e^ siècle est aux archives de Reims (*f^s^ de l'abbaye de Saint-Remi, liasse 101, n° 36*). D'après une note qui y est jointe, elle a été faite sur l'original conservé alors « dans le coffre de l'église de Hermonville ». — Il y a aussi dans le même fonds (*Hermonville, renseignements diverses matières, n° 5*) une copie datant du XIII^e^ siècle, mais incomplète. Cette copie est reproduite dans le cartulaire A de Saint-Remi (XIV^e^ siècle), p. 315.

Digitized by Google

2. Sentence de l'officialité de Reims, rendue sur la réclamation élevée par les coutres de l'église d'Hermonville contre l'abbesse de Saint-Pierre de Reims, qu'ils prétendaient être tenue à réparer la nef et les ailes de la dite église : « navem cum alis ipsius ecclesie de Hermondivilla que ale *wassive* vulgariter nuncupantur (1)», pour raison des deux tiers des dîmes qu'elle percevait sur le terroir d'Hermonville. 1250 ? (Original en mauvais état. La date est tronquée; on n'y peut plus lire que les mots suivants : « Anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesim [o]..... Marie virginis. » A cet original est jointe une copie du XVIII^e^ siècle, faite sur la pièce déjà altérée.)

3. Accord entre le chapitre de Notre-Dame de Reims et les habitants d'Hermonville, au sujet de la nomination des jurés chargés d'administrer le dit village. Cet accord institue cinq jurés qui devront être élus chaque année, le dimanche avant Noël, et détermine leurs pouvoirs et leurs fonctions. Vendredi 1^er^ février 1320 (2). (Orig. en mauvais état.)

(1) Il s'agit des bas-côtés de l'église. On trouve dans le Glossaire de Du Cange (v° *vas*) un mot *vassure* qui paraît avoir le même sens et est probablement de même famille. Voici un exemple de l'emploi de *wassive* au XVI^e^ siècle : « A Jehan Mercier et Ancelet Mathieu, massons, demourans à Courville a esté payé la somme de quatre livres dix solz tournois, pour leurs peines et salaires d'avoir sollivez et estocquez les estaiges de la haasle du dit Courville, et faire une petite larresse du loing de l'une des *wassives* de la dicte haasle. » *(Archives de Reims, f^s^ de l'archevêché, G. 91, compte de la chatellenie de Courville, 1536-7, fol. 93 v°.)* Ce mot est encore usité, paraît-il, dans les Ardennes pour désigner un appentis.

(2) Deux copies collationnées le 4 juillet 1758, l'une de cette charte, l'autre de la charte de confirmation de Philippe V, se trouvent aux archives de Reims *(f^s^ du chapitre métropolitain, liasse d'Hermonville, n° 1)*.

Digitized by Google

4. Charte de Philippe V, roi de France, confirmant le précédent accord. 1320. (Orig. en mauvais état (la date du mois n'est plus lisible) (1); copie du XVIII[e] siècle.)

5. Accord entre les religieux de Saint-Remi de Reims et les habitants d'Hermonville, au sujet de la nomination des jurés. (Cette pièce reproduit textuellement les termes de l'accord avec le chapitre.) 16 septembre 1320. (Orig.)

6. Charte de Philippe V confirmant le dit accord. Février 1321. (Orig. en mauvais état et copie du XVIII[e] siècle) (2).

7. Commission donnée par Charles V à Étienne Porchier, sergent d'armes, pour faire provision de vins : «..... Par ces presentes faisons, instituons, establissons, deputons et ordonnons (icellui Estienne) nostre pourveeur de nos garnisons de vins, et li donnons plain povoir, auctorité et mandemant especial de faire ycelles provisions et garnisons, et de arrester, tant par lui comme par ses deputez, par tous les lieux et sur toutes les personnes de nostre royaume, vins convenables pour nous et pour la despense de nostre hostel, afin qu'il puisse eslire, choisir et retenir des meilleurs pour nous, ... et samblablement de pranre, faire pranre par ses dis deputez, chevaux, chars, charetes, hernoiz et toutes autres manieres de voitures, tant par terre comme par eaue, qui pour mener lez dis vins au[x] lieux ou il devront estre menez seront necessaires. » 26 avril 1364. Nomination faite par Ét. Porchier, en vertu de ces lettres, d'Étienne de Ravenel pour son commissaire sur le

(1) Elle était déjà altérée en 1758, et ne figure pas sur la copie conservée dans les archives du chapitre.

(2) Deux autres copies du XVIII[e] siècle, l'une collationnée le 14 juillet 1733, sont à Reims (*f[s] de Saint-Remi, l. 101, n° 36*).

Digitized by Google

fait des dites garnisons. 30 septembre 1374. (Orig. et copie du XVIII^e siècle.)

8. Accord entre les religieux de Saint-Remi de Reims et les jurés et habitants d'Hermonville, par lequel accord ces derniers ont droit de tenir un ban avant la moisson de chaque année, et de fixer le jour pour l'ouverture de la dite moisson. Vendredi 7 avril 1374 (1). (Orig.)

9. Vidimus du dit accord. 29 octobre 1393. (Orig. et copie du XVIII^e siècle.)

10. Procès-verbal d'élection des coutres, gouverneurs et administrateurs de l'église paroissiale d'Hermonville. 3 juin 1378. (Orig. et copie du XVIII^e siècle.)

11. Bulle de l'anti-pape Clément VII, confirmant une sentence de l'officialité de Reims qui condamne les religieuses de Saint-Pierre de Reims, en raison des deux tiers des dîmes qu'elles perçoivent sur le terroir d'Hermonville, à réparer la couverture de la nef et des ailes de l'église du dit lieu, l'entretien des murs, vitraux, portes et façades, restant à la charge des habitants. 16 juillet 1389. (Orig. et copie du XVIII^e siècle.)

12. Bail à surcens fait par les jurés d'Hermonville de divers héritages appartenant à la communauté du dit lieu. 10 mars 1392. (Orig. en mauvais état.)

13. Permission donnée par le chapitre de Reims aux habitants d'Hermonville d'instituer des courtiers de vin, et de faire la visite et la taxe du pain mis en vente. 17 décembre 1393 (2). (Orig.)

14. Même permission accordée par l'abbaye de Saint-

(1) Un double de cet accord existe aux archives de Reims (*f^s de Saint-Remi, l. 101, n° 12*).

(2) Il existe de cette pièce, comme des pièces n^os 3 et 4, une copie collationnée le 4 juillet 1758. (*Arch. de Reims, f^s du chapitre, Hermonville, n° 3.*)

Digitized by Google

Pierre de Reims. 3 avril 1395. (Orig. en mauvais état et copie du xviiie siècle.)

15. Vente par les jurés d'Hermonville d'une maison sise au dit village, « in loco dicto *a somme ville* ». Mercredi 24 juin 1411. (Orig., écriture effacée.)

16. Quittance de droits d'amortissement, donnée par les religieux de Saint-Remi de Reims aux membres de la confrérie du Saint-Sacrement de l'église d'Hermonville, pour les vignes qu'ils possédaient en la seigneurie de Saint-Remi, à la charge par les dits confrères de payer chaque année et pour chaque jour de vignes huit deniers parisis. 25 août 1457 (1). (Orig. et copie du xviiie siècle.)

17. Main-levée donnée aux habitants d'Hermonville par Guillaume de Lyons, lieutenant du grand-maître des eaux et forêts en la comté de Sainte-Menehould, de la saisie qu'il avait faite des usages des dits habitants. 11 octobre 1486. (Orig. et copie du xviiie siècle.)

18. Permission accordée par l'abbaye de Saint-Pierre aux habitants de faire abattre le pignon et la muraille du jardin d'une maison appartenant à la dite abbaye, pour faciliter l'accès de l'église. 25 janvier 1530.

19. Sentence de main-levée de la maîtrise des eaux et forêts, maintenant les habitants d'Hermonville en la possession des droits de dîmage, usages, bâtis et aisements, qu'ils ont au terroir du dit lieu. 29 mai 1553. (Orig. et copie du xviiie siècle.)

20. Sentence de la Chambre des francs-fiefs à Paris, donnant main-levée aux habitants et à la fabrique de l'église d'Hermonville, de la saisie qui avait été faite du

(1) Un double de ce document se trouve dans les archives de Saint-Remi (l. 101, n° 14).

Digitized by Google

revenu temporel de la dite église, et des usages, pâturages et aisements des dits habitants, faute d'avoir fourni la déclaration d'iceux en temps voulu. 3 juillet 1555 (1). (Orig. et copie du XVIIIe siècle.)

21. Rôle des taxes pour la subsistance et nourriture des pauvres de la paroisse d'Hermonville, qui sont au nombre de quarante. 13 janvier 1694. (Un cahier de neuf feuillets et une pièce détachée.)

22. Pouvoir donné à divers habitants pour traiter l'affaire du sieur d'Esguizy, débiteur envers la communauté de la somme de 2,000 livres en principal. 29 juin 1718.

23. Procès des habitants d'Hermonville contre les religieux de Saint-Remi et les autres seigneurs de ce lieu, au sujet des terres défrichées sur la montagne d'Hermonville. Les dits habitants prétendaient être propriétaires de cette montagne, qui était un usage de leur communauté. — Requêtes, sentences, procédures, ordonnances des intendants de la province de Champagne. 1750-84 (2). (13 pièces.)

(1) Une autre copie du XVIIIe siècle est dans les archives de Saint-Remi (l. 101, n° 36).

(2) Les archives de Reims possèdent de nombreuses pièces relatives à cette affaire. (*Saint-Remi, Hermonville, l. 101, n° 36, et liasse de procédures ; chapitre, Hermonville, liasse de renseignements.*)

Digitized by Google

II

Accord entre les religieux de Saint-Remi de Reims et les habitants d'Hermonville, au sujet de la nomination et des fonctions des jurés. 16 septembre 1320. (*Archives d'Hermonville, n° 5.*)

Universis presentes litteras inspecturis, Johannes permissione divina monasterii Sancti Remigii Remensis humilis abbas, totusque ejusdem loci conventus, salutem in Domino. Noverint universi quod cum discordia orta esset inter nos, ex una parte, hominesque et habitatores ville de Hermondivilla, ex altera, super ponendis et eligendis juratis dicte ville, ac custodibus et sermentatis bonorum ejusdem ville et territorii, super emendis et taillia, cum opus fuerit in dicta villa facienda, et quibusdam aliis articulis, tandem, pro bono pacis, nos et ipsi concordavimus in hunc modum : videlicet, quod anno quolibet, die dominica ante Natale Domini, fiant et ponantur in dicta villa quinque jurati, quorum potestas et administratio per annum durabit, nec amovebuntur anno durante, nisi justa causa fuerit quare ipsi seu eorum aliquis debeant amoveri. Qui jurati, anno revoluto, dicta die dominica, in ecclesia parrochiali dicte ville populo congregato ante pronum, nominabunt et eligent et facient novos juratos in dicta villa, sicque anno quolibet veteres jurati novos facient sive renovabunt. Qui jurati novi, a veteribus juratis nominati et electi, jurabunt quod bene et fideliter in officio se habe-

Digitized by Google

bunt, et jura nostra, juridictionem nostram, et bona nostra, fideliter observabunt, recipientque veteres jurati hujusmodi juramentum in presencia communitatis dicte ville, presente tamen ad hujusmodi juramentum prestandum majore nostro vel ejus locum tenente, si ibidem voluerit interesse, et ex tunc dicti jurati sic facti et electi, pro procuratoribus et gubernatoribus consuetudinum et jurium que ad officium juratorum pertinent habebuntur. Item, jurati dicte ville ponent custodes fautales pro bonis de die et nocte in villa et territorio custodiendis. Poterunt etiam dicti jurati pro dictis bonis custodiendis plures facere et ponere sermentatos cum custodibus memoratis, prout hactenus in dicta villa extitit observatum. Et recipient dicti jurati a dictis custodibus et sermentatis juramentum in presencia majoris nostri, si idem major semel competenter ex parte juratorum requisitus voluerit interesse, quem tamen requirere tenebuntur, quantum ad juramentum fautalium custodum prestandum, quod in suo officio fideliter se habebunt, juraque nostra et bona nostra fideliter observabunt, ac etiam juridictionem nostram, et omnes delinquentes, omni dilectione omnique odio depositis, absque mora dictis juratis fideliter nunciabunt et referent. Et si custodes et sermentati inveniunt aliquem malefactorem dampnum aliquod facientem, nunciabunt sub hac forma : « Invenimus aliquem malefactorem in tali loco et tali hora, taliter operantem, » declarando tempus et locum et qualitatem facti, non nominando tamen personam, quousque super relatu dictorum custodum et sermentatorum, consilio inter juratos habito, per ipsos juratos fuerit declaratum ipsum repertum in facto denunciato ad emendam teneri ; et tunc tenebuntur custodes et sermentati personam nominare delin-

Digitized by Google

quentis, ipsaque nominata, jurati taxabunt emendam, secundum delicti qualitatem, si forefactum tale sit cujus emenda excedere non debeat quinque solidos parisienses, et dictum delinquentem ad hujusmodi emendam condempnabunt, et pertinebit hujusmodi emenda usque ad quinque solidos et infra ad communitatem dicte ville, eamque recipient jurati et levabunt, hoc salvo quod si quis de terra nostra in solutione dicte emende inveniatur rebellis, per majorem nostrum, ad requisitionem seu denunciationem juratorum, solvere compelletur; et si contingat ipsum rebellem propter hoc adjornari, emenda adjornationis et processus super hoc habiti ad majorem nostrum pertinebit. Si vero factum tale fuerit et tam grave quod emenda dicti facti excedere debeat quinque solidos, de dicto forefacto et ejus emenda jurati cognoscere, taxare, judicare seu aliqualiter intromittere nullatenus se debebunt, sed in hoc casu cognitio hujusmodi delicti et emenda ad nos pertinebunt, si delinquens subditus et justiciabilis fuerit nobis et majori nostro. Predicti jurati in dicta emenda quinque solidos solummodo per manum majoris nostri obtinebunt, eo casu in quo delinquens per custodes fautales vel eorum alterum esset captus, et tenebuntur fideliter custodes et sermentati ipsum sic graviter delinquentem, ubi cognitionem de tali debito jurati non babent, ipsis juratis, et dicti jurati majori nostro, nunciare et referre, et hoc sub juramentis prestitis a predictis. Item, si aliquis de terra nostra custodibus fautalibus, sermentatis et pastoribus dicte ville de suis mercedibus et salariis satisfacere noluerit, per majorem nostrum ad denunciationem juratorum solvere compelletur. Item, cum propter debita dicte ville, vel ob aliam causam rationabilem, taillia seu collecta in dicta villa fuerit facienda,

Digitized by Google

jurati dicte ville, quociens opus fuerit, a nobis licencia non petita, facient assisiam dicte taillie seu collecte, et homines dicte ville, quemlibet secundum statum suum tailliabunt, vocatis tamen a dictis juratis secum in premissis faciendis viginti seu triginta hominibus de sufficencioribus dicte ville, inter quos decem ad minus de terra nostra esse debebunt, a quibus personis vocatis recipient ipsi jurati juramentum quod ipsi, omni dilectione omnique odio et rancore depositis, fideliter in hujusmodi taillia facienda se habebunt, et cuilibet portionem equam et justam sive assisiam imponi consulent, et quemlibet secundum statum suum juste et rationabiliter consulent tailliari, et dictam tailliam sic factam et impositam hominibus dicte ville denunciabunt dicti jurati, ac etiam recipient a quolibet pro portione sibi imposita et contingente. Si vero in solutione hujusmodi taillie seu collecte aliquis de terra nostra fuerit rebellis, per majorem nostrum, ad denunciationem seu requisitionem juratorum, solvere compelletur, hoc salvo quod si aliquis de terra nostra de immoderata collecta conqueratur, primitus manu plena pecunia vel pignoribus conquerens audiatur, et si coram majore nostro probare poterit competenter immoderate se fuisse tailliatum, major noster, causa prius cognita, ut decebit, portionem sive assisiam conquerenti in dicta taillia immoderate imposita ad equam, justam et moderatam reducet, et dicta portione moderata dicti jurati contenti esse debebunt. Has vero consuetudines et omnes alias consuetudines dicte ville laudabiles volumus et promittimus imposterum ac etiam imperpetuum observari, jure, juridictione nostris et majoris nostri dicte ville in omnibus aliis nobis salvis. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillis nostris

Digitized by Google

fecimus sigillari. Datum anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo, feria tertia post festum Exaltationis Sancte Crucis.

(Le sceau a disparu ; il reste une partie des lacs de soie rouge qui lui servaient d'attaches.)

Digitized by Google

LA MUSIQUE

DANS L'ÉGLISE DE REIMS

Communication de M. l'abbé Ch. Cerf, Membre titulaire.

Les sciences et les arts ont toujours été en honneur à Reims. Les écoles du Chapitre, l'Université, les monuments le démontrent ainsi que les hommes illustres qui naquirent ou vécurent dans ses murs : les Gerbert, les Flodoard, les Mabillon, les Ruinart, les Marlot et les artistes en tous genres, comme Libergier, Robert de Coucy, les Jacques, Nanteuil, Moreau, P. Féry, les Périn, David, Hélart, Lecoq, Rével, de Saint-Marceaux, etc.

Parmi les productions de l'art, il faut citer la *Musique,* enseignée, réformée et exécutée. M. Fanart, si compétent dans cette matière, a prononcé à Reims plusieurs discours sur l'influence de cet art et sur la nécessité de l'étudier dans son histoire. Notre savant confrère a laissé des mémoires sur la musique composée par J. Pussot ; sur les violons de M. Émile Mennesson ; sur le tableau conservé dans l'église de Saint-Remi, sur lequel est reproduit de la musique. Ces différents travaux sont remplis d'érudition musicale. M. l'abbé de Bonnay, di-

Digitized by Google

recteur de la Maîtrise, a fait devant l'Académie lecture d'un travail sur le chant de l'Église. Mais dans ces savantes études, on ne trouve rien pour l'histoire de la musique à Reims, à travers les siècles.

Je voudrais combler cette lacune. Toutefois, comme je n'ai ni la compétence, ni les renseignements nécessaires pour écrire cette histoire complète jusqu'à nos jours, je me bornerai à ce qui concerne la cathédrale et sa célèbre Maîtrise. D'ailleurs, avant le XVI^e^ siècle et au-delà, il n'y eut pas d'autre musique que le plain-chant. Les chants profanes, guerriers ou populaires, avaient les mêmes modes, le même style, la même notation que le chant ecclésiastique. L'Église dominait tout l'art, comme elle dominait toutes les intelligences. C'est ce que proclamait au Congrès de Reims, 1845, M. Stephan Morelot, de l'École des Chartres. Aussi, ajoutait-il, il faut conserver précieusement ce chant, et veiller à sa bonne exécution.

C'est une chose digne de remarque de voir avec quelle sollicitude des laïcs, dans les séances de ce Congrès, se sont préoccupés du chant ecclésiastique, demandant que l'on reprît les anciens textes liturgiques; ce que fit le cardinal Gousset, en 1850, secondé par M. l'abbé Bandeville. « La musique chrétienne, disait un des congressistes, est dénaturée ; on lui a enlevé le cachet que le christianisme lui avait imprimé comme il l'avait imprimé à toutes les formes de l'art. »

Dès les premiers moments de sa fondation, l'Église avait compris l'importance de la musique. Quand elle put développer la constitution que lui avait donnée son fondateur, elle mit tous ses soins à cultiver cet art qui, au dire de saint Augustin, « imprime fortement dans les « cœurs la douceur des divines paroles et chasse la tris-

Digitized by Google

« tesse de cette vie mourante, par l'harmonie d'une « douce et charmante musique (1) ». Elle composa des mélodies en rapport avec les croyances qu'elle enseignait ; elle les fit simples, quoique mélodieuses, d'une tonalité accessible à tous, puisées dans les registres intermédiaires de la voix humaine, afin d'unir dans une seule voix la prière de tous, comme l'a si bien dit Fortunat : « *Pontificis monitis, clerus, plebs psallit et infans.* » Saint Ambroise commence l'œuvre ; saint Grégoire la continue, Gui d'Arezzo la perfectionne.

Telle est en deux mots l'origine du plain-chant, qui vient à nous avec toute la majesté des siècles. Les Souverains Pontifes, les conciles généraux et particuliers, les conciles provinciaux, les synodes, les évêques de toute la chrétienté l'ont loué, exalté, enseigné. De lui nous est venue la musique moderne, qui doit à la religion ses plus suaves inspirations.

Avant la Révolution de 1789, la musique n'était guère cultivée en dehors des cathédrales, comme l'affirment des hommes dont le témoignage est irrécusable :

« Les Maîtrises, dit M. J.-B. Schmit, remontent aux « deux grandes écoles fondées par Charlemagne. Elles « prirent surtout un grand développement à l'époque « de la Renaissance. Elles fournirent des chantres, des « organistes, des maîtres de musique, des compositeurs « distingués. »

A ce témoignage si flatteur pour l'Église, ajoutons celui de M. Portalis, faisant un rapport à l'Empereur :

« Avant la Révolution de 1789, il n'y avait d'autres « institutions publiques, pour l'enseignement de la mu- « sique vocale, que les Maîtrises des cathédrales. Non

(1) S. Aug., lib. IX, *Confess.*

Digitized by Google

« seulement elles suffisaient, mais elles ne pouvaient « être remplacées (1). »

Je ne prétends pas que dans ces institutions on ne trouvait que des Mozart et des Chérubini, mais les virtuoses d'alors valaient bien ceux de nos jours qui écorchent plus ou moins agréablement les œuvres des grands maîtres. Comme mon jugement pourrait paraître quelque peu intéressé, je fais appel à celui de M. J. d'Ortigues :

« La France, avant 1789, contenait quatre cents Maî- « trises et chœurs de musique, et autant de maîtres de « chapelle entretenus par les Chapitres des cathédrales, « des collégiales, par les curés des paroisses, par les « monastères..... Le nombre des musiciens répandus « dans tout le pays formait un total de dix mille ar- « tistes, parmi lesquels il fallait compter quatre mille « élèves ou enfants de chœur. On estimait que quatre « mille ou cinq mille de ces chantres pouvaient lire « toute musique à livre ouvert (2). »

* * *

Le Chapitre de la cathédrale est entré dans ce grand mouvement ; le premier, il a travaillé à l'introduction et à la conservation du chant grégorien, c'est un fait purement historique ; il me sera facile de l'établir par les documents ininterrompus de plusieurs siècles.

Pépin le Bref veut introduire le chant romain dans les Gaules ; sur sa demande, le Pape Paul III lui envoie le

(1) Rapport à l'Empereur, 19 avril 1807.
(2) *La Maîtrise*, journal de musique, 1857.

Digitized by Google

chantre *Siméon*, sous-directeur de l'école de Rome. Celui-ci pour résidence choisit la cité de Reims. Il y fonde la première école du rhythme grégorien. Les moines de Saint-Remi adoptent de suite la méthode du savant musicien et la propagent dans leurs abbayes.

La physionomie du chant romain s'étant altérée, dit Oscar Havart (1), Charlemagne fait venir de la Ville éternelle une troupe de musiciens chargés de rétablir la pureté des mélodies grégoriennes. Les uns s'établissent à Metz, les autres à Soissons (2). Ces renseignements sont consignés dans les ouvrages de Strabus Walafrid, moine de l'abbaye de Saint-Galle, au IX^e^ siècle, dans la chronique de Pithou, cités dans l'historien Marlot (3), dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury (4).

L'Église de Reims avait-elle conservé les enseignements de Siméon? On est en droit de le penser, puisqu'au moment même où Charlemagne établissait aux portes de cette cité, à Soissons, une école de chant romain, Aurélien de Saint-Romée, que Trithème fait à tort clerc de Reims (5), dédie à l'abbé Bernard, que Marlot place le troisième dans la liste des grands chantres de la cathédrale (6), un livre intitulé *Tonarius Regularis*. Ce traité en vingt chapitres, *De musicâ disciplinâ*, a été

(1) Oscar Havart, le *Moyen âge*, p. 219.

(2) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LX, p. 130. — Guéranger, *Inst. liturg.*, t. I^er^, ch. 10.

(3) Marlot, *Histoire de Reims*.

(4) Parmi les nombreux renseignements que donne Fleury, il dit que : « Théodore et Benoit vinrent avec des antiphonaires de « saint Grégoire, que le Pape Adrien lui-même avait notez à la « romaine. » — *(Hist. eccl.*, t. X, 44, 42.*)*

(5) Trithème a lu *Remensis*, pour *Reomensis*.

(6) Marlot, t. I^er^, p. 661.

Digitized by Google

publié par le prince abbé Gerbert (1), au XVIII[e] siècle. Cette dédicace prouve qu'alors le Chapitre était dans les idées du savant auteur.

Dans les écoles, d'ailleurs, la musique faisait partie de l'enseignement. En 850, sous le célèbre écolâtre Sigloard, maître de toutes les écoles du Chapitre, on enseignait les sept arts libéraux, comme base de tout enseignement : la grammaire, la dialectique, la rhétorique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique. Avant de passer aux sciences divines, aux lois canoniques et à la médecine, on enseignait le *Trivium*, grammaire, dialectique et rhétorique ; puis le *Quadrivium,* arithmétique, astronomie, géométrie et *musique.* Or, ce dernier art n'était pas dans le programme purement pour la forme ; on enseignait véritablement la musique, comme je le démontrerai dans un instant en donnant la liste des maîtres, prêtres et chanoines, qui dirigèrent la Maîtrise de la cathédrale et tinrent l'orgue. Comment n'aurait-on pas obtenu ces résultats avec les célébrités musicales qui illustrèrent les écoles du Chapitre !

Foulques le Vénérable, archevêque de Reims, en 900, désireux de propager l'amour et le culte des lettres, y travaille dans le calme, pendant les vingt années de son épiscopat. Il fallait, dit Marlot, « que le Ciel fît naître « une saison paisible, exempte de troubles et d'orages, « pour favoriser le rétablissement des lettres en nostre « ville, puisque ces divers exercices aiment la paix, « ainsi qu'on écrit des petits alcions, pour qui la mer « calme ses flots et modère ses tempêtes (2) ».

(1) GERBERT, *Script. eccles. de musicâ*, t. I[er], p. 27.
(2) MARLOT, t. II, p. 674.

Digitized by Google

« Plein de sollicitude pour le culte de Dieu, ajoute « Flodoard, Foulques rétablit à Reims deux écoles pres- « que anéanties (1). Il appelle à Reims Remi d'Auxerre, « pour enseigner aux jeunes clercs les arts libéraux... « De plus, il attira auprès de lui Hucbald, moine de « Saint-Amand, homme très versé dans les études phi- « losophiques, et rendit l'Église de Reims fameuse par « l'étude des belles-lettres. »

Je n'ai pas à faire l'éloge de ces hommes si connus pour leur science, je n'ai à parler ici que de leur connaissance de la musique, qui était telle, au témoignage des auteurs et de Trithème en particulier, qu'elle surpassait ce que l'on peut concevoir. Remi a laissé un manuscrit, tout de sa main, sur la manière de chanter (2). Quant à Hucbald, ses contemporains lui décernent la *palme* dans l'art de la musique, en raison de ses nombreux écrits sur la matière, de son talent à populariser cette étude, et des chants d'une mélodie douce et régulière, qu'il composa pour la fête de certains saints religieux (3).

Avec de tels maîtres, que devait être la Maîtrise de la cathédrale ? Je ne puis, dans cette simple causerie, citer tous les hommes célèbres qui lui donnèrent tout leur soin ; toutefois, me pardonnerait-on d'oublier Gerbert, écolâtre des écoles, archevêque de Reims, puis pape sous le nom de Sylvestre II ? N'est-ce pas lui qui popularisa la musique (4) ? « Il en divisa les genres dans

(1) Flodoard, liv. IV, ch. ix. — Mgr Péchenard, *de Scholâ Remensi.*

(2) Dom Cellier, *Auteurs sacrés*, XIX, 483.

(3) P. Lambillotte, *Du Chant grégorien*, Paris 1855, p. 108.

(4) Richer, *Hist.*, lib. III.

Digitized by Google

« un monocorde, instrument composé d'une corde de « métal ou de boyau, tendue sur une règle, entre deux « chevalets fixes, servant à mesurer, au moyen de divi- « sions établies, la variété et la proportion des sons mu- « sicaux. Par ce procédé, il distinguait les consonnan- « ces ou symphonies en tons et demi-tons, grâce aux « ditons ou bémols et aux dièzes, et il parvint ainsi à « donner une consonnance complète des genres divers « de symphonie, ce que depuis on appela *modes musi- « caux*.

« S'il faut en croire Guillaume de Malmesbury, qui « vivait en Angleterre vers le milieu du XI^e^ siècle, Ger- « bert à la théorie joignait la pratique. Il aurait établi « dans l'église de Reims un orgue qui rendait des sons « mélodieux par l'effet de la vapeur (1). »

Je demande pardon si je m'étends aussi longuement, mais véritablement on est heureux et fier de rappeler la mémoire de tels hommes, qui ont vécu dans nos murs et qui y ont laissé une si longue traînée de lumière.

Après Gerbert, à quelques années de distance, c'est Bruno, « le plus fameux des escholastres de nostre église », dit Marlot ; qui eut l'honneur de compter parmi ses disciples le *B. Urbain II*, comme lui chanoine de Reims. Obligé de s'en aller de la ville, il se retire dans les montagnes sauvages du pays de Grenoble et y fonde la Chartreuse. Toutefois, affirme-t-on, il emporta avec lui le *Chant* et le *Cérémonial* de l'Église qu'il quittait. Depuis, les enfants du saint fondateur ont toujours chanté ces vieilles mélodies grégoriennes qu'ils conservent avec une piété filiale. Elles étaient du reste semblables à celles que l'Église de Lyon chantait alors et

(1) D. Martenne, Fétis, Durand.

Digitized by Google

chante encore ; elles sont, au dire du P. Lambillotte, celles qui se rapprochent le plus du chant grégorien primitif.

Après saint Bruno, l'école de Reims, durant les siècles suivants, donne des preuves de la valeur de ses enseignements. *Colin Muset* (1), poète célèbre, entre au service de Thibaut IV, comte de Champagne et roi de Navarre, comme musicien, jouant de la viole (1201-1253).

Jean Tonnet, dans la deuxième partie du XIV^e^ siècle, est envoyé par l'école de Reims à la cour de Charles V. Il était un des treize ménestrels admis ; il jouait du demi-canon (2).

Ce qui prouve que l'on cultivait à Reims, avec la musique vocale, la musique instrumentale. D'ailleurs, Gerbert avec son orgue, Hucbald donnant la dimension des tuyaux d'orgue et le poids des cymbales, le prouvent suffisamment, ainsi que les ménestrels de Reims dont parlent les Archives (3) et que je signale en note, et surtout la remarquable maison des Musiciens de la rue de Tambour.

(1) *Les Chansonniers de Champagne*, par P. TARBÉ.

(2) M. FANART, au Congrès de Reims, 1845.

(3) Les Archives mentionnent : Chanterel, de Reims, 1310 *(Livre de la Taille)* ; — Ernoult, ménestrel de Reims, 1319 *(idem)* ; — Garinel le Vieullier (Vielle), de Reims, 1333 *(idem)* ; — Gobin, famille qui donna plusieurs chanoines, 1401 à 1463 ; — Guichart le Viellier, 1318 ; — Jacquemin, 1289, ménestrel de l'archevêque Barbet ; — Jean l'Orgueneur, fils de Baudoin l'Orgueneur, qui habitait à Reims, 1304 (les archives parlent de Baudet l'Orguénères) ; — Lachièvre, famille qui donna son nom à une rue de la ville de Reims, la Chièvre *(Livre de la Taille)*, 1328 ; — Persons, dit le musicien Musères (Musette), 1319 ; — Richard de Reims, le ménestrel *(Livre de la Taille)*, 1315 ; — Robin le Vieullier, musicien, 1328. — VARIN, *Arch.*, mss. *(Livre de la Taille)*.

Digitized by Google

De l'école de musique ne sortent pas seulement des exécutants, mais aussi des compositeurs de grand renom, comme le célèbre poète Guillaume, de Machault (près Rethel), chanoine de Reims en 1337, occupant la 41e prébende, à gauche, mort en avril 1377 (1). Je n'ai pas à donner ici la biographie du poète, « que le travail, « la prière, le temps, ramenèrent à des idées sages », dit M. P. Tarbé. C'est du musicien que je m'occupe. Il fit faire de grands progrès à cet art; inventa une nouvelle mode de notation, suivie de son temps; chanta lui-même ses œuvres; harmonisa le chant sacré. Jusqu'alors, on ne connaissait que le chant à deux voix, et encore très peu variées; il sut faire des compositions à quatre voix : ténor, contre-ténor et triplum.

C'est ainsi qu'il arrangea la messe exécutée au sacre de Charles V, 1364, du style grégorien. Sa réputation devint très grande, comme le constatent les auteurs qui ont fait de si savantes recherches sur la musique ancienne (2).

Charles VII, au moment de son sacre, dut apprécier la musique et les chantres de la cathédrale, car la liste des chanoines signale à sa cour, en 1447, Jean, abbé de Launoy, chanoine en 1444, occupant la 2e prébende jusqu'en septembre 1476 (3).

(1) Le Comte, *Séries can.*, p. 32 : « Guillelmus de Machaudio, Weyen : Obiit can. rem. aprilis 1337. » (Mss. de la Ville.)

(2) M. P. Tarbé, *Œuvres de Guillaume de Machault*, Paris, 1849.

(3) Weyen, Præb. 2a. Johannes de Alneto, abas de Launoy, jure Regaliæ per obitum Pontii Raussini, 22 maï 1444. Legitur Cantor Capellæ regis Franciæ Caroli 7, 1447a. — Obiit Canonicus Rem. Remis, 15 sept. 1476. Sepultus in ambitu Processionis versus Sum. Michaelem. — Le Comte, *séries can.*, p. 3. 2a Præb. Latus dextrum : Joannes de Alneto, abas de Launoy, 1444, legitur Cantor Capellæ regiæ Caroli 7.

Digitized by Google

En 1575, parmi les membres du Chapitre, figure Ursin de Tournay, musicien attaché à la cour du roi Henri III (1).

On trouve également des chanoines de Reims, faisant partie de la Chapelle pontificale, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle (2). Cette chapelle, comme institution particulière au chef de l'Église, fut fondée à Avignon, d'éléments français, à la manière française, selon le goût français d'alors, que l'on appelait la nouvelle manière, l'*ars nova*, l'art musical.

En 1418, Bertauld Daussi (Dance), ténor, prêtre de Beauvais, puis chanoine de Reims et curé de Saint-Pierre d'Évreux (3); et Jean Boullanger, diacre, puis chanoine de Reims, en 1481 (4).

Avant d'aborder la deuxième partie de ce travail, concernant la *musique* introduite dans la cathédrale, je devrais dire un mot de la *Psallette* ou *Maîtrise* des enfants de chœur. Mais comme j'ai traité ce sujet en 1872, dans

(1) WEYEN : Prœb. 39 : Ursinus de Tournay, oriundus a pago de Ravenel, presbyter Bellova censis diœcesis, Musicus Curiam Regiam sequens, per proc. 22 Jun. 1575, auth. reg. jure Regaliœ per obitum Guillelmi Cocquillart. — Obiit Rem. Can., Rem. 24 Jun. 1599. — LE COMTE, *Séries can.*, p. 51, dit que c'était la 40 prebende : 40 Prœb. latus sinistrum ; Ursinus de Tournay (post Guillelmum Coquillart, 1575, erat musicus curiam regiam sequens.

(2) *Baustein fur Musik-geschichte*, par Fr. X. HABERT, Ratisbonne.

(3) LE COMTE, *Séries can.* : Bertaudus Dance, 1421, 61^e^ prœb. latus sinistrum, p. 73. WEYEN, Bertauldus Dance, auth. apost. per proc. 22 decemb. 1421, et per evectionem Thierici Billuard. — Legitur Capellanus Domini nostri Papœ, 1423.

(4) WEYEN, Johan. Boulenger, cleric. paris. per procur. auth. ordinariâ, 5 octob. 1481, per obitum Aimerici Delaval. — In favorem Dom. Jo. Boulenger primi presidentis in Parlemento Capitulum remisit jura receptionis prædicti canonici. — LE COMTE, séries Can., 15^em^ preb., p. 22.

Digitized by Google

le *Bulletin du Diocèse*, je ne crois pas devoir rappeler ce qui la concerne en particulier (1).

* * *

Le plain-chant et la musique reçurent un grand relief par l'usage des orgues, qui furent surtout mis en usage vers le XIV^e^ siècle dans les plus célèbres églises. C'est sur cet instrument universel que l'on essaya une nouvelle harmonie, bien éloignée encore de la perfection où les Lulli, les Rameau, les Gluck l'ont depuis portée.

Pour l'étendue, l'éclat, la puissance, cet instrument n'a point de rival. Il est la voix de l'Église chrétienne.

Nous avons donné, dans notre ouvrage sur la cathédrale, un grand article sur les *Orgues* de cette église, nous y renvoyons. On verra tous les efforts, tous les sacrifices du Chapitre pour doter la métropole d'un instrument convenable. Après celui de Gerbert, offert en 992 par ce maître des écoles de Reims, au XIII^e^ siècle on en plaça un nouveau sur le Jubé (2), et un plus grand dans le transept nord, en 1469, construit par Étienne

(1) Les archives renferment de nombreux documents sur les enfants de chœur; leur nombre; leur costume à différentes époques avec la barette; leurs revenus et les prébendes qui leur étaient affectées; leur règlement pour le chœur et pour la maison qu'ils occupaient; leur rôle dans certaines fêtes, comme celles des Innocents, de l'Épiphanie, de sainte Cécile. — (Recueil PINCHART, délibérations nombreuses du Chapitre. — La Maîtrise de Reims, *Bulletin du Diocèse de Reims*, année 1872.)

(2) Voir l'*Hist. de Notre-Dame*, t. II, art. orgues.

Digitized by Google

Enoque (1). Endommagé en 1481, au moment de l'incendie, il fut réparé ou plutôt refait en 1467 par le facteur Hètre, avec la menuiserie (2). Plusieurs réparations furent faites aux orgues : en 1570, par Denys Collet, facteur à Reims ; en 1619, par Nicolas Hocquet, de Nancy ; en 1647, en 1765 et 1767, par L. Péronard ; et enfin, en 1845, par John Abbay, pour une somme de 50,000 francs. Le petit orgue qui se voyait autrefois au milieu du chœur, exécuté par L. Péronard, fut remplacé par un instrument plus important, commandé en 1837 à M. John Abbay ; il fut encore changé quelques années après.

Il serait intéressant de connaître les organistes qui tinrent les orgues à la cathédrale ; les renseignements font défaut. Toutefois, signalons Jean l'Orgueneur, qui vivait à Reims en 1303, sous le nom de Jehan l'Orguenières ; il demeurait dans le quartier de la paroisse Saint-Étienne (3). Il était fils de maître, si on en croit le manuscrit du fonds Cangé, n° 65, fol. 66 : son père s'appelait Baudoin l'Orgueneur, et d'après les archives, Baudet li Orguenères. En 1487, on trouve le nommé Hètre (Oudin), appelé, dans les délibérations du Chapitre, organiste-facteur ; en 1492, Oudart de Morison et Vuyet Bernier, organistes-maistres, demeurant à Reims (4) ; en 1553, meurt P. Morel, organiste (5) ; en

(1) Voir l'*Hist. de Notre-Dame*, t. II, art. orgues.

(2) *Idem.*

(3) *Les Chansonniers de Champagne*, par P. Tarbé.

(4) Procès-verbal des réparations faites en 1492, après l'incendie de la cathédrale.

(5) Pontius Morel, organista obiit 1553. Dedit pro anniversario cujus missa dicitur ad altare S^ae^ Magdalenœ domun in veteri foro quam emerat 100 scutis auri. — (Recueil Pinchart, *Bibl. de la Ville.)*

Digitized by Google

1600, Pierre Desjardin ; Jean Quinart en 1606 ; I. Caillet, en 1667 ; Nic. de Grigny, 1698-1709 ; Louis de France, 1730 (1) ; Louis Turpin père signe, comme organiste de la cathédrale, un procès-verbal le 20 juin 1765, avec Hardouin et Baronnet, organiste de Saint-Remi ; Turpin fils est obligé de prêter son concours aux fêtes de la déesse Raison et se voit menacer d'être remplacé par un nommé Bigot ; en 1793, Briffoteau est porté sur les livres de délibérations de la fabrique comme organiste, aux appointements de 600 l. ; son souffleur touche 72 l. et doit régler les horloges ; M. Masson, déjà organiste au sacre de Charles X, fut remplacé par M. L. Duval, en 1848, dont le talent était remarquable ; M. Grison lui succéda.

Pour compléter ces renseignements, rappelons que au *petit orgue* se succédèrent (2) :

M. Philippe, en 1792 ; il touchait 150 l. ; ils furent supprimés le 25 septembre 1793 ; — M. Bigot ; — M. Mangeat, reçu le 20 mai 1808, à la place du précédent, auquel on donna 50 l. de retraite ; — ..... ; — ..... ; — M. Fanart, 2 novembre 1837 ; — M. Robert ; — M. Cury ; — 1850 à 1858 ; — M. Grison, de 1858 à 1864 ; — M. Dallier, 1864 à 1877 ; — M. Lefèvre, 1877 à 1880 ; — M. Dazy Paul, 1880 à 1888 ; — M. Thiébault, 1888.

(1) Pour ces divers organistes, voir le registre de la paroisse de Saint-Michel.

(2) Le livre des délibérations du Conseil de Fabrique, au moment de la Révolution, mentionne : que Baronnet, clerc, organiste de Saint-Hilaire, reçut une pension de 100 l, le 16 décembre 1791. — Thuillier, organiste de Saint-Michel, reçoit pour ses gages 78 l, en 1791.

Digitized by Google

* * *

Jusqu'au XIV^e^ siècle, on ne fit pas usage dans le chœur de la cathédrale de ce que l'on appelle aujourd'hui la *musique*. Elle n'était pas connue. Le Chapitre, pensant qu'elle pourrait contribuer à la majesté du culte, fit tous ses efforts pour l'introduire.

En l'année 1458, dit M. Havé (1), Nicolas Lechaunier, chapelain, reçu maître, recteur, modérateur des enfants de chœur, instruisit ses jeunes élèves dans la science du chant figuré, du récit agréable, du savant contre-point et de la combinaison des accords, et les rendit capables d'exécuter à plusieurs parties, vers l'année 1462.

M. Havé, qui avait sous les yeux la liste des successeurs de ce premier maître, se borne malheureusement à nommer ceux qui étaient de la province. C'est regrettable. J'ai donc cherché à refaire la liste des maîtres de musique qui se succédèrent à la cathédrale : je n'ai pu les retrouver absolument tous.

Vers 1465, au dire de Marlot (2), Jean Petit est envoyé à Cambrai, pour se perfectionner dans la science du chant religieux. A son retour dans la cathédrale, il fut nommé maître de chapelle. « Avant ce « temps, ajoute Cocquault, ad annum 1465, on ne « chantait musique à l'église de Reims et fut envoyé « un nommé Petit Jean, le 21 avril à Cambray, pour « l'apprendre, afin de l'introduire dans l'église de

(1) HAVÉ, affiches.

(2) MARLOT, *Histoire de la cité de Reims*, t. IV, p. 119.

Digitized by Google

« Reims : l'ayant appris, fut maistre des enfants de « chœur de cette église (1). »

Après Petit Jean, le chœur fut dirigé par Richard Berthelot, que le Chapitre fit venir de Noyon, en 1477, à raison de ses grands talents musicaux : *attentâ ejus sufficientia in arte musicali.*

Le 25 août 1483, sur la demande du Chapitre, le sous-chantre envoie à Saint-Quentin pour se procurer un chantre apte à apprendre la musique aux enfants de chœur et à soutenir le chant (2).

Ce maître de musique de Saint-Quentin est sans doute un des six dont Havé ne donne pas les noms. De 1538 à 1545, *Innocent Macquart*, prêtre du diocèse de Reims, dirige le chœur de la cathédrale.

Un prêtre du même diocèse, *Nicolas Chiertemps,* est reçu maître de la Maîtrise des enfants de chœur, au mois de décembre 1555.

Pierre Desjardins, d'enfant de chœur devient maître de musique, puis organiste, de 1588 à 1607 et même 1633, année de sa mort. Il fut curé d'Écly, chapelain de Saint-Timothée, et enfin chanoine, occupant la 37ᵉ prébende, à droite. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Michel, conformément à ses volontés inscrites dans son testament (3). Il est parlé de ce chanoine dans les

(1) *Tables de Cocquault*, ad annum 1465.

(2) 1483, 25 Aug. Faciat D. succentor Eccl^{a} diligentiam mittendi ad s^{um} Qnintinum pro quodam cantore pueris chori artem discente musicœ, et etiam ut succurretur officiis divinis. —*(Delib. capit.* Eccl^{a} Remen^{is}.)

(3) Petrus Desjardins, causâ permut, cum Carolo de France, 1602, fuit pastor d'Escly, capellanus S^{ti} Timothei, tandem canonicus istius eccl^{a}. Fuit prœterea moderator puerorum chori et organista eccl. Rem. ab anno, 1588 ad annum 1607, seu potius

Digitized by Google

Conclusions du Chapitre, surtout à la date du 8 août 1607, et dans la chronique de Pussot : « Les sermons « des advents furent preschés à Notre-Dame par un « très admirable docteur séculier, cathédral de Beau- « vais en 1620... Monsieur Desjardins le reçeut en « son logis, après avoir été quelques journées en lieu « non convenable à telz personnage (1). »

P. Desjardins ayant été maître de musique et organiste jusqu'à sa mort, *Chrétien Michel* conduisit le chœur dès l'année 1597, avant et après sa nomination comme chanoine. La 49e prébende, à gauche, étant devenue vacante par la démission de Nicolas Cousin. Il mourut chanoine au mois de novembre 1603 (2).

Jesson ou *Jean Quinart*, clerc de la cathédrale, successivement enfant de chœur, chapelain vicarial, modérateur des enfants, chanoine en 1597, diacre et organiste en 1606, puis chanoine de Sainte-Balsamie de 1624 à 1663, mourut en 1670, âgé de 87 ans. Il fut inhumé dans la chapelle qu'il avait fait construire à Sainte-Claire (3).

ad illius obitum, ut patet ex conclusionibus in quibus pluries a capitulo eidem gratiæ referuntur, præsertim 3e aug. 1607.... Obiit Rem. Can. 25 nov. 1633 ; sepultus in eccl. Sti Michælis prout patet in testamento. — Côté droit, Préb. 37e. — (Weyen, mss. *Bibl. de la Ville*.— Le Comte, *Séries can.*, p. 46. mss. *Bibl. Archev.*— Havé.

(1) *Mémoires de Pussot*, p. 214.

(2) Carolus seu Christianus Michel, presbyter camer. diœcesis et moderator puerorum chori Eccl. Rem. ante et post receptionem in propriâ, 3e jul. 1597, jure Regaliæ et virtute litter. Regis per resign. Nic. Cousin... Obiit can. habitualis Eccl. Rem. nov. 1603, in juridictione capituli. — Côté gauche du chœur, 48e prébende, (Weyen, mss. — Le Comte, dit 49e preb., p. 61.)

(3) Havé, affiches.

Digitized by Google

« En 1626, un nom se révèle dans les *larmes et tres-*
« *pas de Madame Renée de Lorraine*, abbesse de Saint-
« Pierre-les-Dames, de Reims, par Th. Salomon, mais-
« tre de musique dans l'église de Reims (1). »

Plusieurs minutes de Me Rogier, notaire à Reims, font connaître un maître de musique, non désigné par M. Havé. La première est de 1637; la seconde de 1650; la troisième de 1656. Les deux premières donnent à M. *François Cosset,* chapelain de la chapelle de Saint-Calixte, le titre de maistre de musique de l'Église de Notre-Dame, la troisième n'en fait pas mention (2).

M. Havé lui donne pour successeur *Nicolas Lagnier,* du diocèse de Reims, ancien enfant de chœur, chapelain vicarial en 1637, puis reçu maître en 1646. Cette date ne doit pas être exacte, puisque Fr. Cosset était encore en titre en 1650.

Gérard Béraud, clerc du même diocèse, est choisi en 1652 par le Chapitre, pour diriger les enfants de chœur de la Maîtrise (3).

(1) *Renseignements*, 1908 ter, Nic^{as} Constant, 1626.

(2) « Le 24 septembre 1637, François Cosset, prestre et maistre de musique de l'Église de Nostre-Dame de Reims, baille à louage à Christophe le Dauzel, Mr Mercier à Amiens, une maison de ladite ville, où pend pour enseigne Saint-Michel, en la chaussée Saint-Leu. » — « 1er May, Mr François Cosset, mtre de la musique de l'église Nostre-Dame de Reims et chapelain de la chapelle Saint-Calixte, baille à ferme les grosses et mesme dismes qui sont dismes en mars du terroir de Moutois, appartenant audit Sr Cosset, pour les 2/3 comme chapelain de St Calixte. Ledit bail fait pour 6 ans moyt 1200l par an. (Minutes de Me Rogier, notaire à Reims.)

(3) En 1662, à la 51e prébende, du côté gauche, était Jean Milta senior, doctor theol. de Chouilly, diocœsis Remis, can. Ste Balsamiæ et capell. antiq. Congreg. in vim graduum, quondam puer chori, obiit 1707. — (Le Comte, *Series can.*, p. 67.)

Digitized by Google

La province, observe M. Havé, a été pendant près d'un siècle sans fournir de maître de musique, aussi il ne cite aucun nom jusqu'à M. Hardouin. Donnons ceux que nous avons trouvés.

I. Caillet fait graver une messe dite *Missa antiqua,* en 1671, avec ces mots : maître de musique de la cathédrale de Reims (1). Il fut de plus organiste, comme l'indique un procès-verbal du 26 avril 1677, de visite de clochers à Brimont (2).

En 1727, *Michel André Héribel de la Jeaunière* baptise à Saint-Michel un enfant et signe prêtre-chapelain et maître de musique de l'église métropolitaine de Reims (3).

Le registre des baptêmes de la même paroisse de Saint-Michel fournit encore le nom d'un chapelain, maître de musique, *Simon Depoix*, qui baptisa, le 17 janvier 1742, la fille de Georges Maché, musicien de la cathédrale (4).

(1) Cette messe est dans la Bibliothèque de musique de la Maîtrise.

(2) 1667, 26 avril, procès-verbal de visites de cloches du village de Brimont, par Jean Caillet, prêtre organiste de Notre-Dame de Reims et J.-B. Nepveu, basse-contre de la dite église. — (Recueil Pinchart, *Bibl. de la Ville.*)

(3) 1727, 1er août. Baptême, en l'église Saint-Michel, de Marie-Louise, fille de M. Louis Fresson et de Marie-Jeanne Fieffée, par Michel-André Héribel de la Jeaunière, prêtre chapelain et maître de musique de l'église métropolitaine de Reims. — (Registres de la paroisse, *Bibl. de la Ville.)*

(4) 1742, 17 janvier. Baptême de Marie-Françoise, fille de M. Georges Maché, musicien de l'église de Reims, et de Marie-Françoise Thierry, par M. Simon Depoix, chapelain et maître de musique de la susdite église. — (Registre de la paroisse, *Bibl. de la Ville.)*

Digitized by Google

Il précéda le célèbre *Henri Hardouin*, de Grandpré, chanoine de Sainte-Balsamie, qui entra en fonctions en 1748, et les remplit pendant 42 ans. Ayant publié la notice de M. Hardouin dans l'article la *Maîtrise*, insérée dans le *Bulletin*, 1872, je n'ai pas à la donner ici. On y trouve tous les renseignements qui le concernent ; la liste de ses trois cent soixante et une compositions, les témoignages d'estime qu'il reçut, l'appréciation de son genre de talent.

Pendant la Révolution, il se retira à Grandpré. En partant il fit cette déclaration : « 15 mars 1790, je Henry « Hardouin, prêtre du diocèse de Reims, âgé de 63 ans : « Je possède la 3e chapelle du titre de saint Calixte, « érigée en l'église métropolitaine à laquelle je suis attaché depuis l'âge de 8 ans, et dont j'ai l'honneur d'être « le maître de musique depuis 42 ans passés.

« Puis un canonicat à sainte Balsamie de Reims, par « le brevet de joyeux avènement de la couronne que « Mgr l'archevêque m'a obtenu du roy en 1776 (1). » Hardouin revint à la réouverture des églises ; chercha à reformer la Maîtrise ; puis, à raison de son grand âge, se rendit de nouveau dans son pays, où il mourut le 13 août 1808, à l'âge de 84 ans.

Il dut quitter Reims vers le mois de mai 1801, si nous en croyons le reçu que j'ai trouvé il y a quelques mois : « Je reconnais avoir remis à M. Savoye les différents morceaux de musique de ma composition, « pour le service de l'église cathédrale, désirant qu'à « mon décès Messieurs de l'administration veuillent bien « faire prier Dieu pour moi. Et M. Savoye m'a prié « de vouloir bien accepter la somme de quarante-

(1) Déclarations des revenus ecclésiastiques.

Digitized by Google

« huit francs, en témoignage de sa reconnaissance. « *Reims, 30 mai 1801,* HARDOUIN. »

Le témoignage de reconnaissance n'est pas très grand. Il est vrai qu'à ce moment les fabriques n'étaient pas riches ; mais 48 francs, pour des œuvres que M. Choron appréciait tellement qu'il offrait à M. Hardouin de lui donner tout ce qu'il voudrait pour ses messes non gravées ! Chérubini, au moment du sacre de Charles X, ayant eu l'occasion d'entendre une messe de ce compositeur, disait à son ami Plantade : « *C'est notre maître à tous.* »

Pendant la Révolution, on continua d'exécuter de la musique dans la cathédrale (1) ; M. Lesieur, musicien, remplaça M. Hardouin. Les délibérations du Conseil portent, à la date du 11 octobre 1791, une augmentation de 300 francs, qu'il toucha jusqu'en 1792 ; alors il fut remplacé par M. Lagnier, qui dirigea le chœur jusqu'au 17 septembre 1793, époque où la musique fut supprimée.

(1) Bien avant la Révolution, on admettait des *musiciens* dans le chœur de la cathédrale ; en 1792, on en comptait une dizaine. Pour souvenir, donnons le nom des plus connus :

1667, J.-B. Nepveu ; — 1681, Nicolas Baudoin, vicaire musicien ; — 1682, Louis Macré ; — 1694, Ch. Payen, mort en 1735 ; Georges Mayeux ; — 1701, Jérôme Bocquet ; Félix Hardy ; — 1702, Gabriel Boulanquoy ; — 1703, Nic. Flament ; — 1704, Mathieu Lemaire ; Philippe Lardière ; — 1706, Claude Terrier ; — 1709, Pierre Fraillou ; — 1721, Georges Deveaux, prêtre ; — 1722, François Magnier ; — 1731, Ant. Meution ; — 1732, Georges Daveau ; — 1734, Hubert Noizet ; — 1742, Georges Maché ; — 1746, Henri Pierre ; — 1755, Claude Maillette, vivant encore en 1770 ; — 1763, François Pegny ; — 1768, Claude Martin ; Louis Fresson, prêtre ; — 1769, Louis Michel, clerc tonsuré, m^e^ de musique de Saint-Nicaise ; — 1769, François Moria, 1^er^ violon du

Digitized by Google

Le livre des *Délibérations du Conseil de Fabrique* parle d'un nommé Boulard, musicien, qui fut chargé, dès l'année 1792, de la Maîtrise, aux appointements de 3,600 francs. Nous le retrouvons encore en 1810.

Viennent ensuite M. Damery ; M. Fanart, 13 août 1833 ; M. Carré, de Sedan, 8 février 1835, bien connu à Reims, ainsi que son fils et sa fille, musiciens distingués. — M. Louis.

M. Robert, qui tint le petit orgue jusqu'en 1837, et devint maître de chapelle le 2 novembre 1848, dirigea le chœur pendant 35 années. Il fut vraiment un maître de chapelle, car, sans parler des nombreux élèves qu'il a faits à Reims, il a formé un grand nombre de jeunes gens qui devinrent et sont maintenant encore des maîtres distingués. des compositeurs, des organistes. Pour la gloire du maître et de la Maîtrise, nous renvoyons en note le nom de ces différents élèves, qui tous ont conservé pour M. Robert un souvenir de respect profond, d'admiration et de reconnaissance. Tous les jours, ils sont heureux de consulter leur

concert ; — 1769, Louis-Michel Rosé ; — *1770, J.-B. Monce ; — 1771, Louis Bouché ; — *1773, J.-François Boulart ; — 1774, Ant. Toussaint ; — 1777, Nic. Rogier ; — *1778, Jean Lasnier, m^e de musique, signalé plus haut ; — *1782, Claude Carron, basson et basse ; — *1787, François Carpentier ; — *1792, Doucy ; — *1792, Sorlet ; — *1792, Thiriat ; — *1792, Manfait ; — *1792, Philippe, organiste ; — *1792, Mopinot, clerc. Il est probable que, depuis 1650, il y a eu plus de musiciens admis dans le chœur de la cathédrale. Les noms de ceux qui sont cités ici sont tirés du registre de la paroisse de Saint-Michel. Les musiciens dont le nom est marqué d'une étoile faisaient partie du chœur, en 1792, au moment où la musique fut supprimée.

Après la Révolution : Achart, violon ; — Baissière, clarinette, venant à tous les offices en musique.

Digitized by Google

ancien maître, ils lui soumettent leurs compositions, reçoivent volontiers ses observations (1).

Quand M. Robert quitta la direction du chœur, le Chapitre le nomma maître de chapelle honoraire, et lui assigna une stalle dans le chœur.

M. François, 25 septembre 1883. Violoncelliste remarquable, mais peu apte à former les enfants et à diriger le chœur.

M. Dormois, du 14 mars 1884 jusqu'au 2 novembre 1886. Se fit remarquer par la manière dont il tenait le chœur ; seulement, il ne fut pas accepté par tous, parce que, pour se conformer aux principes de musique adoptés alors à Paris, il dut changer les traditions de l'Église de Reims concernant l'harmonisation.

M. Hellé, de Nancy, le 4 mars 1887.

M. Dazy, qui, de petit organiste, devint maître de chapelle.

(1) Parmi les élèves de M. Robert, citons les plus connus : l'abbé Butot, curé de Saint-Jacques ; — l'abbé Regnier, aumônier à Laon ; — Tritant, organiste à Rethel ; — Cury, pianiste à Paris, compositeur distingué ; — Grison, organiste de la cathédrale ; — M. Lefèvre, chef de la Société philharmonique ; — Coquelet, Onésime, maître de musique ; — Belleville, Edouard, organiste à Saint-André ; — Grulet, Anatole, curé de Guignicourt, organiste ; — Ferdin, doyen de Bourgogne, organiste ; — Duval, Louis, vicaire et maître de chapelle à Saint-Jacques ; — Ed. Missa, organiste à Paris, compositeur, officier d'académie ; — Dazy, Paul, organiste et maître de chapelle à la cathédrale ; — Bugg, Georges, amateur ; — Manceau, Henri, vicaire, amateur ; — Théviotte, hautbois.

Après M. Robert, la Maîtrise donne Charlier, Émile, organiste à Saint-Thomas ; — Petit, Paul ou Edmond, organiste de semaine.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

Pour les Volumes LXXXIII et LXXXIV

Années 1887-1888

E. Bertinet.

Causerie sur la Navigation aériennne, t. LXXXIII, p. 61.

Ch. Cerf.

Vases, Anneaux, Collier ou Ceinture de Jean, abbé de Saint-Basle, t. LXXXIII, p. 97.

Dissertation sur le Rational en usage dans l'Église romaine et dans l'église de Reims, t. LXXXIII, p. 233.

La Musique dans l'église de Reims, t. LXXXIV, p. 415.

Dr Delacroix.

Heures grises, t. LXXXIII, p. 77.

L. Demaison.

Rapport sur le Concours d'Histoire et d'Archéologie, t. LXXXIII, p. 33.

Les Archives de la commune d'Hermonville, t. LXXXIV, p. 393.

E. Méric.

La Sorbonne et son Fondateur, t. LXXXIII, p. 269.

Digitized by Google

H. Givelet.

Réformes qu'exige dans la législation du mariage l'état actuel des mœurs des classes ouvrières, t. LXXXIII, p. 205.

Alph. Gosset.

Discours d'ouverture, t. LXXXIII, p. 1.

H. Jadart.

Compte rendu des Travaux pour l'année 1887-88, t. LXXXIII, p. 11.
Louis Paris, son caractère, sa vie, ses œuvres, t. LXXXIII, p. 107.
M. Lié-Augustin Lebourq, t. LXXXIII, p. 157.
Mgr Louis-Victor Tourneur, t. LXXXIII, p. 161.
M. Charles Loriquet, t. LXXXIII, p. 175.
Inauguration du Monument de Robert de Sorbon, à Sorbon (Ardennes), t. LXXXIII, p. 263.
Mémoires de Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims, t. LXXXIV, Introduction, 2e, 3e et 4e parties, Appendice, Tables, p. I à XXXII et 89 à 376.

Lamy.

Études à la Cathédrale de Reims, t. LXXXIV, p. 377.

De Piépape.

Turenne et l'invasion de la Champagne (1649-1650), t. LXXXIII, p. 295.

Soullié.

Rapport sur le Concours de poésie, t. LXXXIII, p. 42.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE

Pages

Mémoires de Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims (suite), par M. H. JADART..... I à XXXII, 89 à 376

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Études à Notre-Dame de Reims, par M. LAMY..... 377

Les Archives de la commune d'Hermonville, par M. L. DEMAISON 393

La Musique à Notre-Dame de Reims, par M. l'abbé Ch. CERF.. 415

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

Page

Voûtes hautes du rond-point de la nef de la Cathédrale de Reims..... 377

Hautes voûtes du chœur de la Cathédrale de Paris..... 381

Chapiteaux de la nef de la Cathédrale de Reims..... 386

Chapelles absidales de la Cathédrale de Reims..... 387

13918 — Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1210

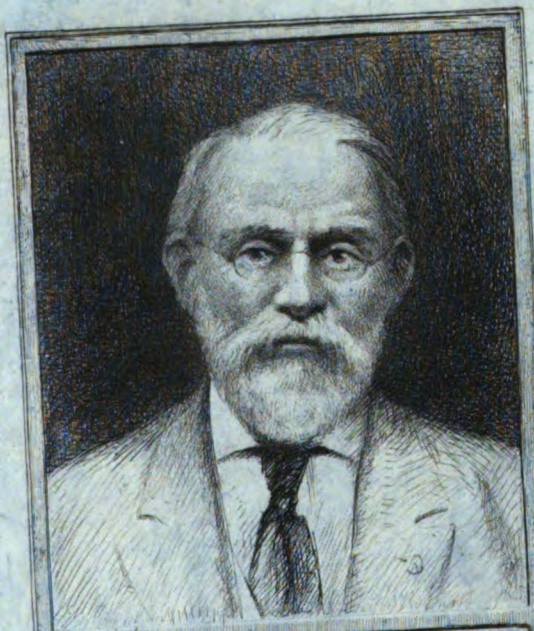

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google